
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08174292 0

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE LAUZON

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE LAUZON

PAR

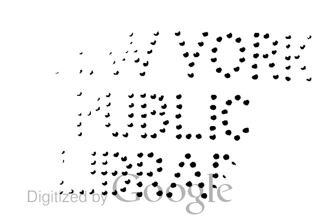
J.-EDMOND ROY

DOCTEUR-ÈS-LETTRES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

TROISIEME VOLUME

LEVIS
EN VENTE CHEZ L'AUTEUR
9, RUE WOLFE, 9

1900



Souvienne-vous de celuy à qui, comme on demanda à quoy faire il se peinoit si fort en un art qui ne pouvoit venir à la cognoissance de guère de gens, "J'en ay assez " de peu, répondict-il. J'en ay assez d'un. J'en ay assez " de pas un."

MONTAIGNE.

CHAPITRE PREMIER

Le général Murray.—Sa famille.— Son caractère.—Il est sympathique aux Canadiens.—Organisation des tribunaux.—La cage de la *Corriveau*.—Les baillis.—Le notaire Saillant chargé de préparer le papier-terrier de Lauzon.—Nouvelles routes dans St-Nicolas, St-Henri et à la Pointe de Lévy.—Départ de Murray (1766).

James Murray, qui fut le neuvième seigneur de Lauzon, appartenait à une ancienne et illustre famille d'Ecosse. Il était le cinquième fils du baron Elibank, dont l'aïeul avec cinq autres pairs écossais avait refusé de livrer Charles Ier à l'armée des parlementaires commandée par Cromwell.

Avant de venir en Amérique, Murray avait fait la campagne de Flandre. Au siège de Louisbourg, il se fit remarquer par son courage, sa présence d'esprit au feu, son audace pendant l'attaque. Wolfe, témoin de sa valeur, le choisit pour un de ses lieutenants lorsqu'il vint assiéger Québec.

Né en 1704, le brigadier-général Murray avait 55 ans lors de cette mémorable expédition. Townsend

et Monckton, brigadiers comme lui, étaient ses aînés, mais ayant été tous deux blessés pendant la bataille des plaines d'Abraham le commandement de la ville conquise passa à Murray. Le roi, pour récompenser ses services, ratifia le choix que le sort des armes avait fait, en le nommant, le 8 octobre 1763, capitaine général et gouverneur en chef de la province (1). Le 19 mars 1765, il était promu au grade de major-général (2).

Murray avait un caractère bouillant, singulièrement partagé entre la rudesse et la douceur. Il savait racheter ses emportements par des actes généreux. Sous une apparence sévère, il cachait un cœur sensible et plein de bonté.

Après les avoir traités haut la main, après les avoir traqués comme des bêtes fauves, après avoir fait brûler leurs demeures, il se prit à aimer ces Canadiens, dociles à l'autorité comme de vieux soldats, qu'il voyait aussi simples dans leurs mœurs qu'il les avait trouvés braves sur les champs de bataille. Qui sait ? Le sort de ce peuple agreste et militaire lui faisait peut-être souvenir de son pays, des malheurs de ces belliqueux montagnards écossais si fidèles à leurs anciens princes.

On a vu Murray, pendant le terrible hiver de 1760, partager la ration de ses soldats avec les malheureux habitants de Lauzon que la guerre avaient réduits à la dernière extrémité. On raconte de lui plusieurs traits du même genre. C'est ainsi qu'il fit reconstruire à ses frais le presbytère du curé de Saint-Laurent, sur l'île d'Orléans, M. Martel, qui avait eu l'art de lui plaire.

(1) *Annual register*, VI, p. 131.
(2) *Annual register*, VIII, p. 165.

Il donna une cloche à l'église du Château-Richer dont les habitants avaient beaucoup soufferts pendant le siège. Après la défaite de Sainte-Foye, pour se venger des habitants de la côte du sud qui avaient protégé les maraudeurs de Lévis pendant tout l'hiver, Murray avait fait pendre près de sa demeure à St-Michel, le capitaine Nadeau (1). Il est de tradition parmi les descendants de ce malheureux que de retour en Angleterre, le général pris de remords au souvenir de cet acte inhumain, fit instruire à ses dépens le fils unique de Nadeau (2).

Appelé à gouverner dans les circonstances les plus difficiles, Murray finit par s'attirer l'estime et les sympathies des vaincus. Il fallait administrer la justice aux nouvaux sujets, il établit un tribunal militaire composé de sept officiers de l'armée siégeant deux fois par semaine pour la décision des affaires civiles et criminelles. Afin de mitiger la rigueur de ces juges impro-

(1) Le 30 mai 1760, Ferland, *Histoire du Canada*, II p. 599.

(2) Cet enfant instruit avec les deniers de Murray fut l'ancêtre de l'abbé Gosselin, l'auteur de la *Vie de Mgr de Laval*. La *Gazette de Québec*, du 29 septembre 1768, rapporte ce qui suit : " Le 21 dernier, à St-Charles, rivière Boyer, côte du sud, on présenta à Son Excellence le général de la province, le fils orphelin du capitaine Nadeau. Notre illustre et charitable gouverneur donna à cet enfant des marques d'une bonté, vraiment paternelle. Il suivit en cela les mouvements naturels de son cœur noble et bienfaisant, toujours prêt à s'attendrir sur le sort des malheureux, il ordonna qu'on le mit en pension au séminaire, ajoutant : c'est un général qui lui a fait perdre son père, c'est un général qui lui en fera retrouver un. Son Excellence, en cette occasion, n'a pas seulement essuyé les larmes de cette famille, c'est une faveur à laquelle toute la nation sera bien sensible, et qui ne peut que nous confirmer dans notre attachement pour un gouvernement qui nous donne des maîtres si généreux."

Le gouverneur qui commandait à Québec en 1768 était Carleton, mais la tradition de la famille Nadeau attribue cet acte généreux à Murray. Ce dernier dut vraisemblablement donner des instructions à son successeur.

visés, Murray se réserva de décider en dernier ressort des cas les plus graves. Il tenait pour cela cour ouverte en son hôtel une fois par semaine.

C'est ce tribunal militaire qui condamna à mort la fameuse femme Corriveau, une paysanne de Saint-Vallier, qui avait voulu jouer à la marquise de Brinvilliers et qui fut trouvé coupable d'avoir assassiné deux maris en moins de trois ans. Le cadavre de cette malheureuse fut mis dans une cage de fer,et cette cage fut suspendue à un poteau à la fourche des chemins qui se croisent à la pointe de Lévy, près de l'endroit où s'élevait il y a une trentaine d'années un monument de tempérance, à environ douze arpents à l'ouest de l'église St-Joseph (1). On voulait ainsi frapper l'imagination des nombreux voyageurs qui passaient par ce lieu très fréquenté. Les habitants de la pointe de Lévy, peu réjouis de ce lugubre spectacle, demandèrent aux autorités de faire enlever cette cage, dont la vue, le bruit et les apparitions nocturnes tourmentaient les femmes et les enfants. Comme on en voulut rien faire, quelques hardis jeunes gens, allèrent par une nuit obscure, décrocher la Corriveau et sa cage et l'enfouirent sous terre, près du cimetière de la paroisse. Cette disparition mystérieuse et les récits de ceux qui avaient entendu grincher les crochets de la cage ou vu se balancer dans l'air ce squelette hideux, ont fait passer la *Corriveau*, dans le domaine de la légende (2).

(1) La sentence portait qu'après l'exécution le corps de la Corriveau serait suspendu dans les chaines, à l'endroit que le gouverneur croirait devoir indiquer. La pendaison eut lieu sur les buttes à Neveu.

(2) Après l'incendie de l'église de la pointe de Lévy, en 1830, le cimetière fut agrandi et c'est ainsi que la cage s'y trouva enfermée. Un fossoyeur la retrouva en 1850. La cage, qui ne contenait plus que l'os





Murray n'osa pas, comme le fit Gage à Montréal, autoriser les capitaines de milice de paroisse à terminer les différends qui pourraient survenir entre leurs concitoyens, mais il permit aux vaincus de participer à l'organisation judiciaire en appelant deux hommes de loi tirés de leur sein. M. Cugnet fut nommé procureur-général et commissaire auprès du tribunal militaire établi dans la capitale, pour les habitants de la rive nord du fleuve. M. de la Fontaine de Belcourt fut chargé de représenter les intérêts de ceux de la rive sud.

Ces deux fonctionnaires étaient des alliés de la famille Charest.

Dans les campagnes, la connaissance des affaires de police fut abandonnée aux commandants des localités et dans certains cas à des juges de paix. C'est ainsi qu'à Saint-Henri de Lauzon, on trouve un juge de paix en 1765, M. Pouchet Saint-André (1).

d'une jambe, était construite de gros fer feuillard. Elle imitait la forme humaine, ayant des bras et des jambes et une boîte ronde pour la tête. Elle était bien conservée et fut déposée dans les caveaux de la sacristie. Cette cage, enlevée secrètement quelques temps après, fut exposée comme curiosité à Québec, puis vendue au musée Barnum, à New-York, où on doit encore la voir. Cf. les *Anciens Canadiens*, de M. de Gaspé, p. 369.

(1) Nous n'avons guère de renseignements sur Pouchet Saint-André. On lit dans la *Gazette de Québec*, du 20 janvier 1774 : En vertu d'un ordre *fieri facias*, à la poursuite d'Adrien Pouchet, dit St-André, contre les biens d'Augustin Couture dit Lamonde, j'ai saisi et pris en exécution deux concessions de terre situées dans la paroisse de St-Henry, dans le dit district, une de deux arpents de front sur 30 arpents de profondeur, au nord de la rivière des Trois-chemins, bornée par Pierre Tardif d'un côté, et de l'autre par Joseph Belleau, l'autre de quatre arpents de front sur pareille profondeur, au nord de la dite rivière Trois-chemins, bornée d'un côté par le dit Tardif, et de l'autre par les terres non concédées. Le public est averti que j'exposerai en vente publique les dits biens, comme appartenant au dit Augustin Couture, à mon bureau dans Québec vendredi le 8ème jour de juillet prochain aux conditions sui-

Les Canadiens, un peu défiants, s'arrangèrent cependant de façon à vider leurs différends à l'amiable en appelant des notables ou le curé comme arbitres. Lesétudes des notaires de cette époque contiennent des centaines de transactions de ce genre qui avaient la vertu d'une sentence finale. " Si vous avez un juge anglais, il est bon d'avoir pour lui de la considération sans trop de liaison," écrivait M. le grand vicaire Briand en 1766, au récollet François Carpentier, qui desservait alors la paroisse de Saint-Nicolas (1).

En 1765, Murray commença à établir dans chaque paroisse des officiers spéciaux qui prirent le nom de baillis et de sous-baillis. Ces officiers étaient chargés

vantes que la vente commencera à quatre heures après midi du dit jour et finira à six heures précises, et que l'acquéreur paiera comptant moitié du prix de l'acquisition immédiatement, et le restant en par moi lui donnant possession et contrat de vente.

J. Rowe, D. P. M.

N. B. Si quelques personnes ont des prétentions sur les dites concessions de terres, par hypothèque ou autrement, elles sont requises par le présent d'en donner connaissance au dit prévôt maréchal avant le jour de la vente.

Dans la *Gazette de Québec*, du 21 janvier 1779, on lit : A. P. St-André, étant dans l'intention de quitter cette province dans le cours de l'été prochain, prie tous ceux à qui il doit, d'envoyer leurs comptes, et ceux qui lui doivent de s'acquitter avant le premier juin prochain, s'ils veulent éviter des frais.

Le dit St-André a deux maisons très commodément situées pour le commerce, qu'il vendra par vente privée et livrera possession le premier mai prochain.

To be sold

The fief of La Marangouiniere, of the parish of St-Henry, six miles from Quebec, 810 acres of Land, of which about 25 are cleared, the rest most all good fire wood, a large house, built this summer, upon it. Inquire for further particulars, at St-Henry, to the owner A. P. St-André Esq., or at Quebec, to Mr. Samuel Nelson, attorney at law.

Said A. P. St-André, intends leaving this place in a month hence.

(Gazette de Québec).

6 octobre 1766.

(1) *Cartulaire de Saint-Nicolas*, archevêché de Québec.

de la voirie et de tout ce qui pouvait concerner l'ordre public dans les paroisses où ils habitaient.

Ils devaient aussi faire connaître aux habitants les ordres du gouvernement et lire les proclamations ou les ordonnances aux portes des églises. Nous avons pour la seigneurie de Lauzon la liste à peu près complète de ces baillis depuis 1765 jusqu'à 1775. On peut la consulter à l'appendice (1). Ces baillis remplaçaient les anciens capitaines de milice que le gouvernement n'avait pas osé rétablir, ne comptant pas qu'il aurait été prudent encore d'armer les habitants. Ce n'est qu'en 1776, lors de l'invasion américaine, que les baillis disparurent pour faire place encore une fois aux capitaines de milice. L'évêque donna à ceux-ci dans les églises les mêmes honneurs que leurs prédécesseurs avaient eus sous le régime français (2).

Le 27 juin 1765, la *Gazette de Québec* publiait l'avis suivant :

Par ordre de Son Excellence le gouverneur chef de la province de Québec, seigneur de la côte de Lauzon, dite Pointe de Lévy.

On avertit ceux qui possèdent des fiefs ou des terres en roture dans l'étendue de la seigneurie de la côte de Lauzon de la Pointe de Lévy, qui composent les paroisses de St-Joseph, St-Henry, St-Charles et St-Nicolas, appartenant ci-devant à M. Charest, et aujourd'hui à Son Excellence, de se trouver et transporter, ou quelqu'un pour eux, au presbytère de la dite Pointe de Lévy, la première semaine du mois de juillet prochain, de faire leurs déclarations exactes et

(1) Pièce no. 1.
(2) *Mandements des évêques*, 2 vol. p. 281. Lettre de Mgr Briand.

sincères, aveux et dénombrements des fiefs et terres qu'ils ont dans la seigneurie, devant mtre. Saillant, notaire public et avocat à Québec, chargé des affaires de Son Excellence, pour ce qui concerne sa seigneurie, de représenter tous les titres de propriété et contrats de concession des dites terres et dernières quittances, de passer devant lui titre-nouvel, en payant comptant trois livres, et contrat de concession pour ceux qui n'en ont pas, en payant six livres, comme aussi de payer comptant au dit maître Saillant, les lots et ventes pui peuvent être dûs. On avertit pareillement que ceux qui ont abandonné leurs terres, depuis plusieurs années, pourront les réclamer et en prendre possession sous un mois, en payant les arréragesde cens et rentes seigneuriales qu'ils peuvent devoir, sinon, et le dits temps passé, les dites terres seront réunies au domaine du seigneur, et concédées à d'autres. Et enfin que ceux qui voudront des terres dans la dite seigneurie, pourront s'adresser au dit maître Saillant, autorisé de Son Excellence, qui leur en passera des contrats de concession aux prix, charges clauses et conditions ordinaires. On avertit en outre que ceux qui doivent à M. Charest, des arrérages de cens et rentes seigneuriales, lots et ventes, pour raison des terres qu'ils possèdent dans la dite seigneurie, sont priés de les payer au dit maître Saillant, fondé de son pouvoir, sous huit jours, si non, ils seront poursuivis rigoureusement en justice, attendu son prochain départ pour l'Europe.

Le 15 août, même année, la *Gazette* annonçait encore :



De la part de Son Excellence le gouverneur en chef de la province de Québec, seigneur de la côte de Lauzon, dite la Pointe Lévy.

On avertit pour la dernière fois ceux qui possèdent des fiefs ou des terres en roture, dans l'étendue de la seigneurie de la côte de Lauzon, que, si sous trois jours, ils n'en font pas leurs déclarations au presbytère de la Pointe de Lévy, devant Mtre Saillant, notaire public et avocat à Québec, chargé des affaires de Son Excellence pour ce qui concerne sa seigneurie (au papier terrier de laquelle il travaille sans relâche), les dits fiefs et terres seront réunis au domaine du seigneur, sans aucune autre formalité, et concédées à d'autres. Pareillement, ceux qui n'ont point réclamé leurs terres qu'ils ont abandonnées depuis longtemps, pourront cependant le faire sous trois jours, en payant comptant les arrérages de cens et rentes seigneuriales qu'ils peuvent devoir, ainsi qu'il a été annoncé dans une des précédentes gazettes du quatre juillet dernier, et la suivante, et publié aux portes des églises paroissiales de la dite seigneurie et ailleurs, attendu que le dit Mtre Saillant est sur le point de finir le dit papier terrier, pour aller achever celui de la côte de Beaupré, qu'il a interrompu, ce qui lui occasionnerait un grand retardement. On avertit pareillement ceux qui voudront des terres dans la dite seigneurie, de s'adresser au dit Mtre Saillant, autorisé de Son Excellence, qui leur en passera des contrats de concession, aux prix, charges, clauses et conditions ordinaires.

Comme aussi ceux qui doivent à M. Charest, ci-devant seigneur de la côte de Lauzon, des arrérages

de cens et rentes seigneuriales, lots et ventes pour raison des terres qu'ils possèdent dans la dite seigneurie, sont priés de les payer sous trois jours au dit Mtre Saillant, fondé en son pouvoir, sinon, ils seront poursuivis rigoureusement en justice, ayant été bien et duement avertis plusieurs fois, attendu le prochain départ de M. Charest pour l'Europe.

Soit que les habitants y eussent mis de la mauvaise volonté, soit encore que Saillant ait voulu profiter de la bonne aubaine que lui offrait un aussi illustre client, la confection du papier-terrier de Lauzon dura huit longs mois. Le travail, du reste, était assez considérable. Il fallait donner les titres-nouvels, recevoir les déclarations de chaque censitaire, percevoir les rentes, cens et droits de pêche, constater les noms de ceux qui avaient pris des terres et ne les avaient point fait défricher. Saillant n'a point conservé minute de ses procédures, du moins nous n'en avons point trouvé trace dans son étude. Le papier-terrier qu'il prépara alors eût été précieux à plus d'un titre. Il nous aurait fait connaître dans tous ses détails la véritable situation de la seigneurie et de ses habitants, à l'époque où Murray en devint le propriétaire. Dans les quelques titres-nouvels de cette époque que nous avons pu consulter dans les papiers d'anciennes familles, une note qui revient sans cesse nous a frappé. En décrivant l'état de la propriété, le notaire ne manque jamais de dire que l'habitation a été incendiée pendant le siège. En 1765, plusieurs habitants vivaient encore dans des cabanes faites de troncs d'arbres, n'ayant pas les moyens de reconstruire leurs demeures.

Une fois sa tâche terminée, Saillant réclama ses honoraires du seigneur. La note parut élevée, exhorbitante même, et Murray refusa de solder. Il fallut recourir à l'arbitrage. Jean-Claude Louet, Simon Sanguinet, Jean-Baptiste Lebrun de Duplessis et J.-A. O'Lery, tous quatre notaires et avocats, appelés comme experts, décidèrent que le travail de Saillant, qui avait duré 240 jours, valait 3,600 livres cours français, soit 15 livres par jour, non compris les avis, les voyages et les frais d'huissier. Il fut donné trois mois à Saillant pour délivrer copie des titres-nouvels aux habitants (1).

Un des premiers soins de Murray, après le départ des troupes françaises, avait été de prendre possession de la Chaudière et de ses communications avec la Kénébec. Dans l'été de 1761, il fit faire l'exploration complète de ces grandes voies (2). Il s'occupa dans le même temps de faire réparer les chemins et routes des environs de Québec. Le 24 mai 1762, François-Joseph Cuguet, qu'il avait nommé grand voyer, adressait une lettre à ce propos à tous les capitaines de milice du gouvernement. Les chemins de Charlebourg, Lorette, Sillery, Cap-Rouge, Beaumont, Saint-Charles furent visités et des travaux considérables y furent entrepris.

La seigneurie de Lauzon se sentit particulièrement de cette politique bienfaisante.

(1) Sentence arbitrale du 3 février 1767. Mtre Guillemin agissait comme avocat de Murray dans cette affaire. Les titres-nouvels de Saillant sont dressés sur des formules imprimées. Ce sont les premiers actes notariés où l'on se soit servi de la typographie au Canada. La *Gazette de Québec* avait été fondée l'année précédente (1764).

(2) *Papiers-d'Etat*, Q. 1. Murray à Pitt. 1761, 13 mai et 17 juillet.

Dans l'été de 1762, à la demande des habitants de Saint-Henri, Cugnet fit l'examen du chemin qui côtoyait alors l'Etchemin depuis le presbytère jusqu'au passage qui menait à la grande route de la Nouvelle-Beauce. M. de la Gorgendière, ancien grand voyer, avait demandé autrefois que ce chemin tracé pour la plus grande partie sur la grève fut détourné sur les terres. Plusieurs voulaient faire revivre ce projet. Cugnet décida que l'ancien tracé, qui existait depuis l'établissement de la paroise, serait maintenu, que l'on donnerait au chemin qui n'avait que dix à douze pieds de large en certain endroits une largeur uniforme de trente six pieds.

Les habitants qui prirent l'initiative en cette circonstance furent François Morin, François Lachance, Louis Boulet, Noël Malboeuf, Jean-Baptiste Malbœuf, Pierre Bellavance, Ambroise Bellavance, Jean-Baptiste Bellavance, Jacques Morin, Joseph Lessart, Jean Bussières, Jacques Beaumont, Charles Laflamme, Gabriel Picard, Joseph Samson, Noël Simoneau, Joseph Lachance, Pierre Tardif, Jean Letarte, Jacques Côté, Antoine Côté, François Samson, Pierre Côté, François Ferland, Blaise Belot, Michel Guay et Ignace Hallé, capitaine (1).

Deux ans après, dans l'été de 1765, Cugnet traçait aussi un chemin pour les habitans du côté nord de la rivière Etchemin qui ne pouvaient se rendre à l'église ou au moulin sans traverser la rivière à deux endroits différents. C'est alors que fut fixé le gué qui existe encore et qui longe les piliers du pont en fer de l'Intercolonial. Ce gué aboutissait chez Jean Crépeaux.

(1) 5 Juillet 1762. *Cahier des procès-verbaux de Cugnet*, p. 24.



Les habitants qui firent la demande de ce chemin furent Rémi-Elie Breton, Louis Thibault, Germain Beaudoin, Marc Beaudoin, Auguste Beaudoin, Louis Beaudoin, Joseph Béland, Guillaume Tardif, Jean-Baptiste Larose, Jacques le Tourneur, Charles Guay, Auguste Boulet, les mineurs Bussières (1). Il fut jeté aussi, dans la même année, un pont sur le ruisseau des Dames.

On se souvient que sur la gauche de l'Etchemin, à l'arrière de ce qui forme aujourd'hui Saint-Romuald, les seigneurs Duplessis et Charest avaient commencé à concéder des terres. En 1751, le grand voyer de la Gorgendière traça pour ces colons un chemin le long de la rivière (2). Depuis lors de nouvelles habitations s'étaient formées à l'ouest de ce village primitivement appelé Saint-George, puis Cadoret, et que l'on nomme maintenant Taniata. Il y avait là, en 1765, Jean-Baptiste Cadoret, père, Joseph Dubois fils, Pierre Ménard, Pierre Gély dit Sanchagrin, Jacques Dubois, Joseph Cadoret, Charles Cadoret, la veuve Cadoret, Jacques Dubois père, Pierre Dussault, Jean-Bte Dubois, Joseph Guilbault, la veuve Laflamme, Michel Julien. Afin de diminuer la distance qui séparait ces colons du fleuve, Cugnet, cette même année, leur fixa un chemin de descente de quarante arpents de parcours jusqu'à

(1) *Procès-verbaux des grands-voyers*, vol. 6, p. 173.

(2) *Procès verbaux des grands voyers*, vol. 6. folio 9-1751. Chemin de descente pour Taniata. Traversera la rivière Etchemin sur la terre de M. de la Gorgendière, suivra le long de la rivière jusque chez Dubois qui redressera le chemin dans le pied de la côte. Suivra de là l'ancien chemin dans la ligne qui a été donnée par M. Charest jusque chez François Dubois. Jusqu'à la rivière, le chemin traversait les terres de Jacques Huart, Louis Levasseur, Pierre Dusault, (Louis Lambert, capitaine de milice, Louis Fleury de la Gorgendière, grand voyer).

l'ancien lieu d'embarquement sur la rivière Etchemin (1). Ce chemin d'abord fixé entre les terres de M. de la Gorgendière et de Jean Demers fut deux ans après tracé dans la ligne qui séparait les établissements d'Etienne Demers et d'Ignace Roberge. A la demande du lieutenant gouverneur, l'arpenteur-général Holland dût lui-même se rendre sur le terrain afin de faire cesser toutes contestations (2). C'est ce chemin de descente, appelé d'abord *route Saint-Georges* et connu plus tard sous le nom de *route des quarante arpents*, qui devait être la source d'un procès fameux entre les habitants de Saint-Jean Chrysostôme et de Saint-Romuald (3).

Dans l'été de 1762, Cugnet donna également un chemin régulier de sortie jusqu'au fleuve aux habitants de Saint-Nicolas, sur la limite des terres de Joseph Loignon et de la veuve Dumais (4). Cinq ans après, le 24 juin 1767, à la requête de René Simoneau, Gabriel Simoneau, Charles Dubois, Etienne Dubois, Jean Simoneau, Jean Croteau, Louis Bourguignon, Louis Frichet, Baptiste Bibeau, Baptiste Dubois, Louis Boucher, Etienne Huot dit St-Laurent, Hyacinthe Marion, Pierre Charland, tous habitants de la première et seconde concession de Saint-Nicolas, Cugnet fixait une route d'embarquement et de débarquement, entre les propriétés de Charles St-Laurent et Louis Croteau, à prendre du chemin royal jusqu'au fleuve. Comme les

(1) Procès-verbal du 11 juin 1765. vol. 6, p. 136.

(2) Ibid. 5 septembre 1767, vol. 6, p. 177.

(3) Ibid. 5 septembre 1767. vol, 6, p. 177.

(4) 19 juillet 1762. L'index des procès-verbaux contient cette mention (p. 55) : " L'expédition est chez l'inspecteur mais la minute ne s'est point trouvée.



intéressés à cette route ne s'entendaient pas, ils choisirent comme arbitres Charles Boucher, Jacques Rousseau, Joseph Martineau et Charles Félix Boucher. Cugnet ne fit que sanctionner leur sentence rendue à l'amiable et que tout le monde accepta de bonne volonté. Il fut décidé alors que ce nouveau chemin serait seul employé à l'avenir et que l'on ne passerait plus par l'ancienne côte (1).

Saint-Henri, qui couronne les hauteurs de la pointe de Lévy à six milles du Saint-Laurent, est côtoyé par deux rivières, l'Etchemin qui couvre sa gauche, et la Boyer dont les sources plongent dans son flanc droit. Le trop plein de la population de Saint-Joseph se déversa d'abord par l'Etchemin, puis de Saint-Michel, de Beaumont et de Saint-Charles, les colons remontèrent par la Boyer jusqu'aux plaines fertiles de Saint-Henri où cette petite rivière se divise en deux branches, que les anciens appelaient *les fourches de la rivière Boyer.* Ces fourches étaient habitées en 1765 par Pierre Bellerive, François Daniel, François et Louis Terrien, Joseph Gervais, Augustin Aubois, Jacques Gendron, Pierre Terrien, Pierre Terrien fils, Nicolas Denis, Proux, Pierre Garand, Pierre More, Thomas More.

Cugnet traça pour ces braves gens un chemin de sortie au nord de la rivière Boyer, de douze pieds de large, entre les terres de Jean Laliberté et de Laurent Gosselin (2).

A l'origine, les habitants de la pointe de Lévy n'avaient pour se rendre au fleuve Saint-Laurent que

(1) Procès-verbaux. vol. 6, p. 168.
(2) Ibid. 29 juillet 1765. vol. 6, p. 180.

le grand chemin royal tracé en 1713. Ce chemin, ouvert sur les hauteurs,offrait de grands inconvénients. Un habitant domicilié près de l'église de Saint-Joseph, par exemple, qui voulait se rendre à la ville, devait suivre le grand chemin public et descendre par la grande côte, connue alors sous le nom de *Côte à Magnan* ou *du fourneau à chaux* et qui depuis s'est appelée *Côte du passage*, ou bien se résigner à attendre la marée basse où il prenait alors un sentier grossièrement tracé sur la grève. Il y avait, il est vrai, un lieu d'embarquement pendant l'été dans une des anses près du cap de la pointe de Lévy,au *trou Joliette*, mais en hiver, à cause des vents et de la glace, il fallait absolument se rendre à *l'Anse de la Cabane des Pères*.

Le 16 mai 1765, Michel Guay, bailli de la Pointe-Lévy, reçut l'ordre de convoquer une assemblée afin de savoir s'il était à propos de tracer un chemin en ligne droite depuis l'église de Saint-Joseph jusqu'à la *Cabane des Pères* où se faisait alors l'embarquement de presque tous les habitants de la rive sud, à l'est de Québec. Ce tracé devait raccourcir le trajet de plus des deux tiers et éviter des montées fort à pic. Le 19 mai, Cugnet se rendit au presbytère et recueillit l'opinion des paroissiens. Vingt-deux propriétaires, représentés par l'avocat Guillemin, approuvèrent le projet, et le curé Youville-Dufort s'y opposa avec cinq habitants (1). L'interrogatoire que Cugnet fit alors subir aux co-intéressés nous a été conservé avec les réponses données

(1) Vol. 6, p. 130. Le bailli avait reçu ordre d'après jugement rendu par J. Grant et John Marteilhe, juges de paix.

par chacun. On pourra consulter ce curieux document qui est reproduit à l'appendice (1).

Le 8 juin 1765, accompagné de Joseph-Jean Guay, Jean Guay, Joseph Bégin, Charles-Jean Guay, Ignace Samson, Charles Bégin, Etienne Samson, Jean Charest, Joseph Lemieux, Joseph Carrier, Cugnet se rendit à la pointe de Lévy pour marquer et tracer *un grand chemin de descente, à prendre du grand chemin du roi jusqu'au fleuve, au lieu vulgairement appelé la Cabane des Pères, où est le commun embarquement et débarquement de la dite paroisse à la ville de Québec, au plus grand avantage du public.* Il planta à la tête de la côte un piquet surmonté d'un pavillon et tira de là une ligne droite jusqu'au coin du verger appartenant au au curé. Ce chemin, qui devait être ouvert sous huit jours, avait de onze à douze arpents de long, depuis la côte de la *Cabane des Pères* jusqu'au grand chemin du roi. Procès-verbal fut dressé, et Cugnet, Michel Guay, bailli, et Jacques Bégin, sous-bailli, y apposèrent leur signature (2).

C'est ce chemin qui traverse maintenant le village de Bienville et met en communication la ville de Lévis avec Lauzon et toutes les paroisses de la rive sud, à l'est de Québec. Il prit alors le nom de *Petite Route.* De là vient que le village de Bienville, qui sépare Lévis de Lauzon, a si longtemps gardé cette appellation.

Le 18 juillet 1767, Cugnet, à la requête d'André Bégin, Charles Carrier, Joseph Bégin, Joseph Aubert, André Couët, Michel Turgeon, François Corneau,

(1) Pièce no. 2
(2) *Procès verbaux des grands voyers*, vol. 6, p. 134.

Charles-Jacques Bégin et Charles Bégin,fils d'Etienne habitants d'Arlaca, traçait le chemin du roi de leur village et prolongeait la route qui communique du fleuve jusqu'à l'intérieur, depuis le troisième rang jusqu'au quatrième rang, entre les terres de François Bourget et de Baptiste Corneau (1).

Comme on le voit, depuis 1762, chaque année, le grand voyer avait été appelé sur la côte de Lauzon, soit pour corriger ou améliorer d'anciens tracés. L'habitant, n'ayant plus à s'occuper d'expéditions lointaines, de service militaire, de corvées d'ordonnance, songeait à ses petites affaires. Questions de routes, questions de clôtures, questions de pâturages ou de bestiaux, n'est-ce point là encore le thème ordinaire des conversations chez ces braves gens que les tourments ou les ambitions du monde n'agitent guères.

Le seigneur Murray, du haut du rocher de Québec, devait voir avec satisfaction tout le mal que se donnaient ses nouveaux censitaires pour percer sa seigneurie de belles routes, larges et bien entretenues.

Chaque nouveau chemin ne mettait-il pas en valeur cette vaste propriété dont plus des trois quarts restaient encore à coloniser ?

Murray ne devait pas jouir cependant de la satisfaction qu'il se promettait à voir grandir sous ses yeux ce beau domaine.

(1) Le même jour, à la demande de François Carrier et Jean Baptiste Noël, habitants du troisième rang de la pointe de Lévy, appelé Arlaca, Cugnet faisait enquête afin de savoir si le chemin dont se servaient Jean Drapeau, Pierre Nolin, Baptiste Bégin, Louis Guay, habitants du quatrième rang, passait sur les terres des requérants et si ceux-ci pouvaient porter deux chemins sur leurs terres. Il règla que ce chemin passait sur le troisième rang et que les lois ne permettaient pas deux chemins du roi sur la même terre.

Au lendemain de la conquête, une nuée d'aventuriers, d'intrigants, de valets d'armée, s'était abattue sur le Canada, comme une volée de corbeaux sur les champs de bataille. Obligé de vivre au milieu de cet entourage qui le faisait rougir chaque jour, Murray ne put longtemps dissimuler sa mauvaise humeur. " Il m'a fallu faire des magistrats et prendre des jurés parmi 450 commerçants, artisans et fermiers méprisables principalement par leur ignorance, écrivait-il au ministre. Ces gens haïssent la noblesse canadienne, à cause de sa naissance, et parce qu'elle a des titres à leur respect : ils détestent les habitants, parce qu'ils les voient soustraits à l'oppression dont ils les ont menacés."

N'espérant pas influencer le gouverneur, cette clique fanatique et francophobe porta plainte à Londres. Elle accusait Murray de favoriser le parti militaire et de montrer trop de sympathies aux vaincus. Les quelques marchands anglais qui étaient alors dans Québec et dont Murray avait dû combattre la rapacité se joignirent aux mécontents.

Le gouverneur dut partir.

Le samedi, 28 juin 1766, à peine un an après le départ du seigneur Charest, Murray s'embarquait pour l'Angleterre sur le navire *le Petit Guillaume*, commandé par le capitaine James Grant. Le clergé, les membres des ordres religieux, les officiers publics, les principaux habitants de la petite capitale l'accompagnèrent jusqu'au rivage. Plusieurs barges montées par les officiers de la garnison suivirent le navire jusqu'à Saint-Laurent de l'île d'Orléans

Rendu en Angleterre, le gouverneur n'eut pas de peine à prouver que les accusations que l'on portait

contre lui étaient mal fondées. Tout ce que les marchands purent gagner fut de lui faire rembourser un surplus de taxe qu'il avait imposé sur les boissons quand il aurait dû suivre l'ancien tarif en vigueur sous le régime français (1).

On lit dans la *Gazette de Québec* du 3 juillet 1766 :

" Samedi le 28 du passé,à 11 heures du matin,Son Excellence l'Honorable Jacques Murray, major général des armées du roi, et gouverneur de cette province, s'est embarqué pour l'Angleterre sur le *Petit Guillaume*, commandé par le capitaine Jean Grant. Son Excellence a été suivi jusqu'au bord de l'eau par des officiers publics, par des commerçants et autres habitants, et il a été accompagné à bord sous un salut du canon de la grande batterie, par le colonel Jones, commandant du 52ème régiment et de la garnison, le capitaine Morris, commandant du 37ème régiment qui est en garnison ici, et les officiers de leurs corps, par le colonel Robertson, intendant général des casernes de l'Amérique Septentrionale,par M. O'Brien et Mad. Susanne O'Brien, et par quelques autres dames, tous en barges, qui l'ont aussi accompagné jusques aux environs de la paroisse de St-Laurent, sur l'île d'Orléans, où ils l'ont quitté après lui avoir fait leurs adieux, et Son Excellence a poursuivi son voyage avec un vent favorables et un beau temps. François Mackay, écuier, et sa dame, le lieutenant Rose, du 52e régiment, le lieutenant Abbott,de l'Artillerie Royale,et M. Frothingham, accompagnent Son Excellence dans son voyage."

(1) 23 février 1768—*Annual register*, XI, p. 73.



Victorieux de ses ennemis, Murray ne revint pas cependant au Canada. La métropole le sacrifia aux haines mesquines de quelques subalternes besogneux.—

Les Canadiens perdirent en lui un de leurs meilleurs amis.

CHAPITRE DEUXIÈME

Missionnaires et curés de Saint-Nicolas (1750-1778).—Apostasie du récollet Veyssière.—Mort du récollet Bonaventure Carpentier. —Le curé Youville Dufrost fait restaurer l'église de Saint-Joseph. —Il est nommé curé de Boucherville(1774).—Sa mort en 1790.— Eloge qu'en fait l'abbé Faillon.—

Lors de la conquête, Saint-Nicolas était desservi par un prêtre séculier, M. Ignace Tinon-Desroches, qui avait succédé le 24 octobre 1751 au récollet François Carpentier. M. Desroches se piquait de noblesse et l'on trouve dans les cartulaires de l'archevêché de Québec une lettre de lui scellée de ses armes (1). Fils d'un marchand à l'aise, M. Desroches avait étudié au séminaire de Québec, d'où il sortit en 1748. Il était le compagnon de classe de M. Youville-Dufrost, curé de Saint-Joseph de la pointe de Lévy. Ordonné prêle 15 septembre 1751 (2), il vint presqu'aussitôt prendre charge de la cure de St-Nicolas qu'il devait garder

(1) Cartulaire de St-Nicolas, 1761.

(2) Le lendemain de la sépulture de son père, François Tinon.

jusqu'au 14 octobre 1765. D'une grande dignité de manières, très réservé, très studieux, M. Desroches ne sortait guères de sa paroisse que pour aller faire visite à son voisin de la pointe de Lévy (1). Après avoir subi avec ses paroissiens les désastres de la guerre et les ennuis de l'occupation ennemie, il fut appelé à desservir les cures de Lorette et de Notre-Dame de Foye. Il mourut dans cette dernière paroisse le 30 avril 1777.

A M. Desroches succéda, le 3 janvier 1766, le récollet Veyssière, plus connu sous le nom de Frère Emmanuel (2).

Léger-Jean-Baptiste-Noël Veyssière, ordonné prêtre à Québec le 25 décembre 1758, desservit, de 1762 à 1765, les paroisses de St-Michel et de Beaumont (3). Il vint à St-Nicolas le 3 janvier 1766 et en partit le 16 août de la même année.

Ce récollet a laissé dans l'histoire de son ordre un bien triste souvenir. Quelques mois à peine après avoir laissé St-Nicolas, il jetait le froc aux orties, abjurait publiquement le catholicisme et se faisait pasteur protestant.

Voici comment la *Gazette de Québec* du 27 octobre 1766 raconte cet épisode :

" Mardi passé, dit-elle, le Rev. Mons. Veyssière, qui depuis quelques jours a quitté l'ordre des Récollets (où il était connu sous le nom de Père Emmanuel) et s'est déclaré protestant, fit les serments ordinaires

(1) Du 22 mars du 31 mai 1753, le récollet Gélase de Lestage tient la plume aux registres.

(2) Du 14 octobre 1765 à janvier 1766, M. Noël, curé de St-Antoine de Tilly, desservit St-Nicolas.

(3) Sa présence est signalée aux registres de Beaumont le 14 février 1762, le 1 octobre 1763, le 2 décembre 1764, puis du 4 mars 1765 au 24 novembre 1765.

de fidélité envers le roi Georges, d'abjuration du pouvoir du pape dans le royaume de la Grande Bretagne, et d'abjuration du prétendant à la couronne de ce royaume et souscrivit la déclaration ordinaire contre quelques dogmes du papisme. Il a pris ce parti rigoureux et honorable pour des motifs de conscience,après un examen soigneux de la controverse entre les deux religions, ou pour mieux dire, entre les deux modifications de la même religion. Il était fort estimé parmi les siens avant qu'il les quitta ; et le Rev. Père Emmanuel, commissaire des Récollets, lui a fait la justice, dans le moment même qu'il allait le perdre,de témoigner qu'il était un garçon bien réglé, et de bonne conduite, et fort exact dans ses devoirs : Témoignage qui fait également honneur à la candeur du Père Commissaire et au caractère de monsieur Veyssière."

Veyssière partit pour l'Angleterre presqu'aussitôt après son abjuration, Il revint au pays dans l'automne de 1767. Voici la lettre qu'il fit publier, le 8 octobre 1767 dans la *Gazette de Québec* :

" Au très Rev. Père Emmanuel Crespel, commissaire des RR. P. P. Récollets, aux messieurs les protestants, et catholiques romains de la ville de Québec, semblablement aux habitants des paroisses, savoir : St-Michel, Beaumont et St-Nicolas.

" Mon Très Rev. Père, Messieurs et habitants autrefois mes paroissiens, je vous fais mes très humbles remerciements des bontés, et de toutes les marques d'estime que vous m'avez donné quelques jours avant mon départ pour l'Angleterre.

" Je vous en aurai une éternelle reconnaissance.

" J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, mon très Rév. Père, Messieurs, etc.,

Votre très humble et
très obéissant serviteur,
L.-J.-B.-N. VEYSSIÈRE.

Le 21 juillet 1768, le gouverneur Carleton recevait d'Angleterre l'ordre d'admettre Veyssière à la charge de pasteur protestant de Trois-Rivières. Il dut émettre une commission lui donnant pouvoir, raconte-t-il, de faire tout le bien dont il serait capable, sans l'autoriser à faire du mal.

L'honnête gouverneur avait une si piètre opinion de Veyssière qu'il avait refusé de le recommander (1).

Veyssière était déjà à Trois-Rivières depuis le 24 décembre 1767, il prit possession de son bénéfice le 25 septembre 1768, dix-septième dimanche après la Trinité (2).

On conserve encore dans la cité de Trois-Rivières le registre contenant les actes de baptêmes, mariages et sépultures de l'église paroissiale protestante de la ville de Trois-Rivières, en Canada, et de la garnison. Veyssière a inscrit en tête cette phrase sentencieuse : *C'est à la plus grande gloire de Dieu que je me destine et à l'édification de mon cher troupeau.*

(1) Lettre de Carleton au ministre Hillsborough. 21 juillet 1768. Papiers d'Etat, Série Q. 5-2, p. 726.

(2) D'après Mazères (Collection p. 148) les trois premiers curés protestants du Canada, appointés en 1768, furent : 1. A Québec : David François de Montmollin, originaire de Suisse, mais résidant en Angleterre depuis vingt ans.

2. Aux Trois-Rivières : M. Veyssière, ancien récollet de Québec récemment passé au protestantisme.

3. A Montréal : M. De Lille, français, élevé dans le protestantisme, qui avait reçu partie de son éducation à Genève. Depuis deux ans chapelain de la garnison à Montréal.

Le récollet défroqué prit femme. Sous la date du 24 juillet 1789, on trouve au registre l'acte de sépulture qui suit :

" Le vingt et un de juillet 1789 est décédée Elizabeth Veyssière, ma femme, et a été inhumée le vingt quatre du dit mois âgée de cinquante six ans."

Veyssière, lui-même, mourut à Trois-Rivières le 26 mai 1800 (1).

Ce malheureux apostat appartenait à une bonne famille de Limoges qui demeurait sur la paroisse de St-Michel des Lions. Il avait quatre frères religieux, et M. Joseph Navières, qui fut curé de Ste-Anne de Beaupré, de 1734 à 1740, était son cousin.

Un des frères du récollet Veyssière était venu au Canada en 1734 en même temps que M. Navières. Il tomba malade à Québec en janvier 1736 et fit alors un testament où il léguait une partie de sa fortune en œuvres pies (2).

Après son départ de St-Nicolas, Veyssière fut remplacé par un autre récollet, François Carpentier, qui exerça le ministère dans cette paroisse depuis le 21 août 1766 au 17 juin 1769. De 1769 à 1778, ce

(1) Son acte de sépulture se lit comme suit :

On the twenty eighth day of may in the year of our Lord one thousand eight hundred, was buried in this parish of Three-Rivers, by me, the undersigned, minister of the said parish, the Reverend Leger Jean-Baptiste Noël Veyssière, late minister of the said parish, who died may the twenty sixth last.

F. MOUNTAIN, Minister,
JOHN CRAIG MORISSON

Je dois copie de cet acte à la bienveillance du révérend Mre. F.-X. Cloutier, curé de Trois-Rivières.

(2) Testament de Pierre Veyssière, le 14 janvier 1736, étude de Barolet.

furent des religieux du même ordre qui tinrent la plume :

Bonaventure Carpentier, du 6 juillet au 16 septembre 1769 ; Hyacinthe Amyot, du 25 octobre 1769 au 14 août 1774 ; Bonaventure Carpentier, du 16 août 1774 au 12 janvier 1778.

Amyot et les deux Carpentier surent faire oublier par leur zèle, leur désintéressement et leur piété, le triste exemple que venait de donner leur confrère.

François Carpentier, qui avait déjà habité St-Nicolas, de 1749 à 1751, fut un des premiers missionnaires de la Beauce. Il mourut en 1773 après avoir desservi pendant six ans, de 1760 à 1766, Ste-Croix de Lotbinière.

Louis-Claude Amyot, plus connu sous le nom de Frère Hyacinthe, avait été lui aussi un des pionniers des missions de la Beauce. Il mourut en 1776, après vingt-cinq années passées en religion.

Louis-Marie Bonaventure Carpentier, ordonné le premier mai 1735, fit la mission à Ste-Croix de 1737 à 1738. On le trouve dans l'automne de 1750 missionnaire à Ste-Marie de la Beauce. Ce récollet fut surtout employé comme aumônier à la suite des armées ou dans les lointaines garnisons de l'ouest. C'est en cette qualité qu'il alla au fort Frontenac et dans la ville naissante de Détroit. Il était depuis quatre ans à St-Nicolas, se reposant dans la paix de quarante trois années de voyages et de travaux ardus, lorsque la mort l'emporta le 6 janvier 1778 (1).

(1) Le corps du missionnaire Carpentier fut inhumé dans l'église de St-Nicolas. Voici la copie de son acte de sépulture :

L'an de notre Seigneur mil sept cent soixante-dix-huit du présent mois de janvier je soussigné desservant au dit lieu de St-Nicolas par la

Le Frère Bonaventure était le onzième des religieux de son ordre qui depuis 1694, étaient venus tour-à-tour desservir St-Nicolas. Avec lui se ferme la liste de ces moines missionnaires dans la seigneurie de Lauzon. Les prêtres séculiers devaient à l'avenir prendre charge de cette paroisse. Du 7 janvier au 26 avril 1778, M. Lefebvre, vicaire à Québec, fut chargé de desservir la cure vacante, puis le 18 octobre de cette année, M. Pierre-Victor Archambault fit son entrée comme curé en titre.

Depuis la conquête à venir à cette date de 1778, Saint-Nicolas était demeuré à peu près stationnaire. C'est à peine si l'on constate sur les registres l'inscription d'un nom nouveau.

En 1762, vinrent s'établir dans la paroisse deux colons dont les descendants devaient illustrer le nom. Nous voulons parler d'Etienne Pâquet et de Pierre Charland.

Etienne Pâquet était fils de Philippe Pâquet et de Dorothée Plante. Il habitait Saint-Jean sur l'île d'Orléans lorsqu'il épousa à Saint-Nicolas, le 15 février 1762, Madeleine Demers, fille de Michel Demers et de Marguerite Gagnon. La famille Pâquet, dont le véritable nom patronymique est Pasquier, s'était établie à l'origine sur l'île d'Orléans, dès 1671. De là, elle a

mort du père Bonaventure Carpentier missionnaire en la susdite paroisse ay inhumé dans l'église de cette paroisse avec les cérémonies prescrites par la Ste-Eglise Romaine, et du côté de l'épitre, le corps d'Etienne Carpentier de nom du monde et de fr Bonaventure par nom de religion muni des sacrements de la Ste-Eglise catholique en présence de Messires Noël curé de St Antoine sur le fleuve St-Laurent, Berthiaume, curé de la Pointe Lévy, Lefebvre vicaire de la ville de Québec des autres notables et paroissiens qui ont signé avec nous.

(Signé) : Dormicour, frère Bernardin, f. Marc, f. Félix de Berrey, om. provincial.



essaimé sur toute la région de Québec. D'Etienne Pâquet descendent Monseigneur Benjamin Pâquet, ancien recteur de l'Université-Laval, l'honorable Etienne-Théodore Pâquet, ancien secrétaire dans l'administration Chapleau, maintenant directeur des postes à Québec, les abbés Pâquet, professeurs au Séminaire de Québec et prédicateurs fort recherchés.

Pierre Charland, fils de Pierre Charland et de Marie-Angélique Chantal, épousa à St-Nicolas, le 10 novembre 1762, Marguerite Dubois, veuve Joseph Marion. Cette famille Charland, originaire de Saint-Christophe, évêché de Châteauroux, en Berry, venue au Canada dès 1652, finit aussi par se fixer sur l'île d'Orléans. De là, elle poussa ses branches sur les deux côtés du fleuve. Du colon établi à St-Nicolas en 1762 descendent les RR. PP. Victor Charland et Cléophas Charland, des Frères Prêcheurs (1).

Voyons maintenant quelle avait été l'histoire religieuse de la vieille paroisse de la pointe de Lévy, depuis le jour où le général Murray en était devenu le seigneur.

(1) Le 21 novembre 1760, au mariage de Louis Grenier et de Thérèse Demers, on trouve pour la première fois des noms anglais sur le registre de St-Nicolas. Nath. Weld, John French, Levin Beall y signent comme témoins. Le 22 mars, on y lit le baptême de Catherine, fille de Joseph Marin et de Marie-Anne Couette, "réfugiés au Saut de la Chaudière." En 1776, on rencontre sur les registres de cette paroisse le nom d'Antoine Dormicour, chirurgien, domicilié à St-Nicolas. Le 16 avril 1760, eut lieu la sépulture de dame Geneviève de Villeray Lambert, à l'âge de 61 ans. Le 16 juillet 1776, eut lieu le mariage de Louis Rageot Beaurivage, seigneur de St-Gilles, fils de Gilles Bageot et d'Elizabeth Douaire, à Marguerite Lafontaine Marion, fille de Jérémie Lafontaine Marion et de Marguerite Dubois. Le 20 août 1776, eut lieu le mariage d'Alexandre Couture, veuf de Catherine Frontigny, à Marie-Madeleine de Villeray, veuve de Michel Fréchet, fille de Jacques Rouer (Rouard) de Villeray et de Marie-Madeleine Foulon.

Nous retrouvons au vieux presbytère le curé Youville-Dufrost, maintenant raccordé avec le gouverneur et n'ayant plus qu'un souci : voir la restauration de son église (1).

A l'époque de la conquête, la fabrique de Saint-Joseph était une de celles qui donnait le plus de revenus. Les comptes de 1759, qui ne furent arrêtés que le 21 août 1763, accusent une recette totale de 2,144 livres. Cette recette provenait de différentes sources, dont les principales étaient :

Bancs......................	450	livres
Grandes messes votives.......	44	"
Quêtes des fêtes et dimanches.	331	"
Différents dons..............	300	"

En 1762, on trouve encore à la caisse un actif de 2,452 livres et 7 sols.

Mais, hélas ! ce montant, tout considérable qu'il fut pour ces temps de malheur, ne pouvait être réalisé. Sous la fin du régime français, les espèces en argent étaient presque complètement disparues. Les paiements s'étaient faits en monnaies de carte, en bons du trésor ou en ordonnances du munitionnaire. Que valait ce papier, maintenant que le sort du Canada était scellé ? La France honorerait-elle les promesses de ses fonctionnaires ?

En 1759, sur l'actif de 2,144 livres, il fallait défalquer 2,058 livres en monnaies de carte ou en papiers d'ordonnance. L'actif de 1762 ne valait pas mieux, puisqu'on y comptait 2127 livres et 17 sols en papiers contre 324 livres 10 sols en espèces. En 1763, la caisse

(1) Du 28 janvier au 18 février 1765, le frère récollet Alexis Du Buron remplaça M. Youville.



de la fabrique contenait 2095 livres, 2 sols et 6 deniers de ces papiers. En 1765, on y trouve encore 2127 livres et 10 sols. Mais cette année-là, on put enfin réaliser. Lettres de change, bons du trésor et ordonnances convertis en espèces donnèrent 416 livres et 5 sols. Il y eut, partant, perte sèche pour la fabrique de 1711 livres.

Le curé Youville-Dufrost, sachant alors sur quelles ressources sa fabrique pouvait compter, songea à faire restaurer l'église. Au moyen des recettes ordinaires et des contributions volontaires de ses paroissiens, il pouvait faire disparaître du temple de paix les traces de la guerre. Une quête paroissiale lui donna, en 1766, pour de nouveaux tabernacles, une somme de 349 livres et 7 sols. Il paya, la même année, pour des colonnes, des chapiteaux, une vierge de procession, des chandeliers, un crucifix, de petits autels, un montant de 699 livres. En 1767, il emprunta de la veuve Joseph Duquet 586 livres, fit faire une balustrade et les croisées du rond-point et paya aux frères Levasseur, sculpteurs en renom de l'époque, 703 livres. En 1768, les sculpteurs Levasseur firent encore pour 1163 livres de travaux à l'église. Pierre Dussault en fit de son côté pour 600 livres. La fabrique, pour marquer sa reconnaissance à ce dernier, lui fit dire vingt messes (1).

L'évêque Briand, qui visita Saint-Joseph pendant les étés de 1767 et de 1771, marqua toute sa satisfaction du zèle que les paroissiens montraient pour la décoration de leur temple.

C'est sans doute en souvenir de la visite de l'évê-

(1) Assemblées des marguilliers des 24 juillet et 14 août 1768. On fit peindre cette année cinq statues.

que que l'on acheta, en 1771, un grand tableau de saint Joseph, qui fut payé 264 livres.

En 1772, divers travaux de menuiserie furent exécutés dans le sanctuaire et la sacristie. En 1773, on dépensait 1304 livres pour la dorure des tabernacles, qui fut faite par les religieuses de l'Hôpital-Général.

Le bon curé Youville-Dufrost, qui avait dirigé tous ces travaux de restauration, ne put jouir de son œuvre. Le premier mai 1774, il rendait ses comptes de fabrique, et M. Augustin Hubert lui succédait à la cure de Saint-Joseph.

Après vingt années de séjour à la pointe de Lévy, M. Youville-Dufrost alla prendre possession de la cure de Boucherville, où il arriva le 12 mai 1774. Il fut le septième curé de cette paroisse, et il y demeura jusqu'en 1790, année où il mourut, à l'âge de 60 ans et 8 mois (1).

(1) Voici les principales assemblées de paroisse que M. Youville-Dufrost présida à Boucherville :

1782—Avril, 14—Adoption d'un règlement pour le bedeau.
1787—Février, 4 et 27—On y décida la bâtisse d'une nouvelle église.
1789—Mars, 8—On y agite la question de prêter 4,000 schellings, argent de la fabrique, aux habitants, pour leur permettre d'ensemencer leurs terres. Le blé était si rare et si cher, la misère si grande, que l'évêque autorisait ce prêt.

Je dois ces renseignements à M. J. Primeau, curé de Boucherville.

Voici l'acte de sépulture de M. Youville-Dufrost :

Le neuf mars mil sept cent quatre-vingt-dix, par nous prêtre soussigné, a été inhumé dans le sanctuaire de l'église de cette paroisse, du côté de l'épître, le corps de Messire Charles-Magdeleine You de la Découverte Dufrost, curé de cette paroisse, décédé d'avant-hier, âgé de soixante ans et huit mois. Ont été présents : Messires Duboron-Gamelin, Bédard, Dezéry, Ecuier, Marchand, Courval, Pouget, prêtres soussignés.

(Signé) : F. Duboron, Ptre, J. Gamelin, Ptre, Bédard, Ptre, F. Dezéry, Ptre, J. Marchand, Ptre, Pouget, Ptre, Poulin de Courval, Ptre, Durand, Ptre, Ecuier, Ptre.

M. Youville-Dufrost signait : Ch. Youville-Dufrost, mais son véritable nom est celui donné dans l'acte de sépulture.

En 1775, l'évêque voulant témoigner sa confiance à M. Youville-Dufrost, l'avait nommé vicaire-général du diocèse (1).

" M. Youville-Dufrost, dit l'abbé Faillon (2), était d'un caractère heureux, naturellement gai, affable et ouvert. Pendant l'invasion américaine, il envoya à l'Hôpital général de Montréal une troupe de jeunes filles de sa paroisse, qui y furent logées et nourries jusqu'à ce que la paix put leur permettre de retourner sans crainte dans leurs foyers. M. Dufrost conserva toujours de très bons rapports avec les sœurs qu'il appelait ses petites sœurs ou les filles de sa mère. Il venait même de Boucherville à Montréal la veille de leurs grands congés, pour y prendre part, surtout en présidant à l'oraison de la communauté, qu'il faisait à voix haute."

Madame Youville, qui mourut en 1771, avait légué la moitié de ses biens à ses deux fils et l'autre moitié à l'Hôpital à la charge d'y recevoir ses enfants lorsqu'ils seraient dans le besoin, les loger, nourrir, chauffer et éclairer, suivant leur état.

Le frère de M. Youville-Dufrost, Joseph François Youville de la Découverte, ordonné en 1747, devint curé de Saint-Ours et mourut le 10 avril 1778, à l'âge de 53 ans. Il fut inhumé à l'Hôpital général de Montréal, près de sa mère madame Youville, fondatrice de la communauté, sous la lampe du sanctuaire.

(1) Au registre de Boucherville le premier acte signé par M. Youville-Dufrost comme vicaire-général est du 2 juillet 1788. Cependant les abbés Tanguay et Faillon disent tous deux qu'il fut nommé en 1775.

(2) *Vie de Madame Youville*, p. 311.

CHAPITRE TROISIÈME

La seigneurie administrée par procuration.—Période de calme.—Les réfugiés acadiens.—Lord le Despencer et ses excentricités.—Henry Caldwell prend à bail les propriétés de Murray (1774).

Le gouverneur Murray, pendant son séjour au Canada, n'avait guères eu le temps de s'occuper de l'exploitation des nombreuses propriétés dont il s'était porté acquéreur.

Après son départ, il laissa à un de ses neveux, Richard Murray, le soin de tirer le meilleur parti de tout ce qu'il possédait dans la colonie.

Richard Murray s'installa à *Sans-Bruit*, près de Québec, et fit quelques concessions de terres dans Lauzon. Comme les titres qu'il donna sont rédigés sous seing privé il nous a été impossible de pouvoir les retracer tous. Nous savons, par exemple, qu'il dût faire une vingtaine de ces concessions (1).

(1) Nous nous croyons justifiable de dix une vingtaine de concessions parce que quelques uns de ces actes sous seing privé que nous avons sous les yeux sont numérotés et l'un porte le chiffre 17.

L'action de Murray semble s'être particulièrement portée sur la presqu'île qu'enlacent les eaux de la Chaudière et de l'Etchemin, vers la région où s'élève aujourd'hui Saint-Jean-Chrysostôme.

Le 18 septembre 1766, il concédait à Claude Lemieux, habitant de la pointe de Lévy, une terre de trois arpents, au second rang du village de Taniata, à environ une lieue des terres bordant l'Etchemin, sur le même trait carré, à l'ouest de Michel Lemieux, son frère, bornée au sud par le ruisseau aux Truites et près du fief de M. Berthelot.

Le 26 août, il avait également coneédé, au même endroit, une terre à Etienne Lemieux, habitant de la pointe Lévy, bornée au nord par Joseph Lemieux.

Ces terres, qui sont encore à la possession des familles Lemieux, se trouvaient dans le village que l'on nomme aujourd'hui *la Hêtrière*, à quelques arpents des gares de l'Intercolonial et du Grand-Tronc, près du Saut de la Chaudière. Le 4 octobre 1766, nons trouvons aussi une concession par Richard Murray à Jean Guillaume Peyron, habitant de la rivière du sud, d'une terre de cinq arpents sur trente située sur la rivière d'Etroitchemin, du côté du sud de la paroisse de St-Henry, bornée au nord est par Louis Vallière et au sud ouest par Marie Gaulin. Ces Peyron sont devenus les Duperron dit Lavertu.

Les charges imposées aux nouveaux censitaires étaient, par chaque arpent de front, une livre tournois et un sol de cens (1).

(1) Au pied de ces documents que nous avons sous les yeux, il est dit que ces minutes sont déposées chez Adrien Pouchet St-André, écuier, juge de paix, à St-Henry.

Richard Murray, qui agissait alors comme procureur du général Murray, était greffier de la cour des prérogatives à Québec, en 1765. Il fut un de ceux que le baron Mazères proposa pour former partie du conseil législatif. Il le donnait comme un homme de bon sens et de bon caractère, qui avait épousé une Canadienne (1).

En 1770 et 1771, Thomas Frothingham, que l'on a vu accompagner le général Murray en Angleterre lorsqu'il partit en 1766, agissait comme son procureur au Canada et fit quelques concessions en son nom sur la terre de Lauzon (2).

Le 28 octobre 1771, Patrick Murray parait lui avoir succédé. Enfin, dans l'été de 1773, c'est Ainslie, percepteur des douanes à Québec, qui agit au nom du général, dans une concession de terre qu'il fit le 16 juillet à François Bourget (3).

On conçoit que, durant la période qui s'étend de 1765 à 1773, il arriva que la seigneurie fut complètement négligée par son propriétaire, ainsi que cela avait eu lieu pendant la longue tutelle des de Lauzon.

(1) Mazères proposait en même temps que lui Dumas St Martin et du Calvet, deux protestants de Montréal, qui y étaient établis du temps du gouvernement français et qui agissaient comme juges de paix depuis un grand nombre d'années. Non seulement du Calvet a une grande fortune qui le rend indépendant, dit Mazères, mais il a une grande indépendance d'esprit et de caractère.

Il y a encore, ajoute-t-il : 1° M. Martel, natif de France, protestant, qui a laissé sa patrie et qui s'est établi en Angleterre longtemps avant la conquête du Canada. Il a été longtemps juge de paix à Québec. Depuis 1774, il est juge de la Cour des plaidoyers communs à Montréal ; 2° M. Jourdain, de Montréal, homme de sens et riche ; 3° M. Montmollin, ministre protestant ; 4° M. Delisle, ministre protestant à Montréal.

(2) Etude Jean-Claude Panet, 11 octobre 1770.

(3) Etude Jaen-Antoine Panet.

Les mandataires de Murray ne s'occupaient que de retirer les plus clairs revenus, sans s'inquiéter d'attirer de nouveaux colons.

Si l'on jette un coup d'œil sur les registres paroissiaux de ces huit années, on trouve à peine quelques noms à ajouter à ceux des anciennes familles établies déjà depuis longtemps (1).

Les représentants du général auraient pu, cependant, attirer dans ce temps-là, vers la seigneurie, un bon nombre d'excellents agriculteurs.

En effet, c'est dans l'automne qui suivit le départ de Murray qu'un grand nombre d'Acadiens arrivèrent

(1) Mouvement de la population de St-Joseph, de 1759 à 1769:

Années	Baptêmes	Mariages	Sépultures
1759	44	6	34
1760	23	3	19
1761	37	9	16
1762	29	10	19
1763	50	16	31
1764	56	17	27
1765	80	6	49
1766	48	11	25
1767	52	4	21
1768	36	6	26

Le 7 août 1764, eut lieu le mariage de Salvador Wadoul, originaire de l'île de Malte. Le 12 novembre 1764, Thomas Cromp, de Glasferd, principauté de Galles, épouse Marie Dufresne, fille de François Dufresne, de St-Laurent de Montréal.

Le 20 avril 1768, on enterrait, à St-Joseph de la Pointe de Lévy, Jean-Baptiste Ducas, écossais de nation, âgé d'environ cent ans.

Le 5 novembre 1766, eut lieu le mariage de Jean-Baptiste Chabot, fils de Jean-Baptiste Chabot et de Madeleine Frontigny, originaire de St-Pierre sur l'île d'Orléans, mais habitant de St-Michel, à Geneviève Lafontaine, fille de Jacques Bellecour Lafontaine et de Geneviève Lambert, de Québec. Le 4 septembre 1769, eut lieu le mariage de Valentin Poirot, natif de la Bresse, diocèse de Toul en Lorraine, fils de Mathias et de Marguerite Richard, à Catherine Poliquin, veuve de Pierre Labrie. Le 26 octobre, même année, Louis Couillard, écuyer, sieur Désilet, co-seigneur de St-Thomas, veuf de Catherine Lepage, épousait à la pointe de Lévy, Elizabeth de la Jus, veuve de Pierre-Victor Aubain, écrivain du roi, de Québec.

de la Nouvelle-Angleterre avec l'intention de prendre des terres et de s'établir dans la province. Le Conseil en donna avis aux différents seigneurs, afin qu'ils pussent profiter de cette immigration excellente à tous les points de vue qui leur permettait de mettre en valeur les terres non concédées de leurs seigneuries. Il n'en coûtait rien pour établir ces pauvres gens dont la frugalité et l'amour du travail étaient légendaires. Le gouvernement avait même donné ordre qu'il leur fût distribué des provisions pour un mois, des magasins du roi, pour les soutenir jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé à se pourvoir par eux-mêmes (1).

Quelle belle population on aurait pu asseoir sur les derrières de la paroisse de St-Henri, au milieu des prairies si riches de Saint-Isidore, aux flancs des côteaux fertiles de Saint-Anselme. La forêt recouvrait encore ce sol superbe et il devait se passer encore bien des années avant que la main des hommes le fit fructifier.

Quelques uns de ces Acadiens s'établirent au loin dans la Beauce. D'autres allèrent rejoindre des compatriotes que le curé Dosque, leur ancien missionnaire, avait attirés vers Saint-Gervais. Ainsi s'établirent les familles Arseneault et Aubé. A la Pointe de Lévy, dans l'automne de 1763, arrivèrent Michel Corneau et sa femme Françoise Pitre. Michel Corneau était un Acadien de Cobequid que la tourmente avait poussé sur les îles de la Madeleine. Il s'y était marié " par un contrat naturel," en présence de quatre témoins, à Françoise Pitre, n'y ayant pas de prêtre pour bénir son union. Son mariage fut réhabilité à la Pointe de Lévy, le 26 novembre 1763. Le veille, il avait fait baptiser

(1) Avertissements de la *Gazette de Québec* du 15 Septembre 1766.

sa fille née aux Iles de la Madeleine, le 18 septembre précédent.

Michel Corneau était fils de François Corneau et de Françoise Boucher. Sa femme, Françoise Pitre, descendait de Jean-Baptiste Pitre et de Judith Tériotte (Thériault).

Michel Corneau vint à la Pointe de Lévy avec ses deux frères André et Jean-Baptiste et une sœur Geneviève. André épousa, le 29 avril 1765, Ursule Lacasse. Geneviève épousa, le 1er juillet 1765, Ambroise Charest. Jean-Baptiste épousa, le 16 août 1774, Françoise Guay.

L'abbé Tanguay a confondu ces descendants d'Acadiens avec une autre famille Corneau, établie à la Pointe de Lévy avant la conquête. Les descendants de François Corneau qui vivent encore à la Pointe de Lévy et qui forment une famille éminemment honorable, ont bien le type acadien.

Le 24 juin 1767, Pierre Drapeau épousait aussi à la Pointe de Lévy, Françoise Sonier, fille de feu Pierre Sonier et de Madeleine Galand, de Beauséjour, en Acadie.

La masse des Acadiens se dirigea vers le district de Trois-Rivières. Elle y fonda de riches paroisses comme Saint-Grégoire et Saint-Jacques de l'Achigan. La région de Québec perdit pour toujours les rejetons de cette race vigoureuse, illustre par ses malheurs et si digne d'admiration quand on sait son superbe odyssée.

Lauzon traversa donc pendant ces huit années une période de calme et de stagnation. Les familles s'augmentaient sans que personne songea à créer de nou-

veaux essains. On commença dès lors ce système du morcellement des héritages contre lequel le baron Mazères devait s'élever avec tant de force et qui nous exposa pendant un temps à la perte de nos lois de succession.

De son côté, le général Murray, retiré en Angleterre et ayant perdu tous espoir de retourner au Canada, songeait à se défaire des propriétés qu'il y possédait. Il y avait alors à Londres un riche anglais, lord le Despencer, qui désirait faire des acquisitions de biens fonds dans la colonie. C'étaient les anciennes seigneuries surtout qui l'attiraient. Murray lui offrit en vente la terre de Lauzon. Lord le Despencer écrivit à ce propos à Hugh Finlay qui était alors maître général des postes de la province afin d'avoir de lui des informations. Le 10 août 1773, Finlay lui répondit par une longue lettre dans laquelle il lui faisait la description des seigneuries de Lauzon, Mascouche, Terrebonne, la Prairie, la Chenaye, Longueuil et Belœil. Il ne lui cachait pas ses préférences pour la baronnie de Longueuil. D'ailleurs, il y avait tant de seigneuries à vendre dans le pays qu'il ne pouvait avoir que l'embarras du choix.

Lord le Despencer lui répondit, le 29 août, en manifestant la crainte que la Pointe de Lévy ne fut trop près du pôle. Il craignait le froid, disait-il, et demandait de nouvelles informations sur Longueuil.

Le ciel sauva les bons censitaires de Lauzon de ce lord aussi excentrique que frileux.

Au cours des négociations de lord le Despencer, la rumeur circula dans Québec qu'un jeune major de la garnison, du nom d'Henry Caldwell, avait offert à



Murray 20,000 louis pour ses propriétés du Canada (1). Il y avait quelque chose de vrai là dedans, mais on ne connaissait pas toute la vérité.

Enfin, on apprit, l'année suivante, que le général Murray avait loué à Henry Caldwell, pour 99 ans, la seigneurie de Lauzon et tous ses biens-fonds du Canada. Le bail avait été signé le 7 avril 1774 (2).

(1) Lettre de Finlay du 5 juillet 1773. La correspondance de Finlay est en la possession de l'honorable M. Masson, ancien lieutenant-gouverneur de Québec.

(2) Note prise dans l'acte définitif du 28 février 1801 (Greffe Félix Têtu).

CHAPITRE QUATRIÈME

Henry Caldwell.—Invasion de 1775.—Comment les troupes du Congrès sont reçues dans Lauzon.—Remparts élevés par Arnold sur les hauteurs de Lévis.—Hiver de 1776.—Défaite de M. de Beaujeu.

A l'âge de vingt-quatre ans, Henry Caldwell était assistant-quartier-maître dans l'armée de Wolfe. C'est lui que le général Monckton avait chargé d'aller porter à la cour d'Angleterre la nouvelle de la prise de Québec. Le sénat romain couronnait de lauriers les messagers qui venaient lui annoncer les victoires de ses légions. L'Angleterre, plus pratique, les couvre d'or. Caldwell reçut cinq cents louis sterling de récompense (1).

De retour au Canada, le jeune officier servit dans l'armée d'occupation jusqu'en 1773, année où il vendit sa commission dans le dessein de se fixer au pays. Lord Barrington, alors secrétaire de la guerre, lui permit de conserver son grade de major (2).

(1) *Knox's Journal*, vol. 1, p. 179.
(2) *Archives du Canada*, série Q, vol. 65, p. 158.

Devenu fermier de la seigneurie de Lauzon, Caldwell s'occupa d'abord de faire construire un vaste moulin à farine à l'embouchure de la petite rivière à la Scie, à l'endroit même que le seigneur Duplessis avait choisi vers 1714. On venait à peine de mettre la dernière main aux travaux de construction que la nouvelle vint à Québec que deux armées du Congrès des Etats-Unis envahissaient le Canada.

Le 7 novembre 1775, les paysans de St-Henri, occupés au labour des champs, virent tout à coup déboucher des bois de Sartigan, qui les séparent de la Beauce, une troupe de soldats déguenillés, couverts de boue, crottés jusqu'aux yeux.

C'était l'armée des *Sans-Culottes* du général Arnold qui venait s'emparer de Québec.

Les colonies de la Nouvelle-Angleterre, révoltées contre les prétentions de la métropole, avaient résolu de conquérir le Canada et d'attacher les Canadiens à leur cause.

Pendant la campagne de 1756, les Anglais avaient décidé d'envoyer 2,000 hommes pour faire diversion du côté de Québec. Il s'agissait de remonter la rivière Kénébec, de franchir les monts Alléghanys, puis de descendre la rivière Chaudière. Après la prise d'Oswego par Montcalm, le projet de cette expédition avait été abandonné.

En 1775, le Congrès voulut reprendre ce plan audacieux et chargea Arnold de l'exécuter.

Pendant que Schuyler et Montgommery, nommés au commandement de la division du Nord, avaient ordre de s'emparer de Saint-Jean et de Montréal, Arnold, à la tête d'une troupe aguerrie, devait pénétrer

par les forêts de la Beauce et surprendre Québec (1). On supposait que le général Carleton s'avancerait pour défendre la frontière du lac Champlain et que Québec, la clef du pays, laissé sans défenseurs, deviendrait ainsi une proie facile. On avait choisi encore pour cette campagne les approches de l'automne, comptant que l'Angleterre ne pourrait envoyer des renforts à une saison aussi avancée de l'année.

Obligé de traverser un pays complètement sauvage, à travers des bois, des marais, des précipices, des rivières remplies d'embarras et de rapides, Arnold ne put surmonter ces obstacles qu'en sacrifiant la plus grande partie de ses munitions et de son bagage. Des hommes d'une habileté infatigable et d'un zèle à toute épreuve pouvaient seuls vaincre ces difficultés de la nature. On considéra dans le temps cette entreprise comme surhumaine (2). Cette troupe audacieuse fut réduite pendant un temps à se nourrir de fruits sauvages et des feuilles des arbres. On fit bouillir et frire des pantalons de peau d'orignal ; un terreneuve fut mangé en civet ; un sac de barbier fut servi en soupe (3).

(1) Bougainville, dans son *Mémoire sur le Canada*, voyait d'un mauvais œil les établissements qui se formaient sur la rive droite du St-Laurent, à proximité de la frontière. "Il vaut mieux, écrivait-il, défricher les vallées des rivières qui viennent du nord que celles du sud, *où il convient de laisser autant de bois que l'on pourra entre nos voisins et nous.*" "Défrichons, disait-il encore, les vallées de la Ste-Anne, Batiscan, Machiche, du Loup et Masquinongé, mais il ne faudrait permettre qu'à un certain nombre d'habitants de s'établir à St-Frédéric, pour fournir à ce fort quelques rafraîchissements, et non davantage, ainsi qu'aux forts de Frontenac et de Niagara."

(2) Lettre datée de Québec, le 9 novembre 1775.

(3) *Journal d'Isaac Senter.*

Ce corps expéditionnaire, composé en grande partie de tanneurs, de chapeliers, de forgerons, de cordonniers, d'aubergistes, supporta vaillamment les fatigues de la route et se dédommagea dans les pleines fertiles de la Beauce de la disette qu'il avait dû subir. Les paysans hospitaliers lui apportèrent à l'envie les œufs, le rhum, le sucre. " On ne saurait trouver de gens plus hospitaliers que les Canadiens, écrivait un officier américain. Quand vons entrez chez un paysan, à quelque heure que ce soit, il met aussitôt devant vous un pain et un bol de lait (1)."

Arnold, dans sa correspondance avec Washington, parle de la cordiale réception qu'il reçut. Le seigneur de la Beauce, M. Taschereau, ayant voulut faire emprisonner un de ses censitaires pour avoir résisté à l'ordre de marcher contre les Provinciaux qui envahissaient le pays, dut le faire élargir aussitôt, tant la population était ameutée (2).

C'est dans le manoir que ce jeune seigneur venait d'abandonner précipitamment que le 5 novembre au soir Arnold et ses officiers faisaient festin de dindes rôties, arrosées d'un excellent vin d'Espagne (3).

Après avoir passé la nuit du 7 au 8 novembre à Saint-Henri, Arnold arrivait à la Pointe de Lévy, le 8 novembre, à onze heures du matin. Il était parti de Cambridge, six semaines auparavant, avec 1000 hom-

(1) Lettre du 3 novembre 1775 datée du camp de Laprairie.

(2) Lettre de Québec du 9 novembre 1775.

(3) *Journal de Senter.* En février 1776, les Bostonnais vendirent à l'encan au manoir du seigneur Taschereau, à la Beauce, tous ses effets que ses censitaires achetèrent à bonne composition. Un nommé Poiré, de la Pointe-Lévy, acheta là un cheval de ferme, un harnais de carriole pour dix piastres. Le tout en valait au moins trente.

mes, tant fantassins qu'artilleurs et carabiniers, il ne lui en restait plus que 650 qui n'avaient pour toutes munitions qu'un coup de fusil à tirer chacun.

Arnold était à deux lieues de la Pointe de Lévy lorsqu'on apprit à Québec son arrivée, ce qui donna le temps au lieutenant-gouverneur Cramahé de faire éloigner les bateaux et les canots de cette place et de l'île d'Orléans, sans quoi, dans l'état de surprise où se trouvait la ville, il est probable que l'ennemi s'en fut emparé sans coup férir (1).

Depuis quelque temps déjà on donnait des passes à tous les canots qui venaient à la ville ou en sortaient. Aussi, les paysans de la Pointe de Lévy, de peur d'être obligés de prendre les armes avaient cessé de porter leurs provisions au marché (2).

Arnold profita de cette abondance de vivres pour se répandre dans les campagnes du sud avec ses soldats afin de les faire rafraîchir et les laisser reposer des fatigues et de la misère qu'ils avaient essuyées pendant la route.

Arnold établit ses quartiers au moulin de Caldwell, à l'embouchure de la petite rivière à la Scie (3). Un nommé Haulstead, que Caldwell employait là et qui avait part dans les profits que le moulin donnait, épousa la cause du Congrès et livra les blés et les farines de son maître aux soldats d'Arnold. On le nom-

(1) *Mémoire de Berthelot d'Artigny.*

(2) Lettre du 9 novembre 1775.

(3) *Papiers d'Etat*, Q. II ; *Lettre de Cramahé* du 9 novembre 1775 ; *Lettre d'Arnold à Montgommery*, datée de la Pointe de Lévy, le 8 novembre 1775 ; *Journal du chirurgien Isaac Senter.*



ma en retour commissaire général des vivres de l'armée assiégeante (1).

Comme toutes les embarcations de la Pointe de Lévy avaient été amenées du côté de Québec, Arnold dut ramasser tout ce qu'il put trouver afin de franchir le fleuve. Il fit venir de la Beauce trente canots d'écorce montés par des Indiens qu'il engagea à Sartigan.

Le 13 novembre, à neuf heures du soir, le traitre Haulstead pilotait les envahisseurs à travers les deux sloops de guerre anglais le *Hunter* et le *Lizzard* que l'on avait postés en sentinelles avancées vis-à-vis l'anse de Wolfe (2).

L'embarquement s'était fait près du moulin de Caldwell, et l'on vint atterrir dans l'anse où, seize années auparavant, Wolfe avait gravi les hauteurs de Québec. A deux heures du matin, l'opération était terminée.

Arnold avait laissé à la Pointe de Lévy le capitaine Hatchett et sa compagnie pour avoir la garde des provisions (3).

Quant à lui, à la tête de sa bande, il s'avança bravement à travers les plaines d'Abraham jusqu'à *Sans bruit*, résidence de Caldwell, sur le chemin Ste-Foye. Il y arriva avant le jour, surprit les serviteurs dans les champs, s'empara de la récolte, des chevaux, de tout le bétail, puis s'installa dans le manoir avec son état-major, en attendant des nouvelles de Montgommery, qui se dirigeait sur Montréal par le lac Champlain (4).

(1) *Lettre de Caldwell à Murray*, du 15 juin 1776.
(2) *Journal de Senter.*
(3) *Journal de Senter.*
(4) Lettre de Caldwell à Murray.

C'est ainsi que les premières journées de la campagne avaient déjà coûté à Caldwell plusieurs centaines de louis. Pour comble de malheur, les Américains étaient installés depuis huit jours à peine à *Sans bruit*, lorsqu'un soldat imprudent mit le feu dans une mule de foin, et tout l'établissement fut réduit en cendres. C'était une perte sèche de 2,000 louis sterling.

Il ne nous appartient pas, dans cette histoire locale, de raconter les opérations de l'armée du Congrès devant Québec. Nous n'en détacherons que les faits qui intéressent plus particulièrement la seigneurie de Lauzon.

Après la malheureuse attaque du 31 décembre 1775, ensanglantée par la mort héroïque de Montgommery, les troupes américaines se répandirent dans les campagnes des environs de la capitale et logèrent chez les habitants, en attendant l'heure propice de renouveller leur tentative d'assaut.

Les populations rurales firent un sympathique accueil à ces soldats, blessés pour la plupart, que la maladie décimait et qui n'étaient point vêtus pour affronter les rigueurs de notre climat.

Il y avait dans cette hospitalité plus que de la générosité.

Si les bourgeois des villes de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières, si le clergé, si les nobles étaient demeurés loyaux à la couronne anglaise, la masse du peuple, sans prendre ouvertement les armes, favorisait certainement la rébellion. Dans certaines paroisses, on reçut les Bostonnais comme des libéra-

teurs (1). La marche de Montgommery depuis Saint-Jean jusqu'à Québec fut un véritable triomphe. Les paroisses de la rivière Chambly lui fournirent des recrues. Presque tout le gouvernement de Trois-Rivières refusa de répondre à l'appel des officiers envoyés par Carleton (2).

Plusieurs de ceux-ci furent désarmés et faits prisonniers. Les femmes montraient encore plus d'ardeur que les hommes. "Certes, vous avez fait bonne chasse, aujourd'hui," disaient-elles, en voyant passer dans les fers MM. de Lanaudière et de Tonnancour, deux jeunes seigneurs arrogants qui avaient voulu commander le ban et l'arrière-ban, comme au temps de Louis XIV.

Dans la région de Québec, l'apathie du paysan pour la cause anglaise fut encore plus prononcée qu'ailleurs peut-être. Sur l'île d'Orléans, 250 habitants armés de bâtons voulurent assommer le grand juge Mabane et MM. Grant et Boisseau, qui y étaient allés pour recruter des miliciens. A Sainte-Anne de Beaupré, sur la côte du nord, on n'eut pas plus de chance. MM. Dunière et Pinguet, envoyés à Kamouraska, ne purent raccoler que quinze hommes en tout (3). Le curé de St-Charles de Bellechasse, M. Sarault, était si peu sûr de sa paroisse qu'il se plaignait, dans une lettre, que le capitaine Boyer avait laissé trop d'armes entre

(1) Consulter à ce sujet les journaux de Sanguinet, de Badeau, et les nombreuses correspondances particulières publiées dans l'ouvrage documentaire de l'abbé Verreau sur l'invasion de 1775.

(2) Entre autres, les paroisses de Nicolet, Bécancour, St-Pierre les Becquets, Yamachiche. Elles étaient guidées, paraît-il, par M. de Lotbinière, le seul prêtre canadien qui prit cause pour les Bostonnais. On lui avait promis la mître.

(3) Lettre du 21 octobre 1775.

les mains des habitants. Cela pourra être critique, ajoutait-il (1).

A Saint-Thomas de Montmagny, les partisans du Congrès volèrent les fusils des royalistes (2). Dans la Beauce, on faillit faire un très mauvais parti au seigneur Taschereau, qui aurait voulu enrôler des volontaires. Les correspondances du temps nous peignent bien l'état des esprits. " Les Canadiens, en général, sont nos amis sincères et fidèles," écrivait un affidé de la cause américaine (3). " Quelque promesse que l'on fasse, disait un autre, rien ne remuera les Canadiens des environs de Québec " (4). " Nos habitants des campagnes, corrompus et persuadés par des lettres circulaires répandues de temps en temps par nos voisins et soutenus par les propos factieux de plusieurs Anglais et colons étrangers établis dans la colonie,ont résolu jusqu'à présent de garder la neutralité," écrivait M. Baby à un marchand de Londres. " Nous n'avons d'autres ressources que dans le courage des citoyens canadiens de Québec et de Montréal " (5).

La visite du jésuite Carroll, à Montréal, en 1774, avait créé une profonde sensation. Aussi, la mauvaise volonté était si grande en cet endroit que le commandant fut obligé de menacer de faire sauter la ville. Le buste du roi y fut couvert d'ignominies.

La lettre insidieuse que le Congrès avait adressée aux Canadiens était de nature à les entrainer vers la

(1) Lettre à M. Baby, du 6 novembre 1775.
(2) Lettre du curé de Maisonbasse, 24 septembre 1776.
(3) Lettre du 25 août 1775.
(4) Lettre adressée de Québec à Londres le 1er oct. 1775.
(5) Lettre du 27 septembre 1775.



causede l'indépendance. Quelles promesses alléchantes on y faisait ! La liberté, l'exemption des taxes et des corvées rigoureuses, l'abolition des rentes seigneuriales, la liberté de la presse, plus d'emprisonnements arbitraires ! Dans cette déclaration des droits de l'homme, on parlait encore du gouvernement responsable, du jury, du droit de se gouverner soi-même. Quels privilèges et quel justice les Canadiens pouvaient-ils attendre des Anglais, leurs nouveaux maîtres ? Les traiteraient-ils dans l'avenir avec moins de rigueur qu'ils avaient traité les colons de leur sang dans la Nouvelle-Angleterre ? Les libertés, dont vous avez été privées, ajoutait ce manifeste, nous en avons arraché une partie à l'Angleterre par la peur, et la masse commence à en sentir les effets.

On conçoit quel effet pouvait produire un appel aussi passionné sur une population crédule et confiante, si elle eut eu des chefs.

Quelques uns avaient encore dans leur cœur cette haine contre les Anglais, quelqu'ils fussent, contractée dans les longues guerres d'autrefois, et confondant dans leurs pensées ceux du Canada et ceux des pays voisins, ils ne voyaient chez les uns et chez les autres qu'une même race d'oppresseurs turbulents et ambitieux. Mais ces infortunés, ayant appris que les Français combattaient pour la cause de l'indépendance, s'imaginaient qu'en se rangeant du côté des Américains, ils verraient bientôt les Français venir derrière eux.

Le souvenir de la France était encore vivace. Dix sept ans à peine s'étaient écoulés depuis que le drapeau blanc avait laissé les rives canadiennes. Dans les troupes venues au secours des colonies, que de noms con-

nus au pays ! c'étaient les de Vaudreuil, les Dumas et cent autres encore.

" Vous êtes du même sang que nous, leur disait d'Estaing dans une proclamation restée célèbre, même langue, mêmes coutumes, même religion, joignez vous à vos anciens compatriotes, secouez le joug d'une nation étrangère."

La rumeur représentait que depuis que Lafayette était en Amérique des gentilhommes français devaient faire leur apparition au Canada chargés de missions politiques. On faisait courir les bruits qu'une flotte française se dirigeait vers le Canada et qu'ayant fait rencontre de quelques bâtiments anglais, il y avait eu combat et que les Français étaient sortis victorieux (1).

Les persécutions du gouvernement n'avaient pas peu contribué à attiser la haine invétérée des Canadiens contre les Anglais.

Aussi, partout où les troupes américaines furent en contact immédiat avec les populations elles s'en firent des partisans dévoués. N'était-il pas naturel de voir ces malheureux vaincus d'hier tourner leurs regards vers l'ancienne mère patrie et espérer la délivrance ?

Il n'y eut, encore une fois, que les colons enfermés dans les villes, à la portée du canon et des fusils anglais, qui n'osèrent se prononcer. Le reste était mur pour un soulèvement. Les sympathies se portaient comme instinctivement du côté des rebelles.

Aussi, les soldats américains, dispersés dans les campagnes des environs de Québec, pendant le rigoureux hiver de 1776, n'eurent-ils pas à se plaindre des

(1) Journal de Badeaux, p. 193.



populations. Ils étaient cantonnés en véritable pays ami.

Dès le 28 novembre 1775, Arnold avait adressé aux habitants de la Pointe de Lévy, de ses quartiers généraux de la Pointe-aux-Trembles, la lettre suivante :

Messieurs,

Vous êtes par le présent requis d'empêcher toutes espèces de provisions ou de fourrage d'être expédiées de la Pointe-Lévi à Québec, ou des secours d'être portés à la garnison, attendu qu'on essaie de renverser les droits et les libertés de l'humanité et de cette colonie en particulier.

BENEDICT ARNOLD,
Commandant en chef de l'armée continentale
à la Pointe-aux-Trembles.

Aux dignes habitants de la Pointe Lévi.

Un nommé Joseph Lemonde, de St-Thomas, qui faisait partie du commissariat de l'armée continentale, fut chargé par le général de communiquer cette proclamation aux habitants de la Pointe de Lévy (1). Ces derniers gardèrent si fidèlement la consigne qu'il ne put traverser qu'un seul canot avec des vivres de tout l'hiver (2).

Le 19 mars 1776, le notaire Sanguinet, de Montréal, fit partir de Montréal un jeune Charles Rhéaume, son beau-frère, avec deux autres jeunes gens, pour aller à Québec porter des nouvelles au général Carleton.

(1) Cette lettre fut trouvée, il y a quelques années, à Laprairie, par MM. les notaires J.-B. Varin et Joseph Beauvais, en faisant l'inventaire des biens du petit-fils de Lemonde. Elle est maintenant en la possession de M. le notaire L.-N. Dumouchel, de Montréal.

(2) Lettre de Caldwell.

Rendus dans la paroisse de Saint-Nicolas, ils furent arrêtés et faits prisonniers et renvoyés aux fers à Montréal, où ils restèrent en prison longtemps (1). A peu près vers le même temps, un nommé Brown, sergent anglais qui avait été fait prisonnier au fort Ste-Anne et qui avait déserté du Connecticut, vint à bout de se rendre jusqu'à la Pointe de Lévy, où il demanda à un habitant de le traverser à Québec et qu'il lui donnerait cinq guinées. L'habitant, sous prétexte d'aller chercher son aviron, donna aussitôt l'alarme aux Bostonnais. Le pauvre déserteur, à la veille de rentrer dans Québec, fut pris et conduit à Montréal (2).

C'est un nommé Pierre Ayot, capitaine, de l'île d'Orléans, qui veillait aux intérêts des troupes du Congrès à la Pointe de Lévy. Il avait su, au moyen de fallacieuses promesses, ou par quelques secours en argent habilement distribués, endoctriner presque complètement les habitants de la région. Il entretenait avec l'état-major de l'armée américaine, qui avait établi ses quartiers-généraux à Montréal, une active correspondance. Quelques-unes de ses lettres, que les affidés du gouvernement interceptèrent, nous ont été conservées. Elles jettent un jour curieux sur cet hiver de 1776, sur les menées des envahisseurs et sur l'état d'esprit des populations (3).

(1) Journal de Sanguinet.

(2) *Journal de Badeaux*, 28 mars 1776.

(3) *Collection Haldimand*, B, 27.

1776—Janvier, 18—Etat des dépenses encourues dans le service du Congrès par Pierre Ayot, capitaine, de l'île d'Orléans, depuis le jour de son départ. P. 384.

1776—Pointe-Lévis, 16 mars—Pierre Ayot donne avis que des personnes regardées comme bien disposées envers le Congrès cherchent en réalité à le trahir. Histoires qu'on fait circuler dans les parois-



Après la mort de Montgommery, le Congrès avait envoyé David Woobster pour lui succéder dans le commandement de la petite armée qui assiégeait Québec. Celui-ci ne pouvait espérer de renouveller l'attaque désespérée du 31 décembre. Il se contenta de loger ses troupes le mieux qu'il put, puis de surveiller les approches de la capitale. Il fit aussi ériger une batterie à la Pointe de Lévy, une autre au passage de la rivière Saint-Charles, une troisième sur les buttes à Neveu. Deux canons furent placés sur la pointe ouest de l'île d'Orléans.

La batterie des Bostonnais à la Pointe de Lévy se composait de trois canons et d'un obusier. L'officier qui la commandait était le colonel Clinton, qui devint plus tard général et fut le père du célèbre de Witt Clinton (1). Comme la terre était gelée et qu'il était impossible d'élever des épaulements pour protéger les artilleurs, on fit des remparts de neige. Cette neige, abondamment arrosée, se durcissait en une nuit. C'est derrière cette forteresse improvisée que l'on tenta de bombarder Québec. Le feu continuel de la ville obligea bientôt les Bostonnais à défaire leurs batteries et à traîner leurs canons à l'abri,de peur qu'ils ne fussent mis en pièces.

ses. A moins qu'on n'y mette de l'argent, il n'y a pas à attendre d'aide. Il fait des instances pour qu'on dépense quelqu'argent. Il demande une ceinture et une baïonnette pour son lieutenant.

1776—Pointe-Lévis, 16 mars—Pierre Ayot écrit que le porteur, qui est un ami du Congrès, a avancé de l'argent à son service. Recommande qu'on le rembourse ; autrement, ce serait le maltraiter, ce qui aurait un mauvais effet et ferait peu d'honneur au Congrès.

(1) *Journal d'Isaac Senter.*

Woobster, qui ne voulait point paraître inactif, fit faire alors une grande quantité de fascines et d'échelles pour persuader aux habitants qu'il attaquerait prochainement la capitale.

C'est ainsi que 450 hommes, malades ou blessés, décimés par la picote, sans ressources, mal équipés, gardèrent enfermés dans Québec, pendant quatre longs mois, comme un troupeau de brebis craintives, 2,000 soldats bien disciplinés et armés jusqu'aux dents.

Pendant tout l'hiver, un seul habitant de la rive droite du Saint-Laurent, avons-nous dit, avait pu déjouer la vigilance des sentinelles américaines et pénétrer jusqu'à Québec. Cet homme était Jean-Baptiste Chasseur, meunier, de Saint-Vallier.

Parti de chez lui le 13 mars, vers la brunante, Chasseur était remonté le fleuve sur son canot avec deux cents livres de farine et six ou sept couples de dindes. Il arriva à Québec le lendemain, sur les trois heures du matin. On le prit d'abord pour un espion, et la garde le conduisit au gouverneur. Après l'avoir fait longuement causer, Carleton apprit de lui que plusieurs habitants des campagnes du sud de la région de Québec manifestaient le désir d'être utiles au gouvernement, mais n'ayant point d'officiers pour les commander, ils ne savaient que faire et gardaient la neutralité (1).

Un ancien officier français, M. de Beaujeu, qui s'était fort distingué pendant la guerre de sept ans, vivait alors dans l'obscurité sur l'île aux Grues. Car-

(1) Lettre de Caldwell. Voir à l'appendice, pièce No. 3. Renseignements de Jean-Baptiste Chasseur, de St-Vallier, sur ce qui se passe à la Pointe-Lévi (13 mars 1776. *Collection Haldimand*, B. 23, p. 501).



leton songea aussitôt à faire un chef de ce gentilhomme en retraite. Il chargea donc Chasseur d'aller remettre à M. de Beaujeu une lettre dans laquelle il lui demandait d'essayer de réunir une troupe de Canadiens et de s'emparer de la garde et de la batterie des assiégeants à la Pointe de Lévy (1). M. de Beaujeu engagea environ 150 paysans (2). Avant de marcher sur la Pointe de Lévy, il fit avancer 50 éclaireurs jusqu'à Saint-Pierre de la rivière du sud.

Les Bostonnais, qui avaient de nombreux partisans dans les paroisses où de Beaujeu cherchait à recruter, ne tardèrent pas à être renseignés sur les mouvements de cette petite troupe. Les Canadiens, amis du Congrès, s'offrirent du reste, à aller combattre leurs propres compatriotes. Avec 150 Bostonnais que commandait un major du nom de Dubois, ils prirent la route de Saint-Pierre. Le 26 mars 1776, ils rencontraient dans cette paroisse l'avant-garde du parti anglais. Après avoir échangé quelques coups de fusils, trente deux soldats de M. de Beaujeu furent cernés dans une maison où ils s'étaient barricadés et ont les fit prisonniers. Parmi eux se trouvaient le commandant de l'avant-garde, M. Couillard, et l'aumônier, M. Bailly.

Ce dernier, qui avait été blessé légèrement, fut relâché. Cette prise importante mit fin au combat. On comptait déjà du côté anglais trois morts et dix blessés. Les Canadiens, amis du Congrès, auraient tués les prisonniers qui venaient de se rendre, si les Bostonnais ne les eussent empêchés. Sanguinet rapporte que l'on

(1) Lettre de Caldwell.

(2) Ibid. Le *Journal de Sanguinet* dit 350.

vit dans cette affaire des pères se battre contre leurs enfants et des enfants contre leurs pères.

M. de Beaujeu, en apprenant le résultat de cette malheureuse rencontre, congédia ses partisans et alla se cacher dans son île, de peur d'être fait prisonnier lui-même.

Tel fut le seul fait d'armes un peu important qui illustra la campagne d'hiver de 1776. Au commencement de mai, sur les sept heures du soir, les Bostonnais, qui étaient toujours à la Pointe de Lévy, profitèrent d'un vent violent qui soufflait de l'est pour lancer un brûlot contre la ville. Ce brûlot vint atterrir sur la grève sans avoir causé aucun dommage.

Trois jours après, le 7 de mai, on voyait défiler devant la Pointe de Lévy, la flotte anglaise qui venait délivrer Québec.

Les Bostonnais déguerpirent aussitôt, sans tirer un seul coup. Ils abandonnaient derrière eux bagages, artillerie, munitions. Les soldats, afin de mieux courir, jetaient même sur le bord des routes leurs havresacs et leurs fusils. Le 11 mai, ils étaient à Lotbinière où ils pillèrent tout ce qu'ils purent trouver. Le 24, ils passaient à Trois-Rivières. Le 18 juin, il n'en restait plus un seul sur le territoire du Canada.

Depuis le mois de décembre 1775 jusqu'au 6 mai 1776, les Bostonnais avaient tiré sur Québec 780 coups de canon et 180 petites bombes de 9, 15, 18, 20, 25 et 30 livres. Pendant le même temps, la ville tira 10,466 coups.

Nous ne connaissons point le nombre des morts ni des blessés du côté ennemi. Mais, dans Québec, il



y eut deux matelots blessés et un enfant de huit ans fut tué par un boulet.

Le passage des Bostonnais à la Pointe de Lévy était resté vivace à la mémoire de plusieurs anciens que nous avons connus dans notre enfance. Nous nous souvenons d'avoir entendu raconter à l'un deux la frayeur qu'il éprouva lorsqu'on lui dit que des hommes bardés de fer débouchaient par la vieille route de Saint-Henri. Plusieurs familles cachèrent alors au fond des bois,comme au temps de l'invasion anglaise,tout ce qu'elles avaient de plus précieux. On ne tarda pas cependant à s'apercevoir que les hordes de la Nouvelle-Angleterre venaient au pays comme des libérateurs plutôt qu'en conquérants. La plus parfaite cordialité s'établit bientôt entre les soldats du Congrès et ces populations naïves et confiantes. On donna sans compter. Il nous est arrivé bien souvent, en faisant le relevé de vieux papiers à la Pointe de Lévy, de rencontrer de ces monnaies de carte que le Congrès avait fait émettre en guise de numéraire, et que l'on distribuait pendant l'invasion en paiement des services rendus. Nous avons un de ces billets sous les yeux. Il porte le numéro 118,26. Le lecteur aimera sans doute à en avoir la description :

TWO DOLLARS
Continental Currency
TWO DOLLARS

TWO DOLLARS ***The United Colonies*** **TWO DOLLARS**

Two Dollars *No. 118,26*

This Bill entitles the
Bearer to receive
Two spanish milled
Dollars, or the value thereof
in gold or silver, according
to the resolutions of the Congress
held at Philadelphia, the 10th of
May 1775. II. Doll.

Place
du sceau (1)

J.-N. Bayard. Wm. Craig.

TWO DOLLARS ***The United Colonies*** **TWO DOLLARS**

TWO DOLLARS
Continental Currency
TWO DOLLARS

(1) Ce sceau représente une main qui tient un fléau avec, en exergue, la légende : *Tribulatio ditat.* Sur le revers de cette monnaie de carte, où se trouvent trois feuilles de peuplier, emblême de la liberté, on lit : *Philadelphia. Printed by Hall and Sellers, 1775.*

CHAPITRE CINQUIÈME

Sympathies des censitaires de Lauzon pour les rebelles américains.— Les troupes en cantonnement chez les habitants de 1776 à 1783.— Les espions à Saint-Nicolas.—Plaintes des colons contre les soldats.—Plusieurs soldats allemands s'établissent dans la seigneurie.—

Pour dire la vérité, les habitants de la Pointe de Lévy, de St-Nicolas, de St-Michel et de St-Charles de Bellechasse s'étaient montrés fort sympathiques aux troupes du Congrès pendant tout le temps que dura le blocus de Québec. Quelques-uns mêmes avaient embrassé avec tant d'enthousiasme la cause de l'indépendance qu'ils ne voulurent jamais revenir sur leur pas, malgré les menaces des autorités, les sollicitations de leurs pasteurs et les excommunications lancées contre eux par l'évêque.

On sait qu'à Saint-Michel de Bellechasse plusieurs colons moururent sans vouloir voir le prêtre et furent enterrés sur le bord des routes, privés des bénédictions de l'église.

On raconte qu'un nommé Rusoe d'Eres, originaire de Québec, s'en éloigna en 1775 pour se réfugier à Saint-Nicolas, où il rencontra l'armée américaine, à laquelle il se joignit pour prendre la capitale de la colonie. Rusoe d'Eres fut fait prisonnier, et son fils, Charles Denis Rusoe, âgé de 14 ans, fut donné aux sauvages pour qu'ils en fissent ce qu'ils voudraient. Ce dernier publia, en 1806, les mémoires de sa vie, et c'est-là qu'il fait connaître les faits que nous venons de relater (1).

Aussitôt les derniers soldats américains partis, Carleton fit mettre le feu à quelques maisons d'habitants où avaient logé les Bostonnais pendant l'hiver.

Il envoya plusieurs détachements dans les campagnes qui firent une trentaine de Bostonnais prisonniers. Ces malheureux, soit qu'ils fussent blessés, soit qu'ils souffrissent de la picote, n'avaient pu suivre leurs camarades et s'étaient fiés à la loyauté des habitants. Plusieurs colons qui avaient pris les armes ou assisté les rebelles furent aussi emprisonnés.

Les troupes anglaises se logèrent, de Montréal à Québec, chez les habitants et leur firent payer chèrement la peur qu'ils avaient donnée à Carleton. Les officiers reçurent cependant des instructions spéciales de ne pas loger de soldats chez les Canadiens qui avaient servi dans la campagne, ni d'exiger de ces derniers aucun service de corvée. Le fardeau du cantonnement devait retomber tout entier sur ceux qui avaient éludé le service ou montré quelques sympathies aux rebelles (2).

(1) Cf. *Essai bibliogrdphique* de M. Philéas Gagnon, No. 2331.

(2) Instructions au général Riedesel, 20 décembre 1776. *Archives du Canada*, B. 39, p. 313.



De 1776 à 1784, ce fut un mouvement continuel de détachements militaires dans toutes les paroisses de la rive sud. Des postes furent établies à la Beauce, à St-Antoine de Tilly, à St-Nicolas, à la Pointe-Lévy, à St-Michel (1). Des blockhaus furent élevés, on y

(1) Voir aux archives du Canada, Collection Haldimand., les lettres suivantes :

28 octobre 1776.—Lettre à Cramahé. Troupes à être envoyées pour l'hiver à la Nouvelle-Beauce et autres paroisses rebelles (B. 39, p. 238).

15 novembre 1776.—Lettre au colonel Anstruther du 52 ème. Son régiment devra aller prendre ses quartiers d'hiver sur la rive sud du St-Laurent (B· 39, p. 257).

8 décembre 1776.—A l'officier commandant à la Chaudière. Envoie M. Launière pour se consulter avec lui. Envoyer des patrouilles le long du fleuve etc, pour surveiller les rebelles et envoyer à Québec toutes les personnes suspectes. (B. 39, p. 295).

7 Juillet 1777.—Foy à officier commandant à la Pointe Lévi. Des grand'gardes seront montés pour empêcher les désordres commis par des matelots et autres personnes (B. 67).

22 Juillet 1777.—Le même à l'officier commandant à la Nouvelle-Beauce. Les éclaireurs canadiens ou sauvages devront être accompagnés d'un nombre proportionnel de réguliers. Envoyer au commandant en chef des rapports de ce qui sera découvert.

26 septembre 1777.—Les troupes sur le côté sud du St Laurent s'assembleront à la Pointe Lévy en se tenant prêtes à marcher. (B. 83, p. 86).

6 août 1778.—Au capitaine Gambli : Ordre donné à des soldats servant d'éclaireurs de se rendre aux postes en amont de la Chaudière (B. 80, p. 27).

30 Aout 1778.— Haldimand au colonel St-Léger du 34ème : Une compagnie ira à la Nouvelle-Beauce (B. 62, p. 128).

17 sept. 1778.—Cramahé à Haldimand : Blockhaus pour la Beauce (B.95, p. 45).

19 sept. 1778.—Haldimand à Cramahé : Approuve l'établissement d'un blockhaus à la Beauce. On pourra y envoyer de petits renforts (B. 62, p. 183).

1 octobre 1778.—Nécessité de stationner des troupes à la Beauce (B. 95, p. 53).

5 octobre 1778.—Provisions pour la Beauce. (B. 62, p. 231).

8 octobre 1778.—Matériel de guerre pour la Beauce (B. 95, p. 61).

15 octobre 1778.—Explorations pour découvrir les sentiers dont les rebelles se sont servis sur la rivière St-François. Distribution de troupes sur la Chaudière. (B. 54, A).

14 novembre 1778.—Au capitaine McAlpine. Ordres envoyées aux

charroya des munitions. Des patrouilles parcouraient sans cesse les bords du Saint-Laurent ou les rives de la Chaudière pour surveiller les habitants et arrêter les suspects. C'est ainsi que toute la région de Lauzon et la vallée de la Beauce furent occupées militairement pendant huit longues années. Après le timide Carleton était venu le soupçonneux Haldimand, et sous la main de fer de ce dernier tout tremblait.

Le fait est que pendant toute la guerre d'indépendance jusqu'à la capitulation de Yorktown la province

officiers de milice de la Nouvelle-Beauce pour approvisionner de bois les troupes. (B. 80, p. 84).

18 décembre 1778 —Ordre au même. Détachement du 34ème à envoyer de la Nouvelle-Beauce à la Pointe Lévy. Des soldats reformés prendront sa place (B. 80, p. 100).

26 Juin 1780.—Lemaître à général brigadier Rauschenplat : Venir avec le régiment camper à la Pointe Lévy. Une des compagnies traversera pour être près des ouvrages (B. 81, p. 32).

26 juin 1780.—Le même au lieut. col. Creuzbourg : Il sera sous le commandement du général de brigade Rauschenplat qui va avec le régiment à la Pointe Lévy (B. 81, p. 33).

16 août 1780.--L. Genevay à M. Launière : Lui donnant avis que cinq hommes armés et s'appelant Bostonnais sont passés à Sainte-Croix et sont probablement à Saint-Nicolas ou dans les environs. Il doit se mettre à leur recherche et les arrêter. (B. 61, p. 46).

9 sept. 1780.—F. Lemaître au brigadier Rauschenplat : Un détachement de chasseurs deva être placé sous les ordres de M. Launière à la Nouvelle-Beauce (B. 81, p. 67).

14 juin 1781.--Ordre au capitaine Johnson de couper du bois de chauffage sur la Chaudière (B. 81, p. 172)

20 juillet 1781.—Lernault à lieut. col. Creuzbourg : Ordre de faire marcher son corps sur la Pointe-Lévy en route pour l'anse Wolfe. (B. 81, p. 180).

1 septembre 1781.—F. Lemaître au lieut. col. Praetorius : Le régiment du Prince Frederic, en casernement à la nouvelle-Beauce et a St-Nicolas, marchera sur Québec (B. 81, p. 194).

27 mai 1783.—Au général de Loos. Ordre d'un détachement de son régiment de se rendre à la Pointe Lévy (B. 81, p 5).

17 juin 1783.—Détachement de Nouvelle-Beauce rentrera de suite (B. 82, p. 21).

19 juin 1783. Le reste du bataillon de HesseHanau marchera sur la Pointe Lévy (B. 82, p. 21).

19 juin 1783. Les troupes allemandes se rendront à la Pointe Lévy (B. 83. p. 230).

fut couverte d'espions. Il suffit de lire la correspondance volumineuse qui est conservée aux archives pour se convaincre que le gouverneur Haldimand avait raison d'exercer une vigilance active et incessante. Il n'y avait pas une paroisse, peut-être, où quelques émissaires du Congrès ne fussent signalés à chaque instant.

En 1780, c'est la paroisse de St-Nicolas qui paraît avoir été le rendez-vous préféré des espions ennemis. L'on soupçonnait fort le meunier de l'endroit de les nourrir (1).

Le 18 août 1780, Thomas Dunn écrit de St-Nicolas au lieutenant gouverneur Cramahé que Becker, le meunier de Caldwell, et le curé, ont été arrêtés dans les bois pendant une demi-heure par huit ou dix hommes armés. " Ce sont peut-être des déserteurs, dit-il. Ils ont tiré sur le domestique du curé pendant la dernière nuit. Becker et le curé ont eu de la difficulté à se faire relâcher. Becker croit que c'est un parti d'éclaireurs venant des colonies ; il a dit qu'il avait d'autres hommes à sa disposition (2)."

Thomas Dunn, après avoir receuilli de nouveaux renseignements sur ces hommes armés, ajoute : " Le curé dit qu'ils étaient au nombre de neuf, tous bien habillés, et que quelques uns étaient poudrés. Launière est arrivé avec 18 soldats et un officier des Anhalt Zerbst, lesquels se sont mis à la poursuite. Lorsqu'il a été rappelé à la poursuite des déserteurs dans la Nouvelle-Beauce, Launière a laissé un parti qui devait continuer cette œuvre (3)."

(1) Collection Haldimand, B. 184-2, p. 536. Lettre du 14 avril 1780.
(2) Loc. cit., p. 537.
(3) Loc. cit., p. 539.

Les troupes que l'on cantonnait ainsi chez l'habitant étaient pour la plupart des soldats mercenaires que les petites principautés allemandes avaient engagé à la solde anglaise. Ces soldats avaient la rudesse teutonne et l'insolence des rheitres mal appris. Aussi plus d'un colon eut à se plaindre des exactions qu'ils commettaient. Les archives de l'époque nous ont conservé les doléances qui furent adressées au gouverneur ou à ses aides-de-camp.

Le 8 novembre 1783, on voit que les habitants de St-Nicolas se plaignent d'être maltraités par le major Pausch, de l'artillerie de Hesse-Hanau :

" A monsieur François Babi Ecuier lieutenant Colonel des milices du gouvernement de Québec (1).

" Michel Bergeron habitant de la paroisse de St-Nicolas a l'honneur de réclamer votre Protection auprès de Son Excellence notre pacifique général en chef de ce païs, au sujet des maltraitements qu'il a reçus et qu'il craint (ainsi que ses compatriotes) estre recidivez, par le major Peausch de l'artillerie en quartier d'hyver en la dite paroisse lequel a frappez le plaignant sans sujet à coups de bâton de sorte qu'il le mis hors d'état de vacquer à l'avenir à ses travaux—il vouloit éviter à ses coups mais deux soldats et un sergent le sabre à la main le retinrent jusqu'à ce que le major eut jeté sa fureur sur lui etc. Sur ce il porta plainte au Colonel qni est en la paroisse St-Antoine qui ecouta ses plaintes paisiblement et n'a donné que des reponces vagues pourquoi il a ainsi que les sous nommez ôser vous présenter le présent.

(1) Archives du Canada. Série B. 219, p. 153.



" Michel Demers se plaint pareillement de ce que le major lui a fait prendre son poêle par force pour son service ce qui est contraire au règlement. Le capitaine Etienne Frichet, qui sans aucune cause légitims n'ôse plus non plus ainsi que les bas officiers faire leur devoir et mettre leurs ordres du gouvernement en vigueur en estant empêché par la brutalité de ceux qui devoient les soutenir. Ils espèrent qu'il plaira à Son Excellence mettre fin à la captivité de tant de pauvres habitans qui se mettent sous sa protection. Et donnera ses ordres à ce major qui le rendront plus traitable à l'avenir. C'est la grâce qu'ils espèrent du pacifique gouvernement de Son Excellence.

" Les plaintes portées ci-dessus sont justes,

JEAN-BAPTISTE DEMERS,
Lieutenant de la paroisse St-Nicolas."

A peu près dans le même temps un paroissien de St-Joseph de la Pointe Lévy, du nom de Joseph Samson, fut fait prisonnier pour avoir voulu résister aux lourdes corvées que l'on exigeait de lui (1). Le curé, qui était alors M. Berthiaume, prit la défense de son paroissien et expliqua dans une longue lettre au secrétaire Mathews comment le pauvre diable s'était légitimement défendu.

Nous croyons intéressant de reproduire cette supplique qui a été conservée aux archives (2) :

(1) On peut avoir une idée de ce que l'on exigeait des colons par ce passage du journal du sergent Thompson : " 1779—novembre :— Le régiment d'Anhalt Zerbst traverse à la Pointe Lévy pour prendre ses quartiers d'hiver dans les paroisses d'en bas. Les habitants de la Pointe Lévy reçoivent ordre de fournir du bois de construction : Pointe Lévy, 1ère compagnie 268 pièces, 2de compagnie, 468 pièces, St-Henry, 420 pièces.

(2) Collection Haldimand, série B, vol. 171, p. 111.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous saluer et de vous assurer de mes très humbles respects ; je vous écris pour vous supplier de vous intéresser en faveur d'un de mes paroissiens, Joseph Samson mon voisin qu'on a fait mettre en prison pour peu de chose selon moy, il est honnête homme j'en repond, je ne l'ai jamais vû se rebeller aux ordres du gouvernement ; il a toujours été chargé des troupes du roy et dans sa maison, et dans sa grange et quoique une bonne partie de sa terre soit encore occupée au service du Roy pour du bois et voiturages ; il a encore fourni sa cotte part des pièces ordonnées par le capitaine de milice qui lui ordonnoit de donner des draps à trois soldats qu'il loge encore aujourd'hui ; je n'ai point entendu la dispute mais plusieurs m'ont assuré qu'il ne demandoit autre chose si non qu'on ne lui donna que deux soldats, et qu'il leur donneroit suivant l'ordonnance ; représentant à cet officier de milice combien on l'écrasoit etqu'ils n'avoient aucun regard pour lui ni qu'il n'osoit même pas représenter à ces messieurs son accablement ni celui de bien d'autres. Voila suivant qu'on me dit sur quoy ils se sont disputés à la porte de l'église qui ne devoit pas être un lieu de commandement pour messieurs nos officiers, vu que c'est l'exposer à de grands scandales dans un lieu respectable. Voila le fait, et je supplie votre bonté de vouloir bien par charité pour sa pauvre femme resté seule avec des enfants exposée à l'insulte des soldats qui l'outragèrent encore hier dans leur Boisson et pour moy même qui en suis peiné pour eux. Je supplie dis-je votre Bonté de vouloir bien demander à Son Excellence monsieur le

Général la grâce et l'elargissement de cet honnete homme afin qu'il puisse vaquer à ses travaux qui sont resté la depuis qu'on le retient en prison.

J'espère que vous aurez regard à ma supplication et je suis avec le respect du à votre seigneurie.

Monsieur,

Votre obéissant serviteur

BERTHIAUME Prêtre.

Quelques uns des habitants de Lauzon servirent cependant sous les drapeaux anglais. Le 17 août 1779, par exemple, nous voyons que Henry Caldwell écrit au général Haldimand, de son moulin de Lauzon,pour lui recommander une pauvre femme dont le mari avait été fait prisonnier à Carillon (1).

" La femme qui aura l'honneur de vous présenter cette lettre, dit-il, est celle pour laquelle je me suis intéressé auprès de votre Excellence il y a quelques jours. Son mari, J.-Bapt. Bédard, fut pris à Carillon dans la campagne de 1777 et il attend un passage de la Nouvelle York où il est présentement. Un peu avant son départ il s'étoit établi sur une nouvelle terre qui produit peu de choses et laissa sa femme et deux enfants sans aucun support : leur situation malheureuse plaide en leur faveur aussi bien que les mérites du mari qui souffre et fait pâtir sa famille pour le service du Roy."

Quelques uns des soldats allemands cantonnés dans la seigneurie y laissèrent leurs os. D'autres finirent par s'y établir et y ont fait souche de familles devenues maintenant parfaitement françaises.

(1) Collection Haldimand, B. 72, p. 40.

Le 19 septembre 1776, avait lieu à la Pointe de Lévy la sépulture de Jean Ritchez, catholique romain, soldat du régiment du prince Frederic, décédé le jour même, à l'âge de 48 ans. Le 21 janvier 1786, était enterré Frederic Schalisak.

Le 6 novembre 1780, avait lieu le mariage de Luc Brown, de Manchester, à Marie Louise Couette, fille d'André Couette et de Marie-Louise Lambert.

Le 10 mai 1787, Joseph Scherer, originaire de la ville de Rorreaux, près de Stenwark en Allemagne, fils de Mathieu Scherer et de Thérèse Sorberg, épousait Marie-Louise Proulx.

Scherer s'établit à la Pointe de Lévy, sur les limites est de la paroisse de St-Joseph. De là vient qu'un chemin qui se rencontre en cet endroit près de la petite rivière aux Aulnaies porte encore le nom de *route de l'Allemand* (1).

Le 19 octobre 1802, George Harzenberg, médecin, veuf de Marie-Louise Monet, épousait Geneviève Gezeron dit Brulot. En 1813, il était chirurgien du 4ème bataillon de milice de la Pointe de Lévy (2). Une de ses descendantes a été supérieure du couvent des Dames de Jésus-Marie à Sillery, près de Québec.

A St-Henri de Lauzon, on trouve en 1787, le mariage de Jean-Baptiste Forcade de Rittberg,natif de Berlin en Prusse, fils de Louis Forcade de Rittberg et de Marguerite Dubeau, à Marie-Françoise Dupeyron. En 1796, Forcade était maître d'école à St-Henri.

(1) Joseph Scherer épousa en deuxième mariage, le 15 mai 1796, Marguerite Carrier. Sa famille existe encore dans Lévis.

(2) Il donnait cette année là un certificat à Ignace Couture constatant q'il était incaPable de servir sa Majèsté.

Cette famille Forcade dont les descendants existent encore dans la seigneurie serait bien surprise d'apprendre son origine teutonne.

Mais c'est surtout vers la région de St-Nicolas que se porta l'élan de la colonisation allemande. Le 30 août 1773, on trouve aux registres le baptême d'une fille de Henri Kremer et de Marie-Anne Hill. La même année, on rencontre les noms de George Laider, Effa Sabina, Philippe Kera. En 1784, nous trouvons le baptême de Pierre, fils d'Antoine Knapp et de Magdalena Hesler.

Nous aurons, dans la suite de ce récit, l'occasion de raconter pourquoi les colons allemands se dirigèrent de préférence de ce côté.

Une ordonnance de 1787 règla le logement des soldats chez l'habitant et fit disparaître les abus dont on se plaignait avec raison. Il y eut aussi la même année une ordonnance de rendue pour le recrutement de la milice.

CHAPITRE SIXIÈME

Henry Caldwell va annoncer à la cour la levée du siège de 1775. Il est nommé lieutenant-colonel et conseiller législatif, et reçoit une gratification de cinq cents louis. Il demande le privilège exclusif de traverser les voyageurs vis-à-vis Québec (1776-1781).

Pendant le blocus américain, le major Henry Caldwell, fermier de Lauzon, avait commandé la milice anglaise de Québec et s'était distingué. Plus que personne il avait contribué à la défense de la ville assiégée. Il fut à la tête de ceux qui repoussèrent la bande du général Arnold quand elle voulut pénétrer dans la ville par la rue du Saut-au-matelot.

Pour le récompenser de ses services, le gouverneur Carleton le choisit pour aller annoncer à Londres la mort de Montgommery et le départ d'Arnold. Le colonel Allan McLean et Carleton écrivirent au ministre Germaine les lettres les plus flatteuses à son égard.

“ Le major Caldwell qui porte les dépêches, écrivait McLean, donnera d'amples détails. Il commandait la milice anglaise qui a si grandement contribué

à la défense de Québec. Sa maison et ses effets ont été brûlés par les rebelles (1)."

" Le major Caldwell, disait Carleton, s'est montré un sujet fidèle et un officier actif et diligent. Il a souffert considérablement par cette invasion (2)."

Caldwell arriva en Angleterre le 15 juin 1776. Le jour même, il écrivait, du bord du bâtiment où il était embarqué, une longue lettre au général Murray dans laquelle il lui fait le récit du siège. Cette précieuse relation a été publiée par la *Société littéraire et historique de Québec* (3).

Le 21 juin, le ministre Germaine écrivait à Carleton : Les colonels Hamilton et MacLean et le major Caldwell ont été honorés de la faveur royale (4). En effet, sans qu'il l'eut sollicité, Caldwell avait été nommé lieutenant-colonel en Amérique et sa commission était datée du jour même de son arrivée en Angleterre, le 15 juin 1776 (5). Le trésor lui versa, en outre, une gratification de cinq cents louis comme récompense pour avoir apporté la nouvelle de la retraite des forces rebelles devant Québec le 6 mai 1776 (6).

Pendant son séjour en Angleterre, Caldwell ne négligea pas ses intérêts comme fermier de Lauzon. Il demanda aux lords commissaires du commerce de lui accorder le privilège exclusif de traverser les

(1) *Archives du Canada*, *Papier d'Etat* Q. 12. 10 mai 1776. Voir Pièce no. 4 à l'appendice.

(2) Ibid. 15 mai 1776. Voir pièce no. 5 à *l'appendice*.

(3) *Manuscripts relating to the early history of Canada*. Québec 1866, pp. 1, 19.

(4) *Papiers d'Etat* Q. 12. Voir pièce no. 6 à *l'appendice*.

(5) *Annual register*, *XIX*, p. 219

(6) Le mandat est au *British Museum*. Add. 24322 p. 24. M. Brymner le signale dans son rapport de 1881, p. 16.

voyageurs entre Québec et la Pointe de Lévy. Le 8 avril 1777, les lords commissaires écrivaient à Carleton et lui demandaient son avis sur cette question et s'il conviendrait d'accorder le permis demandé (1).

Ce n'était pas une petite affaire alors que de traverser le fleuve Saint-Laurent pour se rendre à Québec, surtout pendant les travaux agricoles, tous les bateliers de la Pointe de Lévy, étant aussi cultivateurs. Nous laissons le soin de raconter ce genre de voyage à un témoin occulaire, le charmant conteur de Gaspé.

" Hors les jours de marché, dit-il, où le trajet avait lieu à certaines heures fixes, le voyageur était obligé d'attendre quelquefois pendant des demi-journées entières et même de coucher souvent à la Pointe-Lévis. Les bateliers, généralement assez bourrus de leurs métiers, ne se dérangeaient de leur besogne que pour leurs pratiques, qu'ils refusaient, d'ailleurs, souvent, de traverser pour peu qu'ils eussent d'autres affaires. Il faut pourtant avouer que les femmes suppléaient de temps à autre à leurs maris ; qu'en les cajolant un peu, elles finissaient par prendre le voyageur en pitié, et laissaient leur ménage aux soins des dieux Lares, pour prendre l'aviron. Il est aussi juste de leur rendre ce témoignage, qu'une fois l'aviron en mains, elles guidaient les petits canots d'alors avec autant d'habileté que leurs époux.

" Au défaut des Canadiens restait, pendant la belle saison d'été, la ressource des sauvages, dont les

(1) *Collection Haldimand*, B. 37, p. 174. Voir pièce no. a 7 l'appendice. L'abbé Gosselin, dans son étude sur *Québec en 1730* (Mem. Soc. Roy ; 2ème série, vol. V, p. 16), dit que les " *moulins à bateau* " *du sieur Lanouillier de Boisclair faisaient, depuis 1722, un service plus ou moins régulier entre Québec et Lévis, qu'on traversait aussi en canot et que l'on venait atterir à l'anse du cul de Sac.* Il cite, pour appuyer son dire, une lettre de Vaudreuil et Bégon au ministre du 17 octobre 1722.



cabanes couvraient près de deux milles des grèves, depuis l'église de la Pointe-Lévis, cn courant au sud-ouest. Mais ces messieurs n'étaient guère tempérants ! Ils avaient pour principe bien arrêté de boire à la santé de leur bon père le roi George III, jusqu'à la dernière nippe des cadeaux qu'il srecevaient du gouvernement ; ce sentiment était sans doute très louable ! mais peu goûté des voyageurs, à la vue de leurs frêles canots d'écorce de bouleau guidés par des hommes à moitié ivres (1).

" Avant l'invention des bateaux, il fallait, ajoute l'écrivain, que les troupeaux de bœufs traversassent le fleuve à la nage. Chacun s'armait d'une gaule, d'une rame ou d'un bâton, en guise de rame ou d'aviron, pour aider à accoupler les bœufs, à l'entour du canot, suivant leur âge et leur dégré de force apparente, et à les lier par les cornes aux bancs du canot alors à sec sur le rivage. Cette tâche assez rude accomplie, c'était l'affaire des quadrupèdes de faire le reste de la manœuvre. Le plus difficile n'était pas de les obliger de trainer le canot jusqu'à l'eau, mais bien de les contraindre à laisser la terre ferme. Une fois à l'eau, les pauvres animaux se résignaient à leur sort et nageaient avec vigueur tant par instinct de conservation que pour éviter les coups de gaule.

" Un étranger qui voyait venir un canot traversant le fleuve avec une grande vitesse,sans voile, rames ou avirons, se vouait à tous les saints pour expliquer ce phénomène, jusqu'à ce qu'il vit sortir de l'eau une douzaine de bœufs dont il n'avait pu soupçonner de loin la présence autour du canot.

(1) *Les Anciens Canadiens*, pp. 355-356.

" En effet, ces pauvres bêtes étaient ordinairement si fatiguées qn'on ne leur voyait que le museau hors de l'eau lorsqu'elles arrivaient sur les grèves de la basse-ville.

" Il n'arrivait pas d'accident à ceux qui traversaient le fleuve de cette manière primitive et ingénieuse. Dès qu'un bœuf à bout de force, devenait intraitable, qu'il luttait contre la mort, on coupait l'amare qui l'astreignait au canot et si le propriétaire tenait à la peau de sa bête, il allait la chercher à l'île d'Orléans au Cap Rouge ou ailleurs.

" La race bovine a eu lieu de se réjouir autant que la race humaine à l'aspect du premier bateau à vapeur dans lequel elle traversa le fleuve sans fatigue et sans autres avaries que quelques coups de gaule distribués par ci par là aux paresseux pour les faire entrer et sortir du vapeur." (1)

M. de Gaspé déclare que pendant sa jeunesse, il y a plus de cent ans maintenant,la population mâle de la Pointe Lévy offrait un contraste frappant avec celle de l'autre sexe. Peu de localité, dit-il, fournissaient des hommes d'une beauté plus remarquable,tandis que les femmes étaient bien moins favorisées par la nature du côté des charmes ; mais elle ont pris leur revanche depuis. C'étaient d'ailleurs de saintes femmes, ajoute-t-il, dont un grand nombre fréquentaient les marchés de Québec portant suspendus à leurs cous, des croix d'argent massif, de six pouces de longueur et d'un tiers de pouce d'épaisseur, seul luxe qu'elles se permissent (2).

(1) *Mémoires* de M. de Gaspé, p. 542.
(2) Loc. cit. p. 541.

Le major Caldwell, qui avait été obligé bien souvent de subir les ennuis de la traversée que M. de Gaspé vient de décrire, aurait voulu améliorer ce système primitif. Les autorités ne jugèrent pas à propos de lui accorder le privilège qu'il demandait.

En même temps que le gouverneur Carleton racontait au ministre les services que Caldwell avait rendus pendant le siège, il lui faisait savoir qu'il se proposait dans un avenir prochain de l'appeler au Conseil législatif, en même temps que le colonel de milice Dufils et le major Baby (1). Il jugeait à propos de retarder cette nomination pour des raisons qu'il fait connaître dans une lettre du 27 juin 1777 (2).

" Caldwell, Longueuil, Dufy, Baby sont des personnes propres à faire partie du conseil, y dit-il, mais comme il s'en trouve dans la province un nombre suffisant pour procéder aux affaires de législation il a jugé à propos de ne nommer aucun d'eux maintenant. Ce retard ne pourra leur être aussi offensant ou dommageable au service du roi que de se voir démis de leurs charges par le ministre après les avoir occupées pendant quelque temps et remplacés par d'autres qu'ils pourraient croire avec quelque raison avoir moins mérité de la couronne." (3)

Cependant Caldwell avait en Angleterre de puissantes influences qu'il pouvait faire agir en sa faveur. Il s'était lié d'amitié au Canada, pendant un voyage qu'il y fit, avec William Pitt, le fils de lord Chatham. Et,

(1) Lettre de Carleton à Germaine, du 15 aout 1776. *Papiers d'état*, Q. 12. Voir pièce No. 8, à l'appendice.

(2) Ibid. *Papiers d'état*, Q. 13, p. 297.

(3) Dufy, un des intéressés, mourut dans l'intervalle.

malgré la réserve de Carleton, il revint dans la colonie dans l'été de 1777, portant dans sa poche un mandamus qui l'appellait au Conseil législatif (1).

Ces faveurs de la cour avaient mis Caldwell en appétit, et, comme il était ambitieux, il ne tarda pas à demander, quelques années après, le place de lieutenant gouverneur que l'on croyait être vacante depuis le départ du titulaire Cramahé.

" Si Cramahé ne revenait pas, le lieutenant colonel Caldwell a demandé la charge de lieutenant gouverneur, écrivait Haldimand à lord Germaine le 8 juillet 1781. C'est un homme propre à remplir cette charge, ajoutait-il, cependant je suggère le colonel Hamilton à Sa Majesté. On ne pourra pas m'accuser de partialité dans ce choix parce que je connais personnellement et apprécie beaucoup Caldwell, tandis que je connais très peu Hamilton" (2).

A la suggestion du gouverneur Haldimand, Hamilton fut, en effet, nommé pour succéder à Cramahé. On verra que Caldwell se souvint par la suite, plus d'une fois, de la préférence que l'on fit de son concurrent.

(1) Carleton à Germaine, *Papiers d'état*, vol. 13, p. 297, 27 Juin 1777. Voir pièce No.9, à l'appendice.

(2) Lettre datée à Québec. *Papiers d'état*, Q. 18.



CHAPITRE SEPTIÈME

Ambition de Caldwell.—Ses spéculations sur biens-fonds.—Il rend foi et hommage pour Murray en 1781.—Incendie du moulin de la Pointe de Lévy.

Henry Caldwell, comme un bon nombre d'officiers anglais de son temps, avait une grande ambition : celle d'acquérir des terrains.

Après avoir conquis le pays les armes à la main on semblait vouloir en déloger les propriétaires à coup d'écus.

L'époque était propice, du reste, aux spéculations foncières.

Ruinés pour la plupart, plus habitués à la vie des camps qu'à la culture des terres, les anciens seigneurs ne demandaient pas mieux que de vendre leurs héritages. Que de beaux domaines furent ainsi sacrifiés au premier venu, et souvent pour un plat de lentilles !

Le bail que Caldwell tenait de Murray l'avait rendu possesseur de quelques unes des plus belles exploitations de la province. La seigneurie de Lauzon,

à elle seule, aurait pu être offerte en apanage à un prince du vieux continent. La forêt recouvrait encore les terres de la Rivière du Loup, de Madawaska et de Foucault, mais que de richesses dormaient sous ces bois sombres. Dans la campagne ravissante des alentours de Québec, la terre de *Sans-Bruit*, avec sa grande maison rustique, ses jardins, ses prairies plantureuses, passait pour une des plus belles propriétés de la province.

Caldwell sut embellir encore ce séjour enchanteur. Après l'incendie de 1775 qui avait détruit de fond en comble les édifices élevés par des mains françaises et que Murray restaura, le seigneur Caldwell y fit construire un manoir qu'il décora du nom de Belmont. C'est là qu'il résidait de préférence. En cet endroit, la belle falaise de Sainte-Foye domine toute la vallée de la rivière Saint-Charles. La chaîne des Laurentides borne l'horizon. A travers les grands arbres qui couvrent encore ces lieux,devenus aujourd'hui le champ des morts des catholiques de Québec,on a une échappée de vue sur le grand fleuve, la côte de Beauport et l'île d'Orléans (1).

En 1774, Caldwell acheta de sir Thomas Mills, alors receveur général, une autre belle propriété sur les bords de la petite rivière Saint-Charles. C'était l'ancienne ferme du fameux Cadet, celui-là même qui s'est rendu si célèbre par ses exactions, alors qu'il était munitionnaire général de la colonie (2).

(1) La terre de *Sans-Bruit* avait appartenu sous le régime français au célèbre médecin Sarrazin. (10 novembre 1781, greffe J.-A. Panet).

(2) Nous avons sous les yeux la lettre par laquelle Thomas Mills fait part à Thomas Dunn, qui devait devenir plus tard administrateur, de l'achat de la ferme Cadet. Cette lettre est datée de Londres, le 19

En 1781, le châtelain de Belmont faisait l'acquisition d'une terre voisine de sa résidence. Cette terre de trois arpents de largeur s'étendait depuis le grand chemin qui mène à Sainte-Foye jusqu'à cinq arpents de la rivière Saint-Charles. Elle était alors la propriété de Jean-Baptiste Dumont et de Marie-Joseph Villedonnay, sa femme. On voyait sur cette terre, lorsque Caldwell en devint possesseur, les ruines d'une maison et la tour d'un ancien moulin (1). C'est ce moulin Dumont dont les montagnards écossais et les grenadiers français s'emparèrent tour à tour pendant la bataille de Sainte-Foye (2).

C'est en cette année 1781 que le gouverneur Haldimand obligea tous les seigneurs du pays à rendre foi et hommage au roi pour les terres qu'ils possédaient. La guerre, se continuant toujours entre l'Angleterre et ses colonies revoltées d'Amérique, le satrape soupçonneux qui régnait alors sur le Canada sentait le besoin de faire renouveller leurs serments de fidélité aux grands propriétaires.

Le général James Murray, seigneur en titre de Lauzon, était alors en Europe. On se souvient qu'après son retour en Angleterre, en 1766, il avait été en

mars 1774. Il parait par ce document qu'Henry Caldwell fit cette acquisition à la demande de l'un de ses frères qui était colonel dans l'armée anglaise. Ce colonel devait être James Caldwell qui a joué un certain rôle dans la province du Haut-Canada. La lettre de Mills est la seule pièce que nous ayons vu où il soit fait mention d'un frère de Henry Caldwell.

(1) 10 novembre 1781. Greffe J.-A. Panet.

(2) Dumont avait acheté cette propriété des PP. jésuites le 2 octobre 1741 (greffe Pinguet). Il la vendit à Caldwell pour le prix de 4100 livres de vingt sols qui furent payées en monnaie d'or, et à la charge d'une rente annuelle de 225 livres, au capital de 4500 livres, payable aux PP. jésuites.

butte aux attaques des marchands qui ne pouvaient lui pardonner les sympathies qu'il avait témoignées aux vaincus. Murray avait subi alors comme une espèce de disgrâce. Après six ans de retraite, il rentra de nouveau en faveur auprès des autorités. Le 26 mai 1772 (1), il avait été nommé lieutenant-général de l'armée, puis le 26 novembre 1774 (2), lieutenant-gouverneur de l'île Minorque.

C'est lui qui commandait encore dans cette île, le 26 août 1781, lorsque le duc de Crillon y débarqua à la tête d'une armée franco-espagnole de 12,000 hommes. Murray se défendit vaillamment avec une garnison de 2000 soldats On raconte que le chef des assiégeants offrit au vieux général un million de francs et la pairie française s'il voulait capituler. Murray repoussa ces offres avec indignation et ce n'est que lorsqu'il vit sa petite armée décimée par la maladie qu'il se rendit enfin le 5 février 1782, après avoir résisté pendant cinq mois dans les murs de Saint-Philippe (3).

Henry Caldwell, fermier de Murray, porta au château la foi et hommage de son seigneur alors enfermé dans l'île Minorque. Le registre contient cette simple mention : " L'honorable Henry Caldwell étant " détenteur par bail à ferme des seigneuries de Lauzon " de la Rivière du Loup et du fief Saint-Jean appar- " tenant à Son Excellence le général Jacques Murray,

(1) *Annual Register*, XV, p. 161.

(2) Ibid. XVII, p. 189.

(3) Voir dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada* de 1890, vol. VIII, p. 73, une belle étude de M. J.-M Le Moine sur le *premier gouverneur anglais de Québec, James Murray*. La lettre que Murray écrivit au duc de Crillon y est citée au long. Elle vaut la peine d'être lue. Voir à l'appendice les pièces Nos. 10 et 11.

" qui est actuellement en Europe, au service de Sa " Majesté, demande qu'on lui accorde souffrance jus- " qu'à ce que le général puisse lui même rendre foi et " hommage." (1)

Cette note, toute simple en apparence, change immédiatement de jour, lorsqu'on songe que Murray s'illustrait dans le moment même sous les murs de Saint-Philippe, et rendait sa mémoire à jamais célèbre dans l'histoire des sièges.

Caldwell, en possession de Lauzon depuis sept années, n'avait pu y donner toute l'attention qu'il aurait voulu. L'invasion américaine était venu brusquement interrompre les grands travaux qu'il y avait commencés. Il avait dû lui-même donner presque tout son temps à la défense du pays. Après le départ des soldats du Congrès, Caldwell s'empressa de mettre ses plans à exécution. La rivière à la Scie fut canalisée, un grand moulin en pierre s'éleva sur ses bords, avec des magasins pour les farines et des logements pour les ouvriers. Ces constructions considérables, commencées en 1776,et qui avaient absorbé une grande partie des ressources de Caldwell, venaient d'être terminées lorsque, au mois de mars 1781, un incendie désastreux les détruisit de fond en comble. Tout était à recommencer.

Voici la lettre qu'écrivait de Québec, le 8 juillet 1781, le gouverneur Haldimand au général Murray, en lui apprenant ce désastreux accident (2) :

" L'amitié que je sais que vous portez au lieutenant-colonel Caldwell m'engage à prendre part bien

(1) *Registre des foi et hommage*, vol. IV, p. 460. 29 mai 1781.
(2) *Archives du Canada*, série 13, vol. 67, p. 14.

sincèrement à la peine que vous aurez en apprenant la lourde perte qu'il vient de faire. Son nouveau moulin de la Pointe de Lévy a été brûlé jusqu'à terre, avec tous ses bureaux, ses magasins, sa maison et son matériel, vers la fin de mars dernier. Ainsi, en quelques heures, il a perdu non seulement ce qu'il avait, mais encore tout ce qu'il pouvait espérer d'un travail de près de cinq ans, je crois, travail pénible, mais qu'il avait conduit à la perfection avec une industrie infatigable. Il a maintenant à commencer de nouveau, et c'est ce qu'il se propose de faire. Mais je crains qu'il soit privé des moyens de poursuivre son œuvre avec vigueur, vu qu'il a nécessairement dépensé déjà une somme considérable sur le moulin incendié et pour d'autres améliorations. Il m'a dit qu'il avait beaucoup besoin de cette indulgence et je suis persuadé, vu les circonstances et les égards que vous avez pour lui, que vous voudrez bien lui accorder."

Avec une énergie qui lui fait honneur, Caldwell se remit immédiatement à l'ouvrage. Les ruines furent déblayées, et l'on vit bientôt surgir de nouveaux édifices. Trois ans après, le désastre était réparé et il n'y paraissait plus rien, si l'on en juge par l'avertissement que l'on trouve dans la *Gazette de Québec* du 11 mars 1784 :

A louer, le premier de mai prochain, pour tel nombre d'années qu'on pourra convenir :

Le grand et commode moulin seigneurial, à la Pointe-Lévi, vis-à-vis Wolfe's Cove, avec la maison, les greniers, jardins et dépendances. Le moulin, par sa situation et ses commodités, est aussi propre pour manufacturer de la bonne farine, à petits frais, qu'au-

cun moulin de cette province ou de tel autre pays que ce puisse être. Il y a quatre moulanges, deux par chaque roue d'eau ; les meules inférieures sont de pierres françaises, et les meules tournantes d'Esopus, dans la province de la Nouvelle-York ; il y a des machines parfaites pour nettoyer le froment, ainsi que des bluteaux ; il y a aussi une poulie pour monter le blé et la farine en haut du moulin, le tout étant exécuté par l'eau. Les entonnoirs contiennent 1,000 minots de blé, qui tombent dans la trémie à mesure qu'il en est besoin, sans exiger la moindre attention du meunier. Les chambres pour y laisser refroidir la grosse farine sont très commodes, aussi bien que celles pour mettre en quarts la farine manufacturée, qui y coule proprement mêlée des bluteaux. La chambre au son est aussi très bien disposée, dans laquelle le son est sans trouble conduit du bluteau par un auget. Le moulin contient en outre 3,000 minots, et le grand grenier, qui ne sera fini que sur le milieu de juillet prochain, a 80 pieds de long sur 35 et trois étages, et contiendra, lorsqu'il sera achevé, environ 16.000 minots de blé. On recevra des propositions chez Henry Caldwell, écuier.

A Belmont, ce 1er mars 1784.

Les moulins seigneuriaux de la Pointe de Lévy et de Saint-Nicolas approvisionnaient alors une grande partie du marché de la colonie. Nous trouvons dans la *Gazette de Québec* du temps quelques réclames au sujet des farines de ces moulins. Elles sont curieuses à lire :

AU MOULIN DE ST-NICOLAS

A vendre

De la fine fleur pour la pâtisserie, de la fleur et de la farine entière en quarts et en sacs. Il faut s'adresser à John Grinfield, au dit moulin, à M. Giralty, à la

basse-ville de Québec, ou à M. Dunn, menuisier, à la haute-ville, où on peut en voir des échantillons.

On donne aussi avis que le moulin de la Pointe-Lévy est arrangé au mieux, pour nettoyer et moudre le blé et manufacturer la farine de toute espèce, au plus grand avantage. On donnera toute la diligence possible à ceux qui y enverront leurs grains. Il y a quatre paires de meules dans le moulin (pour la plupart taillées à la française), et le grain est nettoyé et moulu, et la farine blutée tout en même temps, au moyen de l'eau qui meut toutes les machines, le tout sur le plan anglais le plus approuvé, et les diverses machines servant à nettoyer le grain, et par lesquelles il passe avant que d'entrer sous les meules, sont égales à ce qu'on peut avoir en aucun pays. Il y a au dit moulin un quai commode pour de petits bâtiments, beaucoup de place pour les grains, et les frais de monture seront ou compensés en argent ou l'on prendra un quatorzième pour la mouture et un quatorzième pour le nettoyage du blé et l'apprêt de la farine, frais de charge et décharge compris. On s'adressera à Jean-Baptiste Bédard, meunier au dit moulin.

N.-B.—Il y a une petite quantité de farine entière actuellement à vendre en quarts au dit moulin, et les échantillons du moulin de St-Nicolas ne seront point en ville avant le 14 du présent. Attendu qu'il y a un nombre de pièces de sciage, quelques mâts et autres bois de charpente qui ont été drivés au foulon et dont on ne peut trouver les propriétaires, avis est par le présent donné que, comme les dits bois embarrassent, si les propriétaires ne les réclament pas avant la fin de ce mois et ne paient pas pour l'usage ou loyer de la grève, ils seront pris par le propriétaire du terrain comme bois perdu en drive, dont on ne peut trouver les propriétaires. On s'adressera à Geo. Scully, au dit lieu, qui a accommodé la grève pour la réception des bois de charpente, morraines et autres.

Québec, 10 mai 1785.

La *Gazette* du 8 décembre 1785 contient encore l'annonce qui suit :

De la fleur superfine pour la pâtisserie et de la fleur commune et du son des moulins de Lauzon, à vendre à la maison de M. Murdoch Stuart, sur la grève. Il faut s'adresser à Thomas Lee, dans la dite maison, qui a quelques pipes d'excellent vin de Porte et quelques barriques de bon vin de Bordeaux à vendre pour argent comptant ou court crédit.

Les grandes propriétés que Caldwell possédait aux environs de Québec lui donnaient beaucoup d'occupations. Il ne les pouvait pas toujours exploiter avec avantage, soit que la main d'œuvre fît défaut,soit encore qu'il eût à endurer ces petites misères que connaissent bien tous ceux qui font cultiver la terre par des fermiers.

La *Gazette de Québec* nous tient d'année en année au courant des soucis et des détails d'administration du *gentleman farmer*. Ces prosaïques avertissements de papiers-nouvelles qu'on regarde d'un œil distrait lorsqu'ils viennent d'être imprimés, prennent, au bout d'un siècle, l'importance d'une pièce historique. Nous en avons recueilli quelques-uns, et nous les insérons ici à titre de renseignements documentaires.

Dans la *Gazette* du 24 août 1780, Caldwell se plaint des maraudeurs qui viennent piller ses terres.

Comme la porte du champ qui conduit au Foulon a depuis peu été plusieurs fois brisée, les crampons arrachés et les cadenas emportés, afin de découvrir et traduire en justice ceux qui sont coupables de telles pratiques inconnues dans aucun pays civilisé, je promets par le présent une récompense de cinq guinées à telle personne qui informera contre tels malfaiteurs,de

manière qu'ils puissent être convaincus, et comme on a volé depuis peu dans le jardin de la ferme de Sans-Bruit, et que trois moutons d'un troupeau qui était dans le champ vis-à-vis la maison du dit lieu ont été volés, je promets par le présent une récompense de dix guinées à quiconque informera contre celui ou ceux qui ont commis les dits vols de manière qu'ils soient convaincus. En témoignage de quoi j'ai signé à Belmont, le 20 août 1780. HENRY CALDWELL.

La *Gazette* du 15 janvier 1784 annonce que la maison que Caldwell a eue du gouverneur Murray sur la rue Saint-Jean et que possédait autrefois le fameux Claverie est à louer.

A louer et à occuper au premier de mai prochain, pour un nombre d'années quelconques, selon qu'il en sera convenu, avec garantie au locataire de possession pendant le cours de son bail.

La grande maison dans la rue St-Jean appartenant à Henry Caldwell, écr. Dans le cas que le locataire désire de faire ses conventions avant la fin de janvier prochain, la maison sera mise en état et reparée suivant son goût.

Henry Caldwell, ecr recevra des propositions à Belmont, et M. Frs Giralty, dans la dite maison, qui la fera voir. Si quelque maître charpentier veut se charger des réparations de la dite maison à l'entreprise, il pourra faire ses propositions au dit Mr. Frs. Giralty, qui expliquera ce qu'il y a à faire, et le marché sera conclu d'ici à la fin de janvier prochain.

Belmont, le 24 décembre 1783.

Cette maison de la rue Saint-Jean était alors occupée par M. Giralty qui faisait métier de vendre des liqueurs et des eaux de vie. La *Gazette de Québec* du premier janvier 1784 contient à ce propos une curieuse réclame :

M. Giralty prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'il a établi un alambic à la maison de l'honorable colonel Caldwell, vis-à vis la salle d'assemblée de Mr. Menut, rue St-Jean à Québec.

Où il vend de l'ufquela, du ratafia et du genièvre, des eaux d'anis, de l'eau de citron, de cloux de girophe rouge et blanc, de mente, de pepermint, de baume, de noix muscade et d'absinthe, avec plusieurs autres sortes, dont le détail serait ennuyeux.

Les inconvénients du coulage et evaporation des esprits, dont les détailleurs qui se pourvoient d'une grande quantité de ces articles, se plaignent, le risque du feu, et le désavantage de ne pouvoir saisir les occasions pour mieux placer leur argent, ou de se voir liés à l'égard de ceux qui leur avancent, engagent Mr. Firalty de vendre du rum et de l'eau de vie en petite quantité pour de l'argent comptant, et les garantit en même temps en force et gout égaux à toute liqueurs de cette espèce qui puissent se vendre aux quais ou ailleurs à ce prix. Il se propose de pourvoir les chalands des liqueurs susmentionnées aux prix de Londres, et espère qu'il satisfera par là tous ceux qui lui donneront leur pratique.

On disposera d'une petite quantité d'eau de vie de France à 12/6 par galon, et esprit de la Jamaïque à 10 *schellins* par gallon qui sont de cent pour cent au dessus de preuve.

D'année en année, Caldwell annonçait de la sorte ses métairies :

A vendre ensemble ou séparément par parties.

La grande ferme située sur la Petite Rivière connue sous le nom de ferme de Cadet, contenant onze arpents et demi de front, sur vingt quatre à trente arpents de profondeur, de plus la ferme joignant aux terres de Sans-Bruit, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, dernièrement achetée de M. Dumont.

De plus à louer pour tel nombre d'années qu'on pourra convenir, soit ensemble soit par parties : La grande étendue des terres de Sans-Bruit contenant en tout 567 arpents mesure anglaise.

HENRY CALDWELL, écuier

Recevra des propositions à Belmont (1).

A louer pour tel nombre d'années dont on conviendra.

Les terres de Sans-Bruit, divisées en emplacements, depuis cinq jusqu'à trente arpents, sur les trois différents chemins qui y conduisent des portes St-Jean, St-Louis et du Palais. Les tenanciers auront le privilège de tirer des perches et piquets pour des clôtures et du bois pour bâtir, aux Chaudières, de l'autre côté du fleuve où il y en a une quantité suffisante pour cet effet (ou sur telle autre des terres non concédées dans la seigneurie de Lauzon). De plus à louer et à occuper en tout temps, d'ici au premier mai prochain, sous de certaines réserves dont on pourra convenir, tout ce qui restera des terres susdites, non affermées, garnis de vingt cinq à trente très bonnes vaches laitières, dont un grand nombre sont de la race de la Nouvelle-Angleterre; ainsi que de chevaux, charettes, charues et autres ustensiles d'agriculture. La ferme est très propre pour une laiterie, par la grande quantité de l'herbe et en ce qu'elle n'est éloignée que de deux milles de la ville ; il y a suffisamment des bâtisses pour les animaux, des granges pour les récoltes et une excellente laiterie nouvellement bâtie sur les lieux, avec toute autre commodité de vaisseaux pour conserver le lait doux, et la meilleure espèce de barattes, la majeure partie des vaches vèleront aux mois de mars, avril et mai prochain.

On recevra des propositions chez M. Giralty dans la maison de Madame Nepper à la basse ville de Qué-

(1) *Gazette de Québec* du 4 mars 1784.

bec ou chez Henry Caldwell écuier à Belmont (1).

A LOUER—CALDWELL

A louer du premier mai prochain pour aucun nombre d'années dont on pourra convenir :

Les terres de Sans-Bruit, consistant en environ huit cents acres, dont quatre cent sont labourables, en pacage ou en prairie.

On la louera tout ensemble ou en petites fermes, comme on voudra. Il y a sur les lieux une maison de ferme, une laiterie, et des granges suffisantes, des écuries, étables, et un très bon jardin bien enclos. Vingt bonnes vaches appartenant à la ferme, la plupart de race anglaise, seront vendues en même temps. Les dites terres sont situées à trois milles de Québec, bien closes et contiennent plusieurs endroits agréables pour bâtir des maisons.

A vendre aussi ou à louer, comme il est dit ci-dessus, une métairie de valeur très plaisamment située sur la petite rivière St-Charles, environ deux milles et demi de Québec, connue sous le nom de ferme Cadet, contenant environ 12 arpents de front sur 20 ou 30 arpents de profondeur. Elle sera divisée en petites fermes à l'option des tenanciers ou acheteurs. Il y a dessus une maison de ferme, des étables, et de bonnes granges, capables de contenir 18,000 bottes de foin. Une grande partie de la dite métairie est en prairie, dont la majeure partie produit du franc foin.

A vendre ou à louer aussi comme ci-dessus.

La métairie ensuite de Sans-Bruit, sur le chemin de Ste-Foi, à environ un mille et demi de Québec, contenant environ 80 arpents en superficie. La situation en est très belle pour une maison de campagne. Il y a déjà un verger, complanté de bons arbres fruitiers. Pour plus ample détail on peut s'adresser à Henry Caldwell, écuyer à Belmont (1).

(1) *Gazette de Québec*, 27 janvier 1785.
(1) *Gazette de Québec*, 4 janvier 1787.

CHAPITRE HUITIÈME

Belmont.—Les loyalistes au Canada.—La seigneurie de Foucault.—Caldwell Manor.

Caldwell avait fait de Belmont sur le chemin Ste-Foye, près de Québec, sa résidence principale. Il voulut s'y entourer de tout le luxe, de tout le confort qu'il était possible d'avoir à l'époque. M. J.-M. Le Moine qui s'est identifié avec l'histoire du vieux Québec, nous a décrit dans ses *Maple Leaves* ce vieux manoir seigneurial, aux murailles massives, aux vastes pièces, entouré de grands jardins anglais. Il nous a peint la joyeuse société qui visitait les salons du grand seigneur. C'était le temps des *barons de la Table Ronde*, des robustes dîneurs, des chevaliers qui portaient sur leurs écussons la légende : *Bonne table et bon gîte.*

Caldwell était alors dans toute la force de l'âge. C'est à peine s'il avait cinquante ans. Il avait conservé de sa jeunesse la vigueur et l'entrain. Comme il était beau cavalier, causeur agréable, on le recherchait beaucoup dans les cercles de la petite capitale.

On raconte même que c'est lui que Madame Frances Brooks a voulu peindre sous les traits du beau colonel Rivers dans le roman sentimental d'*Emily Montague* qui parut en Angleterre en 1767 (1).

Lorsqu'en 1783, l'Angleterre conclut enfin la paix avec ses colonies d'Amérique, Caldwell put espérer tirer un parti avantageux des immenses propriétés qu'il possédait. La plus grande partie des colons, qui étaient demeurés fidèles à la couronne brittanique pendant toute la guerre de l'indépendance, ne pouvant se résoudre à vivre sous le drapeau étoilé, parlaient en effet d'émigrer en masse sur les terres du Canada. Les autorités s'étaient préparées à cet exode et elles offraient aux malheureux réfugiés de les établir sur les domaines encore incultes d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Les bien-fonds prirent alors une valeur considérable. Caldwell en profita pour offrir des terres dans ses seigneuries de Lauzon et de Foucault. Nous traduisons de la *Gazette de Québec* du 15 janvier 1784 l'avis qu'il fit publier.

" Attendu qu'il est probable, vu le cours des événements, que plusieurs loyalistes, soit par principe soit à cause d'un louable attachement à leur souverain, seront obligés de laisser leur terre natale, et seraient maintenant disposés à s'établir dans cette province, le présent

(1) Madame Frances Brooks était la femme d'un aumônier anglais garisonné à Québec dans les premières années de la conquête. Elle habitait Clermont, petit château qui s'élevait alors sur la falaise de Sillery, en face de la rivière Etchemin. M. Wheeler occupe aujourd'hui le *Montague Cottage*. M. LeMoine, dans les belles études qu'il a publiées sur l'origine des noms des villas de Québec, dit tenir de l'honorable William Sheppard, un antiquaire du siècle dernier, le fait que le colonel Rivers, du roman d'Emily Montague, n'est autre que le beau et brave colonel Henry Caldwell. Voir le *Canadien* de septembre 1884.

7

est pour donner avis à tous ceux que cela intéresse spécialement à ceux qui désirent s'établir ensemble sur un township qu'Henry Caldwell, écuyer, de Belmont, près de Québec, possède plusieurs grandes étendues des meilleures terres de cette province, capables de donner l'établissement à quelques mille familles, et il est disposé à les concéder aux termes les plus avantageux.

" Ces terres sont situées comme suit :

" *Caldwell Manor.* Cette grande étendue de terre, primitivement une seigneurie achetée de M. Foucault, est située sur la rivière Lacolle, touche une partie de la baie de Missisquoi et du lac Champlain et contient environ 50,000 acres. Le sol est de qualité supérieure. Il est couvert de beaux bois de chêne, frêne, bouleau, noyer, pin et cèdre. La rivière est très poissonneuse.

La plus grande partie de cette terre est divisée en lots de cent acres, 3 de front sur 20 de profondeur, mesurés et numerotés.

" *Lauzon :*—Aussi environ 130,000 acres de terre, dans la seigneurie de Lauzon, à deux milles et au delà de la grande rivière, vis-à-vis la ville de Québec, de chaque côté des rives de la Chaudière et d'autres rivières qui tombent dans le fleuve St-Laurent. Les terres y sont de beaucoup supérieures à celles qui bordent le fleuve.

" Le colonel Caldwell désire et veut donner tout l'encouragement possible aux nouveaux colons. Des moulins à farine et à scie seront construits dans les endroits les plus propices et si le nombre des colons est suffisant pour faire vivre un pasteur, il aidera à construire une église et à obtenir un pasteur de la secte de la majorité des habitants.

" Le colonel Caldwell a aussi environ 150 à 200 acres de terres cultivées et améliorées, prairies et pâturages, à moins de quatre milles de la ville de Québec, qu'il louera, pour le nombre d'années qui conviendra, aux conditions les plus avantageuses.

" Application devra être faite à Henry Caldwell, écuyer, à Belmont, et à M. Jeremiah McCarthy, arpenteur, à Caldwell Manor, ou en son absence à Andrew Brown ou George Linton, établis sur les prémisses."

Belmont, 24 décembre 1783.

On remarquera qu'il n'est pas question de la seigneurie de la Rivière-du-Loup dans cet avis. Caldwell avait, en effet, loué cette propriété à Malcolm Fraser, dès le 24 septembre 1782 (1).

Il n'appert pas qu'aucun loyaliste s'établit alors sur la terre de Lauzon malgré les offres avantageuses que Caldwell leur faisait.

La seigneurie de Foucault, qui portait dès lors le nom de Caldwell Manor, était beaucoup mieux située pour ces malheureux émigrés. C'est cette belle presqu'île qui s'avance au nord du lac Champlain et que baignent d'un côté la rivière Richelieu et de l'autre la baie de Missisquoi. Sur ce territoire se trouvent aujourd'hui Clarenceville et St-Thomas, dans le comté d'Iberville. Cette seigneurie concédée le 3 avril 1733 à François Foucault, garde des magasins du roi à Québec (2), puis écrivain principal de la marine et conseiller au au Conseil supérieur, était devenue la propriété du général Murray, quelques années après la conquête. Il n'y

(1) Appenpice B. de 8 Victoriâ— 1844-45. Bail confirmé par acte du 27 décembre 1786.

(2) *Titres de la tenure seigneuriale*, pp. 162, 204, 209.



avait alors sur cette terre qu'une dizaine d'habitations et un beau moulin à vent en pierre que Foucault avait fait construire. Murray l'avait payée 15,000 livres.

Caldwell, afin d'activer l'établissement de ce domaine, s'y rendit lui-même dans l'été de 1784 (1). Il y attira, par sa présence, plusieurs loyalistes. Comme à l'ordinaire, il fit largement les choses, répara l'ancien moulin, surveilla l'installation de ses censitaires et leur fit bâtir une église. Il se fit en même temps construire un beau manoir sur les bords du lac, d'où la seigneurie prit le nom de *Caldwell Manor* (2).

Cependant le gouverneur Haldimand, tout en comprenant l'avantage d'attirer dans la province de Québec l'émigration des loyalistes, voyait d'un mauvais œil leur établissement projetté dans les environs des Etats-Unis. Ils ne pourront pas s'accorder, disait-il, avec les Américains. Il valait mieux les diriger sur le Saint-Laurent, vers l'Ottawa, et sur la baie des Chaleurs. La frontière à l'est du Saint-Laurent devrait, suivant lui, être laissée inhabitée pendant quelque temps, et ensuite peuplée par les Canadiens français, comme antidote à la population agitée de la Nouvelle-Angleterre (3).

Dans le même temps, plusieurs citoyens de l'Etat du Vermont en lutte avec celui de New-York décla-

(1) On lit dans la *Gazette de Québec* du 13 mai 1784 : Colonel Caldwell's health not permitting him to go up to Caldwell Manor as soon as he intended to let his lands there, this is to give notice to all concerned, that he hopes to be able to go there the beginning of june, of which previous notice will be given in this gazette,

(2) Voir dans l'*Amérique pittoresque*, 1 vol. pp. 63 et 69, deux beaux dessins de Bartlett représentant des vues de Caldwell sur le lac George.

(3) *Collection Haldimand*, B, 56, p. 199. Lettre datée le 27 novembre 1784, à lord North.

raient vouloir s'annexer au Canada. Ces deux états presque en guerre ouverte à propos de la délimitation de leurs frontières faisaient les plus grands efforts pour établir leurs régnicoles près de la ligne 45°. L'état de NewYork encourageait même les Canadiens à se fixer dans cette région. Haldimand jugeait que tous ces établissements offriraient un jour un asile aux mécontents (1). D'un autre côté, le jésuite Roubaud, réfugié en Angleterre, et qui jouait là au Machiavel défroqué, pressait le gouvernement de la métropole d'écouter les alarmes de Haldimand et de ne point permettre de coloniser les abords du pays qui touchait aux Etats-Unis. On raisonnait de même du temps des Français et nous avons déjà cité au cours de cette étude l'opinion de Bougainville. Cet illustre voyageur aurait voulu lui aussi que les autorités de la colonie laissassent une large bande de terres incultes entre les établissements du Canada et ceux de la nouvelle-Angleterre.

Le régime des états-tampon n'étant point encore découvert, on avait imaginé de jeter entre des populations de race et de religion différentes des rideaux de forêts sauvages, des barrières formées de montagnes, de lacs et de rivières.

L'ordre vint donc de la métropole de ne plus coloniser les terres sur les frontières de la Nouvelle-Angleterre et Caldwell se trouva frustré dans l'un de ses plus beaux projets (2). Après les sommes considéra-

(1) Ibid, B. 56, p. 149, lettre du 24 octobre 1783.

(2) Le 8 novembre 1786, le juge Mabane écrit à Haldimand afin que cet ordre soit rigoureusement observé. Il parle dans sa lettre de la conduite suspecte des colons de Caldwell. (*Collection Haldimand* B. 77, p. 112).

bles qu'il avait déjà dépensées pour former là une colonie prospère, il avait raison d'être mécontent.

D'autres causes vinrent s'ajouter à la mauvaise humeur du grand propriétaire. En vérifiant les lignes frontière entre le Canada et les Etats-Unis, il fut constaté que sur 38,000 arpents que comprenait la seignenrie de Foucault, il s'en trouvait 20,000 dans l'état du Vermont.

Le 8 décembre 1788, Caldwell demandait à lord Grenville qu'il lui fut donné des terres près du lac Champlain en compensation de celles qu'il avait perdues au sud de la ligne 45° (1). Il attendit en vain une réponse.

A peu près vers la même époque, Caldwell s'étant joint à plusieurs officiers de la milice brittannique pour demander une concession de terres en récompense des services qu'ils avaient rendus, il fut répondu que c'était contre la dicipline militaire que de pétitionner le gouvernement en corps et que si chacun voulait faire une requête particulière elle serait recommandée (2).

De caractère très fier, aimant à parler librement à l'occasion, même aux gens au pouvoir, Caldwell cacha mal son dépit. Aussi, dans une description qu'Haldimand faisait en 1789 des membres du conseil attachés au juge Smith, disait-il de Caldwell qu'il était un homme honorable mais qu'il errait par caprice plutôt que par amour du désordre (4).

(1) Papiers d'Etat Q, 57-1, p. 204.

(2) Ibid, Q, 57, 1 p. 203. 30 avril 1792, Lettre de Caldwell à Grenville.

(3) Ibid. Q. 37, pp. 278, 279. 30 juin 1788.

(4) Ibid. Q, 43-2. 31 octobre 1789.

CHAPITRE NEUVIÈME

Henry Caldwell au Conseil législatif.—Il est aux prises avec un capitaine de milice et un grand voyer.—Oubli que l'on fait de ses services militaires. (1778-1782).

L'étude que nous venons de faire de Caldwell comme administrateur de grandes propriétés nous a empêché de le suivre au milieu de sa carrière de conseiller législatif et dans ses relations avec le gouvernement.

On se souvient qu'après avoir sollicité la place de Cramahé comme lieutenant-gouverneur de Québec, Caldwell s'était vu supplanter par Hamilton. Il devait garder souvenir de cette préférence.

Les journaux de l'époque ne nous ont point conservé le compte-rendu des débats qui avaient lieu alors au Conseil législatif, mais on voit par quelques lettres détachées que Caldwell prit une part considérable à ces délibérations. Sa nature ardente ne lui aurait point permis de rester silencieux quand tant de graves questions s'agitaient dans cette auguste assemblée.

Au lendemain du départ des Bostonnais, lorsque tant de pauvres habitants se plaignaient d'être pressurés par les troupes allemandes envoyées en cantonnement dans les villages, on voit Caldwell proposer d'amender l'ordonnance qui concerne la milice, le casernement et les billets de logement (1). Il demande que la loi martiale soit proclamée quand il y a danger pour la sûreté du pays. Il veut que les Canadiens qui ont été loyaux en 1775 soient exempts de la corvée. Il se plaint de l'ignorance des capitaines de milice qui indisposent les populations. On ne doit pas faire, ajoute-t-il, des esclaves des Canadiens. Les ordonnances leur devraient être lues par leurs prêtres après la messe, afin qu'ils ne soient pas trompés. Il conclut en disant que le Canada ne peut être en sureté sans l'affection des Canadiens (2).

Ce discours, émaillé de traits malicieux pour le pouvoir, nous montre un homme animé de bonnes intentions pour les colons de race française.

Caldwell, très autoritaire lui-même à ses heures, se plaisait dans le Conseil à faire pièce aux mesures proposées par Haldimand. Il ne péchait pas, cependant, par mauvais caractère, mais par caprice. Et le gouverneur, qui connaissait son homme, lui pardonnait des sorties qu'il n'aurait pas endurées chez plusieurs de ses collègues du Conseil.

Haldimand faisait sentir parfois à cet irrégulier que c'était lui, cependant, qui tenait le pouvoir, source et fontaine de toutes grâces, ainsi que disent les auteurs anglais.

(1) 23 mars 1778.

(2) Correspondance de Finlay, du 23 mars au 25 avril 1778.

Ainsi, en 1782, Caldwell ayant eu maille à partir avec un capitaine de milice du nom de Fréchette, de la paroisse de St-Nicolas, demanda que ce dernier fut cassé comme officier, sinon que lui, Caldwell, remettrait sa commission de magistrat (1). Haldimand lui fit réponse qu'il ne pouvait condamner Fréchette sans l'entendre et que si lui, Caldwell, voulait se démettre de sa charge de magistrat, il pouvait faire ainsi qu'il le désirait (2).

Mais il faut mettre sous les yeux du lecteur le texte même des lettres qui furent alors échangées.

" J'ài eu l'honneur de représenter à Votre Excellence, il y a quelque temps, écrit Caldwell, la conduite de Fréchette, le capitaine de milice de la paroisse de St-Nicolas, qui tend beaucoup à détruire l'autorité du magistrat et à la subversion des autorités civiles dans la province.

" La loi déclare que les capitaines et les officiers de milice qui désobéissent aux ordres de leurs supérieurs perdent leurs commissions. Si elle les a rendus justiciables des magistrats qui ont le pouvoir de prendre connaissance de leur conduite, et si nous étions maintenant dans un temps de tranquillité publique, et si Votre Excellence, dans une occasion antérieure, n'était pas intervenue quand j'étais sur le point de punir un capitaine de milice pour avoir désobéi à mes ordres, j'aurais maintenant les moyens que la loi nous prescrit pour punir le présent délinquant sans troubler Votre Excellence dans les circonstances actuelles,mais

(1) *Collection Haldimand*, série B, vol. 74. Belmont, 30 juin 1782.

(2) Ibid, vol. 67, p. 65. Québec, Ier juillet 1782.

le respect que je porte à vos désirs et ma soumission pour le service public qui demande l'unanimité, et afin d'éviter même l'apparence de contrevenir à aucun de vos règlements, me font désirer que la punition vienne de Votre Excellence même.

" Je ne ressens pas l'offense commise comme faite à moi personnellement, mais à la magistrature. La raison qui m'engage à en demander la punition est basée sur le principe qui, je l'espère, me fera toujours agir : le désir d'agir droitement, et cela dans l'intérêt de la paix du pays. Si les idées de Votre Excellence ne coïncident pas avec les miennes dans cette affaire, la demande que j'ai à faire à Votre Excellence et qu'elle ne me refusera, je l'espère, est qu'il vous plaira d'ordonner que mon nom soit rayé de la commission de la paix, vu que je ne puis pas, pour être logique avec mes propres idées, continuer à faire partie de la magistrature, s'il m'est impossible d'en remplir les devoirs."

Sans se laisser émouvoir plus que de raison, Haldimand répondit le lendemain :

" J'ai reçu votre lettre du 30 juin dernier, au sujet de votre dernière plainte contre le capitaine de milice de la paroisse de St-Nicolas, dans laquelle vous me demandez, si nos idées ne coïncident pas sur cette affaire, de faire rayer votre nom de la commission de la paix. Quelque fautif que puisse avoir été le capitaine de milice, j'aurais agi trop précipitamment en le démettant sans l'entendre. Cette offense est très récente, et quoique j'aie l'intention de m'en enquérir, des affaires d'une nature plus importante et qui m'accablent de tous les côtés m'en ont empêché jusqu'à ce





jour. J'avais cru devoir espérer que le colonel Caldwell, comme citoyen et comme ami, eût pu prendre ma position en considération.

" En attendant, si vous trouvez que votre charge de juge de paix est importune pour vous, vous avez permission pleine et entière de faire rayer votre nom de la commission quand vous le jugerez à propos."

Cette réponse cavalière n'était pas de nature à jeter du baume sur les plaies de Caldwell.

L'année suivante, Caldwell, n'ayant pas voulu se soumettre aux ordres du grand voyer Renaud au sujet de certains chemins qui traversaient ses terres de la Petite rivière, celui-ci porta plainte devant les juges de paix de Québec qui lui donnèrent raison. Caldwell appela de ce jugement à la cour du banc du roi. Le procureur général Sewell, au lieu de soutenir devant ce tribunal, la décision de la justice de paix, ainsi que c'était son devoir, prit fait et cause pour Caldwell. Les juges de paix et Renaud adressèrent alors leur supplique au gouverneur pour lui faire connaître le dénis de justice dont ils étaient victimes. Haldimand dût encore frapper sur son turbulent conseiller (1).

Ici encore nos archives nous ont conservé le texte des correspondances échangées à cette occasion et nous en reproduisons le texte :

(1) *Collection Haldimand*, B.225,2, p. 310. 24 nov. 1783. Jean Renaud inspecteur de chemins représente que le procureur général a refusé d'entreprendre la cause contre Henry Caldwell pour violation des actes concernant les chemins.

Ibid : p. 315. Une représentation de la cause de la part des commissaires de la paix qui rendent jugement contre Caldwell.

Ibid : B. 77, 16 déc. 1783. Le colonel Caldwell présente un document relatif à un procès-verbal pour un chemin traversant sa terre. p. 70.

" A Son Excellence Frederic Haldimand Capitaine général et gouverneur en chef de la province de Québec et territoires en dependans en Amérique, vice-amiral d'icelle général et commandant en chef des troupes de Sa majesté en la ditte province et frontières etc. etc. etc.

" Si Votre Excellence veut bien le permettre Jean Renaud voyer du district de Québec a l'honneur de représenter hublement à Votre Excellence qu'il a obtenu, en conséquence de l'ordonnance de la province concernant les grands chemins à la séance de quartier des commissaires de paix de Sa Majesté tenue au mois d'octobre, une condamnation contre l'honorable Henry Caldwell propriétaire de plusieurs terres à la petitte rivière pour ettre contrevenue aux règlements de la voyrie, tant pour amendes envers le roy que pour salaires de journalliers ; que l'honorable Henry Caldwell portant cette action en apel à la Cour supême du Banc du Roy, il s'est comme officier du gouvernement addressé au procureur général de Sa Majesté pour ettre assisté de ses avis et y défendre sa cause concernant l'intérest du service de Sa ditte Majesté et du public. Que le dit procureur général a refusé de luy donner ses avis quoyqu'il luy ait offert des honoraires et de se charger de sa cause, en lui disant, que si le supliant s'était adressé à luy dans le principe, il luy auroit indiqué dans quelle cour il auroit du poursuivre cette cause mais que ne l'ayant point fait, M. Caldwell l'ayant prié de défendre et poursuivre son affaire à la cour du Banc du Roy, il avoit crut ettre en liberté de la prendre : que cependant si le supliant obtenait un ordre par écrit de Son Excellence de poursuivre pour luy, il abandonneroit M. Caldwell et assisterait le supliant. A ces causes



il prend la liberté d'en porter ses plaintes à Votre Excellence croyant qui est du devoir de la charge d'un procureur général de la défendre et de ne point ettre l'avocat de l'honorable Henry Caldwell dans une affaire où le roy et le public sont intéressés. Il ne cessera d'offrir ses vœux au ciel pour la santé et prospérité de Votre Excellence. JEAN RENAULT,

Voyer du district.

Québec, le 24 novembre 1783.

Voici, d'un autre côté, les représentations des commissaires de la paix :

" A Son Excellence Frederic Haldimand, capitaine général et gouverneur de la province de Québec, vice amiral d'icelle, général et commandant en chef des trouppes de Sa Majesté en la dite province et frontières d'icelle etc., etc., etc.

" Les commissaires de la paix de la ville de Québec soussignés prennent la liberté de représenter à Votre Excellence, qu'ayant pris connoissance en leur cour de Quartier sessions d'une contestation müe entre Jean Renaud écuier grand voyer de ce district, et l'honorable Henry Caldwell leur confrère au sujet de certains ponts dont ce dernier étoit tenu, et de diverses amendes envers le Roy, ils ont rendu leur jugement au mieux de leur équité et de leurs lumières.

Que le dit honorable Henry Caldwell s'estant pourvu en la cour criminelle du banc du Roy, à l'effet d'obtenir un *certiorari*, ils ont été surpris d'apprendre que James Monk, écuier procureur général de Sa Majesté en cette Province, occupoit pour le dit Honorable Henry Caldwell.

Que s'agissant de l'exécution d'une ordonnance

de cette province d'un procès où le roy étoit intéressé puisqu'il estoit question d'amendes envers la couronne les représentans ont crû et croyent encore que le dit procureur général avoit oublié les devoirs de son état en se chargeant comme avocat privé d'une cause qui intéressoit Sa Majesté et un officier public.

Qu'ayant témoigné leur surprise à la Cour suprême d'une telle conduite dans un écrit qu'ils remirent à la dite Cour ils ont eu la disgrâce d'apprendre, que le dit procureur général en leur absence, a eu la témérité de dire publiquement, que les commissaires de la paix prouvoient bien leur ignorance par leur demarche ; qu'il leur apprendroit leur devoir et qu'à l'avenir il ne les épargneraient pas.

Que ces discours si peu décens, et ses menaces si dignes de leur mépris offenceroient peu les représentants, s'ils n'avoient été prononcés publiquement dans une cour de justice et en présence d'une nombreuse populace, ils tendent certainement à diminuer le respect et l'obéissance que le peuple doit avoir pour ses magistrats, effectivement si l'homme du roy manque ainsy à la décence que peut-on espérer du bas peuple témoins de ses mépris ?

Les représentants remplissant leur devoir du mieux qu'il leur est possible, l'intérêt n'est pas le mobile qui les fait agir peut-on penser de même de celui qui les a offensé ? Lorsqu'on le voit comme avocat privé se charger d'une cause où le Roy est concerné, et faire tous ses vains efforts pour empêcher que les amendes ne soient payées.

Nous avons crû qu'il étoit de notre devoir de donner à Votre Excellence la présente information

nous la soumettons à ses lumières et à sa pénétration, ayant l'honneur de nous dire avec un très profond respect,

Ses très humbles et très obéissants serviteurs,

NICHS COX C. P.
J. PANET C. P.
F. BABY C. P.
JS. COFFIN C. P.
LE CTE DUPRÉ C. P.

Ces misères n'étaient rien pourtant à côté de la grave injustice dont Caldwell se plaignait.

Lieutenant-colonel depuis 1776, Caldwell avait vu, en 1782, contrairement à la routine du service, deux officiers plus jeunes que lui qui n'appartenaient point à l'armée mais à la milice, recevoir le titre de colonel (1). Il protesta, en vain, en 1783, auprès du bureau de la guerre. L'année suivante (1784), il revint à la charge, menaçant même de s'adresser au roi en personne et de résigner sa commission de lieutenant-colonel. Il n'obtint pas plus de succès (2).

Le gouverneur Haldimand, qui avait alors à se défendre contre les accusations de du Calvet et qui était fort ennuyé de toutes les intrigues qui se nouaient autour de lui, comprit qu'il valait mieux ne pas exaspérer un ancien officier du mérite de Caldwell. Comme il était alors sur le point de partir pour l'Angleterre afin de se justifier aux yeux de l'autorité, il ne voulut point laisser derrière lui un sujet mécontent et quelque peu tapageur sans lui donner un sujet de satisfaction.

(1) L'un d'eux était M. de Rouville.

(2) Voir son mémoire au major-général Alured Clarke, du 6 avril 1793.

CHAPITRE DIXIÈME

Henry Caldwell est nommé receveur-général intérimaire. —Importance de cette charge (1784).

Parmi les nombreuses charges que la nouvelle administration avaient créées afin de satisfaire l'armée de fonctionnaires de toutes sortes qui s'était jetée sur le pays à la suite de la conquête, une des plus importantes, sinon la plus importante, était bien celle de receveur-général.

Le receveur-général contrôlait toute la finance de la colonie. C'est à lui que les recettes de toutes sortes devaient aboutir : perception des douanes, impôts fonciers, rentes seigneuriales. C'est sur le receveur que tous les mandats pour payer fonctionnaires de l'Etat, juges, travaux, dépenses de toutes sortes, étaient tirés.

Des fonctions aussi importantes demandaient un soin assidu, une attention continuelle et un homme de toute confiance. Chose assez extraordinaire ! de toutes les charges accordées par lettres patentes sur nomination directe de la couronne, il n'y en avait qu'une qui



n'exigeait pas de son titulaire la résidence dans la colonie, et c'était celle de receveur-général (1).

Le premier receveur-général du Canada sous le régime anglais fut Thomas Murray (2).

Sir Thomas Mills, qui fut appelé à lui succéder le 10 juillet 1765, était venu d'abord résider dans la colonie, puis au bout de quelques années, il avait repris la route de l'Angleterre laissant à un subalterne le soin de faire ici sa besogne (3). Le salaire du receveur-général n'était pas très élevé, c'est tout au plus si on lui donnait d'abord deux cents louis par an, mais la position permettait de faire de grands bénéfices à cause du peu de contrôle que la métropole exerçait sur sa caisse (4).

C'était, s'il faut en croire une lettre de l'époque, une maximé depuis longtemps adoptée dans cette partie du monde, que tout ce qu'on pouvait obtenir du gouvernement était bien acquis quand il ne pouvait y avoir de censure (5).

Au temps dont nous parlons (1784) la charge d'adjoint du receveur-général était occupée par William Grant. Grant, profitant de la liberté que lui laissait son supérieur, comptant aussi sur le peu de surveillance que les autorités coloniales exerçait sur sa

(1) *Papiers d'Etat*, Q. 23, p. 4. Lettre d'Haldimand, le 5 novembre 1783. B. 56, p. 167.

(2) Collection Haldimand, B. 199, p. 227.

(3) *Collection Haldimand*, B. 37, p. 174. Le receveur général titulaire se nomme un adjoint en 1777. Voir aussi B. 75. 2 p, 163. Lettre du commissaire du commerce. Il y a dans la collection Haldimand, B. 199, p. 238, une copie de la patente de sir Thomas Mills comme receveur général de la province, datée du 12 février 1777.

(4) Collection Haldimand, B. 199, p. 227.

(5) Lettre de MacLean à Haldimand, datée de Niagara le 29 mars 1783. Collection Haldimand, B. 103, p. 53.

recette, avait su manipuler les fonds publics de façon à en retirer pour lui et pour les siens les meilleurs bénéfices. La charge, relevant directement de la couronne, Grant prétendait, du reste, n'être soumis à aucun contrôle de la part du gouverneur ou de ses représentants.

Haldimand ne pensait pas de même. Ayant voulu obliger Grant à appliquer ce qui lui restait de fonds publics à régler les dépenses du gouvernement civil, celui-ci s'y refusa et souleva toutes espèces d'objections. Le gouverneur, qui n'aimait rien tant que l'obéissance passive de tous ceux qui l'entouraient, ne perdit pas son temps en vaines discussions avec son député receveur-général, d'autant plus que l'on venait de constater que ce dernier n'avait donné aucun cautionnement pour l'exécution des devoirs de sa charge. Il se contenta tout simplement de lui donner son congé et nomma Henry Caldwell à sa place comme receveur intérimaire (1). Puisque Grant disait ne relever que de la trésorerie, il pourrait toujours, une fois rendu en Angleterre, s'expliquer avec ses supérieurs.

(1) *Collection Haldimand* B. 64, p. 33. 8 juillet 1784. Haldimand à l'honorable W. Grant. Il ne peut consentir à ce qu'il n'applique pas ce qui lui reste de fonds publics à régler les dépenses du gouvernement civil. Il a en conséquence nommé Henry Caldwell receveur général intérimaire et accordé à Grant un congé de douze mois.

B. 59. p. 193, 26 juillet 1784. Haldimand à Sydney. Réclamations du sous receveur général Grant désavouées. Son refus de rendre compte. Le manque de garantie. Le lieut-col. Caldwell nommé. Congé accordé à Grant pour régler ses comptes avec la trésorerie. Voir aussi B. 56 p. 254 ; B. 199, pp. 207, 210, 212, 214, 215, 224, 227, 231.

Le serment d'office comme receveur-général intérimaire fut administré au colonel Caldwell en présence du gouverneur le 8 juillet 1784. Ibid : B. 57-2 p. 631. Haldimand à lord Sydney : 6 Aout 1784. L'office de receveur général. La nomination du colonel Caldwell comme député. Les comptes et réclamations de M. Grant.

Grant voulut se plaindre et protester contre la nomination du colonel Caldwell comme receveur général, malgré les droits du titulaire porteur des lettres patentes royales (1).

Haldimand demeura inflexible. Il donna l'ordre au percepteur des douanes Thomas Ainslie et à Pownall, greffier des tribunaux, et à tous les autres fonctionnaires de remettre tous les deniers qu'ils percevraient entre les mains de Caldwell, appointé par ses ordres à la place de Grant (2).

Henry Caldwell entra, en effet, immédiatement en fonctions, avant le départ de Haldimand pour l'Angleterre (3).

Le 26 juillet 1784, Haldimand écrivait de Québec au secrétaire du trésorier, George Rose, la lettre qui suit :

" J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 29 janvier dernier relativement au député-receveur général, laquelle m'est arrivée par le bâtiment l'*Eureka*

(1) *Collection Haldimand*, B. 75-2, pp. 144-159—12 juillet 1784, lettre de Grant.

(2) Collection Haldimand, 21 juillet 1784, B. 64, p. 73, 23 juillet 1784, ibid, p. 174 ; 31 août 1784, ibid, p. 199.

(3) On lit dans la *Gazette de Québec* du 6 janvier 1785 l'avis suivant :

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL

Québec, le 27 octobre 1784.

Le public est averti, par ce présent, que ce bureau sera ouvert à l'avenir les lundis et jeudis de chaque semaine, auxquels jours on y trouvera du monde depuis 10 heures du matin jusqu'à deux heures après midi, pendant lesquelles heures toutes dettes de ce bureau seront acquittées, et tous ceux qui sont endettés envers le roi pour droits de quint, lods et ventes, cens et rentes et autres droits sont requis de s'y transporter pour les acquitter.

HENRY CALDWELL,
Agissant pour le reveveur-général.

le 12 de juin. J'ai en conséquence donné instruction au greffier du conseil de faire savoir à M. Grant que les commissaires du trésor n'avaient pas admis la demande qu'il faisait de cinq pour 100 sur les taxes perçues et de deux et demi pour cent sur les lettres de charge négociées par lui. Grant a reçu instruction d'affecter la somme de £ 7, 955, 19 s. 6 d (étant la balance constatée des argents publics entre ses mains),au paiemen des dépenses du gouvernement civil. Je vous envoie copie de la correspondance et des minutes du du conseil à ce sujet. Grant, ayant refusé ou étant incapable de payer cette balance,j'ai nommé le colonel Caldwell receveur-général intérimaire et ce dernier a donné un cautionnement de £10,000. J'espère que la nomination d'un gentilhomme du caractère du colonel Caldwell, qui s'est beaucoup distingué au service de son roi et de son pays pendant les années 1775 et 1776, recevra l'approbation de votre seigneurie. On n'a pas trouvé ici de cautionnement pour £20,000 mentionné par sir Thomas Mills, mais rien qu'une obligation de £10,000, dont le seul signataire qui soit en ce pays est William Grant, son adjoint, qui lui même n'a pas donné de cautionnement. J'ai, en conséquence, donné d'autant plus volontiers congé à Grant pour aller régler avec la Trésorerie.

"Thomas Murray,qui a été le seul receveur général à part Mills, avait £200 par année, ne demandait rien pour les perceptions de taxes, contrairement à ce que fait Grant, et rendait compte des revenus territoriaux tous les six mois. J'ai été obligé de tirer des lettres de change sur le Trésor au montant de £9, 291-9 s. 1 d. en faveur de Caldwell, pour défrayer les dépen-

ses du gouvernement civil pour le dernier semestre (1)."

Quelques jours après (28 juillet) Haldimand écrivait une lettre dans le même sens à lord Sydney. Il lui parle en détail du retard de Grant à régler, et des réclamations qu'il a faites. Il n'esiste pas,dit-il, de cautionnement de sa part pour le fidèle accomplissement de sa charge, et comme il refusait de régler, Caldwell a été nommé à sa place.

" Ma conduite à l'égard de M. Grant a été indulgente et modérée,mais cela n'est pas le seul cas où mon attention pour les intérêts du public et pour le fidèle accomplissement de mes devoirs, ait été représentée sous un faux jour par des parties intéressées (2)."

Caldwell en prenant possession de sa charge s'aperçut que le sous-receveur général Grant ne lui avait laissé ni livres ni pièces quelconques, avant son départ pour l'Angleterre. Le 18 octobre 1784, il écrivait à Haldimand qu'il n'avait pas été fait depuis la conquête de livre terrier par lequel pouvait être vérifié ce qui revenait au roi, de sorte qu'il était dû de fortes sommes. A Québec et à Trois-Rivières les gens n'avaient pas été exacts non plus à payer les droits de mutation. Il suggérait en conséquence qu'il fut lancée une proclamation enjoignant aux censitaires du roi d'envoyer leurs titres et que M. Cugnet remit la liste de ceux qui avaient prêté foi et hommage et dressât une liste des censitaires pour le

(1) Collection Haldimand, série B. vol. 56, p. 254 et vol. 199, p. 228. Voir aussi B, 59, p. 193.

(2) Collection Haldimand, série B. vol. 57-2, p. 631, et vol. 199, p. 231.

guider. Le conseil, disait-il encore, pourrait rendre une ordonnance obligeant les notaires, sur réception d'un faible honoraire, à envoyer un extrait des contrats de vente, quand il s'y trouverait des droits à payer au roi (1).

Devenu receveur général intérimaire le châtelain de Belmont oublia un peu l'humiliant refus qu'on lui avait fait de le nommer colonel. Il semble même qu'il ait essayé alors de gagner tout à fait les bonnes grâces d'Haldimand. Dans l'été de 1785, alors que le gouverneur se trouvait en Angleterre, il lui écrivait une lettre pleine d'obséquiosité où il essayait de se disculper de la conduite qu'il avait tenu jusque-là au Conseil. Il en mettait la faute sur son tempérament ardent.

Caldwell assurait Haldimand de son inaltérable dévouement et lui témoignait les regrets qu'il éprouvait de le voir en butte aux accusations de petites gens sans valeur ni réputation (2).

Mais cette lettre est à citer en entier et nous en donnons la traduction :

Belmont, 5 juin 1785,

Mon cher monsieur,

" C'est avec le plus grand plaisir que j'apprend de tous côtés la probabilité que nous aurons la satisfaction de vous voir encore au milieu de nous. Croyez moi, monsieur, il y a peu de gens dans ce pays plus que moi qui a ou ait eu une aussi haute estime de votre caractère ou une plus grande considération personnelle. Malgré que nos sentiments n'aient pas toujours coïncidé, cependant soyez assuré qu'il n'y a pas un

(1) Collection Haldimand, B. 199, p. 314.
(2) Collection Haldimand B. vol. 76, p. 63.



homme dans cette province qui ait fait autant d'efforts que moi pour supporter votre gouvernement et par l'exemple et par la parole. Dans les temps de danger public, quand je trouvais que mes idées ne correspondaient pas avec les vôtres, j'ai cru de mon devoir de vous le faire connaître à vous seulement ou à ceux que je savais être intîmes avec vous. Je suis cependant satisfait que ma franchise et la droiture sans réserve de mon caractère ont pu quelquefois vous faire méprendre sur mes intentions. Sans connaître votre opinion, mon honnête adhésion à ce que je croyais le droit a pu aussi quelquefois être interprêté comme une disposition turbulente de ma part par des gens beaucoup moins modérés que je le suis. J'espère quand vous serez de nouveau parmi nous que vous serez satisfait de ces vérités et que si parfois j'ai le malheur de différer avec vous dans vos idées pour promouvoir l'avantage public, vous rendrez justice à l'intégrité de mon cœur et aux motifs de mes actions, de même que je l'ai toujours fait pour vous.

" Ma conduite pendant la dernière session n'a peut-être pas toujours rencontré votre approbation. Dans les nombreuses mesures que j'ai proposées et qui dans mon opinion pouvaient tendre à l'avantage du pays et dont plusieurs étaient de la plus grande conséquence, il y en a peu qui aient été approuvées par vos autres amis dans le Conseil. Cependant, soyez assuré que ma conduite dans cette assemblée a été et sera toujours guidée parce que je pensais être les meilleures idées pour le service public et que j'ai toujours reprouvé tout attachement à aucun parti.

" J'espère que depuis longtemps vous vous êtes débarassé de ce nid de guèpes qui avaient aiguisé leurs dards et qui vous attendaient en Angleterre, et que vous jouissez de la paix, de la tranquilité et du dégré de crédit que votre zèle et votre attachement au Roi et au service public vous ont si justement mérités.

" L'incertitude où je suis que cette lettre vous trouvera en Angleterre m'empêche de vous trasnmettre pour la trésorerie, une reddition de compte des argents que j'ai perçus depuis votre départ. M. Grant a retenu £1200 sterling provenant de M. Pownal pour les licences et de M. Gray, le shérif de Montréal, pour le droit de quint des seigneuries, et le procureur-général est d'opinion que j'en poursuive le recouvrement.

" A tous égards, M. Grant est responsable de ce montant et il sera bon que la trésorerie en tienne compte lorsqu'elle règlera avec lui.

" Une lettre du trésor du mois de décembre dernier m'a appris que les commissaires avaient approuvé ma nomination et qu'ils refusent totalement d'accepter les prétentions de M. Grant. Comme je constate qu'ils désirent que le salaire du receveur-général soit proportionné à la responsabilité de sa charge, je leur ai représenté ma situation, vu que je suis sans salaire mi émoluments d'aucune sorte. Peut-il paraître irraisonnable que la pesonne qui remplit les devoirs de la charge soit autorisée à en recevoir le salaire, spécialement quand elle s'est chargée de ce devoir à cause de la négligence du représentant du principal obligé.

" Je me flatte que Votre Excellence verra ces remarques sous le même jour que je les vois et qu'elle avisera la trésorerie en conséquence. J'espère qu'il sera

donné une compensation à sir Thomas Mills qui ne s'est jamais occupé de remplir sa charge et que je serai confirmé dans un emploi où j'ai des droits supérieurs aux siens. Ma femme se joint de tout cœur à moi pour vous souhaiter une longue prospérité et que des vents heureux vous amènent au milieu de nous avant l'approche de l'hiver.

“ Je suis avec le plus grand respect et la plus grande considération votre très obéissant, très obligé et très humble serviteur.

HENRY CALDWELL.”

Tout cela sentait le courtisan. Caldwell était en effet des plus intéressés à s'attirer les sympathies du gouverneur.

La position qu'il occupait tenait du provisoire. Que Grant eut commis des malversations ou refusé d'obéir aux ordres de Haldimand, il n'était après tout que l'employé de sir Thomas Mills, et si ce dernier faisait bon au trésor du découvert de son subalterne, le gouverneur ne pouvait pas lui enlever une chage relevant de la couronne même. Caldwell était donc là par intérim et sans salaire assuré. Qui le payerait de son travail et de sa responsabilité ?

Il arriva ce que Caldwell avait prévu. Sir Thomas Mills appointa d'abord un nouveau député puis vint lui-même dans l'automne de 1787 prendre charge du bureau du receveur-général (1).

(1) On lit dans la *Gazette de Québec* du 6 septembre 1787 :

Comme j'ai été constitué par sir Thomas Mills, receveur-général de cette province, son député, pour faire les fonctions de cette charge, et que j'ai été admis par Son Excellence le très honorable Guy Lord Dorchester, capitaine-général et commandant en chef etc. etc. etc. Je notifie par le présent à tous ceux que ceci concerne, que l'office du receveur-

Nous avons vu dans le chapitre précédent comment vers la même époque (1788) Caldwell avait été déçu dans ses projets d'établissement de la seigneurie de Foucault. La remise de ses emplois de receveur intérimaire,la défense de coloniser ses propriétés, la perte de près d'un tiers de Foucault par la rectification des frontières, le refus cavalier qu'on lui avait signifié d'octroyer des concessions aux miliciens, l'oubli humiliant que l'on faisait de ses services militaires, tout cela arrivait en même temps.

Aussi rien de surprenant si à la session du Conseil qui eut lieu en 1789 Caldwell fit sentir sa mauvaise humeur.

Que de fois, au milieu des ennuis et des déboires de son existence de grand seigneur, en contemplant, du haut du rocher de Québec, les longues maisons blanches égrenées le long de la côte de Lauzon, perdues au milieu de la verdure, Caldwell dût envier le sort des braves colons qui y vivaient dans la paix et le calme du foyer domestique. Sans soucis, sans ambition, quelle vie heureuse que la leur ! Qu'était pour eux le travail pénible des champs ! La terre ne produisait-

général sera tenu dans la maison de messieurs Davidson et Lees, et qu'il sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à 2 heures après midi tous les jours, excepté les dimanches et fêtes. Québec, le 4 sept. 1787.

GEO. DAVIDSON,
Député-receveur-général.

La *Gazette de Québec*,du 22 novembre 1787 contient l'avis suivant :

Sir Thomas Mills,receveur général de la province, avertit le public, qu'il tient son office à son domicile sur les remparts, joignant M. Allsopp, où il sera présent tous les jours (à l'exception des dimanches et fêtes) à quoi tous ceux qui doivent à Sa Majesté ou qui ont affaire au receveur-général, sont priés de faire attention.

THOMAS MILLS
Receveur-général.

elle pas en abondance tout ce qu'il fallait pour les contenter et les satisfaire ? Une fois la récolte finie, les greniers remplis, ils ne songeaient plus qu'à faire la part large à leurs amis. Quel entrain dans ces longues soirées d'hiver, quelle franche gaieté sur ces figures !

Cette humble existence, que ne venaient troubler ni les intrigues des grands, ni la sotte arrogance des gens du pouvoir, ne valait-elle pas tous les honneurs, toutes les richesses que Caldwell pouvait désirer ?

Pourtant, au milieu de la vie calme des campagnes, ces braves habitants avaient, eux aussi, parfois, des luttes à subir, des combats à livrer. Mais ces petites querelles de paroisse ne laissaient dans les cœurs aucune amertume. Un caprice les soulevait, un bon mot les venait assoupir. Le vent qui ride la surface des eaux n'en trouble point les profondeurs.

CHAPITRE ONZIÈME

Marche de la colonisation dans la seigneurie de 1778 à 1794.—Titres de concession.—Commencement des villages de Jean Guérin, de la rivière Boyer, la Grillade, St-Ferréol, St-Jean-Baptiste, Plaisance, Belair, Taniata, Beaulieu, les Grandes Pointes.

Pendant les premières quinze années qui suivirent la conquête, dans l'état de torpeur et d'indécision où se trouvèrent les colons, soit à cause du changement de régime du gouvernement, soit à cause de l'incertitude des lois qui devaient régir la propriété foncière, il y eut peu d'établissements nouveaux dans la province. La seigneurie de Lauzon, administrée par procuration et par conséquent par des gens peu intéressés, subit, plus qu'ailleurs encore, un moment de stagnation dans son développement. Aussi, nous avons vu que de 1765 à 1775 c'est à peine s'il y fut octroyé une vingtaine de titres de concession.

Caldwell, en affermant cette belle propriété, avait évidemment l'intention d'en faire une exploitation profitable. La guerre de l'indépendance américaine

qui survint au moment même où il entrait en possession de cette seigneurie et qui devait durer jusqu'en 1783, détourna l'attention de la culture des terres. Il fallait songer avant tout à la défense du pays. Aussi de 1775 à 1783, c'est à peine si nous pouvons compter dix nouveaux concessionnaires dans Lauzon. Le 29 juillet 1775, François Gagnon acquiert une terre située à St-Henri, au trait-quarré, qui passe de cette paroisse à St-Charles, bornée d'un côté à Bellerive et de l'autre à Louis Isabelle (1). Nous tombons ensuite en 1778, année où Pierre Crépeau achète une terre dans la même paroisse, au second rang de la rivière Etchemin, près de Pierre Jourdain (2). Le 28 mars 1778, Caldwell vend à Joseph Lambert une terre située à St-Nicolas sur le bord du fleuve, de soixante et dix arpents de profondeur joignant au nord est à Charles Croteau et au sud ouest au domaine de la seigneurie. Le 19 juin même année, Louis Blais acquiert une terre dans St-Henri, voisine de celle d'Augustin Rousseau et de Gabriel Bissonnette (3).

En 1779, le 24 avril, Caldwell concède à M. Pierre Archambault, curé de St-Nicolas, une terre située au deuxième rang de cette paroisse joignant au nord-est à Jean-Baptiste Lainé dit Laliberté et au sud-ouest à Michel Bergeron (4).

En 1780, le premier mai, nous trouvons une concession de terre à St-Henri, bornée à Louis Thibault

(1) Greffe de François Dominique Rousseau, acte du 8 avril 1783.
(2) Même greffe, 7 octobre 1783. Prise de possession le 10 février 1778.
(3) Loc. cit. même greffe, 10 novembre 1782. Blais cède alors ses droits à Simon Lamontagne dit Bacquet. Le 26 janvier 1783, ce dernier vend à Jean Roberge, de St-Pierre de l'île d'Orléans.
(4) Greffe de J.-A. Panet.

et au bonhomme Fontaine, en faveur de Gabriel Bissonnette (1).

En juillet 1781, Charles Lafrance prend une terre dans la troisième concession de St-Nicolas, près de Joseph Lognon et Louis Dupéré (2). A la même date Alexis Charland s'établit au lieu appelé *les Grandes Pointes*, dans la même paroisse, au nord est de Jean-Baptiste Simoneau (3). On appelait alors les *Grandes Pointes*, les belles prairies qui bordent la rivière Beaurivage à l'arrière de St-Nicloas et sur le territoire qui forme aujourd'hui partie de la paroisse de St-Etienne de Lauzon.

En 1782, Louis Isabelle s'établit au trait quarré de St-Henri, près de Joseph Baillargeon (4). Le 2 mars, même année, Henri Boutet prend terre, dans la même paroisse, à la Pointe ronde, première concession de la rivière Etchemin, entre Pierre Vermont et Charles Belland (5). Le 20 juin, Joseph Fortier se fixe sur la deuxième concession au sud de la rivière Boyer, près de Michel Morisset et Jean Rouleau (6). Le 10 mai, Etienne Dion s'était aussi fixé sur la troisième concession au sud de la même rivière, près de Félix et François Fortier (7).

Au printemps de 1783, Pierre Brousseau prend terre à St-Henri, au trait quarré, entre Guillaume

(1) Greffe Rousseau, 28 septembre 1783.
(2) Même greffe, 30 janvier 1783.
(3) Ibid. 3 août 1783.
(4) Greffe Rousseau, 17 avril 1783.
(5) Même greffe, 20 juin 1783.
(6) Même greffe, 6 mars 1783.
(7) Greffe P. L. Deschenaux, 14 juillet 1786.

Rouleau et Michel Morisset (1). M. Vézina, qui vient d'être nommé curé de cette paroisse, prend aussi terre près de Jacques Morin, Germain Beaudoin et Ambroise Gagné (2).

A partir de 1786, Henry Caldwell adopta un notaire attitré devant qui furent reçus tous les actes de concession accordés aux nouveaux censitaires de Lauzon. Ce notaire fut Pierre-Louis Deschenaux,qui exerçait à Québec, et c'est au moyen des pièces déposées dans son étude que nous allons pouvoir suivre, pour ainsi dire au jour le jour, la marche de la colonisation dans la seigneurie. Mais avant de faire le dépouillement des actes déposés au greffe de Deschenaux, il convient de jeter un coup d'œil sur l'état de Lauzon à cette époque.

La distribution originaire des terres, comme nous l'avons vu au premier volume de cet ouvrage, fut faite sur les rives du fleuve par ce que nous pourrions appeler des tranches en forme de paralléiogramme ayant trois arpents de base sur quarante de profondeur. Cette première concession fut appelée *le premier rang* ou *rang du bord de l'eau.* A cause de la pêche abondante qui se faisait alors, à cause aussi des grandes facilités de communication que donnait le fleuve St-Laurent, les colons cherchèrent aussi longtemps que possible à ne pas s'éloigner de ses bords. De là vint l'abus dans le morcellement des terres de cette première concession. De là vint aussi que, près de cent ans après l'établissement du premier colon à la Pointe de Lévy, la forêt impénétrable couvrait encore les

(1) Greffe Rousseau, 6 mai.
(2) Même greffe, 10 mai.

hauteurs qui couronnent la seigneurie de Lauzon. En 1727, l'aspect sur la rive droite du fleuve était encore assez sauvage et primitif pour permettre à l'intendant Dupuy d'écrire que " le rivage du sud jusqu'à Saint-François était encore couvert de bois fort épais et sans chemins praticables."

C'est quelques années après que le seigneur Charest commença à faire attaquer la forêt primitive et que se formèrent à l'arrière de la vieille paroisse de St-Joseph de nouvelles concessions d'une profondeur uniforme de trente arpents.

A la conquête, on comptait, dans cette paroisse de St-Joseph de la Pointe de Lévy quatre concessions au dessus de celle qui longeait le fleuve. Elles étaient établies pour la plupart, et elles ont gardé les noms primitifs qui leur furent alors donnés. C'est ainsi que nous trouvons les villages de Sarosto, Coutances, Arlaca sud et nord et du Pavé qui sont de création française. Les villages de Pintendre, de Plaisance et de Beauharnois furent ouverts sous le régime anglais (1).

Lorsque le colonel Caldwell prit possession de la seigneurie, il n'y avait guères encore qu'une vingtaine de terres dont on avait commencé les défrichements dans la deuxième concession de la paroisse de St-Nicolas.

Un plan qui accompagne un rapport qui fut fait en 1787, lors de la grande enquête ordonnée au sujet des biens des PP. Jésuites, nous montre ce qu'était la

(1) En 1776, Louis Hallé, Basile Nolin, Jacques Bourassa, Ignace Carrier, Michel Hallé et Baptiste Samson, étaient les seuls habitants établis dans Pintendre. (*Registre des procès-verbaux des grands voyers*, vol. 7, p. 171).

presqu'île que baignent les eaux de la rivière Etchemin et du saut de la Chaudière et sur laquelle s'élèvent aujourd'hui les paroisses de St-Romuald et de St-Jean Chrysostôme.

Le bord du fleuve--le Saint-Romuald de nos jours —était occupé par les familles Demers,Roberge,Cantin, Lambert, Ducas et Dejadon, sans compter un fief de onze arpents possédé par MM. de Lanouillier et de Lafontaine. Près de la chute de la Chaudière, au village comme aujourd'hui sous le nom de la Hétrière, on voyait les terres de Pierre Ducas, Louis Crequis, Jean Ducas, Joseph Ducas, le sieur Dejadon.

Une route partant du fleuve entre l'établissement des Demers et celui des Cantin et portant le nom de *route St-George* conduisait aux terres de Joseph Dussault, Jean Cadoret, Jacques Dubois, Pierre Dussault, Antoine Cadoret, Jean-Baptiste Cadoret, Joseph Vivien, François Cadoret, Jacques Dubois, François Dubois. Ce dernier se trouvait à une lieue du fleuve St-Laurent, et après lui, c'était la forêt sauvage.

Sur les bords de l'Etchemin, dans la concession aujourd'hui comme sous le nom de Penin, on voyait les établissements de Pierre Cadoret, Joseph Guilbeau, Nicolas Dubois, Louis Penin et Remon.

Dans St-Henri, dont les premiers établissements remontaient à 1731, les colons n'avaient entamé encore qu'une lisière de la forêt des deux côtés de la rivière Etchemin,depuis la chute que traverse le pont du chemin de fer Intercolonial jusqu'à la pointe de Bois-Clair en face de l'église actuelle de cette paroisse. Quelques hardis pionniers, venus de l'île d'Orléans, de St-Michel,

de St-Vallier, de Beaumont, commençaient alors à défricher les terres qui bordent la rivière Boyer, jetant ainsi un trait d'union entre St-Charles de Bellechasse et St-Henri de Lauzon.

Tout le reste de la seigneurie n'était qu'une vaste forêt à travers laquelle serpentait un étroit sentier mettant en communication les habitants de la Nouvelle-Beauce avec la capitale.

C'est à Henry Caldwell qu'il appartenait de mettre en valeur les richesses de ce sol encore inculte, et nous allons voir qu'il y travailla pendant plus de trente ans avec un zèle et une énergie qui ne se démentirent pas. Sous son impulsion vigoureuse, les arbres de la forêt furent abattus, des routes nouvelles furent percées, des moulins à farine et des scieries s'élevèrent, les rivières furent canalisées et domptées pour y charroyer les bois de commerce, des villages nombreux et prospères s'établirent où vivent aujourd'hui des populations heureuses et contentes de leur sort.

Nous allons maintenant donner, sous forme de tableau, la liste des concessionnaires de Lauzon que nous trouvons dans l'étude du notaire Deschenaux, de 1786 à 1794 :

Date de l'acte	Nom du colon	Originaire	Où concédé paroisse	Village	Voisins Nord-Est	Voisins Sud-Ouest
1786 Juin 23	Alexandre Boilard	Beaumont	St-Joseph	4ème rang	Non concédé	Mich. Bourassa
“ Août 21	Joseph Boulet	St-Henri	St-Henri	1er r'g. r. Etch.	Pierre Tardif	Joseph Boulet
“ Sept. 3	Louis Gosselin	“	“	“	“ “	“ “
“ “ 30	Jean-Bte Dussault	St-Joseph	St-Joseph	2d rang Taniata	J.-Bte Huard	Louis Lemieux
“ Nov. 26	Antoine Tanguay	St-Vallier	St-Henri	Grillade	J.-Bte Fortier	Aug. Aubé
1787 Avril 30	Charles Couture	St-Joseph	St-Joseph	1er rang Taniata	Louis Huard	Chs Couture
“ Mai 22	Louis Arbour	St-F'nçois, r. s.	St-Henri	Trait quarré	Louis Marceau	P. Châtigny
“ Juillet 9	Pierre Isabelle	St-Henri	“	2de concession	Chs. Pouillot	Alexis Pouillot
“ Sept. 14	François Dallaire		“	Br'. de l'Etc'min	Jos. Lachance	Pierre Tardif
“ Nov. 22	Jean Gosselin		“	1er r. la Gril'de	Joseph Duquet	Ely Breton
“ Déc. 28	Michel Lemieux		“	Près de l'église	Jean Demers	Jacques Morin
1788 Avril 18	Joseph Morreau		“	2d r. la Grillade	Jos.-Frs. Roy	Antoine Audet
“ Oct. 25	Louis Thibault		“	1er r. “	Louis Boutin	Clém't Doucet
“ Juillet 26	Louis Roberge					
“ Nov. 14	François Gagnon	St-Nicolas	St-Nicolas	2de concession	Le curé	Mic. Bergeron
1789 Janvier 15	Augustin Roy	St-Vallier	St-Henri	2de c. riv. Boyer	Pierre Roy	Mich. Morisset
“ “ “	Louis Chrétien	“	“	“ “	Jos. Corriveau	“ “
“ Mars 30	François St-Pierre	St-Henri	“	3e “ “	Joseph Jahan	C't're d. Be'rive
“ Avril 3	Jérôme Arguin	“	“	Ie c. riv. Etch.	Simon Becquet	Barth. Gagnon
“ “ 30	Gabriel Bissonnet	“	“	“	Elie Breton	Joseph Boulet
“ Juin 16	J.-Bte Chamberland	St-Pierre, r. s.	“	5e c. riv. Boyer	A. Chamberl'd.	Pierre Martin
“ Déc. 22	Hyppolite Leclerc	St-Henri	“	“ “	Seig. de Fraser	C. Chamb'land
1790 Août 30	Joseph-Elie Breton	St-Michel	“		Pierre Jalbert	Jos. Veilleux
“ Oct. 23	Joseph-R. Breton	“	“		Joseph Ely	J. Dagn. d. Lap.
1791 Février 22	Jacob Roy	St-Henri	“	4ème concession	Michel Pâquet	Aug. Veilleux

Date de l'acte			Nom du colon	Originaire	Où concédé paroisse	Village	Voisins	
							Nord-Est	Sud-Ouest
1791	Juillet	19	Antoine Cadoret	St-Henri	St-Henri	Ile riv. Etchem.		Ant. Nadeau
"	Oct.	24	Jean-Bte Boutin	St-Joseph	St-Joseph	Taniata	Paul Roberge	J.-B. Simoneau
1792	Février	8	Jean Dion	St-Henri	St-Henri	3ème rang	Louis Dion	Chs. Lamarre
"	Juillet	14	J.-Bte Blanchet		St-Nicolas	Grandes Pointes	Alex. Couture	Non concédé
"	Nov.	5	J.-Bte Douville					
"	Déc.	31	Louis Tardif	St-Henri	St-Henri	Le Bras		
1793	Février	22	Jacques Thivierge	St-Joseph		Taniata	Et. Demers	J.-Bte Boutin
"	Mars	6	François Savard	Charlesbourg	St-Henri	Riv. Etchemin	Non concédé	Pierre Vermet
"	"	8	Etienne Bégin	St-Henri	"	Trait Quarré	Jos. Bouffard	Frs. Morin
"	"	"	J.-Bte Dubois	St-Nicolas	St-Nicolas	4ème rang	Non concédé	Et. Fréchette
"	"	"	Joseph Boulet	St-Henri	St-Henri	Riv. Etchemin	"	Frs. Savard
"	"	25	Joseph Richard	"	"	Ière Acadie	Aug. Veilleux	Jacques Savage
"	"	27	Augustin Roberge	"	"		Ant. Gosselin	Non concédé
"	"	29	Joseph Campagna	St-Joseph	St-Joseph	Taniata	Michel Boutin	"
"	Avril	14	J.-Bte Boulanger	"	"	5ème concession	Mich. Turgeon	M.-Jean Noël
"	"	19	Joseph Jalbert	St-Henri	St-Henri	5ème concession	Amb. Nadeau	Pierre Couture
"	"	"	Augustin Couture	St-Joseph	St-Joseph	Dom. Berthelot	Louis Roberge	Gab. Duquet
"	"	"	Aug. Chamberland	St Henri	St-Henri	5ème concession	Pierre Couture	J.-C. Couture
"	"	22	Gabriel Duquet	St-Joseph	St-Joseph	2de concession	Mich. Lemieux	Frs. Quantin
"	"	24	Jacques Elie	St-Henri	St-Henri	Grillade 2e con.	Michel Bolduc	Germ. Godreau
"	"	"	Michel Bolduc	"	"	"	Jean Poliquin	Jacques Elie
"	"	26	Claude Drapeau	"	"	Trait Quarré	Breton	P. Drapeau
"	Mai	14	François Savard	"	"	Jean Guérin	Chs Gourdette	Louis Voyer
"	Juin	3	Michel Ainslie	"	"	La Grillade	Ls Châtigny	Jean Poliquin
"	"	25	François Brousseau	St-Charles	"	4ème concession	Alexis Couture	Joseph Couture

Date de l'acte	Nom du colon	Originaire	Où concédé paroisse	Village	Voisins	
					Nord-Est	Sud-Ouest
1793 Juillet 10	J.-Bte Gourde	St-Henri	St-Henri	T't Quarré S.-C.	Cl'de Drapeau	François Côté
" " 12	Ignace Roy	"	"	Grillade	Guil. Audet	Non concédé
" " "	Marc Antoine	"	"	1ère concession.	Joseph Lacasse	"
" " "	Joseph Lacasse	"	"	"	Non concédé	"
" " 17	François Roy	"	"	3ème concession	Jean Le Roy	Ignace Roy
" " 18	François Olivier	St-Nicolas	St-Nicolas	2de c. domaine.	Jos. Gosselin	Franç. Lacasse
" Août 23	Michel Bolduc	St-Henri	St-Henri		Non concédé	Non concédé
" " "	M. Vézina, Ptre	"	"	Au Bras	"	Pierre Tardif
" Octobre 7	Pierre Bégin	St-Joseph	"	St-Ferréol	Jac. Le Tartre.	Aug. Gagnon
" " 15	Jean Paradis	St-Henri	"	Penin	Mich. Boucher	Alex. Couture
" " 18	Louis Boucher	St-Joseph	St-Joseph	Beaulieu	Joseph Demers	Chs. Couture
" Novembre 5	François Veuilleux	St-Henri	St-Henri	4ème concession	Augustin Roy	P. Bilaudeau
" " 17	J.-Bte-Ign. Bédard	"	"	P'te Bois Clair.	Pasch. Gendron	Jean Guérin
" " 28	François Morin	"	"	Plaisance	Etienne Bégin	Jos Quemeneur
" Décembre 2	Louis Audet	"	"	5ème concession	Non concédé	Latulippe
" " 6	Antoine Boucher	St-Joseph	St-Joseph	Beaulieu	Et. Demers	Jac Quemeneur
1794 Janvier 9	Ambroise Trudel	St-Nicolas	St-Nicolas	4ème concession	J.-M. Chantal.	Non concédé
" " 22	Charles Leclaire	St-Charles	St-Henri	La Grillade	Paul Bernier	Jean Guérin
" Février 4	Louis Samson	St-Joseph	St-Joseph	5ème concession	Mich. Turgeon.	F. d. Ursulin's
" " 28	Louis Veuilleux	St-Henri	St-Henri	3ème concession	Ls. Lefebvre	D. Allemand
" Mars 13	François Beaudouin	"	"	2de concession.	Non concédé	Am. Roberge
" " 18	Joseph Richard	"	"	4ème concession	Aug. Veuilleux	Jac. Savage
" " 24	Joseph Boulet	"	"	3ème concession	Bouvet	Non concédé
" " 28	L. Lainé-Laliberté.	St-Joseph	St-Joseph	Beaulieu	Jean Couture	Joseph Ducas
" " "	Antoine Nadeau	St-Henri	St-Henri	Belair	Antoine Côté	Non concédé

Date de l'acte			Nom du colon	Originaire	Où concédé paroisse	Village	Voisins Nord-Est	Voisins Sud-Ouest
1794	Mars	30	Antoine Côté, fils	St-Henri	St-Henri	Bélair (No. 18).	Non concédé	Ant. Nadeau
"	"	31	Joseph Elie	St-Joseph	St-Joseph	Beaulieu	Paul Roberge	Jean Couture
"	Avril	9	Louis Nadeau	St-Henri	St-Henri	Bélair (No. 26).	Non concédé	Non concédé
"	"	25	Alexandre Couture	"	"	5ème concession	Ant. Boissell	"
"	Mai	2	François Blouin	"	"	4ème concession	Pierre Belouin	Joseph Lacroix
"	"	9	Pierre Dubois	St-Nicolas	St-Nicolas	Grandes Point's	Joseph Pâquet	Non concédé
"	"	24	Louis Théberge	St-F'nçois,r.s.	St-Henri	5ème concession	Alexis Couture	"
"	Juin	17	Ignace Thibault	C'teau-Richer	St-Nicolas	Grandes Pointes	St-Hilaire	"
"	"	19	Pierre Lemieux	St-F'nçois,r.s.	St-Henri	5ème concession	Ls Théberge	"
"	"	21	Charles Nadeau	St-Henri	"	"	Pierre Lemieux	"
"	"	23	John King	St-Joseph	St-Joseph	6e c. Pintendre.	Frs Couture	Gaulin
"	Juillet	1	Joseph Duquet	St-Henri	St-Henri	St-Ferréol N. 13	Non concédé	Chs Poliquin
"	"	"	Joseph Rouleau	"	"	3e c. St-J.-Bte	"	J. Lefebvre, p.
"	"		Joseph Lefebvre	St-Charles	"	"	Joseph Rouleau	Nic. Morisset.
"	"	"	Joseph Lefebvre, fils	"	"	"	Louis Clément.	Pierre Boucher
"	"	"	Charles Poiré	St-Joseph	St-Joseph	5e c. Pintendre.	Aug. Picard	Rémillard
"	"	3	Pierre Théberge	St-F'nçois,r.s.	St-Henri	5ème concession	Chs Nadeau	Non concédé
"	"	12	Germain Gaulin	St-Joseph	St-Joseph	6e c. Pintendre.	Jean Lemay	Ant. Carrier
"	"	14	Charles Couture	"	"	Tagnata	Jos. Campagna	Chs Lefebvre
"	"	"	Charles Lefebvre	"	"	"	Chs Couture	Non concédé
"	"	21	Nicolas Morisset	St Henri	St-Henri	St-J.-Bte No. 10	Non concédé	"
"	"	"	Louis Clément	"	"	"	"	"
"	"	26	François Beaudoin	"	"	2de concession	Frs Beaudoin	Jean Boucher
"	Août	13	Pierre Blouin	St-Ignace	"	4ème concession	Ant. Gosselin	Non concédé
"	"	18	Jacques Johnstone	Québec	St-Joseph	Beaulieu	Pierre Paradis.	"

Date de l'acte			Nom du colon	Originaire	Où concédé paroisse	Village	Voisins	
							Nord-Est	Sud-Ouest
1794	Sept.	27	Pierre Nadeau.....	St-Henri.....	St-Henri.....	Belair No. 17..	Non concédé..	Antoine Côté..
"	"	30	Michel Chabot.....	St-Nicolas...	St-Nicolas....	Grandes Point's	J.-Bte Chabot..	Amb. Trudel..
"	"	"	J.-Baptiste Chabot..	"	"	" "	Hyac. Marion.	Non concédé..
"	Oct.	13	Louis Labrecque....	Québec......	St-Henri	5ème concession	Gab. Labrèque	Ignace Audet..
"	"	"	Jacques Labrecque.	St-Charles....	"	"	Non concédé .	Frs Labrèque..
"	"	"	Gabriel Labrecque.	"	"	"	Frs Labrèque..	Ls Labrèque..
"	"	"	François Labrecque	"	"	"	Jacq. Labrèque	Gab. Laberge.
"	"	20	Pierre Bilodeau....	St-Henri.....	"	4ème concession	Non concédé..	Pierre Dion...
"	"	21	Pierre Nolin.......	St-Joseph....	St-Joseph....	Pintendre......	Jacq. Marceau.	Jean Carrier..

NOTA.—Dans ce tableau, voici l'explication de quelques abréviations que nous avons dû employer, l'espace ne nous permettant pas d'écrire au long :

1er r'g. r. Etch. : Premier rang de la rivière Etchemin.
1er r. la Gril'de : Premier rang de la Grillade.
2de c. riv. Boyer : Deuxième concession de la rivière Boyer.
1er r. : Premier rang.
1e c. : Première concession.
Dagn. d. Lap. : Dagneau dit Laprise.
R. S. : Rivière du Sud.
Riv. : Rivière.
Con. : Concession.
No. : Le numéro est celui de la terre sur le plan seigneurial.

5ème concession : Lorsque ces mots sont employés seuls, dans la paroisse St-Henri, ils signifient : 5ème concession au-dessus de la rivière Boyer. Il en est de même pour *3ème, 4ème, 6ème et 7ème concession.*

1ère concession : Ces mots, employés seuls, dans la paroisse St-Henri, signifient : la concession le long de la rivière Etchemin, soit du côté du sud-ouest, soit du côté du nord-est.

Si l'on récapitule ce tableau de neuf ans (1786-1794), on y trouve cent neuf concessions. La plupart de ces nouveaux propriétaires sont des fils de colons déjà établis dans la seigneurie. Les autres viennent de Beaumont, St-Vallier, St-François et St-Pierre de la rivière du sud, St-Michel, St-Charles. Il n'y a que trois noms d'origine anglaise : Michel Ainslie, John King, Jacques Johnstone.

L'élan semble se porter vers la région de St-Henri surtout dans la belle plaine qui s'ouvre au sud de la rivière Boyer et où devait se former plus tard la paroisse de St-Anselme. En effet, sur cent neuf propriétaires, on en compte près des deux tiers établis sur ce territoire, dans les deuxième, troisième, quatrième et cinquième concessions au-dessus de la rivière Boyer. C'est alors aussi que l'on rencontre pour la première fois les noms des villages de Jean Guérin, St-Ferréol, St-Jean-Baptiste, la Grillade, le Trait Quarré, Belair, Plaisance, le Bras.

Dans la vieille paroisse de St-Joseph, quelques-uns sont venus s'établir sur la hauteur des terres au village de Pintendre, mais le gros se porte vers les villages de Beaulieu, Taniata et Penin, aujourd'hui englobés dans la paroisse de St-Jean Chrysostôme.

Enfin, dans St-Nicolas, la colonisation semble se diriger vers le village des grandes Pointes sur les bords de la rivière Beaurivage.

Si l'on examine maintenant les conditions arrêtées dans les titres de concession consentis par Caldwell on n'y trouve guères de différence avec ceux du régime français si ce n'est l'obligation de faire et fournir certains travaux champêtres sur les terres du seigneur,

coutume empruntée au droit anglais. Le cens à payer est le même que celui du système féodal. La rente annuelle paraît cependant plus élevée. La moyenne établie semble être cinq livres de vingt sols par arpent de front, soit une piastre de notre monnaie.

Ainsi que la chose avait été pratiquée par le seigneur Charest, Caldwell n'accordait pas de suite un titre de concession devant notaire au colon qui se présentait pour ouvrir une nouvelle terre. Il lui faisait faire une année de probation et lui délivrait un permis d'occupation conçu dans les termes que l'on va lire :

" Je soussigné promets à Louis Isabelle de lui donner un titre de concession aussitôt que la rente sera échue, d'une terre de trois arpents de front sur trente de profondeur, située dans la seigneurie de Lauzon, paroisse St-Henry, au Trait Quarré, concession de..... bornée au nord-est par les terres non concédées et au sud-ouest par Jos. Bellanger, à 2 piastres par année de rente et 5 sols de cens avec une journée de corvée par an ou deux schellings, au choix du seigneur ; la rente paiable le 1er octobre 1782 pourvû toujours que dans le dit temps il est établi et bâti sur sa terre ou qu'il ait defriché paré pour semer à la pioche 2 arpens de terre en superficie autrement ce billet sera nul.

A Belmont, ce 27 avril 1782.

HENRY CALDWELL."

Ce permis, comme l'on voit, ressemble assez au billet de location que le département des terres de la couronne à Québec délivre encore de nos jours aux nouveaux colons.

Les développements que la colonisation avait pris à l'intérieur de la seigneurie, dès 1783, devaient nécessiter un déplacement des anciens centres établis. Il fallait de nouveaux points de concentration à tous ces villages épars au milieu de la forêt et encore mal reliés ensemble par des routes à peine ébauchées. C'est la marche des aspirations de ces colons nouvellement établis que nous allons étudier dans les chapitres qui vont suivre avec l'histoire religieuse de la vieille paroisse de St-Joseph de la Pointe de Lévy depuis que le curé Youville-Dufrost en était parti au printemps de 1774.

CHAPITRE DOUZIÉME

M. Hubert succède au curé Youville Dufrost.—Bénédiction d'une cloche à la Pointe de Lévy. (1774).—Jean-Jacques Berthiaume, sixième curé en titre de Saint-Joseph.—Saint-Henri est détaché de la Pointe de Lévy.—On y construit une église (1782).—Opposition des gens de St-Charles de Bellechasse.—Monitoire de l'évêque.—Lettre de M. Sarault,curé de St-Charles.

M. Auguste-David Hubert qui, le premier mai 1774, avait succédé à M. Youville-Dufrost, était un jeune prêtre plein de talent et de zèle. Fils de Charles Hubert et de Charlotte Thibault, il était né le 15 février 1751, et appartenait à la famille de cet évêque du même nom qui devait s'illustrer sur le siège de Québec. M. Hubert avait étudié au séminaire de la capitale, où il eût pour compagnons de classe le notaire Joseph Papineau, père du célèbre tribun, et le curé Pierre-Joseph Compain qui fut fameux à son heure grâce à ses médecines empyriques. En 1770, après avoir terminé son cours, le jeune Hubert prit la soutane et fut admis à la prêtrise le 26 février 1774. Deux mois après, il arrivait à la Pointe de Lévy.

M. Youville-Dufrost, avant son départ, avait demandé à ses paroissiens d'acheter une cloche pour remplacer celle qui existait depuis un grand nombre d'années et qui était toute fêlée. Le 23 mai 1774, seconde fête de la Pentecôte, M. Hubert réunissait les marguilliers et les principaux de la paroisse et les engageait à réaliser le vœu de leur ancien curé. Il fut réglé qu'on acheterait une cloche et qu'on donnerait l'ancienne en à compte sur ce que pourrait valoir la neuve. La contribution fut laissée au zèle de chacun et M. Hubert se chargea de faire la quête dans la paroisse chez chaque habitant. Il réalisa 708 livres et put acheter une cloche de 295 livres de poids.

Le 14 juin, ce fut grande fête dans l'église de Saint-Joseph. Monseigneur Briand y vint bénir la nouvelle cloche à laquelle fut donné le nom d'*Augustin*. Le R. P. de Glapion, supérieur général des jésuites du Canada, fut le parrain et madame veuve Bazin accepta d'être commère. La bénédiction eut lieu en présence de M. Pressard, prêtre du séminaire de Québec, du chanoine de Rigauville et de toute la paroisse.

Quelques mois auparavant, les marguilliers se souvenant que la croix qui dominait le clocher avait été renversée et toute cassée par un coup de vent, depuis quatre ou cinq ans, décidèrent de la faire remplacer (1). Ils eurent cependant le bon esprit de faire visiter auparavant le clocher par l'architecte Baillargé et quelques autres experts afin de savoir s'il pourrait *supporter une croix convenable.* On jugea que sa solidité laissait fort à désirer, et il fut décidé que l'on

(1) Délibération du 25 mars 1775.

ferait construire une tour dont la place serait marquée par l'évêque qui devait venir sous peu en visite pastorale (1).

Monseigneur Briand vint, en effet, le 24 juin. On avait fait restaurer le chœur de l'église au mois de mai précédent. Aussi l'évêque se déclara-t-il édifié de la propreté du sanctuaire, de la décence de ses ornements et de la richesse des vases sacrés. Il manquait un graduel, un antiphonaire et des ampoules pour les huiles saintes. Il manifesta l'espérance que quelques fervents paroissiens prendraient cet article en considération. Les habitants furent aussi exhortés à crépir le portail et à lambrisser le rond point de leur église.

Quant au clocher, l'évêque jugea qu'une si grande masse, appuyée sur une charpente trop faible, fatiguait extrêmement les murs où il signala plusieurs crevasses dans les longs pans. Il engagea donc les paroissiens à faire une tour qui consoliderait leur église. S'ils ne voulaient point se déterminer à élever cette tour, il ne pourrait pas consentir pour sa part à laisser construire un nouveau clocher aussi lourd que l'ancien. Cette question en resta là pour le moment.

Le 1er octobre 1775, M. Hubert, appelé à la cure de Québec, laissait à son successeur le soin de continuer la restauration commencée par M. Youville-Dufrost et qu'il avait dirigée lui-même avec succès depuis dix huit mois.

Jean-Jacques Berthiaume, qui remplaça M. Hubert, fut le sixième curé en titre de Saint-Joseph de la

(1) Délibération du 11 juin 1775. Procès-verbal signé par le curé Hubert, Jean-Baptiste Bégin, Jacques Bégin, Joseph Roberge, Charles Bégin, Valentin Poirot.

Pointe de Lévy. Il était né à Montréal, le 20 septembre 1739, du mariage de Jean-Baptiste Berthiaume et de Marie Lacasse. Sorti du séminaire de Québec en 1768, élevé à la prêtrise le 19 août 1770, il fut de suite nommé curé aux Eboulements. C'est de là qu'il vint dans l'automne de 1775 prendre charge de la Pointe de Lévy.

Les Bostonnais y arrivèrent presque en même temps que lui.

On conçoit que pendant les six longs mois que dura l'occupation ennemie, les habitants ne songèrent ni aux murailles crevassées de leur église, ni au clocher chevrotant, ni aux sages conseils de l'évêque Briand. Le curé Berthiaume, tout absorbé par son ministère, ne pensa guères non plus à faire du zèle pour un parti ou pour l'autre. Les soldats du congrès le traitèrent avec respect. C'est tout ce qu'il pouvait demander d'eux.

Le calme le plus profond succéda à la période agitée de l'hiver de 1776. Pendant les quatre années qui suivirent les archives paroissiales ne contiennent rien qui soit digne de mention (1).

A venir jusqu'à M. Berthiaume, les paroissiens de Saint-Henri avaient été desservis par les curés de Saint-Joseph de la Pointe de Lévy (2).

(1) En 1777, la fabrique achète deux tableaux pour les chapelles, au prix de 240 livres.

En 1778, une note du livre de compte fait voir que, chaque année, la fête de la paroisse est célébrée avec pompe.

En 1779, le curé fait refaire et raccommoder tous les ornements de l'église, paur le prix de 1412 livres.

Le 12 juillet 1779, on dresse procès-verbal de ligne entre le fief Sainte-Anne et le terrain Fagot (Plamondon, arpenteur).

(2) MM. Youville-Dufrost, du 11 février 1766 au 10 avril 1774 ; M. Hubert, du 13 mai 1774 au 6 août 1775 ; M. Berthiaume, de décembre 1775 à octobre 1781.

Au mois de janvier 1762, les habitants de cet endroit avaient demandé à l'évêque que l'office leur fut donné une fois toutes les trois semaines par le missionnaire de Saint-Joseph, vu qu'ils n'étaient pas en état de faire vivre un prêtre " à cause des ruines totales qu'ils avaient supportées par le fléau de la guerre." M. Youville-Dufrost avait consenti à leur rendre ce service.

Au mois de décembre 1766, les mêmes habitants demandèrent un curé résidant. Richard Murray, qui représentait alors les seigneurs de Lauzon, appuya leur requête d'une lettre pressante.

" Monseigneur, écrivait-il à l'évêque, j'ai l'honneur de vous envoyer une requête des habitants de la paroisse de Saint-Henri. Elle me paraît raisonnable et bien intentionnée et comme telle je la mets entre vos mains, espérant que vous ferez votre possible pour leur accorder un curé qui, attaché à cette paroisse seule peut contenter leurs esprits et instruire leurs enfants dans les principes de la religion. Comme leur seigneur, je ne puis que m'intéresser dans leur bonheur et je vous serai obligé pour eux, si vous avez la bonté de suppléer à leurs besoins. La paroisse s'augmente tous les jours. Les dîmes et la bonne volonté qu'ils font paraître peuvent bien faire vivre un prêtre.

Je suis avec un profond respect, monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

RICHARD MURRAY.

A Québec, 17 décembre 1766.

Ce n'est qu'en 1780, pourtant, que l'évêque put répondre aux sollicitations des gens de Saint-Henri.

M. Hubert, ancien curé de Saint-Joseph, nommé commissaire enquêteur, se rendit dans leur paroisse le 6 novembre de cette année et fixa la place d'une nouvelle église, presbytère et cimetière, à l'entrée de la route qui conduisait aux concessions dites de St-Charles sur la terre de Joseph Richard. Il fit rapport que l'endroit où s'élevait le vieux presbytère sur les bords de l'Etchemin et qui servait encore d'église ne pouvait plus convenir aux besoins du culte. Depuis trente cinq ans que ce presbytère existait, le centre de la paroisse s'était complètement déplacé, si bien que les colons de l'extrémité sud de Sait-Henri devaient parcourir deux lieues et demie pour se rendre à la messe, tandis que les habitants établis dans la partie nord n'avaient qu'une demie lieu de chemin à franchir.

Henry Caldwell, qui favorisait la construction de la nouvelle église, s'offrit à scier gratuitement tous les bois nécessaires à son moulin.

Au mois d'octobre 1781, M. Joseph-Marie Vézina était nommé premier curé de la paroisse de Saint-Henri (1).

Le curé de la Pointe de Lévy, M. Augustin Hubert, avait déjà commencé à tenir un registre séparé pour la paroisse St-Henri dès le 5 mai 1775. Le premier acte inscrit est celui du baptême de Jean-Baptiste Demers, fils de Jean Demers et de Véronique Roberge.

Voici les noms que l'on trouve inscrits dans ces premières archives : En 1775, Jean Demers, Jean-Baptiste Lemieux, Gabriel Bilodeau, Augustin Rousseau,

(1) Né à Québec, le 24 avril 1752, du mariage de Pierre Vézina et de Marie-Françoise Parent, il avait été ordonné prêtre le 31 mars 1781.

Ambroise Bellavance, Pierre Vermet, Louis-Gabriel Bussière, René Fouquet, Hyppolite Arguin, Louis Lasanté, Charles Belan, Henri-Marie Boulet, Pierre Blais, Pierre Paradis, Jacques Morin, Pierre Côté (décédé, le 29 novembre 1775 à l'âge de 80 ans) Pierre Petivierge ; en 1776 : Noël Laforme, Jean-Baptiste Langlois, Joseph Larose, Louis Vallière, Robert Golin, Ambroise Bouffard, Charles Carrier, Louis Gosselin, Augustin Beaudoin, Louis Fontaine, Louis Thibault, Charles Boucher, Simon Lamontagne, Jean-Baptiste Bedard, André Godbout ; en 1777 : Antoine Blanchet, Jean Guillaume Perron, Joseph Taillon, Pierre Tardif (décédé le 24 mars 1778, à l'âge de 84 ans).

La mission de St-Henri se composait alors presque uniquement des terres défrichées sur les deux rives de la rivière Etchemin à partir de la chute qui se jette près du pont du chemin de fer Intercolonial et que l'on comprenait sous les noms du *premier rang sud-ouest* et *premier rang nord-est*, *Bois clair sud* et *Bois clair nord*, *Jean Guérin nord-est* et *Jean Guérin sud-ouest.* Ces six villages étaient desservis par le curé de St-Joseph de la Pointe de Lévy et les exercices religieux se faisaient dans le presbytère élevé en 1750. Trois autres villages, appelés le *Trait-quarré*, *Saint Félix*, et *la Grillade*, quoiqu'établis sur le territoire de Lauzon dans la plaine traversée par la rivière Boyer, relevaient pour les fins religieuses de la paroisse de St-Charles dans le comté de Bellechasse.

En 1750, lorsque l'évêque de Pontbriad autorisa la construction d'une chapelle sur les bords de l'Etchemin, il avait prévu que la nouvelle paroisse s'étendrait

rapidement vers l'intérieur et qu'il y aurait alors lieu à un déplacement.

Aussi, en 1781, avant de consentir à envoyer un curé résidant dans la mission de St-Henri, les autorités religieuses décidèrent-elles d'y annexer de suite les habitants de la seigneurie de Lauzon qui jusque là avaient été desservis par Saint-Charles (14 mars). Le site de la nouvelle église se trouvant placé dans un endroit central tous pouvaient aider plus facilement à la construction. Il semble qu'il y eut alors une entente à l'amiable entre les habitants du vieux Saint-Henri et ceux de la rivière Boyer, et le seigneur Caldwell s'offrit même à supporter les frais de l'ouverture d'un chemin qui devait réunir les deux établissements.

Ce fut le 18 mars 1782 que les nouveaux paroissiens s'assemblèrent pour délibérer sur la construction de leur église. On en estimait le coût à 20,000 francs, et comme il y avait alors dans la paroisse deux cents terres occupées, il était proposé de repartir cette somme sur chaque propriétaire, ce qui faisait cent francs pour chacun. Germain Beaudoin, Bussières et Jean Lavertu furent élus syndics. L'église devait former un vaisseau de cent vingt pieds de longueur, de quarante pieds de large, sur un carré de vingt pieds. On donna à la sacristie une dimension de quinze pieds carrés. Louis Langlois entreprit la maçonnerie pour le prix de 4800 francs, les matériaux devant être rendus sur place (1).

(1) L'acte de délibération ci-dessus fut homologué par la cour des Plaidoyers communs le 12 novembre 1785. (Registre de la cour, pp. 32 et 80).

Cependant, malgré les sollicitations de l'évêque, les habitants qui avaient été détachés de Saint-Charles se refusaient à prêter leur concours à la construction du nouveau temple. Ils avaient à leur tête un Français nommé Jean Duperron dit Lavertu. L'évêque lui adressa un monitoire spécial.

" A qui vous adressez-vous, disait-il ? A des gens simples, ignorants, qui vous sachant Français, croyent que vous êtes savant et vous regardent et vous écoutent comme un oracle. Il est vrai qu'en général les Européens ont plus de connaissance, et quand je les ai trouvé bons et religieux ils m'ont aidé en bien des occasions,mais aussi quand ils se sont trouvés mauvais, comme cela est arrivé le plus souvent parce que le plus grand nombre sont le rebut des familles qui tâchent de s'en défaire pour n'en être pas déshonorés, que de peines ils nous ont causé ? "

Le 11 novembre 1782, le vieux curé de St-Charles, M. Louis Sarault, écrivait à l'évêque :

" Hier au prône j'intimai vos ordres aux paroissiens en question, et je les exhortai à l'obéissance pour les motifs que je crus les plus propres à les y porter. Je ne leur dis rien du courroux de Votre Grandeur contre eux et de ses menaces. Il suffira de le faire dans le cas où ils n'obéiront pas. Ce sera l'affaire de leur nouveau curé puisqu'ils ne viendront plus icy. Je ne crois pas que depuis ce qui a été réglé le printemps dernier ils aient manqué à rien. Par l'accomodement du 3 mars ils ne sont obligés de transporter leurs matériaux que pour l'autre été. Ils ne devaient celui-cy donner que des corvées manuelles, mais on ne les a point appelés. C'est à moy qu'on se serait

adressé pour leur en donner l'avertissement. Ils ont, suivant leur promesse, fait la route malgré des obstacles qui auraient arrêté tous autres qu'eux. Si elle est encore difficile, on n'en doit pas être surpris, après les pluies continuelles que nous avons eues, et vu l'inaction du seigneur Caldwell pour l'aide de cette route qui le regarde. Voilà un mois, dit Votre Grandeur, que la permission est expirée. Quelqu'ait pu être, Monseigneur, votre intention, je n'ai pu m'en tenir qu'à vos écrits ; or de deux qui m'ont été adressés depuis l'interdit ni l'un ni l'autre ne portent aucune restriction, aucune limitation de temps ! La teneur du premier est telle : Si ces gens là promettent par écrit de travailler efficacement cet été pour une communication facile et aisée avec la paroisse de St-Henri et que quelques uns des notables aillent s'accomoder à l'amiable avec ceux de la rivière *je revoque mon ordonnance.* Il n'est pas parlé là de la St-Michel.

"M. Vézina ayant refusé de signer le procès-verbal d'accommodement en conséquence duquel l'interdit a été levé, je renvoyai vers Votre Grandeur qui me répondit encore sans restriction, sans limitation : *Je vous prie de leur continuer vos soins.* Il est vrai qu'antérieurement à ces deux lettres il était dit dans celle qui portait l'interdit : *Je comptais les laisser desservir de St-Charles jusqu'à la St-Michel* etc, mais il n'y a rien là d'absolu et de déterminé qui pussent limiter les deux écrits postérieurs dont je viens de parler. Votre Grandeur, si je les eusse abandonnés sans avoir reçu ses ordres, aurait pu le trouver mauvais et me dire : Que savez vous si je n'ai point changé d'avis ?

" Bref, je n'ai point reçu d'écrit où Votre Grandeur me dit de ne les servir que jusqu'à la St-Michel. Quoiqu'il en soit, je vous avoue Monseigneur que ce soulagement ne pouvait pas me venir plus à propos, car il règne dans ce quartier des fièvres malignes et j'y ai déjà fait plusieurs voyages. Cependant comme je sais que cette union leur paraît dure, je n'aurais pas eu le courage de les abandonner de mon propre mouvement jusqu'à ce que le curé eut été résidant à la nouvelle église."

Il appert de cette correspondance que l'évêque avait dû lancer l'interdit contre les récalcitrants.

Au mois d'août 1783, l'agitation n'était point encore calmée, et l'évêque dut adresser encore un nouveau monitoire.

Devant tous ces obstacles, les habitants ne se décourageaient point. Le 11 novembre 1784, il fut décidé de commencer de suite la construction d'un presbytère dont on estimait le coût à 7260 francs à repartir sur 220 terres. Chaque habitant devait fournir pour sa part 33 livres de vingt coppes en argent et chaque terre de trois arpents devait contribuer un quart de toise de pierre à maçonne, une barrique de chaux, trois barriques de sable, cinq planches, quatre madriers, trente pieds de bois de charpente, 100 bardeaux et quinze francs en argent (1).

Les syndics chargés de faire rentrer les fonds furent Joseph Pepin dit Lachance, Charles Louis Guay, Louis Lasanté, Pierrre Blais, Clément Pilet, Michel Guay, Pierre Lonchamp, Jean Demers, Joseph Ouel-

(1) Cette délibération fut homologuée par la Cour des plaidoyers communs le 2 avril 1785. (Registre de la Cour, pp. 217, 220).

let, Joseph Marie Lepage, Joseph Jobin, Antoine Rouleau, François Labonté, Alexandre Marcoux, Jacques Beaulé et Antoine Dion (1).

Tels furent les difficiles commencements de la belle paroisse de Saint-Henri.

Le temple commencé en 1782, et construit au milieu de tant d'ennuis et d'embarras de toutes sortes, devait subsister jusqu'en 1875, année où il fut remplacé par le superbe édifice que l'on voit de nos jours et qui fait véritablement honneur à la généreuse population de Saint-Henri (2).

(1) Tous ces détails sont empruntés aux archives de la paroisse de Saint-Henri.

(2) Le 25 octobre 1801, avec la permission de l'évêque de Canatthe, coadjuteur, et de Henry Caldwell, juge à paix, les corps de l'ancien cimetière ayant été relevés et mis dans cinq cercueils par le curé Ignace Leclerc furent inhumés de nouveau dans le cimetière de la paroisse de St-Henri (Reg. de 1801, p. 16). D'après l'abbé Tanguay (*A travers les registres*) la première personne inhumée dans le vieux cimetière de St-Henry fut la veuve Paul Boulé, agée de 90 ans, du nom de Françoise Pasquier. Cette sépulture eut lieu le 24 mars 1765.

CHAPITRE TREIZIÈME

Origines de la paroisse de Saint-Gervais.—Comment une partie de la seigneurie de Lauzon s'y trouva annexée.—La concession Jean Guérin retourne à St-Henri (1785).—Etablissement de la seigneurie de St-Gilles.—Les Rageot de Beaurivage.—Colonie allemande.

Si le lecteur déploie une carte de la seigneurie de Lauzon et examine le site qui venait d'être choisi pour la nouvelle église de St-Henri, il ne pourra s'empêcher d'admirer avec quelle sûreté de coup d'œil l'évêque avait procédé et comme il avait la prévision de l'avenir. Située comme elle est sur les bords de la rivière Etchemin, cette église est le centre où viennent aboutir la grande route de la Beauce et les voies de communication qui conduisent des comtés de Dorchester et de Bellechasse. C'est un point naturel de ralliement. Elle était alors à la portée de tous les vaillants colons qui faisaient leur trouée vers l'intérieur, et aujourd'hui encore, après les multiples changements qui se sont opérés dans cette partie de la seigneurie,

elle est à égale distance de tous les florissants villages qui s'abritent sous son clocher.

L'opposition que manifestèrent les colons de Lauzon habitant les villages de la rivière Boyer et qui jusque là avaient été desservis par le curé de St-Charles de Bellechasse se comprend cependant. Ces braves gens n'appartenaient point aux familles qui avaient colonisé les rives de l'Etchemin. Ces derniers venaient pour la plus grande partie de la Pointe de Lévy, de l'île d'Orléans et de quelques paroisses des environs de Québec. Les habitants de la Rivière Boyer, eux, venaient des vieilles seigneuries de Beaumont, de la Durantaye, de Saint-Vallier ou de la rivière du sud. Depuis tantôt quarante ans, ils relevaient de Saint-Charles où habitait encore le vénérable curé Sarault, fondateur de cette paroisse. Or, on ne se sépare point d'habitudes anciennes, de parents et d'amis sans qu'il en coûte. L'habitant a toujours eu la plus grande répugnance à laisser le temple qui a abrité son enfance, où il a été baptisé, où il s'est marié, où reposent ses ancêtres. C'est pour lui comme une migration sur une terre étrangère, et il met du temps à s'apprivoiser dans un nouveau nid.

Quelques années avant que l'évêque eut décidé de changer le site de l'église de St-Henri, M. Joseph Brassard Deschenaux qui avait acquis de la famille Péan les belles seigneuries de St-Michel de la Durantaye, de Beaumont et de la Livaudière qui s'étendent sur les confins est de Lauzon, commençait à faire abattre la forêt qui couronne les hauteurs à une lieue environ au sud de l'église de Saint-Charles. Il profita du passage à Québec d'un groupe d'expatriés acadiens

pour les attirer sur ces terres encore vierges. Ces malheureux proscrits acceptèrent de grand cœur l'asile qu'on leur offrait, et qui dès lors fut connu sous le nom d'Acadie,en souvenir du doux pays d'où ilsavaient été chassés.

Vers 1770, ils étaient là près de soixante familles, et le seigneur Deschenaux, voulant leur donner les secours religieux, fit de fortes instances pour leur obtenir un prêtre ou au moins pour que le curé de Saint-Charles allât leur dire quelquefois la messe.

Ce dernier, qui commençait à se faire vieux, ne croyait guères au succès de ce nouvel établissement. " Ce sont de mauvaises terres, disait-il, les défrichements n'y avancent pas. C'est à peine s'il y a soixante habitations et ceux qui les possèdent sont tous pauvres ou gens sans famille. Plusieurs de ces habitations ont été abandonnées par les Acadiens, et ces derniers n'ont pas été remplacés (1)."

Le seigneur Deschenaux ne se découragea pas et continua ses démarches. " M. Deschenaux est mécontent contre moi, disait le curé Sarault, parce que je le contrarie dans l'établissement de son Acadie, mais cela ne l'empêche pas de travailler et d'intriguer (2)." "Voilà longtemps que les gens de l'Acadie murmurent parce qu'ils croient que je les empêche d'avoir un curé, disait-il un jour dans son prône, eh ! bien ! qu'ils en aient un pourvu que ce ne soit pas moi qu'ils fassent crever de faim."

Tout en murmurant contre le seigneur Deschenaux et les gens d'Acadie, comme il convenait à un

(1) Lettre à l'évêque du 20 novembre 1770.
(2) Lettre du 15 novembre 1773.

bon vieux curé dont l'on changeait un peu les habitudes, M. Sarault donnait à son évêque les renseignements les plus précis sur le nouvel établissement et sur ce qu'on y pourrait faire. Il alla même jusqu'à proposer que si l'on voulait fonder une nouvelle paroisse dans le quartier de l'Acadie le nom de Saint-Gervais et Saint-Protais lui fût donné.

Dans l'automne de 1778, l'évêque Briand consentit enfin à laisser bâtir en Acadie un presbytère qui servirait de chapelle provisoire, et de concert avec le curé Sarault, il délimita le territoire de la nouvelle paroisse qui devait comprendre un des villages de St-Charles (la sixième concession de Beaumont), les deux rangs appelés l'Acadie et par provision la concession de Jean Guérin sur les bords de la rivière Etchemin dans les limites de la seigneurie de Lauzon.

C'est ainsi que les commencements de la belle paroisse qui porte aujourd'hui le nom de St-Gervais, celui-là même que suggérait le curé Sarault, se rattachent à l'histoire de la seigneurie de Lauzon.

Les habitants du village de Jean Guérin furent donc desservis de St-Gervais à compter de 1778.

La construction d'une nouvelle église dans la paroisse de St-Henri et la résidence qu'y faisait le curé Vézina devaient y amener forcément l'annexion de cette partie des habitants de la seigneurie de Lauzon qui étaient alors desservis par le missionnaire de Saint-Gervais, ainsi que la chose avait été faite pour les colons de la Grillade et du Trait-quarré détachés de la paroisse de St-Charles.

Le 22 septembre 1785, le curé de cette dernière paroisse, M. Sarault, écrivait à l'évêque :

" Il y a encore une quarantaine des tenanciers de M. Caldwell qui sont desservis de St-Gervais. Lors de l'érection de cette paroisse on leur dit qu'on les en mettait pas provision. Depuis, lorsque Mgr l'ancien a uni à St-Henri les trois concessions de la même seigneurie qui venaient ici à St-Charles, Sa Grandeur dit que son intention était que les autres qui allaient à St-Gervais le fussent aussi dans la suite. Il me semble que c'est à présent le temps. Ces habitants ne pourront plus objecter qu'ils ont contribué à la bâtisse de St-Gervais. On ne leur demandera rien à St-Henri où tout est fait. Ils appartiennent de droit à M. Vezina qui les repète. Non seulement j'y donne les mains bien volontiers, mais je vous prie de les lui adjuger. parce que pour leurs malades ils auront plus loin à venir ici et pour nous chercher qu'aller chez lui. Cela est même conséquent aux vues qu'on a d'échanger l'établissement de St-Gervais qui aurait alors trop d'étendue au sud ouest si on en détachait pas ce quartier de Jean Guérin, dont je parle, puisque dans le projet de changement il est question non seulement de monter l'église à une concession plus haute, mais aussi de l'amener au nord-est, afin qu'elle soit commune aux profondeurs de St-Michel comme à celles de St-Charles, qui sont toutes à M. Deschenaux, ce qu'il appelle Côte St-Louis..."

Le 23 novembre 1786, le bon vieux curé revenait à la charge sur le même sujet :

" Il faut détacher Jean Guérin de Saint-Gervais, disait-il. Ce changement fut prévu par Mgr l'ancien, qui me fit mettre dans les lettres d'érection que Jean

Guérin était annexé à St-Gervais que par provision. La chapelle est depuis plusieurs années insuffisante. Depuis plus d'un an, par ordre de M. Gravé, je leur ai dit qu'ils devaient s'attendre à être de St-Henri. Ils n'ont que trente arpents de chemin à faire, ensuite, ils les trouveront ouverts de concession en concession jusqu'à leur église de St-Henri."

Du reste, l'année précédente, les habitants de ce même quartier Jean Guérin, jusqu'alors desservis par le curé de St-Gervais, avaient eux-mêmes demandé à être réunis à la nouvelle paroisse de St-Henri.

Cependant, si les habitants du village de Jean Guérin cessèrent en 1785 d'appartenir à la paroisse de St-Gervais pour venir à celle de Saint-Henri, tous les colons de la seigneurie de Lauzon établis au sud de la rivière Boyer et qui formaient à eux seuls dans l'intérieur des terres six concessions enclavées entre le village de Jean Guérin et Saint-Gervais, continuèrent à être desservis par le missionnaire de cette dernière paroisse, et il devait se passer bien des années encore avant qu'ils changeassent d'allégeance. De là vient que dans les anciens titres accordés pour cette partie de la seigneurie de Lauzon le notaire indique toujours que la concession est située dans la paroisse de Saint-Gervais. C'est une note qu'il faut retenir lorsqu'on étudie l'histoire de cette région, car le Saint-Gervais de nos jours n'a plus aucune relation avec la seigneurie de Lauzon, si l'on en excepte cependant une petite partie de territoire qui fut détachée de la paroisse de St-Anselme par l'acte de Québec 63 Victoria.

Après avoir étudié le mouvement de la colonisation sur les limites est de la seigneurie de Lauzon à

plus de cinq lieues du fleuve Saint-Laurent, il convient de dire ce qui se passait à l'autre extrémité de la seigneurie dans la région traversée par la rivière Beaurivage, à l'arrière de la paroisse de Saint-Nicolas.

En 1738, Gilles Rageot de Beaurivage, négociant à Québec, fils du notaire Rageot, voulant procurer à ses trois enfants, Louis-Etienne, Gilles-Joseph et Charles, des établissements solides, fit l'acquisition d'un domaine, situé aux environs de la rivière Chaudière, et enclavé entre les seigneuries de Lauzon, de Tilly, Ste-Croix, Lotbinière et Ste-Marie de Beauce. Cette propriété qui lui fut octroyée par le gouverneur de Beauharnois comprenait plusieurs lieues d'étendue et était arrosée par la rivière qui prit dès lors le nom de Beaurivage.

Les héritiers de Gilles Rageot ne surent pas mettre sa pensée à profit. Charles, le cadet, mourut tout jeune et célibataire. Gilles-Joseph, l'ainé, se mit dans la marine et devint capitaine de navire. A la conquête il alla s'établir à la Rochelle et ne revint plus au pays. Louis-Etienne, demeuré seul pour exploiter le domaine acquis par son père et qui avait pris le nom de seigneurie de St-Gilles, y fit quelques tentatives infructueuses d'établissement. Mais comme il était sans grandes ressources, il ne put guères y attirer des censitaires. Le 24 novembre 1772, sur la plainte de quelques malheureux colons que s'y étaient fixés, il fut condamné par la cour des plaidoyers communs à y construire un moulin à farine (1), ce qui dût l'embarrasser grandement. Enfin, sa vieille mère, une Douaire de Bondy, qui l'avait accompagné au mileu de la forêt et qui l'encourageait

(1) Cf. *Registres de foi et hommage*, vol. 2, p. 138.

dans son infortune, mourut en 1779 (1). Depuis longtemps déjà, Gilles-Joseph, le capitaine de navire qui vivait à la Rochelle, avait donné instruction de vendre sa part. La mort de sa mère vint liquider la succession. Le 18 septembre 1782, Gilles-Joseph cédait donc ses droits sur St-Gilles à Alexandre Fraser, ancien capitaine au 84 ème régiment d'infanterie et seigneur de la Martinière,pour la somme de 250 livres (2). C'était un plat de lentilles, mais à quoi aurait servi une principauté dans les forêts d'Amérique à un capitaine de navire de la Rochelle ? Louis-Etienne Rageot, qui devait 150 livres au chirurgien Jacques Dénéchaud et qui ne pouvait lui payer, ne tarda pas à suivre l'exemple de son frère, et quelques jours après que celui-ci s'eut débarrassé de sa seigneurie hypothétique, il vendait lui-même sa part à Fraser, tout en se réservant le petit fief de Beaurivage, maigre épave échappée au naufrage (3).

Louis-Etienne Rageot, qui avait épousé une Jérémie,de St-Nicolas, finit par s'établir dans cette dernière paroisse et l'on y trouve encore quelques-uns de ses descendants.

C'est à Saint-Nicolas aussi que vint s'échouer à peu près vers la même époque une autre famille qui avait eu ses jours de splendeur, celle d'Augustin Rouer de Villeray qui avait pour femme Marie-Anne le Borgne de Belle-Isle,descendante des anciens seigneurs de Port-Royal en Acadie.

(1) Elle fut enterrée à St-Nicolas, le 3 mars 1779.

(2) Greffe J.-A. Panet, 18 septembre 1782.

(3) Loc. cit., 1er oct. 1782. Marguerite Jérémie, épouse de Louis-Etienne Rageot, ratifia cet acte le 19 octobre.

Villeray a laissé son nom de Rouer à une petite rivière qui traverse la paroisse de Saint-Nicolas (1).

Alexandre Fraser, devenu propriétaire de la seigneurie de St-Gilles, s'occupa immédiatement d'y attirer des colons. Il sut profiter de l'accalmie qui suivit la conclusion du traité de paix entre l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique. Un grand nombre de soldats allemands, licenciés à la suite de la guerre, manifestaient l'intention de s'établir dans le pays, et les loyalistes américains restés fidèles à la couronne anglaise parlaient d'émigrer en masse. C'était le bon temps d'offrir des établissements à bon marché.

Le 14 octobre 1783, Fraser donnait instruction à son notaire, François-Dominique Rousseau, de préparer des titres de concession pour quinze colons, tous d'origine allemande. Nous avons sous les yeux la liste de ces nouveaux arrivés préparée par Fraser lui-même, et nous donnons les noms teutons tel qu'il les inscrivit avec son orthographe un peu primitive: Jean Leders, Jean Kasman, George Rust, George Ahdenstel, Martin Braunn, Christophe Hesseler, Henry Kremer, Philippe Gehrhart, Conrat Bohdenbinder, Vilhem Hartman, André Ronpenheimer, George Leder, Jacob Telle, Conrat Beyer, Antoine Knapp.

(1) On trouve dans les registres de St-Nicolas plusieurs entrées concernant cette famille. Le 20 mars 1784, sépulture d'Alexandre de Villeray, fils d'Augustin et de Marie-Anne Belle-Isle, à l'âge de 27 ans. Le 23 août 1784, Ignace Hallé, veuf de Suzanne Couture, de St-Henri, épouse Marie-Anne de Villeray, fille d'Augustin. Le 26 septembre 1787, sépulture de Marie-Madeleine de Villeray, veuve d'Alexandre Couture, à l'âge de 66 ans. Le 21 juillet 1788, mariage d'Anastasie de Villeray à J.-Bte. Vermet. Le 26 août 1788, mariage de Madeleine de Villeray à Louis Douville. Cette dernière intenta à la fabrique de St-Nicolas un procès qui devait durer des années et qui finit par être débouté en 1834.

Les conditions imposées aux concessionnaires étaient de défricher un arpent carré la première année et de payer chaque an une rente de trois livres tournois par arpent de front et trois sols de cens.

Plusieurs de ces soldats allemands appartenaient à la religion catholique et ils finirent par épouser des Canadiennes. C'est cette petite colonie teutonne sur les confins de la seigneurie de Lauzon qui explique la présence de tant de noms étrangers sur les registres paroissiaux de St-Nicolas de 1783 à 1800. Nous avons cité déjà en 1783, le baptême d'une fille d'Henri Kremer et nous avons vu sur ces registres les noms de George Laider, Effa Sabina et Philippe Kera. Le 19 février 1785, André Bernotte, fils d'André Bernotte et de Louise Couldre, originaire de Mayence, en Allemagne, résidant à St-Gilles, épouse Elizabeth Coëte, fille d'André Coëte et de Marie-Louise Abert. Le 10 juin 1786, a lieu le baptême de Joseph Olivier, un enfant posthume né le jour précédent du mariage de feu Joseph Wenler et de Louise Judithe Griault, sœur du curé Griault, de St-Nicolas. Le 26 juillet, le curé de St-Nicolas baptise Jean-Philippe, fils de George Leiter et de Epha Sabina.

Le 12 juin 1787, Philippe Gerhard, originaire de Sarbourg, généralité de Metz, en Lorraine, de la paroisse de St-Gilles, épouse Madeleine Lapointe. Le 4 août, a lieu le baptême d'un fils de Luke Braunn.

Le 16 février 1789, Jean-Baptiste Frederic, fils de Henri Frederic et d'Elizabeth Scheiberrine, originaire de Hessen, Darmstade, épouse Marie-Anne Fréchette. Le même jour, Jean Thomas Aernerd, origi-

naire de Saxe Gotha, Allemagne, épouse Marie-Madeleine Gagnon.

Sur le registre de St-Antoine de Tilly, paroisse voisine de St-Nicolas, on trouve, le 27 août 1783, le mariage de Joseph Benoist Karce, chirurgien, fils de Jean-Christophe Karce, de la ville de Stoidemce, province de Silésie, à Marguerite Charland, fille de Louis Charland et de Marie Geneviève Couture.

Il paraît même qu'une famille allemande du nom de Chaërland s'établit dans ces parages à cette époque, si on en juge par le baptême de Jean Chaërland fait à St-Nicolas le 30 mai 1786.

Dès l'origine de l'établissement de St-Gilles, ce fut le curé de St-Nicolas qui se chargea d'en desservir les colons, et comme la population y était, partie protestante et partie catholique, il distribuait les soins de son ministère avec une charité vraiment évangélique, sans s'occuper des croyances. Il baptisait, mariait, enterrait comme si tous eussent appartenu au même troupeau. C'est ainsi que sur les registres de St-Nicolas, le 26 octobre 1793, on trouve l'acte de sépulture de Jean Wagner, protestant de St-Gilles, et nous pourrions en citer plusieurs autres.

Plusieurs de ces familles allemandes ont fini par se mêler si intimement à la population canadienne qu'elles ont perdu même le souvenir de leur origine. Que l'on aille donc dire, par exemple, aux familles Frédéric et Olivier de ces régions qu'elles ne sont pas de sang français, et pourtant les Frédéric, dont plusieurs ont bien conservé le type teuton, sont de Hesse Darmstade, et les Olivier descendent en réalité du Wenler qui épousa une sœur du curé Griault. L'an-

cêtre Wenler étant mort jeune, un de ses fils, baptisé sous le nom d'Olivier, a fini par léguer ce vocable à tous ses descendants.

En 1791, Alexandre Fraser donna sa seigneurie de Saint-Gilles à son petit-fils Walter Davidson, à la charge de substitution dans le cas où le donataire viendrait à décéder avant l'âge de 40 ans (1). Walter Davidson était encore mineur et ce fut son père Arthur Davidson, avocat à Montréal, qui s'occupa de faire fructifier son héritage.

L'année même où il prenait possession de Saint-Gilles, il y faisait construire un moulin à scie et à farine par Antoine Fréchet, de St-Nicolas (2).

C'est aussi en 1791 que Jean Renaud, voyer du district de Québec, écrivait au capitaine Herlet, de St-Gilles, la lettre qui suit :

" Le capitaine Demers et plusieurs habitants de St-Gilles sont venus me trouver au sujet de la route depuis le bord de l'eau à St-Gilles à prendre chez René Simoneau et Bergeron, et une ligne parallèle jusqu'au Bras, et de là jusqu'au dernier habitant de St-Gilles. Il paraît qu'il se trouve près de cinq lieues de chemin à faire de quinze pieds de large. Votre nouveau seigneur, M. Davidson, est disposé à faire faire à ses frais partie de ce chemin ; il s'agit actuellement de savoir quelle partie vos habitants voudraient faire à leurs frais. Pour ce sujet, vous les ferez assembler pour qu'ils déclarent leurs prétentions. Je dois vous prévenir, cependant, que s'ils ne veulent faire qu'une bagatelle,

(1) Registre des Foi et Hommage, 1822, vol. 5, p. 258.

(2) Voir greffe d'Alexandre Dumas, 21 septembre 1791.

cela degoûtera le seigneur de se mettre en frais. Faites-moi savoir au plus tôt le résultat."

JEAN RENAUD.

Sur la promesse que leur faisait le seigneur Davidson, et pour le soulager dans son entreprise, les tenanciers de Saint-Gilles se réunirent donc devant le notaire Alexandre Dumas, le 22 septembre 1791, et s'engagèrent à faire chacun leur part de la route projetée, pourvu qu'elle fût commencée dès le printemps de 1792. Voici les noms de ceux qui signèrent cet acte d'accord : Pierre Relet, capitaine de milice, Lucke Brown, Jean-Baptiste Audet dit Lapointe, François Boucher, Henry Bernard, Jérôme Delâge dit Larivière, Pierre Gouin, Thomas Chrosby, George Letter, sergent, Antoine Grindler, Christophe Tharsler, Philippe Girard, Henry Pandorffe, Guillaume Hawman, Jean Vaquer, Abraham Raubenbeimet, Christophe Bayeer, Antoine Knapp, François Desrosiers dit Boucher, Frederick Gründler.

Henry Caldwell, voulant faciliter l'ouverture de ce grand chemin, qui devait aller de Saint-Nicolas à Saint-Gilles, autorisa spécialement le seigneur Davidson de visiter tous les terrains de sa seigneurie de Lauzon qu'il trouverait les plus propres et les plus à portée pour le construire, et il s'engagea à donner la quantité nécessaire, pourvu qu'il ne fut pas obligé à contribuer autrement à l'entreprise. Il permit en même temps à Davidson de prendre sur ses terres tout le bois qu'il lui faudrait pour la construction des ponts (1).

(1) Greffe d'Alexandre Dumas, 26 mars 1792.

Cette libéralité ne devait guères coûter à Caldwell, car la route de St-Gilles lui était aussi utile qu'à Davidson.

Quoique la seigneurie de St-Gilles paraisse avoir eu une chapelle dès 1799, les curés de Saint-Nicolas devaient la desservir jusqu'en 1826, et son histoire continuera d'être intimement mêlée à celle de Lauzon.

C'est ainsi qu'à l'extrémité-est de Lauzon, les colons reçurent les premiers secours religieux de la pauvre mission nouvellement établie de St-Gervais, tandis que dans la région ouest, les curés de Saint-Nicolas desservirent les défricheurs de St-Gilles fixés à plus de sept lieues du fleuve St-Laurent.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Agitation parmi les paroissiens de Saint-Joseph.—Restauration de la vieille église.—Les ennuis du curé Berthiaume.—Supplique à lord Dorchester.—Opinion de M. Panet.—Le tonnerre tombe sur l'église.—Visite de l'évêque Hubert.

L'année même où avait eu lieu la séparation définitive entre Saint-Joseph et St-Henri, commença à s'agiter une question qui devait causer bien des ennuis au curé Berthiaume.

L'église de Saint-Joseph, que M. Boucher avait fait complètement restaurer en 1721, que M. Youville-Dufrost avait essayé de sauver des ruines du siège, commençait à subir *du temps l'irréparable outrage.* Les murailles étaient toutes décrépites et crevassées ; les planchers, la voûte, le clocher menaçaient de s'écrouler.

L'on ne pouvait plus décemment tenir les offices religieux dans cet édifice, vieux déjà de plus d'un siècle et qui avait subi les horreurs de la guerre.

Les sages recommandations de l'évêque Briand, en 1775, n'avaient pu être mises à exécution, l'ennemi étant venu presqu'aussitôt occuper la place.

M. Berthiaume, qui comprenait mieux que personne la nécessité d'une restauration, assembla donc ses paroissiens, le 14 octobre 1781. La décision arrêtée en 1775 et l'ordonnance de l'évêque que les "circonstances du temps" avaient laissé lettre morte furent prises en considération. On régla d'un commun accord que l'église serait allongée de quinze à seize pieds au moyen de deux tours qui seraient élevées de chaque côté du portail, sur le modèle de celles que l'on voyait alors à l'église du Château-Richer. L'église devait être crépite en entier, le rond-point lambrissé, les planchers renouvellés. Six syndics furent élus pour surveiller les travaux et recueillir les offrandes, plusieurs s'offrant de contribuer généreusement à la dépense. Les archives nous ont conservé les noms de ces braves gens :

1. Joseph-Jean Guay, pour le bas de la paroisse et le petit village, à commencer depuis l'église.

2. Charles Bégin, depuis l'église au sud-est jusqu'à la croix du chemin de chez Magnan (1).

3. Jean Dusseault, depuis cette croix jusqu'à la rivière des Très-Chemins.

4. Etienne Demers, entre les rivières et le village de Taniata (2).

5. Augustin Hallé, pour le village de Coutances ou Sorasteau.

(1) La côte Labadie de nos jours.

(2) Saint-Romuald et Saint-Jean Chrysostôme.

6. Pierre Nolin, père, pour les villages d'Arlaca et Pintendre.

Cependant, un groupe nombreux de colons établis le long de la rivière Etchemin s'opposait à la restauration du vieux temple. Les raisons qu'ils alléguaient ne manquaient pas de justesse. L'église actuelle, disaient-ils, avait été placée à l'origine à l'extrémité de la seigneurie, parce que c'était alors véritablement le centre de la population.

" Mais, depuis cent ans, tout a bien changé. Le temple ne répond plus aux besoins de notre époque. Ne vaudrait-il pas mieux le démolir et en construire un nouveau à proximité des nombreux établissements formés depuis ? "

Mgr Briand, à qui ils adressèrent leur supplique, la trouva bien fondée. Il décida même de retarder les réparations projetées et de fixer un endroit plus central pour la majorité des paroissiens. L'âge et les infirmités vinrent et il ne put donner suite à sa résolution (1).

Les choses en restèrent là jusqu'en 1784 (2).

M. Berthiaume, qui favorisait la restauration de l'ancienne église, avait mis dans sa confidence M. Gravé,prêtre du séminaire de Québec. Celui-ci lui écrivait, le 28 janvier 1784, qu'il avait raconté à l'évêque tous ses déboires. " Sa Grandeur, disait-il, est toujours

(1) Voir étude de Pinguet, notaire, acte du 28 août 1786.

(2) En 1782, M. Berthiaume achète un petit ciboire et un instrument de paix d'argent qui provenait des PP. jésuites. Il fit mesurer et arpenter le terrain de l'église. Le procès verbal d'arpentage fut signé par Jean Martin Guay, marguillier en charge, Jean du Claux, Louis Hallé, marguillier, François Bourassa, capitaine de la paroisse, Jacques Bégin, lieutenant.

dans la même opinion de transférer l'église afin de pouvoir réunir à Beaumont un petit fief de votre paroisse qui lui est contigu. Cependant, si vous faites quelques légers raccommodages, surtout à votre presbytère, elle ne poura vous blâmer."

Fort de cette lettre, M. Berthiaume commença à faire exécuter quelques travaux. Mais il dût les interrompre presque aussitôt (1). Le 28 juin 1784, les habitants de la région de l'Etchemin s'étaient réunis et avaient adressé à Mgr Louis Mariocheau d'Esgly, alors coadjuteur, une requête pressante dans laquelle ils lui demandaient de faire cesser les réparations commencées. " L'église et le presbytère, disaient-ils, sont depuis longtemps dans une déprédation si extrême que leur réparation serait aussi coûteuse que de pourvoir à l'édification d'une autre église et d'un autre presbytère neuf. En outre, l'église et le presbytère sont si désavantageusement placés que le grand nombre des paroissiens en sont à une distance de deux et à deux lieues et demie." Ils rappelaient en même temps au coadjuteur la décision que M. Briand avait prise, quatre ou cinq ans auparavant, de changer le site de l'église, décision qui avait été malheureusement arrêtée dans son exécution par la maladie du prélat. " Aujourd'hui, ajoutaient-ils, les réparations sont plus indispensables que jamais, et malgré l'ordre de Mgr Briand, M. Berthiaume et ses partisans veulent les contraindre à fournir leur part de ces réparations. Ils s'y refusent et demandent qu'un délégué soit envoyé afin

(1) C'est en cette année 1784 que l'on commença à Saint-Joseph à mettre l'argent de la fabrique dans une boîte fermée à clef par deux cadenas différents. Le curé gardait une de ces clefs et les marguilliers emportaient l'autre. Il y avait, en 1784, 1800 livres en caisse.

de vérifier le bien fondé de leurs avancés et de fixer un autre site pour l'édification d'une église et d'un presbytère (1).

Mgr D'Esgly, comme son illustre prédécesseur, aurait voulu lui aussi changer le site de l'église ancienne, mais il prévoyait que les oppositions seraient trop violentes pour lui permettre de prendre immédiatement parti.

Une année s'écoula encore en cabales, en discussions de toutes sortes. La paroisse était séparée en deux camps, la légendaire division *du bout d'en haut* et *du bout d'en bas* que l'un de nos écrivains, le regretté Hubert Larue, a décrit d'une façon si amusante dans son *voyage autour de l'île d'Orléans.*

Pendant que duraient ces querelles le clocher menaçait de s'écrouler, mais comme l'on ne pouvait pas le réparer, il fallut descendre la cloche.

Dans l'été de 1786, le 9 juin, les habitants de l'Etchemin, *les gens du bout d'en haut*, firent visiter l'église par quatre experts, deux maçons et deux charpentiers. Ceux-ci dressèrent procès verbal. Ils y déclaraient que la maçonnerie du long pan du côté sud surplombait de sept pouces, et qu'elle était crevasée en divers endroits. Celle du nord ne valait pas mieux d'après eux puisqu'elle était complètement rompue et n'avait plus aucune solidité. Il faudrait démolir ces murailles, concluaient-ils, et les refaire à neuf. Quant à la charpente, elle était bonne, mais

(1) Cette requête était signée par J. Lambert et Louis Quantin, *au nom des habitants du bout d'en haut de la paroisse de la Pointe de Lévy.*

forcée. Le clocher devait être entièrement reconstruit. L'œil de bouc de la façade était fracassé (1).

Le camp opposé ne fut pas en peine de trouver des experts qui prouvèrent que l'édifice bien réparé pourrait durer encore cinquante ans (2).

M. Berthiaume était d'un caractère doux et affable, ami de la paix et de la concorde. Toutes ces disputes l'ennuyaient beaucoup.

" Ce sont de grandes tracasseries, écrivait-il, qui me fatiguent beaucoup et me donnent du chagrin par les sottises que l'on vomit contre moi. Je veux bien les recevoir en vue de Dieu et cependant ce n'est point trop agréable, je les cèderais bien volontiers à un autre. Par rapport à l'assemblée des habitants de bonne volonté que je devais faire dimanche dernier, je l'ai différé et je crois avoir bien fait. J'attendais et j'attends encore l'issue de la dernière visite que nos protestants ont fait conjoitement avec des experts ouvriers...Je ferai dimanche suivant l'octave une assemblée générale de tous mes bons volontaires zélés pour réédifier l'église ; ils se détermineront. Je sais que nos protestants veulent toujours nous troubler sans toutefois se déterminer au procès, mais nous ne les écoutons pas, du reste je laisserai faire les autres à leur gré et mon sentiment est qu'ils emporteront la pièce."

Le bon curé demandait à grands cris une lettre qui put mettre fin aux débats et rétablir la paix et l'union.

(1) Ces experts étaient Louis Langevin, maçon, de Beauport, Jean Duperron, maçon, de St-Henri, Nicolas Villaire et Pierre Emond, charpentiers, de Québec.

(2) Rapport de Jean Baillargé et de Pierre Beletre dit Beauséjour.

Le 25 juin 1786, une centaine de paroissiens de bonne volonté se réunirent et décidèrent de travailler incessamment à couvrir l'église,au moins le rond point. Ignace Samson, Charles Bégin et Pierre Nolin père furent nommés syndics et chacun commença à *bourciller* (1) de trois livres.

Cependant les réparations n'avançaient guères. Comme un tiers de la paroisse s'y opposait il était impossible de songer à imposer une répartition. Les uns se ralentissaient de leur zèle, les autres étaient trop pauvres. M. Berthiaume, écrivit à l'évêque d'Almire, Mgr Hubert, lui demandant la permission de prendre de l'argent au coffre de la fabrique. Celui-ci hésita, ne voulant point aller contre la coutume. Le curé, agacé, ennuyé, harassé, voulut s'adresser à Mgr d'Esgly, qui vivait retiré dans sa paroisse de St-Pierre de l'île d'Orléans. On lui fit savoir que s'il s'adressait à lui, il ne fallait pas manquer de lui communiquer toute la correspondance, la manière de pensée du coadjuteur, l'opposition de soixante des habitants. Sans cela, son obtention serait subreptice et tout le mal qui pourrait en arriver et à craindre très fort retomberait sur lui.

Le 28 aout 1786, le notaire Pinguet se présenta sur les deux heures de l'après midi au presbytère de St-Joseph. Il y venait, au nom des *protestants*, ainsi qu'on appelait les habitants de l'Etchemin, sommer le curé de mettre fin aux réparations commencées.

Au mois de mars 1787, les paroissiens du *bout d'en haut* s'adressèrent, en désespoir de cause, au gou-

(1) Terme employé par M. Berthiaume, dans sa lettre.

verneur Dorchester. La supplique qu'il déposèrent aux pieds du représentant du roi nous a été conservée.

En féaux sujets, ils soumettaient leurs plaintes au pied du trône. Après avoir raconté l'état de la paroisse, sa situation, l'exiguité de l'église, ils demandaient qu'un nouveau temple fut édifié *sur un terrain convenable*, *au dessus de la pointe*, *à une petite distance de la ville de Qnébec.* Ils insinuaient délicatement que le jardin et le verger du curé, tout agréables qu'ils pussent être, ne devaient pas contrarier le bien des habitants en général.

" Comme Votre Excellence, concluaient-ils, est le père et le protecteur du peuple et est censé, suivant l'ancien usage et coutume de cette province, tenir les places du gouverneur et intendant qui étaient les juges compétents pour la décision des affaires de cette nature, *nous vous supliions de faire arpenter et mesurer la nouvelle paroisse.*"

La requête fut lue en conseil et lord Dorchester chargea M. de Léry de la remettre à l'évêque afin de connaître son opinion. Ce fut M. Bernard Panet, alors grand vicaire, qui fit la réponse, en racontant comment les choses se passaient en pareille occurence sous le régime français :

" Les paroissiens, écrivit-il, s'assemblaient et adressaient une requête à l'évêque et un autre à l'intendant. L'intendant ordonnait l'élection des syndics, et se faisait remettre un état des dépenses présumées avec un état de répartition afin que chacun supportât sa proportion au *pro rata* de ce qu'il avait de terre. Après rapport, ceux qui refusaient de payer ou de

fournir leur contingent y étaient contraints par saisie et vente de leurs biens.

" Lorsqu'il y avait contestation au sujet du site de l'église, l'intendant s'en rapportait ordinairement à l'évêque qui avait ou devait avoir pour principe de la placer dans le centre de la paroisse.

" Depuis la conquête, il y a eu à ma connaissance plusieurs difficultés à l'égard de la construction et du placement des églises et presbytères, entre autres paroisses, celles de Yamachiche et de St-Pierre de la Rivière du sud. Les habitants se sont adressés aux juges des plaidoyers communs qui ont rendu leur jugement. Les habitants de Yamachiche ont été en cour d'appel, ceux de Saint-Pierre ont exécuté le jugement de la cour.

" La question était la même à Saint-Pierre que celle de la paroisse de la Pointe-Lévi : l'église était très vieille, le fond du terrain sur lequel elle était assise ne valait rien. Divers habitants voulaient la réparer, d'autres en voulaient construire une nouvelle ailleurs, une troisième faction voulait que l'ancienne fut transportée dans un autre endroit.

" Embarrassés de tant de prétentions opposées, les juges se transportèrent sur les lieux, entendirent les raisons des habitants, s'informèrent du local. Les différents partis convinrent d'experts pour constater si l'église pouvait se raccommoder, si le fond du terrain était bon ; les experts devaient aussi examiner et faire attention que l'église fût construite sur un terrain solide et à peu près au centre de la paroisse.

" Les experts ayant constaté tous ces points et fait leur rapport aux juges, il fut par eux confirmés.

Les obstinés, car il y en a toujours beaucoup en pareilles occasions, refusèrent de contribuer et de payer ; ils menaçaient même de maltraiter les officiers de milice chargés du recouvrement ; il fallut nécessairement user de sévérité ; quelques jours de prison de ces mutins les mirent à la raison de manière que tout est maintenant tranquille dans cette paroisse."

Lord Dorchester ne parut pas vouloir se mêler plus loin de cette querelle et l'appel qu'on lui avait fait demeura sans réponse.

La restauration de l'église continua à trainer en langueur.

Au mois d'avril 1788, M. Berthiaume n'y pouvant plus tenir, voulut changer de cure (1), mais sa demande ne fut pas accordée.

" Malgré tant de disgrâces et de déplaisir que j'ai essuyés dans cette paroisse, écrivait-il, je consens à y rester par obéissance (2). Les travaux qu'on approuve sans les approuver, quoiqu'ils n'aient pas été faits par rapport à moi, j'en jouirai donc, mais ce ne sera jamais avec joie puisqu'ils sont la cause en partie de mes plus grandes disgrâces. Cette épouse qui m'a diffamé je la conserverai encore et je continuerai à lui rendre le bien pour le mal comme j'ai continué de faire depuis trois ans que cela s'est passé " (3).

Au printemps de 1790, Monseigneur l'évêque Hubert vint faire sa visite pastorale à Saint-Joseph et

(1) Lettre du 22 avril.

(2) Lettre du 7 octobre 1788.

(3) Cette année 1788, M. Berthiaume assistait à la sépulture de Mgr. d'Esgly, à St-Pierre île d'Orléans.

consola le bon curé Berthiaume de toutes les peines et misères qu'il avait dû endurer (1).

Deux mois après, le 22 juillet 1790, au milieu d'un violent orage,la foudre éclatait sur le vieux temple, objet de tant de disputes. Entré par le mur du côté ouest, le tonnerre monta au clocher dont il emporta les côtés du sud et de l'est. Après avoir endommagé une partie de la charpente, il descendit, perça le plafond et sortit par une fenêtre du côté du sud, dont il fraçassa le chassis. Dans sa marche capricieuse il avait aussi séparé en deux un verrou de fer et cassé la majeure partie des vitres (2).

Ainsi se termina par le feu du ciel une querelle qui avait duré près de dix années.

Les dommages furent réparés sans que personne trouva à redire.

(1) Cette visite dura trois jours. Il fut confirmé alors 150 garçons et 177 filles. Les noms de ces confirmés sont consignés au livre de compte de la fabrique. 31 mai 1790.

(2) *Gazette de Québec* du 22 juillet 1790.

CHAPITRE QUINZIÈME

Recensement de Lauzon en 1784.—Le gouvernement s'occupe de la voirie.—Place d'embarquement à la Pointe de Lévy.—Côte à Magnan.—Côte à Courtois.—Chemins et routes nouvelles (1786-1794).

Un recensement,qui eut lieu vers l'époque où Saint-Henri se détachait de Saint-Joseph de la Pointe de Lévy, nous montre quelle était alors la situation de la seigneurie et les revenus que les curés des trois paroisses de Lauzon retiraient de leurs ouailles.

Paroisses	Curés	Communiants.	Dîme de blé	D'avoine	De pois
Pointe-Lévy (1)	M. Berthiaume.	500	350	160	90
St-Henry......	M. Vézina.....	160			Environ
St-Nicolas.....	M. Griault....	250	200	30 à 40	15

(1) Dans les chiffres donnés ici pour cette paroisse sont compris les communiants et les dîmes de Beaumont, que M. Berthiaume desservait dans le temps. Voyez dans la collection Haldimand (série B, 225-2, p. 349), sous la date du 22 juin 1784, la liste des paroisses et curés du diocèse de Québec, avec le montant des dîmes et le nombre des communiants ou personnes des deux sexes âgées de plus de treize jusqu'à 15 ans ou à peu près. Le tableau reproduit dans le texte est extrait de cette liste.

Saint-Joseph, St-François et Ste-Marie de la Beauce comprenaient à cette date 720 communiants, qui donnaient de dîme aux curés Verreau et Jean 450 minots de blé, 160 d'avoine et 40 de pois.

Le même recensement contient aussi un tableau des milices canadiennes. Nous reproduisons la partie qui intéresse Lauzon :

Noms d. paroisses	Capitaines	Capitaines en second (1)	Sergents.	Miliciens mariés	Miliciens garçons.	Total.
Pointe-Lévy.... }	Fran. Bourassa.	Jacques Bégin	3 }	165	143	320
St-Joseph...... }	Etienne Bégin..	J.-Bte Bégin.	5 }			
St-Henry........	Louis Bégin...	J.-B. Crépaut	4	167	71	244
St-Nicolas.......	Etienne Fréchet	J.-B. Demers	3	95	39	139
St-Joseph (Beauce)	Joseph Poulin..	André Bisson	4	84	46	136

Il est malheureux que ce document officiel ne continne pas plus de détails. Que ne donnerions nous pas aujourd'hui pour avoir de cette époque déjà lointaine un dénombrement nominal avec des tableaux ou des statistiques sur l'état de fortune des individus, les produits de la terre, le nombre d'acres en culture, la quantité des bestiaux ? que de renseignements intéressants encore on aurait pu recueillir sur les diverses industries, le commerce, les métiers, le dégré d'instruction de la classe populaire ?

Il faut tenir compte cependant de la bonne volonté des gouvernants de l'époque. Les recenseurs s'adressaient à une population soupçonneuse et inquiète qui avait répugnance à faire connaître au pouvoir ce qu'elle possédait. On craignait tant alors les impôts et les corvées. Qui sait si ces dénombrements ne cachaient point quelques machinations, soit pour recruter plus

(1) Les noms des lieutenants et des enseignes ne sont pas donnés.

facilement des milices et les envoyer à la frontière, soit pour s'assurer du logement des soldats anglais ?

A la Pointe de Lévy, à Saint-Henri, à Saint-Charles, le gouverneur dut donner des ordres sévères aux officiers de milice afin qu'ils aidassent à la préparation du recensement de 1784 (1).

C'est dans le but d'obvier à toutes ces difficultés que les évêques consentirent, en 1789, à charger les curés de faire eux-mêmes chaque année, au mois de janvier, le dénombrement de leurs paroisses. Ces états adressés à l'évêché étaient ensuite transmis au gouvernement (2).

L'année qui précéda le recensement de 1784, le gouvernement chargea M. Renaud, alors grand voyer du district de Québec, de faire un rapport sur l'état des chemins et des ponts soumis à sa surveillance. Ce rapport très élaboré décrit l'état des routes dans l'Ancienne Lorette, Charlesbourg, Deschambault, Cap Santé, Pointe-aux-Trembles, St-François sur l'île d'Orléans, Lotbinière, Kamouraska, St-Roch, St-Jean, cap St-Ignace, St-Thomas, St-Vallier et la Pointe de Lévy.

Le 12 février 1783, un ordre général avait été adressé à chacun des capitaines de milice de ces différentes paroisses pour les ponts publics et particuliers ainsi que pour les chemins d'hiver et d'été, afin qu'il fût publié à la porte de l'église à l'issue de la grande messe. A la Pointe de Lévy, ordre était spécialement donné

(1) 27 juin 1784.—Circulaire aux officiers de milice des paroisses de Saint-Henri et St-Charles leur enjoignant d'aider M. Launière à faire le recensement.

—2 Juillet 1784.—Circulaire aux officiers de milice de la Pointe-Lévi et de Rimouski leur enjoignant d'aider à la préparation du recensement.—(Collection Haldimand, série B, 64, pp. 2 et 15.

(2) *Mandements des évêques de Québec*, II, pp. 396, 397.

de rétablir un pont chez Ignace Samson (1).

Le 27 juin 1784, le grand voyer Renaud, après avoir pris communication d'un procès verbal dressé par le député grand voyer Magnan en date du 26 juin 1782, se transportait à la Pointe de Lévy près de la côte à Courtois (2) et de la route qui conduit chez Pierre Carrier,et fixait le chemin qui longe la grève au pied de la falaise à une largeur de douze pieds, depuis la côte à Courtois jusque chez Michel Magnan (3).

Le 6 juillet de la même année, le député grand voyer Magnan traçait un chemin depuis le village d'Arlaca jusqu'à celui de Coutances. Ce chemin marqué autrefois par le grand voyer Boisclerc avait été abandonné. Il traversait les terres d'Ignace Carrier, Joseph Bégin, Jean-Baptiste Carrier, Ignace Carrier, Ignace Couture, Jean Couture fils, Antoine Guay, la veuve Duquet, Joseph Carrier, Jean-Baptiste Hallé, jusqu'au chemin de Coutances (4).

Le 9 juin 1785, la *Gazette de Québec* publiait l'annonce qui suit :

Toutes personnes intéressées sont, par ces présentes, avertis que les différents procès-verbaux des voyers de cette province qui ont été déposés à ce bureau et présentés à Son Honneur le lieutenant gouverneur en conseil pour être homologués et confirmés, afin d'être

(1) Collection Haldimand, série B, 225-2, pp 282-284. Québec, 14 février 1783. Jean Renaud avait été nommé grand voyer par Haldimand le 10 décembre 1782. (Collection Haldimand série B. 67-p. 107).

(2) C'est la côte à Bégin de nos jours.

(3) Au pied de la côte Labadie. Ce chemin est aujourd'hui la rue *Commerciale* de la ville de Lévis. Procès-verbaux des grands voyers, vol. 7, p. 73.

(4) Ce chemin est celui qui sépare la deuxième concession de la troisième dans la paroisse Notre Dame de la Victoire. *Procès-verbaux des grands-voyers*, vol. 7, p. 78.

mis en exécution, seront encore représentés à Son Honneur en conseil,les jours suivants, savoir : ceux du voyer du district de Québec le premier jour de juillet prochain : ceux du voyer du district de Montréal, le 12, et ceux du voyer des Trois-Rivières et voisinage, le 20, auxquels différents jours il y sera procédé, et toutes parties intéressées, à qui il est enjoint par ces présentes, de les remettre par écrit à ce bureau, avant ou les jours ci-dessus mentionnés, et d'être prêts à donner les preuves nécessaires au soutien de leurs dites oppositions, autrement ils seront tenus comme décisifs, et les affaires seront examinées sur les procès verbaux des voyers.

A l'évêché, bureau du conseil, Québec, le 6 juillet 1785.

Parmi les procès verbaux qui furent alors homologués on trouve ceux qui suivent :

1. Route du premier au deuxième rang.
2. Côte à la Courtoise.
3. Troisième rang d'Arlaca.
4. Quatrième rang d'Arlaca.

Le 10 juillet 1785 (1), Jean Renaud, voyer du district de Québec, en vertu d'un jugement de la cour des plaidoyers communs, se transportait à la Pointe de Lévy, à la côte appelée du *fourneau à chaux ou à Magnan* (2) et sur la grève en face. Il constata que le chemin d'embarquement désigné au procès verbal dressé par le voyer Boisclerc, le 19 juillet 1744, n'existait plus ayant été renfermé dans un clos élevé par Magnan père. Celui-ci y avait bâti une maison et un quai sur la devanture pour servir de passage au public.

(1) *Procès-verbaux des grands voyers*, vol. 7. p. 115.

(2) C'est maintenant *la côte Labadie*.

Renaud déclara que le chemin qui conduisait alors à l'embarquement des canots était aussi commode que l'ancien. Autrefois, ajoute-t-il, les canots étaient mis à l'abri sur le terrain enclos par Magnan, du côté ouest et au pied de la côte. Il ne reste plus de place, au pied de la côte, pour servir d'embarquement, ni de chemin pour aller au sud ouest loger les canots en sûreté si ce n'est un morçeau de terrain en forme triangulaire du côté ouest de la côte d'environ cinquante pieds sur chaque face, la propriété de Magnan étant couverte de pierres à bâtir et par un jardin.

Renaud fit rapport qu'il était indispensablement nécessaire pour le bien public en général et pour faciliter l'abondance des vivres au marché de Québec que la côte à Magnan, le chemin d'embarquement et le terrain enclavé fussent laissés libres et ouverts aux voyageurs, sauf à Magnan de recourir contre qui de droit pour le prix de son terrain,

Le 26 novembre, même année, sur l'ordre de la cour (1), Renaud vint à la Pointe de Lévy fixer de nouveau la largeur du chemin qui longeait la falaise et que l'on appelle aujourd'hui la *rue commerciale*. S'étant transporté au pied de la côte du fourneau à chaux, il reconnut en présence de Pierre St-Hilaire, Pierre Magnan et Augustin Labadie, ces derniers représentant Michel Magnan, leur père et beau père, alors retenu à la maison par la maladie et ne pouvant sortir à cause du froid (2), par les rapports laissés par la haute mer jusqu'où elle montait d'ordinaire dans les

(1) *Procès-verbaux des grands voyers*, vol. 7, p. 128.

(2) Michel Magnan fit son testament le 22 décembre 1785, (étude Berthelot d'Artigny).

renouvellement et plein. Il constata qu'elle venait frapper sur le chemin du roi qui gagnait le sud-ouest. Il règla alors que ce chemin aurait douze pieds de large, passerait sur la dévanture du terrain à Magnan, traverserait à haute mer le terrain de la veuve Bisson qui livrerait douze pieds de terrain de même que Pierre St-Hilaire. Le chemin devait se continuer vers le sud-ouest à travers les terres des habitants qui devaient chacun livrer douze pieds à marée haute. Le chemin fut ainsi tracé de douze pieds de large seulement, tant des côtés ouest et est de la côte, à cause de la haute mer qui venait frapper presque partout proche du pied du cap et aussi pour ne pas porter préjudice aux pêches des habitants.

Les développements considérables que la seigneurie de Lauzon avait pris et la formation des villages nouveaux dans l'intérieur des terres nécessitaient de nouvelles routes, des chemins de front ou de sortie, une amélioration générale de la voirie. Nous allons voir que le grand voyer et les capitaines de milice, chargés d'exécuter ses ordres, ne manquèrent pas d'ouvrage dans les dix années qui s'écoulèrent de 1783 à 1793.

Le 10 août 1783, ce fut d'abord le grand chemin royal de Saint-Nicolas qui fut changé et redressé à l'endroit où il traverse le domaine de cette paroisse. Au lieu de contourner la rampe à pic qui conduit au moulin banal, il fut jeté en ligne droite jusqu'à la terre qui appartenait alors au curé Archambault et tel qu'on le voit de nos jours (1).

(1) *Procès verbaux des grands voyers*, vol. 7, p. 43.

Depuis 1780, comme nous l'avons vu, plusieurs terres avaient été ouvertes le long de la rivière Beaurivage à l'endroit appelé les Grandes Pointes. Les braves gens qui habitèrent là pendant six longues années n'eurent qu'un mauvais sentier à travers les bois pour se rendre au chemin royal de la seigneurie. Le 16 juin 1786, le grand voyer leur traça une route de sortie convenable (1).

Enfin, le 7 août 1792, le grand voyer ouvrait officiellement la route qui conduisait de St-Nicolas à Gilles et dont nous avons parlé dans un chapitre précédent (2).

Dans la paroisse de Saint-Henri, le 25 juillet 1787, le voyer Renaud fixa le chemin du roi du village de la Grillade depuis la limite de St-Charles, de même qu'une route pour se rendre de ce village à la nouvelle église (3). La route qui conduisait à cette dernière fut aussi redressée (4). Dans l'été de 1790 furent ouverts, des deux côtés de la rivière Etchemin, les chemins de front et de sortie des villages de Jean Guérin de même que ceux de Plaisance, du Bras, de St-Ferréol, du trait quarré conduisant à Saint-Charles (5).

Dans la paroisse de St-Joseph de la Pointe de Lévy, les travaux dans la route du deuxième au troisième rang d'Arlaca furent repartis durant l'été de 1786 (6). Il en fut de même l'année suivante pour ceux

(1) Loc. cit. vol. 7, pp. 136, 138. Ce chemin fut continué le 31 juillet 1787, vol. 8, p. 18. Procès-verbal homologué par la cour, le 31 mars 1788.

(2) Loc. cit. vol. 8, p. 149.

(3) Loc. cit. vol. 8. pp. 15, 16, et 15 août, vol. 8, p. 21.

(4) Loc. cit. vol. 8, pp. 23, 24.

(5) Loc. cit. vol. 8, pp. 107, 108, 110, 111, 113. Du 29 août au 1er septembre 1790.

(6) Loc, cit. vol. 7, p. 168.

de la route de Pintendre qui avait été tracée dès le 22 novembre 1779 (1).

En 1792, François Vallerand et Joseph Lecours, ayant obstrué au moyen d'une pêche la place d'embarquement de la côte de la Cabane des Pères, les canotiers et les gens de Beaumont portèrent plainte et ordre fut donné d'enlever l'obstruction (2).

En 1793, à la demande de Caldwell, le chemin du trait quarré de Pintendre fut continué (3).

Enfin, en 1794, le grand voyer Taschereau, toujours à la demande de Caldwell, se transporta au haut du village Taniata et des terres appelées *Pointes de la rivière Etchemin* et fixa un chemin de front et une route de sortie au village de Beaulieu qui n'en avait pas depuis son établissement.

Voici les noms des habitants qui étaient alors fixés dans cette région et dont les terres furent traversées par le nouveau chemin : Etienne Demers, Joseph Demers, Louis Boucher, Charles Couture père, Louis Cadoret, Joseph Lambert, Jean-Marie Gaudreau, Etienne Demers père, Antoine Boucher, Michel Boutin, François Couture, père et fils, Laurent Couture fils, Paul Roberge, François Simoneau, Joseph Elk, Jean Couture, Laurent Laliberté, Thomas Lafrance (4).

(1) Loc. cit., vol. 7, p. 170.

(2) Plaignants : Pierre Baron, Pierre Carrier, Alexis Lamarre. Loc. cit., vol. 8, p. 153.

(3) Loc. cit., vol. 8, p. 165.

(4) Loc. cit., vol. 9, p. 35.

CHAPITRE SEIZIÈME

Pourquoi l'histoire de la voirie trouve ici sa place.—Le charretier irlandais embourbé.—La calèche seigneuriale de Caldwell.—Aventure du prince William-Henry à la Pointe de Lévy, en 1787.—Chemins de poste.—Comment l'on voyageait autrefois.

Les détails de chemins et de routes et de procès-verbaux de grands-voyers que nous venons de donner pourront paraître oiseux à plusieurs, et pourtant l'histoire de la voirie n'est pas à négliger dans une étude du genre de celle que nous poursuivons. Quand on écrit l'histoire, surtout l'histoire locale, il faut s'attacher à être scrupuleusement exact, ne négliger rien pour être en toute rencontre d'une extrême précision, pour déterminer le jour et l'heure de chaque incident, de chaque chose, de chaque scène.

Comme M. Edmond Biré (1), nous ne sommes pas de ceux qui tiennent les dates pour une quantité négligeable, estimant au contraire que, sans elles, le récit a toujours quelque chose de vague, de flottant, et man-

(1) Causerie littéraire : *Napoléon et sa famille.*

que de cette fixité qui est un des caractères de la véritable histoire.

Les chemins et les routes ont une si grande importance à la campagne, ils sont si souvent l'occasion des conversations quotidiennes, la source de tant de chicanes et de procès qu'il importe de savoir en quelles circonstances ils furent ouverts et ordonnés. Quand ce ne serait que pour connaître où prendre les procès-verbaux qui contiennent les règlements qui concernent ces chemins et qui les gouvernent encore pour la plupart,ce que nous venons de dire aurait déjà une grande utilité. Il arrive presque tous les jours qu'on soit obligé d'y référer, et l'histoire de la seigneurie ne serait pas complète sans cela. Que ceux queces minutiesennuient les laissent de côté. Nous écrivons pour raconter les faits et les emmagasiner pour ainsi dire. Chacun pourra s'en servir à sa volonté ou à sa guise.

Il ne faut pas croire que ces chemins grossièrement tracés à travers les forêts,fussent tous carossables. Ils ne le sont pas encore et à plus forte raison ne l'étaient-ils pas au temps dont nous parlons,quand on se contentait d'abattre les arbres, d'*essoucher* tant bien que mal, de combler les ornières avec des cailloux et de jeter quelques troncs à peine ébauchés sur les ravins et les ruisseaux.

Le grand voyer, appelé par les intéressés, se contentait de trouver à tâtons la meilleure direction à donner à une nouvelle route de façon à lui faire éviter autant que possible les savanes et les montées ardues. Il plaquait les arbres, distribuait les parts de chacun, dressait procès-verbal et le capitaine de milice faisait

le reste. C'était à ce dernier à commander les colons et les corvées et à diriger travaux.

Sur ces routes primitives on conçoit que les promeneurs se faisaient rares et que les véhicules avaient besoin d'être solidement bâtis pour résister aux chocs et aux heurts de toutes sortes. On ne sera donc pas étonné si nous disons qu'un des villages d'Arlaca sur les hauteurs de la Pointe de Lévy a pris dès lors et a gardé le nom de *Brise-Culottes* et un autre celui de *Trompe-Souris.* Dans la paroisse de St-Nicolas, un village de la deuxième concession a aussi une appellation tout aussi significative puisqu'il est connu encore sous le nom de *Vire-Crèpes.*

On raconte qu'un charretier irlandais, voyant sa voiture embourbée dans une profonde ornière et désespérant de l'en pouvoir tirer malgré les volées répétées de bois vert qu'il donnait à son cheval, se mit à invoquer Saint-Patrice, mais Saint-Patrice resta sourd à sa voix et la charette ne broncha pas. Il invoqua alors Saint-Dunstan, mais Saint-Dunstan avait bien d'autres choses à voir. Saint-Edouard, Saint-Georges et Saint-Canut y passèrent tour à tour, sans plus de succès. Alors, le bon Irlandais, pris de désespoir, adressa sa prière à tous ses saints patrons réunis. Et voilà que le cheval, dans un effort suprême, s'élanca et sortit si violemment du trou où il était comme enlisé que les roues du lourd camion se brisèrent en mille éclats.

Allons ! Allons ! mes saints patrons, s'écria alors Paddy, plus doucement, je vous ai bien dit de pousser mais pas tous ensemble s'il vous plait.

Celui qui connait les côtes ardues de la Pointe de Lévy et des bords de la Chaudière et de l'Etchemin, ou qui a traversé, par une nuit noire ou par une pluie d'automne, l'ancienne route du bois de Sartigan qui menait à la Beauce ou encore la *Plée* célèbre de Saint-Henri, comprendra que les bons paysans de Lauzon, comme le chantier irlandais, eurent plus d'une fois l'occasion d'invoquer leurs saints patrons pour les aider à sortir des mauvais précipices où ils se trouvaient parfois perdus.

C'est sans doute pour cela qu'ils ont transformé les noms du village de Sarasto et du bois de Sartigan en Saint-Roustaud et Saint-Ignan (1). Qui sait si ces patrons d'aventure ne poussaient pas eux aussi tous ensemble à la roue quand l'occasion s'en présentait ?

Les anciens nous ont souvent dit que, pour visiter ses domaines, le fastueux Caldwell s'était fait fabriquer une voiture spéciale, solidement attachée à des triples ressorts sur lesquels elle reposait comme une litière. Cette calèche seigneuriale toute rembourrée de coussins moëlleux était tirée par deux coursiers vigoureux que l'on relayait de poste en poste. Caldwell n'allait jamais en voyage sans se faire accompagner d'une nombreuse domesticité. Il lui fallait presque toujours son notaire ou son arpenteur,soit pour dresser de nouveaux titres de concession, soit encore pour tirer des bornes ou fixer des lignes. La tradition nous le montre avec sa haute taille vigoureusement char-

(1) Une des plus belles transformations de noms que nous connaissions dans la région de Lauzon est celle du township de Frampton, dans le comté de Dorchester, dont on a fait : Saint-Fond-de-tonne.

pentée, à demi couché dans sa litière, et s'amusant à lancer des pierres aux chiens que ses équipages bruyants avaient le don d'ameuter. Il n'arrêtait jamais dans une ferme sans récompenser largement la ménagère et plus d'une vieille au chef tremblotant nous a raconté que le seigneur Caldwell lui avait donné une belle pièce d'or pour une terrinée de lait.

Si les voyageurs étaient rares dans les routes de traverse, par contre la nature est si belle sur tout le parcours du chemin qui longe les rives de la Pointe de Lévy que les promeneurs n'y manquaient pas pendant la saison d'été.

C'était même une des promenades favorites du prince William-Henry pendant le séjour qu'il fit à Québec. Nous trouvons à ce propos, dans un journal encore manuscrit rédigé par le notaire Nicolas-Gaspard Boisseau qui vivait à St-Thomas de Montmagny à la fin du siècle dernier, une charmante anecdote dont la scène se passa à la Pointe de Lévy le 6 octobre 1787 (1).

" La Pointe Lévy, raconte-t-il, n'est distante de la ville de Québec que par la traverse du fleuve Saint-Laurent, qui y a une demi-lieue de large. C'est un endroit très agréable qui regarde en face la ville de Québec et la rade. Son A. R. a été s'y promener plusieurs fois pendant son séjour dans ce pays et principalement le 6 octobre, où il débarqua avec plusieurs de ses officiers dans le dessein d'aller visiter par curiosité quelques maisons d'habitants, sans y être connu ; ce qui était facile à faire parmi eux, qui s'occupent plutôt à leurs travaux champêtres qu'à savoir distin-

(1) Le manuscrit de Boisseau est déposé aux archives à Ottawa

guer un prince d'avec d'autres personnes de qualité inférieure.

" Son A. R. entra donc dans une maison où il ne trouva qu'une femme ; mais une de celles qui sont vigoureuses, qui ne craignent rien et qui feraient volontiers le coup de poing avec plusieurs hommes si l'occasion s'en présentait. Il demanda à cette femme une terrine de lait à boire. Elle lui répondit d'un air farouche qu'elle lui en donnerait s'il voulait la payer et ne pas faire comme quantité d'autres gens étourdis d'officiers qui venaient tous les jours chez elle lui demander du lait à acheter et qui, quand ils l'avaient bu ou mangé s'en retournaient sans payer. Le prince lui dit qu'il n'en agirait pas ainsi et après l'avoir assuré qu'elle ne perdrait rien avec lui, elle fut enfin chercher une terrine de lait.

" S. A. R. après l'avoir bu avec ses officiers, tira de sa poche une *portugaise* et la présenta à la femme, qui, la voyant; se mit à lui dire avec colère. Ah ! ah ! voilà bien de mes gens ! On voit bien que vous ne valez pas mieux que les autres ! C'est ainsi qu'ils font ; ils me présentent des *portugaises* à changer pour un demi scheling. C'est bien me dire qu'ils ne veulent pas payer : car le moyen, poursuivit-elle, qu'une pauvre femme comme moi puisse changer une *portugaise* moi qui ai à peine de quoi acheter du pain. Les officiers de S. A. R. l'ayant avertie qu'elle parlait au prince : " Quand ce serait le roi, répondit-elle, ce serait toute la même chose, il ne doit pas prendre ce qui m'appartient sans le payer." Le prince à qui l'histoire plaisait et qui en riait beaucoup avec sa suite, lui dit :

“ Hé ! bien ; ne vous fâchez pas la bonne mère. Prenez cette *portugaise*, c'est pour vous récompenser de ceux qui ne vous ont pas payée.”

Au temps dont nous parlons, les juges de la cour des plaidoyers communs allaient tenir deux fois l'année tribunal dans les principales paroisses échelonnées le long du fleuve. C'est ce qu'on appellait la *tournée d'hiver* et *la tournée d'été*. Ces magistrats, peu habitués aux mauvaises routes de la campagne, donnaient alors des ordres sévères aux grands voyers. De là vient, sans doute, le zèle et le soin que ces officiers prenaient à l'entretien des chemins (1).

On constate du reste à cette époque que l'administration veillait d'un œil jaloux à rendre les communications faciles et à ouvrir partout des voies nouvelles. C'est dans ce temps-là que furent établis les *chemins de poste*.

(1) On lit dans la *Gazette de Québec* du 21 juin 1770, sous le titre *Tournée de la cour*, l'avertissement qui suit :

A Québec, le 19 juin 1770.

Les habitants des paroisses de ce district sont avertis, qu'un des juges des plaidoyers communs de Québec commencera sa tournée dans le dit district, lundi le 25 de juin : Qu'il s'arrêtera premièrement à St-Augustin, et de là se rendra de paroisse en paroisse jusqu'au Cap Madeleine, d'où il passera à St-Pierre les Becquets du sud, et redescendra jusqu'aux Kamouraskas, ou même plus bas, s'il en est besoin. Aussitôt après son retour dans cette ville,il fera sa tournée aussi dans les paroisses audessous de Montmorency, aussi bien que dans l'île d'Orléans, et on tâchera de faire savoir aux habitants de la Baie St-Paul et aux Coudres, quand il pourra se rendre à St-François Isle d'Orléans, que ceux de cette partie, qui ont des affaires, puissent l'y rencontrer.

A cette tournée le juge s'arrêtera dans chaque paroisse au presbytère, où les baillis, sur la demande qui leur en sera faite par ceux qui ont à porter plainte, feront assigner les Défendeurs à comparaître, dont ils dresseront une liste, afin de la remettre au juge, aussitôt son arrivée.

Par ordre de la cour,

BOISSEAU,

Greffier.

Le 18 mai 1786, la *Gazette de Québec*, contenait un avertissement qui nous fait voir comment l'on voyageait alors :

Le commandant en chef, ayant trouvé à propos de rendre la communication entre Québec et la province voisine, le Nouveau Brunswick, plus commode pour les courriers employés au service de Sa Majesté, et autres voyageurs, ainsi que pour faciliter les passagers qui pourront débarquer des vaisseaux venant à Québec, a jugé à propos de m'ordonner d'établir des maisons de poste depuis la Pointe-Lévi en descendant, jusqu'à l'entrée du chemin nouveau qui conduit au lac Temiscouata.

Ceci est donc pour avertir le public, que les personnes ci-dessous nommées ont été établies pour fournir des chevaux et voitures de poste aux voyageurs sur le dit chemin, à raison d'un chelin par lieue lorsque la voiture sera tirée par un cheval, et à raison d'un chelin et demi lorsqu'elle sera tirée par deux chevaux, soit que la voiture contienne deux ou qu'une seule personne.

Paroisses.	Noms des maîtres de poste.	Distance en lieues.
Pointe-Lévi	Baptiste Bégin mènera à	
Beaumont	Capitaine Roy	3 lieues.
St-Michel	Joseph-Dominique Poliquin	2½
St-Valier	Antoine Fortin	2
Berthier	Joseph Blais	3½
St-Thomas	Jean-Baptiste Dupuis	2
Cap St-Ignace	Joseph Fournier	3
L'Islet	Emmanuel Després	3
St-Jean	François Duval	3
St-Roch	Pierre Sénéchal	3
Ste-Anne	Raphaël Martin	2½
Rivière-Ouelle	Charles D'Auteuil	3½
Haut-Kamouraska	Antoine Lebel	2
Bas-Kamouraska	Alexis Desjardins	3½
Rivière-du-Loup	Augustin Duplesis	2
Entrée du Portage au lac Témiscouata.		2
		40½ lieues.

Le chemin n'étant pas encore assez fréquenté pour exiger qu'on tint à chaque maison de poste un nombre de chevaux prêts dans l'écurie, comme il était prescrit de le faire sur les autres chemins de la province, on espérait que les voyageurs attendraient avec patience le temps nécessaire pour que les maîtres de poste pussent faire venir leurs chevaux du pacage en été, ces pacages en certains endroits, étant éloignés de la maison.

Vu que cet établissement nouveau devait être très utile au public, on espérait que les maîtres de poste sur ce chemin ne seraient point découragés par quelque traitement brusque de la part des voyageurs impatients d'avancer (1).

L'itinéraire que l'on suivait pour se rendre de Québec à Halifax se trouvait celui-ci :

Partant de la Pointe de Lévy, on se rendait au Portage à la rivière des Caps. De là, au lac Témiscouata, à l'établissement sur la Madawaska, au grand saut de la rivière St-Jean, à Ste-Anne (maintenant Frederickton), St-Jean N. B., puis Halifax, soit 797 milles.

Aucune personne ne pouvait laisser le pays sans un laissez-passer du secrétaire de la province, que l'on obtenait en mettant son nom à l'office du secrétaire 30 jours avant le départ, ou en donnant deux cautions pour le paiement de toutes dettes qui pourraient paraître au dit office pendant ces trente jours, après quoi le cautionnement devenait nul.

Le capitaine d'un batiment, à son arrivée ou à son départ, devait donner une liste des passagers à son

(1) Avis de Hugh Finlay, daté du bureau de poste de Québec, le 10 avril 1786.

bord au commandant en chef et obtenir la permission de partir à peine d'une amende de £50 et de payer toutes les dettes des personnes de son bord non déclarées qu'elles auraient pu contracter dans la province (1).

Pour compléter ce chapitre nous donnons ici l'itinéraire du chemin de poste entre Québec et Montréal en 1799 :

	Lieues	Taxe s.	Taxe d.
De Québec chez Nicolas l'Ainé au Cap Rouge (1er poste).	3	5	0
De Nicolas l'Ainé chez Gingras à St-Augustin	3	5	0
De Gingras chez Grenier à la Pte. aux Trembles........	1½	3	0
De Grenier chez Grenon à do........................	2	2	0
De Grenon à la riv. J. Cartier.................	2½	2	6
Grenon ne mène l'hiver que chez Godin en deça de la riv. J. Cartier, la distance est de.........	2½	2	6
De Godin chez Marcotte au Cap-Santé................	2½	2	6
(Pichay demeure à l'ouest de la riv. J. Cartier, on prend la poste chez lui en été, et il mène chez Marcotte au Cap Santé)..............	2	2	0
De Marcotte chez Noé à Deschambault................	3	3	0
De Noé chez Rolet aux Grondines.....................	2½	2	6
De Rolet chez Boisvert bout de l'ouest des Grondines....	2	2	0
De Boisvert au bord de la riv. Ste-Anne,............. .	2	2	0
Boisvert passe la rivière sur la glace en hiver, et mène chez Perin alors on paie..............................		2	3
De Perin, côté de l'ouest de la riv. Ste-Anne chez Guillette à Batiscan, en été...................... .	2	2	0
En hiver Perin passe la rivière Batiscan sur la glace et mène chez Goin, alors on paie....................	2	2	3
De Goin côté de l'ouest de Batiscan chez Duval à Champlain..	2	2	0
De Duval à Champlain chez LaCroix, même paroisse,....	2½	2	6
De LaCroix chez Rocheleau au Cap la Madeleine........	2	2	0
De Rocheleau chez Corbin au passage de St-Maurice.....	1	1	0
De Corbin chez Pratt aux 3 Rivières..................	1	1	0
La plupart des voyageurs préfèrent d'aller au Cap Madeleine aux 3 Riv. par eau, l'on paie pour 1 ou 2 personnes		2	
De Pratt chez J. Panneton à la Pte. du lac......	3	4	
De J. Panneton chez Jean Lord à Machiche............	3	3	
De Jean Lord chez Forbes à la Riv. du Loup...........	3	3	
De Forbes chez Belaire à Maskinongé.................	2	2	
De Belaire chez Trudelle à New-York.................	3¼	3	

(1) Ordonnance du 23 avril 1777.

	Lieues	Taxe s.	Taxe d.
De Trudel chez Marchand à Berthier	4	4	0
De Marchand chez Lafontaine à Dautray	2½	2	6
De Lafontaine chez Robillard à la Valtrie	3½	2	6
De Robillard chez Dunoyer à St-Sulpice	2½	2	6
De Dunoyer (1) chez Deschamps à Repentigny	2	2	0
De Dubreuil bout de l'Ile chez P. Briond à la Pte. aux Trembles	2½	2	6
De P. Briond à la ville de Montréal	3	5	0

	Une calèche	A 2 chevaux	Cheval et cavalier.
Du Cap Rouge	8 sols.	12 sols.	4 sols.
De Jacque Cartier	18	14	9
De Ste-Anne	15	10	8
De Batiscan	15	10	8
De Champlain	8	9	8
Des Chenaux	18	24	9
De Repentigny au bout de l'Ile de Montréal	60	60	40

Le chemin de poste de Québec à Montréal comprenait alors 75 lieues et un quart avec 29 relais et la traversée de sept rivières et coutait $16. 45 de voiture et 9 schellings et 2 deniers de traverse. L'ordinaire était de charger un schelling par lieue.

(1) Dunoyer n'arrête pas chez Deschamps en hiver. Il traverse la rivière sur la glace et mène chez Dubreuil, au bout de l'Ile de Montréal et alors on lui paie 2 s. 6.

Les traverses se paient séparément des postes.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Les années de *la grande noirceur*.—Le curé de Québec, M. Hubert, se noye en face de la Pointe-de Lévy.—Curés de Saint-Nicolas, de 1778 à 1794.—M. Berthiaume va à Montréai.

Pendant toute la querelle au sujet de la restauration de l'église de Saint-Joseph qui se termina si brusquement par le coup de tonnerre de 1790, il semble que la nature ait voulu frapper les imaginations par des phénomènes extraordinaires.

C'est en effet, durant la décade de 1780 à 1790, que la région de Québec fut enveloppée en plein jour, à plusieurs reprises, dans les plus profondes ténèbres. Quel est celui de notre génération qui n'ait pas entendu parler par les anciens des années de *la grande noirceur ?*

C'est dans l'été de 1780 que ces phénomènes commencèrent à se produire. Le 3 de juin, la ville de Québec et la campagne environnante furent tout

à coup plongées dans l'obscurité. Et l'on chercha en vain la cause de cette perturbation atmosphérique (1).

Le dimanche, 16 octobre 1785, l'air fut enveloppé d'un brouillard très épais, qui se dissipa vers les dix heures du matin. " L'atmosphère était de couleur jaune mais enflammée, dit la *Gazette de Québec*. Environ deux heures après midi le temps s'obscurcit par dégrés, au point qu'à deux heures et demie l'obscurité était telle qu'il n'était pas possible de se voir dans les maisons. Cette obscurité régna vingt minutes, à laquelle ont succédé les éclairs, le tonnerre et la pluie,

(1) Cf. *Journal de Thompson*. Ce journal manuscrit, qui comprend deux volumes, commencé le 14 septembre 1779 et terminé en 1782, est déposé à la bibliothèque de la *Société littéraire et historique* de Québec. Thompson était surveillant des travaux du département des ingénieurs militaires. Aussi son journal n'est, pour la plus grande partie, qu'un détail de ces travaux.

" I have therefore determined, dit-il sur la première page, to take down some memorandums, and occurences, relative to the works, by way of a journal with a view to refer to them, if unhappily I should be involved with any difficulty, when bare memory may not be sufficient to extricate me out of it, by which means, it is possible I may have it in my power to clear myself even beyond contradiction."

Il entremêle le détail de son ouvrage de quelques faits d'occasions. Règle générale, il s'y montre fanatique et bigot. Il aime surtout à se moquer des prêtres et des pratiques de la religion catholique. Ainsi lorsqu'il assiste à un diner à St- Thomas, il raconte que le curé s'y grise et chante des chansons d'amour ou obscènes (26 février 1780). Le curé de St-Jean, île d'Orléans, après diner, leur donne un violon pour s'amuser (15 mai 1780). Il se moque des habitants de Beauport qui sont allés en procession à St-Anne pour demander que la plaie des chenilles cesse. Le curé avait fait jusque là des processions inutiles. N'est-il pas ridicule, dit-il, de s'adresser à ces Saints d'appointement terrestre? (21 juillet 1781). Le 18 mars 1782, il constate qu'il n'y a personne à l'ouvrage. " Ils sont tous allés hier, dit-il, rendre leur dévotion bachanalesque à leur ivrogne de St-Patrice."

Thompson épousa le 6 décembre 1780 Fanny Cooper, qui habitait avec sa tante, la belle Madame Prentice, celle-là même qui faillit faire perdre la tête au fameux amiral Nelson. Thompson n'était pas aussi sentimental que le héros de Trafalgar, si l'on en juge par la simple et courte entrée qu'il fait dans son journal au lendemain de ses noces ; " 7th dec. 1780 : *Wind at east. Weather Cloudy and moderately Cold.*' Il semble que Nelson aurait dit autre chose.

qui ramenèrent la clarté peu à peu. Cependant à trois heures on eut de la peine à lire sans chandelle. Cette clarté dura peu, l'obscurité se repandit de nouveau à trois heures sept minutes et parvint par dégré au même point. Jamais nuit ne fut plus obscure. A trois heures et quatorze minutes le nuage se dissipa, mais les éclairs, le tonnerre et une pluie abondante continuèrent jusqu'à environ cinq heures et demie." (1)

Trois ans après, presque à la même date, le 9 octobre 1788, qui était aussi un dimanche, on eut encore une obscurité extraordinaire entre quatre et cinq heures du soir, bien que l'atmosphère fut d'un jaune lumineux au dessus de la ville, dit la *Gazette de Québec* (2). Il y eut ensuite des rafales de vent et de pluie qui continuèrent une grande partie de la nuit avec beaucoup de tonnerre et d'éclairs, chose d'autant plus remarquable dans cette saison que la veille il avait gelé très fort.

Le samedi suivant, qui était le 15, vers trois heures et un quart l'obscurité fut plus grande qu'elle n'avait été le dimanche précédent, l'atmosphère à peu près semblable, et suivie de même par des coups de tonnerre et d'éclairs.

" Dimanche le 16, il faisait le matin tout à fait calme, avec une brume épaisse, qui dura jusqu'à environ dix heures, que le vent qui commença alors à souffler de l'est, la dissipa. Environ une demie heure après le temps devint tellement sombre qu'on ne pouvait lire dans les maisons l'imprimé ordinaire. Cette obscurité dura environ dix minutes, et fut suivie com-

(1) Numéro du 27 octobre.
(2) Numéro du 20 octobre.

me les autres fois d'un vent impétueux et d'un orage de pluie, après quoi le temps redevint clair. Depuis midi cinq minutes jusqu'à midi dix minutes l'obscurité fut tel que les ministres des églises anglicanes et presbytériennes à Québec furent obligés d'interrompre leurs fonctions jusqu'à ce qu'on eut allumé de la chandelle. Mais depuis deux heures jusqu'à environ deux heures et dix minutes, il fit aussi noir qu'il fait ordinairement à minuit lorsqu'il n'y a point de clair de lune. A trois heures quarante trois minutes les ténèbres recommencèrent et durèrent environ sept minutes. Il y eut encore un autre intervalle où l'obscurité fut considérable entre quatre heures trente cinq minutes et quatre heures quarante cinq minutes. On dina à Québec à la chandelle, et durant presque tout l'après midi on ne fit que les allumer et les éteindre, suivant que les ténèbres venaient ou se dissipaient. Il est à remarquer que chaque intervalle d'obscurité fut suivi et quelques uns précédés de vent, de pluie et de tonnerre et que l'atmosphère était ainsi qu'il est décrit cidessus. Il fut remarqué durant ces intervalles, qu'il paraissait y avoir deux courants d'air contraires, dont l'un, qui était le plus élevé, poussait une étendue de nuages lumineux vers le nord est et l'autre chassait au sud ouest avec beaucoup de rapidité des nuages noirs, épais. L'eau qui tomba pendant ces orages était presque noire."

On conçoit que ces phénomènes extraordinaires donnèrent occasion à toutes les conjectures. Quelques personnes, curieuses de s'instruire, essayèrent d'y trouver des raisons scientifiques. Un médecin de Québec, s'étant aperçu que l'eau qui tombait était d'une cou-

leur noire et dégageait une odeur considérable de souffre, en plaça dans un vase au milieu de sa cour. Au bout de quelques jours, il put constater que les matières qu'elle tenait en suspens étaient en effet des composés de souffre. Il émit de là la théorie que ces phénomènes étaient causés par l'inflammation de quelques mines dans une partie éloignée du pays, et que la fumée épaisse qui en sortait, en se condensant dans l'air, avait été emportée par le vent jusque sur notre région.

Le vulgaire, qui n'aime point à se fatiguer l'esprit par des recherches trop compliquées, crut voir dans ces *grandes noirceurs* un avertissement céleste. Il y eut alors beaucoup de conversions éclatantes. Des pécheurs endurcis devinrent des citoyens modèles.

Certes, la Providence, dans ses impénétrables desseins, peut user de tous les moyens pour ramener dans la bonne voie ceux qui s'en écartent. Mais dans l'espèce il est permis de croire ou de supposer que les jours de *grande noirceur*, dont nous venons de parler, avaient des causes tout à fait terrestres. Des inflammations de mines sulfureuses lointaines, comme le pensait le bon docteur, ou de gigantesques feux de forêts dans nos régions du nord ou de l'ouest,ont pu fort bien troubler l'atmosphère au point de jeter toute une région dans l'obcurité. De semblables phénomènes se sont produits de notre temps, mais grâce à la rapidité des voies de communication et à la facilité avec laquelle on peut maintenant connaître du jour au lendemain ce qui se produit sur la surface entière du globe, il a toujours été facile d'en donner la raison immédiate.

Quoiqu'il en soit, nos ancêtres de la fin du siècle dernier furent bien tourmentés de ces grandes noirceurs. Ils en gardèrent un impérissable souvenir, que la tradition populaire nous a conservé jusqu'à nos jours (1).

Au temps dont nous parlons, un autre événement tragique frappa vivement les imaginations.

Le prédécesseur du curé Berthiaume, M. Hubert, après son départ de la Pointe de Lévy, avait été nommé à la cure de Québec.

Au printemps de 1792, il s'embarquait sur une chaloupe de St-Jean de l'île d'Orléans avec douze autres passagers, pour descendre le long du fleuve. Arrivé près de la Pointe de Lévy, à un endroit fort connu des marins, et que l'on appelle dans la région : *entre les deux églises*, la chaloupe, frappée tout-à-coup par une bourrasque de vent, chavira en plein courant, entraînant dans l'abîme ses treize passagers.

Des canotiers de la Pointe de Lévy qui se trouvaient en ce moment sur le rivage avaient été témoins

(1) Dans les *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux arts* de 1734, p. 174, on trouve l'extrait qui suit d'une lettre de Québec du 19 octobre 1733 :

" Une pluye de cendres tomba le 26 may sur les quatre heures du matin. Elle fut précédé d'un nuage épais et noir comme de l'encre ; quelque temps après le ciel parut en feu dans toute l'étendue de l'horison.

" A sept heures du matin autre décoration ; La couleur du feu se dissipa, et fit place à un jaune clair et transparent qui couvrait toute l'atmosphère.

" M. l'intendant a jngé ce phénomène digne des recherches de Messieurs de l'Académie des sciences. Il en a dressé lui-même un mémoire qu'il envoye à M. le comte de Maurepas, avec deux petits paquets ou échantillons de la cendre céleste recuillie très soigneusement sur les plantes du jardin et sur les bords des fenêtres du palais.

" Il est à observer, qu'on vit alors dans les bois des feux errants cà et là sans tenir de route certaine.

" Une personne digne de foi vient de m'assurer qu'en 1706, il avait été témoin oculaire d'un pareil phénomène à Naples. Il y en avait plus d'un demi pied sur la surface de la terre, et en plein midi l'obscurité égalait celle de la nuit."

de l'accident. N'écoutant que leur courage et sans penser au danger qui les menaçait, ils se précipitèrent au secours des naufragés. Malgré tous leurs efforts, ils ne purent sauver que deux de ces malheureux. Onze avaient disparu, emportés par la vague.

Le curé Hubert se trouvait au nombre des victimes.

Son cadavre, trouvé le 21 mai, près de l'île d'Orléans, fut apporté à Québec et on l'enterra à la cathédrale sous la chapelle de la Sainte-Famille (1).

La fin tragique du curé Hubert et de ses compagnons d'infortune jeta un voile de tristesse sur toute la région de Québec. On chante encore le soir dans plusieurs familles la complainte qu'un poète inconnu composa à cette occasion. M. Hubert devait être bien populaire parmi nos habitants de la campagne, si l'on en juge par le grand nombre de ses portraits que l'on voit encore dans les maisons de l'île et de la côte du sud (2).

L'endroit où il périt a toujours été redouté depuis. Tous nos marins le connaissent et savent le triste drame qui s'y déroula il y a un siècle. Dans cette partie du fleuve que l'on appelle " entre les deux églises " (3), il n'y a ni écueils, ni récifs, mais c'est là que les courants que divise l'île d'Orléans se rencontrent. Aussi, la mer qui peut être paisible devant Québec, y

(1) Voir dans l'*Union libérale*, du 12 octobre 1888, un récit détaillé de ce triste naufrage. Le même journal publie aussi la complainte qui se chantait alors de même que l'épitaphe du curé Hubert que l'on peut voir sur un des pilastres de la cathédrale dans la chapelle de la Sainte-Famille.

(2) Larue. *Voyage autour de l'île d'Orléans.*

(3) L'église de Beauport, sur la rive nord, et l'église de Saint-Joseph de la Pointe de Lévy, sur la rive sud, se trouvent vis-à-vis l'une de l'autre.

est-elle toujours un peu agitée. Par les gros vents de nord-est, elle y devient même furieuse. Dans le temps où l'on se rendait de Québec à l'île d'Orléans en canot, il se faisait toujours un silence absolu dans les embarcations au moment où elles franchissaient ce lugubre endroit. Les femmes,accroupies au fond de la chaloupe, récitaient le chapelet ou le *De profundis* pour les bonnes âmes des trépassés.

Hélas ! combien, parmi ces braves gens, avaient vu disparaître là de leurs parents ou de leurs amis !

Que de tristes souvenirs encore rappellent toutes ces anses pittoresques de la côte de Lévy ?

Elles possèdent, en effet, un lugubre privilège : celui de recueillir presque toutes les malheureuses victimes que fait le fleuve Saint-Laurent. Là viennent atterrir les cadavres des noyés, non-seulement de la région de Québec, mais bien souvent aussi de tout le pays qui s'étend jusqu'à Montréal. On en cite des exemples curieux. En voici quelques uns entre autres. Nicolas Garnier, noyé aux Trois-Rivières, pendant l'hiver de 1647, fut retrouvé le 6 juin 1648 à la Pointe de Lévy.

Le 23 juin 1726, le curé donne la sépulture à une fille appelée Marie-Anne Bourbeau, de la paroisse de St-Augustin, noyée depuis huit jours et dont le corps était venu atterrir dans sa paroisse. Le 7 juillet 1728, est enterré Jacques Sale, noyé en repassant de Québec le premier juillet et dont le corps a été trouvé et ramené à St-Joseph.

Le premier juillet 1740, on enterre à la Pointe de Lévy le corps de Chateauvert, noyé à la Pointe-aux-

Trembles (1). Le 22 mai 1794 a lieu la sépulture de Alexis Piché, noyé au Cap Santé.

C'est aussi à la Pointe de Lévy qu'on trouva le cadavre d'une des victimes du naufrage qui eut lieu à la Pointe-aux-Trembles vers 1879, quand le yacht du docteur Delisle chavira, ayant à son bord plusieurs des principales familles de l'endroit.

Un des cas les plus extraordinaires dans l'espèce est celui-ci. On se souvient que dans l'été de 1892, un yacht de Montréal, le *Minnie-wa-wa*, chavira près de St-Lambert, en face de l'île au Massacre, entrainant dans le fleuve six des personnes qui le montaient. Un des cadavres fut retrouvé, une semaine après, à la Pointe-de Lévy, à plus de 190 milles du lieu du sinistre (2).

Une loi de 1880 (3) avait décrété que tout cadavre humain trouvé dans les limites d'une cité, ville, village ou paroisse, devait être inhumé aux frais de la municipalité. On comprend que cette disposition devenait onéreuse pour ces braves gens de la Pointe de Lévy ou de Beaumont qui, chaque été, trouvent dans leurs pêches ou sur la grève une dizaine de noyés. En 1884, les Beaumontois s'agitèrent et parvinrent, grâce aux efforts de leur député M. Faucher de Saint-Maurice, à se faire relever de cette imposition ainsi que

(1) Le 15 juillet 1741, a lieu la sépulture de François Gourace, mâtelot du navire le *St-Francois*, noyé, de la paroisse de Dompierre, évêché de la Rochelle.

Le 6 août 1753, sépulture de Pierre Buisson, noyé, de Dinan, aide-timonier à bord du *Tigre*, vaisseau du roi commandé par M. de la Villeon.

Le 10 avril 1795, à St-Nicolas se noya un nègre nommé Marc, natif de Pensylvanie, employé au service du colonel Caldwell.

(2) Star, du 11 juillet 1892.

(3) 43-44 Victoria, chap. 10, sec. 5.

leurs voisins de la Pointe de Lévy (1). C'est le coroner qui pourvoit maintenant dans ces endroits aux frais d'inhumation des noyés.

Mais laissons ces sinistres anecdotes pour revenir au curé Berthiaume.

La paix, qu'il aimait tant, lui était revenue, ou à peu près, avec l'année 1788. Il put jouir alors de quelque tranquillité et se livrer aux œuvres qu'il préférait. Quoiqu'il n'eut plus à faire la desserte de Saint-Henri, il se rendait encore quelquefois dans cette nouvelle paroisse, pour y revoir ses anciennes ouailles et porter des paroles de consolation à son confrère, M. Vézina, qui, lui aussi, était en butte aux ennuis que cause toujours une construction d'église ou de presbytère. Beaumont, qui n'avait pas de pasteur depuis plusieurs années, eut aussi l'avantage de recevoir alors les secours religieux du bon curé.

Dans ses visites vers les régions de l'Etchemin et de la Chaudière, qui dépendaient encore de St-Joseph, M. Berthiaume aimait aussi à pousser ses courses jusqu'à Saint-Nicolas. En 1778, il y assistait à l'inhumation du frère récollet Bonaventure Carpentier. Que de fois encore il y retourna pour rencontrer les successeurs du pieux récollet ?

Pendant le long ministère de M. Berthiaume, cinq curés vinrent tour à tour s'asseoir au presbytère de Saint-Nicolas :

Pierre-Victor Archambeault, du 18 octobre 1778 au 10 octobre 1783.

Jean-Baptiste Griault, du 17 octobre 1783 au 18 septembre 1786.

(1) 47 Victoria, chap. 13.

Louis-Amable Prevost, du 18 octobre 1786 au 20 septembre 1790.

Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, du 27 novembre 1790 au 8 septembre 1791.

Charles Bégin, du 15 octobre 1791 au 17 septembre 1794.

M. Archambeault, né à la Pointe-aux-Trembles, près de Montréal, le 23 juillet 1750, ordonné le 15 août 1778, mourut curé de la Baie du Febvre, le 19 décembre 1796, à l'âge de 46 ans. C'est pendant qu'il était à Saint-Nicolas que chaque paroissien s'obligea de fournir au curé une corde de bois mou ou trois cordons de bois franc, par an, le tout livré à la porte du presbytère (1).

M. Archambeault aimait à s'occuper d'agriculture. Le 24 avril 1779, il achetait du seigneur Henry Caldwell une terre de six arpents de front, au deuxième rang de Saint-Nicolas, bornée au nord-est à Jean-Bte Lainé dit Laliberté, et au sud-ouest à Michel Bergeron (2). L'automne suivant (8 octobre), il achetait de Louis Nadeau une terre au premier rang de cinq arpents de front sur soixante et dix de profondeur, bornée au sud-ouest à la fabrique et au nord-est à Joseph Boucher (3). Le 7 septembre 1782, il empruntait 400 livres de Sigismond Hugget, ancien capitaine, dans le but, sans doute, de pouvoir améliorer ses propriétés (4).

(1) 1782, étude de Berthelot.

(2) Greffe J.-A. Panet.

(3) Greffe du notaire Grisé à Chambly.

(4) Greffe J.-A. Panet. M. Vézina, curé de Saint-Henri, aimait aussi à s'occuper de la culture de la terre. Le 6 mai 1783, Caldwell lui concédait une terre (Greffe François-Dominique Rousseau).

La ferme du curé Archambeault, située comme elle l'était, sur le bord du fleuve, aux abords du domaine seigneurial et de l'église, formait une des plus belles exploitations agricoles de la paroisse.

En 1782, le bon curé fit épouser à sa ménagère, Marguerite Cassé, Jean-Baptiste Fréchette, et installa le nouveau ménage sur cette terre, à la condition de la faire fructifier. Fréchette, au bout d'un an, s'il s'était comporté en bon serviteur, devait hériter d'un huitième de la ferme (1).

Après son départ de St-Nicolas, le curé Archambeault donna à la fabrique de cette paroisse un carré de 30 pieds sur 50 pour l'élargissement du cimetière, " à la condition que les habitants des deux sexes ayant communié disent pour lui un chapelet " (2).

M. Griault, successeur de M. Archambeault, était né à Québec, en 1758. Ordonné en 1783 (3), il alla, après son départ de St-Nicolas, au Cap St-Ignace, puis à Sainte-Anne de la Pocatière, où il mourut, en 1814.

" M. Griault, raconte M. N.-E. Dionne (4), avait la spécialité de chanter très mal : on dit même qu'il ne chantait pas du tout, et que c'était le maître-chantre

Cette terre, située sur les bords de la rivière Etchemin, était bornée d'un côté à Germain Beaudoin et de l'autre à Ambroise Gagné. Rente : 4 francs par arpent de front, 6 sols de cens, une journée de corvée avec harnais ou 2 chelins.

Le notaire épelle le nom de Caldwell comme on le prononçait alors parmi le vulgaire : *Caldouel.*

(1) Greffe de J.-A. Panet, 5 novembre 1782.

(2) 5 mai 1785.

(3) Titre clérical de M. Griault au greffe de P.-L. Deschenaux, le 4 décembre 1781.

(4) *Sainte-Anne de la Pocatière*, p. 41.

qui le suppléait dans les intonations et même dans le chant de la "Préface" et du "Pater". Il confessait toujours dans sa chambre, de peur de contracter quelque maladie à l'église. Sa naïveté était charmante, et les vieux racontent de lui des anecdotes fort désopilantes."

C'est pendant que M. Griault était à St-Nicolas que des bestiaux pénétrèrent dans le presbytère et dévorèrent une partie des archives. Nous ne savons si le savant auteur que nous venons de citer connaissait cette excentricité, mais cet amour extraordinaire des lettres dans le troupeau du naïf curé nous paraît valoir la peine d'être cité.

M. Prévost, né à Montréal en 1757, ordonné en 1786, devint curé du Sault-au-Récollet,de St-Philippe, de St-Olivier de Chambly; de St-Mathias de Belœil et de St-Hilaire, où il décéda en 1820, à l'âge de 63 ans.

M. Marcheteau, curé de Saint-Antoine de Tilly, desservit St-Nicolas et Ste-Croix, puis passa aux Eboulements, où il fut enterré en 1816.

M. Charles Bégin était un enfant de la Pointe de Lévy, et M. Berthiaume dut lui donner bien souvent l'hospitalité, pendant le séjour qu'il fit à St-Nicolas,de 1791 à 1794.

En 1792, M. Berthiaume obtint de son évêque la permission d'aller à Montréal, pour y voir encore une fois, avant de mourir, ses anciens camarades et ses amis. Il avait là des neveux, des nièces, un frère et un beau-frère qui, depuis longtemps, le pressaient de les aller visiter. Il voulait surtcut rencontrer son vieux

père, âgé de quatre-vingts ans, afin de le disposer à la mort (1).

Après un séjour de quelques semaines au milieu des siens, M. Berthiaume revint à la Pointe de Lévy, pour y continuer son ministère de paix, qui ne fut plus troublé que par quelques incidents que nous allons raconter.

(1) Lettre du 19 février 1792.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Chantres et bedeaux.—M. Berthiaume et l'évêque de Caspe.—M. Berthiaume, nommé curé de Chambly (1794).—Oeuvres qu'il fonde à la Pointe de Lévy.—Chapelle de Ste-Anne (1789).

On sait quels personnages importants sont dans les paroisses tous ceux qui touchent de près ou de loin au service de l'église. Les marguilliers, les chantres, les bedeaux, les connétables, les enfants de chœur sont autant de dignitaires auxquels il n'est pas toujours permis de toucher impunément. Chacune de ces fonctions comporte des privilèges, et c'est pour avoir violé ces privilèges qu'on a vu parfois surgir dans le temple des querelles plus ou moins sérieuses.

C'est à propos d'un misérable lutrin que Boileau a écrit un chef-d'œuvre.

Quelqu'un qui voudrait feuilleter les archives de nos tribunaux sous le régime français y trouverait à tous les vingt pages des procès nés de semblables querelles et qui pourraient faire le sujet de plus d'un poème héroï-comique.

Un curé de la fin du siècle dernier, l'abbé Etienne Marchand, qui vivait à Boucherville, a fort joliment raconté en vers le passage de l'intendant Dupuy au Canada, passage si mouvementé de chicanes oiseuses entre jésuites et casuistes jansénistes (1).

Un notaire contemporain (2) nous a donné *la Charliboyade*, épisode comique dont les marguilliers et le bedeau de Kamouraska, d'il y a cinquante ans, sont les principaux héros.

Nous avons raconté au cours de cette étude tous les procès auxquels donnèrent lieu les questions de préséance entre marguilliers, seigneurs, juges et capitaine de milice dans l'église de la Pointe de Lévy.

Sous le régime anglais, les tribunaux ne paraissent pas avoir encouragé avec autant de complaisance que sous le gouvernement précédent ces petites dissensions de paroisse. On laissa à l'évêque le soin de vider ces discordes.

A la Pointe de Lévy, si les marguilliers eurent quelques fois maille à partir avec les dignitaires civils de la paroisse, on semble au contraire avoir toujours entouré les bedeaux et les chantres de la plus grande considération.

Le curé Montenon de la Rue, en enterrant le 26 février 1726 son fidèle sacristain, Jean-Baptiste Hallé mort à l'âge de soixante neuf ans, écrivait de lui cet éloge funèbre en marge du registre : " Les bons services qu'il a rendus à cette paroisse en exerçant avec édification la charge de bedeau depuis un grand nom-

(1) On trouvera le testament et l'inventaire de M. Marchand au greffe de Jean Claude Panet sous la date du 1er et du 13 janvier 1774.

(2) M. J.-Bte. Martin, de Kamouraska.

bre d'années doivent engager les paroissiens à se souvenir de lui et à prier pour le repos de son âme." (1)

Dans sa visite de paroisse, le 24 juin 1775, Monseigneur Olivier Briand, édifié de la propreté de l'église, de la décence de ses ornements et de la richesse des vases sacrés, élevait le salaire du bedeau, qui jusque là avait été de trente livres par an, à cinquante livres, " pourvu, disait-il, qu'il soit exact à sonner l'angelus, matin, midi et soir, à balayer l'église une fois par semaine et à n'y souffrir aucune toile d'araignée ou rien d'indécent."

Cinquante livres par an, soit à peu près dix piastres de notre monnaie, ce n'était pas encore salaire de prince. Aussi, l'évêque autorisa ce bedeau modèle à faire chaque année une quête dans la paroisse pour supplément. Il exhorta en même temps les paroissiens à montrer dans cette occasion " leur foi, leur religion, leur charité et leur zèle pour la décence de la maison de Dieu, l'honneur et la magnificence du service divln."

Les chantres de la Pointe de Lévy ne furent pas moins bien traités que le bedeau.

Au cours de sa visite de paroisse, le 13 février 1737, M. de Miniac, vicaire-général, de concert avec le curé du temps, M. de La Rue, et les marguilliers, accorda aux trois plus anciens chantres de la paroisse qu'il serait célébré pour chacun d'eux, à leur mort, un

(1) Jean-Baptiste Hallé fut le premier bedeau de la Pointe de Lévy. A sa mort, son fils, Louis Hallé, lui succéda. Celui-ci mourut subitement, à l'âge de 38 ans, le 10 octobre 1731. Prisque Boucher prit sa place qu'il conserva jusqu'au 10 mai 1768, jour de sa mort. En 1810, le bedeau était Michel Lecours. Il eut un nommé Montminy comme successeur.

service honnête aux frais de la fabrique " moyennant qu'ils se fussent rendus assidus au chœur et qu'ils continuassent à y soutenir le chant du service divin tant qu'ils seraient en état de le faire" (1).

En 1775, on fit aux chantres un chœur spécial hors du sanctuaire un peu au dessous de la balustrade, et l'évêque Briand défendit qu'on passa dans ce chœur pour aller à la communion afin de ne point incommoder ceux qui étaient occupés au lutrin (2).

Le curé Berthiaume avait tenu à conserver les anciennes traditions de respect que l'on gardait vis-à-vis des chantres dans le sanctuaire de la Pointe de Lévy.

Aussi, le 21 septembre 1789, demandait-il à l'évêque la permission de célébrer un service aux frais de la fabrique pour un ancien chantre, mort à l'âge de 66 ans, qui avait commencé à se mettre au chœur avec son père, dès 1737, et qui avait toujours été très exact aux offices divins depuis 35 à 36 ans.

Le privilège que Mgr Briand avait accordé en 1775 au bedeau de la Pointe de Lévy de faire une quête dans la paroisse pour se payer de son travail faillit faire naître en 1793 un conflit considérable.

Le bedeau faisait d'ordinaire sa tournée dans le temps de Pâques, et l'on appellait cela dans la paroisse la *tournée des étrennes ou des œufs de Pâques*. Chaque habitant contribuait largement. Les uns donnaient du

(1) Les marguilliers avaient demandé cette faveur pour tous les chantres.

(2) Assemblée des marguilliers, du 25 mars 1775. Le 29 juillet 1810, sur l'ordre de l'évêque, afin de donner plus d'accès à la communion et plus de place dans la nef, le lutrin fut transféré dans le sanctuaire, et les chantres furent habillés par la fabrique.

blé, les autres, des pois ou du lard. Le curé, lui-même, fournissait un minot de blé, et les plus pauvres trouvaient moyen de donner leur quote-part.

Or, il advint qu'en 1793 un chantre refusa opiniâtrement de donner la moindre chose au bedeau, sous prétexte que, lui chantre, servait le bedeau gratuitement dans l'église comme les autres paroissiens et que, lui bedeau, pouvait en faire autant.

Le bedeau trouva une façon originale de se venger de cet affront. C'était alors l'habitude de distribuer dans les églises du pain-bénit. Les chantres avaient même le privilège d'être servis après le seigneur, et avant tous les fidèles. Un beau dimanche, le bedeau offrit donc son pain-bénit comme à l'ordinaire, mais il prit un malin plaisir à ne point présenter sa corbeille débordante au chantre qui lui refusait ses *œufs de Pâques*.

Ce fut un grand scandale. Le chantre en perdit ses plus beaux effets de vocalisation et ne se fit plus entendre du reste de la messe.

Le curé Berthiaume, désolé de cet incident, vint à bout cependant de calmer son bedeau qui promit de ne plus priver de pain-bénit le chantre récalcitrant.

Les choses allèrent bien pendant quelque temps. Mais le chantre et son père ayant apostrophé un jour le sacristain, à la porte de l'église, d'une manière un peu cavalière, celui-ci renouvella le dimanche suivant la petite scène de la privation du pain-bénit.

C'était un jour de Pentecôte, le 19 mai 1793, que ce nouveau scandale survint.

Le chantre, doublement humilié, alla porter plainte à l'évêque.



Que faire ?

Le bedeau était très populaire dans la paroisse. Il exerçait son emploi depuis quatre ans. Il avait toujours fait son devoir, et tout le monde en était content. Le curé, lui-même, jugeait qu'il serait difficile de lui trouver un successeur. D'ailleurs, qui voudrait se charger de cet office s'il n'était point payé par la fabrique ou les paroissiens ?

D'un autre côté, le chantre récalcitrant était une des meilleures voix du lutrin. Comment le chasser du chœur dans un temps où la paroisse ne comptait guères de chantres ?

Le curé Berthiaume proposa un compromis qui fut accepté par son bedeau. Il fut résolu que ce dernier aurait droit tous les ans de faire sa tournée de Pâques et que pour obvier à la mauvaise volonté des uns et à la pauvreté des autres la fabrique lui donnerait cinquante livres de vingt sols " moyennant qu'il s'obligeât de sa part *à distribuer le pain-bénit indifféremment et sans distinction aucune à tous ceux qui se trouveraient dans l'église suivant leur place et leur rang*, et qu'il balayerait l'église tous les quinze jours (1)."

Ainsi se termina cette querelle qui avait monté les esprits et les têtes pendant trois longs mois de l'année 1793.

Heureuse paroisse, populations naïves qui trouvaient moyen de se passionner pour ces futiles chicanes, au milieu de cette année terrible de 1793.

(1) Règlement du 7 juillet 1793 approuvé par Mgr Hubert. Le 29 juillet 1810, il fut réglé que le bedeau aurait une allouance de 100 livres de 20 sols par an, qu'il sonnerait l'angelus, qu'il entretiendrait les lampes et ferait tous les autres ouvrages de sa profession.

L'année suivante, le bon curé Berthiaume se trouva compromis dans une autre querelle, mais cette fois-ci ses paroissiens n'y eurent rien à faire.

Le célèbre évêque de Capse, Mgr Bailly de Messein, était mort à l'hopital général de Québec, le 20 mai 1794. On sait que ce coadjuteur de l'évêque de Québec avait donné fort à faire à son supérieur ecclésiastique. Le clergé, en grande majorité, avait donné fait et cause à l'évêque Hubert contre son coadjuteur.

Le 5 juin 1794, quelques jours après la mort de de Mgr Bailly, parut dans la *Gazette de Québec* l'entrefilet suivant :

" Le vingt mai dernier à 5 heures et un quart du soir est décédé à l'hôpital général de Québec, Monseigneur Charles François Bailly de Messein, évêque de Capse, coadjuteur de Québec, âgé de 53 ans six mois quelques jours, après s'être préparé à la mort par tous les actes de religion et de piété, surtout, par les sentiments de la plus sincère humilité, avec laquelle il a reconnu avoir manqué de respect et de charité envers notre digne Prélat, son consécrateur et supérieur, lui demandant pardon en présence de plusieurs témoins ecclésiastiques et séculiers, de ce qu'il avait écrit et fait imprimer de défavorable à son caractère sacré, et tout ensemble scandaleux et nuisible à notre sainte religion."

Les quelques partisans que comptait l'évêque de Capse se soulevèrent contre cette notice nécrologique et firent de vives remontrances à l'imprimeur de la *Gazette*.

Le 12 juin, ce dernier dut faire apologie et donner le nom de celui qui avait fourni au journal cet entre-

filet soit-disant malicieux. Il se trouva que l'auteur anonyme n'était autre que le curé Berthiaume.

" Je suis très fâché, écrivait M. Neilson, propriétaire de la *Gazette*, qu'un paragraphe concernant défunt Monseigneur l'évêque de Capse, coadjuteur du diocèse de Québec, ait paru dans la dernière *Gazette de Québec* à mon insu et sans ma permission. Je déclare que mon intention n'est pas de rendre cettte feuille l'organe des libelles ou écrits tendant à troubler le repos public. Le récit publié touchant le coadjuteur fut envoyé à l'imprimerie par monsieur Berthiaume, curé de la Pointe de Lévy, et inséré dans la *Gazette*, sans que je l'eusse vu, autrement, il n'aurait certainement pas été publié par cette voie. Je suis cependant autorisé de dire que cette publication a été faite sans intention d'injurier la mémoire de monseigneur de Capse, ni de faire la moindre peine à aucun de ses amis."

JOHN NEILSON.

" L'imprimeur a reçu plusieurs écrits en défense du défunt évêque de Capse ; mais comme il pense que la haute estime que le caractère de ce digne prélat lui avait acquis n'a rien souffert par le paragraphe qui a paru dans la dernière *Gazette*, il est d'opinion que leur insertion n'est d'aucune nécessité, et que c'est une raison suffisante pour les omettre." (1)

Ainsi se termina abruptement la carrière de journaliste de M. Berthiaume que l'on ne soupçonnait point de tant de malice.

Dans l'automne de 1794, l'évêque de Québec nommait M. Berthiaume à la cure de Chambly. En

(1) Voir aussi *Histoire du Canada* de l'abbé Brasseur de Bourbourg, t. II, p. 71, où cet incident est raconté au long.

même temps que M. Berthiaume, M. Vézina partit de St-Henri, (octobre 1794), pour prendre la cure de St-Vallier où il mourut le 12 avril 1819, à l'âge de 67 ans. Il desservit aussi Berthier de 1810 à 1811.

Le curé de St-Nicolas, M. Charles Bégin, céda aussi sa place, la même année, à M. le Courtois (30 octobre 1794).

Malgré tous les déboires qu'il avait subis à la Pointe de Lévy, il en coûta au bon curé Berthiaume de laisser une paroisse qu'il administrait depuis tantôt vingt ans (1). Les dernières années avaient été heureuses, et, à part quelques incidents sans importance, rien n'était venu troubler son ministère de paix.

Sous son administration, M. Berthiaume fonda à la Pointe de Lévy plusieurs institutions de dévotion. Le 2 décembre 1784, il organisa une confrérie pour les âmes du purgatoire. Un libéra était chanté le premier dimanche de chaque mois à l'issue de la grande messe et un service chaque mois. Un syndic pour les âmes fut nommé afin de recevoir les offrandes et les quêtes (2). M. Gravé, vicaire-général, approuva cette dévotion le 3 avril 1785.

Le 17 février 1788, le pape Pie VI accordait une indulgence plenière aux fidèles de Saint-Joseph pendant quinze ans pour la troisième fête de la Pentecôte.

Ce fut M. Berthiaume qui éleva la chapelle dédiée à sainte-Anne que l'on voit encore sur le bord de la grande route publique à quelques arpents à l'ouest de l'église.

(1) Lettre du 17 septemére 1794.

(2) Le premier syndic des âmes fut Jean-Baptiste Carrier.

Le 7 juin 1789, Joseph Samson donnait et cédait pour toujours " trente pieds de terrain sur toute face proche de sa ligne entre lui et Charles Bégin, proche du chemin du roi pour y construire une chapelle en l'honneur de Ste-Anne (1)."

Le 29 avril 1791, à la demande dn curé Berthiaume, l'évêque Hubert accorda certains privilèges à cette chapelle Ste-Anne qui furent consignés dans le mandement qui suit :

Jean-François Hubert, par la misérecorde de Dieu et la grâce du St-Siège apostolique, évêque de Québec, etc.

A nos très chers enfants en notre Seignenr, les habitants de la paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-Lévi, salut et bénédiction.

Sur la demande de M. Berthiaume, votre charitable curé, nous avons cru devoir permettre comme nous permettons par les présentes que chaque année, le dimanche auquel on fera la solennité de sainte-Anne, vous fassiez une procession solennelle à sa chapelle construite dans votre paroisse à quelque distance de l'église, pendant laquelle on chantera les litanies de cette grande Sainte, et le *Te Deum* au retour, en reconnaissance des grâces que sa puissante intercession a procurées de tout temps aux fidèles de ce diocèse qui l'ont invoquée avec une véritable confiance. Cette permission durera jusqu'à révocation de notre part ou de celle de nos successeurs, on en fera la lecture diman-

(1) Donation devant M. Berthiaume, curé. Voir au bureau d'enregistrement du comté de Lévis : Reg. A, vol. 2, p. 171, 22 septembre 1843, no. 742. Témoins à cet acte : Etienne Bégin, capitaine de milice, Pierre Nolin, syndic de la ehapelle, Jean-Baptiste Bégin, marguillier en charge, Pierre Bernard-Lagueux.

che prochain au prône de la messe paroissiale, et elle sera transcrite sur le livre de la fabrique et l'original conservé au coffrefort.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le 29 avril 1791.

† JEAN FRANÇS, Evêque de Québec.
Par monseigneur,
PLESSIS, ptre, Sec.

Comme on le voit, la dévotion à sainte Anne date d'assez loin dans la vieille paroisse de Saint-Joseph (1).

(1) Cette vieille chapelle existe encore. En 1889, M. Fafard, curé de St-Joseph, l'a fait restaurer et y a posé une pierre commémorative qui porte le millésime de 1789.

Le premier janvier 1789, M. Berthiaume fit un nouveau règlement pourles bancs de l'église de St-Joseph.

1°. Les bancs devaient être payés de la St-Michel au jour de l'an ; 2° ils étaient vendus le dimanche suivant le jour de l'an ; 3° ceux qui avaient déjà un banc pouvaient en acquérir un autre pourvu qu'ils les gardassent tous les deux ; ils ne pouvaient en remettre un que six mois après l'achat du deuxième ; 4° aucun banc ne pouvait être adjugé à un étranger, ou engagé volontaire dans la paroisse, ni à des jeunes gens à moins qu'ils ne fussent cautionnés par leurs parents.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

Charité du curé Berthiaume.—La famille Lagueux.—Nouveaux arrivés à la Pointe de Lévy.—Les familles Labadie, Magnan, Baron, Dallaire.—Le notaire Miray.

A une grande piété, M. Berthiaume unissait une charité inépuisab'e.

Pendant la grande disette qui signala l'année 1789, il ouvrit largement sa bourse pour secourir ses paroissiens dans la détresse.

En 1791, il s'engageait à payer la pension d'un élève ou deux au séminaire de Québec, tant qu'il vivrait. Le bon curé recherchait dans les familles les enfants qui montraient des dispositions à s'instruire, et il engageait les parents à les envoyer à l'école. Il ne rencontrait pas toujours un accueil bienveillant, si l'on en juge par les lettres qu'il écrivait alors à son évêque. " De jeunes enfants, disait-il, qui sussent lire peut-être écrire un peu, je crois qu'on pourrait trouver quelques-uns dans la Pointe-Lévi, mais qui voulussent

se livrer aux inquiétudes et à la solitude du collège, je ne crois pas qu'on en put trouver un seul... J'ai déjà parlé de cela avec quelques-uns, qui m'ont répondu qu'ils le voudraient bien, mais que leurs enfants n'en avaient point l'idée."

En 1794, plusieurs prêtres de France, chassés par la révolution, s'étant réfugiés en Angleterre, manifestèrent le désir de passer au Canada. M. Berthiaume souscrivit généreusement pour venir en aide à ces malheureux confrères. L'un d'eux, François-Gabriel Le Courtois, arrivé à Québec le 26 juillet 1794, fut nommé curé de Saint-Nicolas la même année (1).

Un trait peindra mieux encore la charité du curé Berthiaume.

Un navigateur français du nom de Pierre Lagueux, originaire de Bordeaux, s'était établi à l'Ile-aux-Coudres. Il avait épousé à la Petite-Rivière, en 1755, Madeleine Tremblay, fille d'un colon de cet endroit (2). De ce mariage naquirent six enfants. Dans l'automne de 1762, d'autres disent en 1763, Lagueux prit, en qualité de pilote, la charge d'un vaisseau anglais et fut conduit en Europe. Il ne revint jamais au Canada. Périt-il en mer ? Fut-il assassiné sur les quais de Lon-

(1) M. Le Courtois, curé de Saint-Nicolas en 1794, partit pour Rimouski le 12 septembre 1798, puis fut nommé à la cure de Saint-Laurent, île d'Orléans, en 1822. Il se retira du ministère en 1827, et mourut à Saint-Laurent, le 18 mai 1828, à l'âge de 65 ans.

(2) Voir en l'étude du notaire Michel de Lavoye, greffe de la Malbaie, sous la date du 30 avril 1755, le contrat de mariage du sieur Lagueux et de Marie Tremblay.

dres ou de Liverpool ? Malgré ses démarches, sa famille n'en put avoir aucunes nouvelles. La pauvre Madeleine Tremblay resta seule, abandonnée, avec six orphelins, dont l'aîné n'avait que cinq ans.

Pendant qu'il était curé aux Eboulements, M. Berthiaume vit cette famille affligée et en eut pitié. Il la prit sous sa protection, enseigna à lire et à écrire aux enfants, et les traita comme un véritable père.

Aug: Hubert ptre

A son départ pour la Pointe de Lévy, M. Berthiaume emmena avec lui la famille Lagueux (1). Quand Pierre-Bernard Lagueux, le fils aîné, eut vingt-deux ans, il acquit une terre dans la seigneurie de Lauzon, sur le fief Sainte-Anne, et son dévoué protecteur lui donna les moyens d'y fonder un établissement (2). Pierre-Bernard était un bon travailleur, actif, intelligent. Il sut faire profiter son domaine et devint en peu d'années un des colons les plus à l'aise de la

(1) On trouve le nom de Bernard Lagueux pour la première fois, au registre, en 1776.

(2) Voir étude du notaire Jean-Antoine Panet, à Québec : 27 septembre 1781, concession par les Ursulines et le curé de Saint-Joseph à Pierre Lagüe. Ce nom s'est écrit d'abord Lagûe, puis Lagueux.

Cette terre, de trois arpents de front sur trente de profondeur, était bornée du côté du nord-est à Jean Noël. Pierre Lagueux en avait acquis une partie déjà le 10 octobre 1779, de François Carrier. François Carrier avait eu une partie de cette propriété des Ursulines, le 17 octobre 1723, et l'autre partie du seigneur Charest, le 14 décembre 1747 (J.-C. Panet—étude). Un arpent et une perche de front se trouvaient sur le fief Ste-Anne, un arpent et neuf perches dans la seigneurie de Lauzon.

La famille Lagueux est encore en possession de cette propriété, qui est située au village d'Arlaca, près de la ferme du collège de Lévis.

Pierre-Bernard Lagueux épousa à la Pointe de Lévy, le 17 février 1783, Agathe Samson, fille de Joseph Samson et de Marguerite Guay. Il mourut dans la même paroisse, le 12 juillet 1816, à l'âge de 64 ans.

région. De lui descendent les nombreuses familles de ce nom que l'on voit de nos jours dans Lauzon. Un de ses petits-fils, Joseph Lagueux, est mort curé de St-Jean Port-Joli, en 1888. Un de ses arrière-petit-fils, M. Robert Lagueux, docteur en théologie dogmatique, ancien professeur à l'Université-Laval, est aujourd'hui curé de Saint-Louis de Pintendre, dans le comté de Lévis.

Abraham et Etienne Lagueux, frères de Pierre-Bernard, s'établirent à Québec et surent acquérir une belle fortune dans le commerce. Abraham compte, parmi ses descendants, M. Faucher de Saint-Maurice, l'écrivain bien connu (1). Nous aurons l'occasion dans la suite de cette étude de rencontrer bien souvent le nom des Lagueux, plusieurs membres de cette famille ayant joué un rôle considérable dans l'histoire de la seigneurie.

Les Lagueux n'ont jamais oublié leur insigne bienfaiteur. Les enfants apprennent, dès leurs plus tendres années, à bénir sa mémoire. On conserve encore chez les aînés, comme de précieuses reliques, plusieurs objets qui ont appartenu au saint prêtre, et on se les transmet de père en fils, ainsi qu'un héritage sacré.

C'est de l'île aux Coudres, en même temps que le curé Berthiaume, que vint aussi François Dallaire,

(1) Louis-Abraham Lagueux épousa à la Pointe de Lévy, le 26 octobre 1790, Marie-Louise Bégin, fille de Charles Bégin et de Louise Samson.

Françoise Lagueux, sa sœur, épousa, le 5 février 1783, Michel Lecours, navigateur (Greffe de F.-D. Rousseau).

Une autre sœur, Marie Lagueux, épousa, le 10 août 1802, Thomas Fraser, fils d'Augustin Fraser et de Françoise Adam, de Beaumont. (Voir contrat de mariage au greffe de Pierre Laforce, le 22 mai 1802).

la souche d'une famille bien connue à la Pointe de Lévy (1).

Dallaire fut protégé par un bon cultivateur nommé Jean-Joseph Couture qui lui donna tous ses biens le 24 mars 1783 (2). Ces biens consistaient en dix perches de terre de front sur quarante arpents de profondeur situées sur la falaise où s'élève aujourd'hui la ville de Lévis avec de plus une terre de deux arpents et quatre perches sur quarante et un arpents de front (3). Cette exploitation devait prendre plus tard une valeur considérable. Les descendants de Dallaire en divisèrent une partie en lots à bâtir qu'ils concédèrent avec avantage. La rue qui traverse cette propriété a pris le nom de St-Etienne en souvenir du fils de François Dallaire, Etienne Dallaire, qui devint un riche négoçiant de Lévis (4).

Il ne faut pas croire cependant que le bon Jean Joseph Couture donna son bien pour un plat de lentilles. Il suffit de lire les charges qu'il imposa à son protégé pour comprendre qu'il voulut garder un bon fromage sur ses vieux jours. Voici ce que Dallaire s'obligeait de donner tous les ans, à Couture et à sa femme Catherine Carrier tant qu'il plairait à Dieu de les garder en ce monde : vingt huit minots de blé loyal et marchand tel que la terre le produira et réduits en

(1) Il était fils de François Dallaire et de Marie Délâge.

(2) Greffe Frs Dom. Rousseau.

(3) Jusqu'à la rivière à la Scie où Dallaire construisit un moulin (rang Sarosto) qui a été démoli en 1898. La terre donnée à Dallaire était bornée du côté ouest à Baptiste Nolin et du côté est à Ignace Couture.

(4) François Dallaire épousa à la Pointe de Lévy, le 29 avril 1783, Catherine Levasseur fille de Laurent Levasseur et de Marie Parent. Etienne Dallaire naquit de ce mariage le 15 mai 1798.

farine, une vache qui ne mourra point dont les donateurs fourniront la souche à choisir sur le nombre tous les printemps, un cochon gras à choisir sur ceux que le donataire tuera, deux mères moutonnes à leur profit et usage, un quartier de bœuf pesant quatre-vingts livres, deux minots de pois cuisants, un minot de sel, soixante livres en argent pour boisson, six pots d'huile, sept aunes d'étoffe du pays, des souliers sauvages à leur usage, dix aunes de toile, à chacun une paire de bas, un bonnet, une paire de mitasse, une paire de mitaine, tous les trois ans à chacun un habillement complet du magasin, vingt quatre cordes de bois à leur porte dont quinze en bois de poèle, vingt-quatre livres de beurre tous les ans, vingt douzaines d'œufs, cent choux, trois cent oignons, vingt livres de tabac à fumer, trois livres en poudre, deux minots de patates, douze livres de poivre, une bourette de vinaigre et deux livres de filasse.

Les donateurs se réservaient aussi deux petits jardins pour leurs légumes et un arpent de terre quarré pour le cultiver à leur profit et le donataire devait en avoir soin tant en santé qu'en maladie pour leurs petits services urgents, leur fournir un cheval attelé hors des saisons de travaux, les faire enterrer bien et convenablement dans l'église avec un service et chacun dix basses messes pour le repos de leur âme et en cas d'accident à leur logement le rétablir et un service chacun au bout de l'an de leur mort. Les donateurs se réservaient en outre la maîtrise sur tout ce qu'ils donnaient.

Ces conditions que nous empruntons au texte même de l'acte reçu par le notaire et auxquelles nous

n'ajoutons rien forment la base invariable de tous les contrats de donation des cultivateurs de l'époque.

Certes, elles peuvent paraître onéreuses, mais il ne faut pas oublier qu'elles consistent presqu'entièrement en prestations en nature. Le donataire,qui acceptait de remplir un pareil contrat, quand il avait affaire à de braves gens et qu'il voulait un peu y mettre du sien, pouvait s'en tirer encore avec avantage. Mais malheur à ceux qui,ennuyés de servir des vieilles gens quelquefois pas toujours d'humeur commode, se mettaient à jouer au normand avec eux. Alors à normand ils trouvaient normand et demi à rencontrer. Les avocats guettaient ces occasions trop fréquentes hélas comme un chasseur à l'affut. Et c'était eux, en fin de compte, qui mangaient le plus clair de ces biens si péniblement gagnés.

Combien d'exemples nous avons sous les yeux de ruines ainsi amoncelées par des plaideurs attisés par l'âpreté au gain des hommes de loi malhonnêtes et chicaniers.

Car il ne faut pas se cacher que nos ancêtres avaient l'esprit processif et que les gens de robe savaient exploiter cette manie déplorable. Il ne servirait de rien de vouloir représenter nos campagnes comme autant d'Arcadie heureuses où l'on ne rencontrait que des bergers jouant du chalumau sous des ormes touffus. La campagne a aussi ses ambitions, ses travers et ses ridicules, comme à la ville, si ce n'est que les affections et les désirs portent sur de plus simples objets. Et quand l'écrivain voudrait les cacher, les archives sont là, remplies de mille chicanes oiseuses

et de procès à n'en plus finir, comme une preuve irrécusable.

Nous devons dire, cependant, que si les bons habitants de Lauzon n'ont pas fait exception à la règle commune, il s'en trouvait dans le lot et en grand nombre qui savaient éviter ces débats ruineux. Aussi, quel paix, quel contentement, quel bonheur sans nuages régnaient dans ces familles privilégiées. Nous connaissons des propriétés rurales dans la seigneurie de Lauzon qui ne sont jamais sorties de la famille de celui qui y abattit le premier arbre au commencement de la colonisation du pays. Les enfants s'y sont succédés de génération en génération, ils y ont vécu heureux avec les vieilles gens qui s'étaient donnés à eux, en dépit de toutes les clauses de contrat tendues autour de leur bonheur comme autant de toiles où l'araignée attend sa victime.

A peu près vers la même époque où les Lagueux et les Dallaire venaient se fixer à la Pointe de Lévy, on voit apparaître dans les registres plusieurs noms nouveaux comme les Bériau (1775) (1) les Baron, (1776) (2), les Magnan (1777), les Labadie (1778). Les Bériau étaient de la région de Trois-Rivières. Ils sont disparus de la seigneurie depuis une trentaine d'années. Les Baron venaient de Varennes. Pendant plus d'un siècle, ils se sont occupés de faire le métier de traver-

(1) Le 23 janvier 1775, mariage de Louis Bériau, fils de Jacques Bériau et de Marie-Anne Maranda, de Trois-Rivières, à Marguerite, fille de François Guay et de Marguerite Lacasse.

(2) 20 février 1776, mariage de Pierre Baron, fils de Charles Baron et de Josette Rondette, de Varennes, à Marie Ursule Carrier, fille de Jean Charles Carrier et d'Ursule Beauséjour (veuve de Pierre Bourget). Jean-Baptiste Baron, son fils, épousa Angelique Samson, le 13 janvier 1804 (Greffe Pierre Laforce).

siers entre Québec et la Pointe de Lévy, et ils se sont acquis comme canotiers une réputation légendaire. Magnan venait aussi de la région de Montréal. Il s'établit en face de Québec, au pied de la côte Labadie, qui porta son nom pendant longtemps (1). Magnan n'a point laissé de lignée de son nom dans la seigneurie (2).

Augustin Labadie, le premier de ce nom qui se fixa à la Pointe de Lévy, était le fils de Pierre Labadie, tonnellier sur la rue Champlain à Québec. Il épousa le 18 novembre 1776, Marie Magnan, fille de Michel Magnan, et vint demeurer avec son beau père (3).

Les Labadie avaient reçu une bonne instruction et jouèrent un certain rôle à la Pointe de Lévy, soit dans la milice, soit dans les affaires de paroisse.

Une des sœurs d'Augustin Labadie avait épousé Charles Frédéric Chrétien, baron de Adelsheim (4).

(1) Magnan acquit cette propriété, qui avait un arpent carré au pied du cap et sur le bord du fleuve, de Jean-Joseph Couture par acte devant le notaire Louis Miray, en 1773. Voir donation de Couture à Dalaire devant Rousseau, le 24 mars 1783.

(2) Michel Magnan, époux d'Elizabeth Coulombe, mourut à la Pointe de Lévy, le 5 Janvier 1793, à l'âge de 87 ans. Un de ses fils, Pierre Magnan, épousa à la Pointe Lévy, le 7 janvier 1777, Marie Thérèse Lambert, fille de Louis Joseph Lambert et de Marie Thérèse de Frontigny. Cette dernière mourut le 16 février 1794.

(3) 16 novembre 1776—mariage d'Augustin Labadie et de Marie Magnan (greffe de Berthelot d'Artigny). Marie Magnan mourut le 1er août 1794, à l'âge de 38 ans, laissant entre autres enfants : Pierre Augustin Labadie, né le 29 mars 1778, et Pierre Olivier Labadie. Pierre-Augustin Labadie épousa Marie Louise Bégin. Voir contrat de mariage du 7 janvier 1804 au greffe de Pierre Laforce. Voir aussi au même greffe le 29 juillet 1803, vente de François Dallaire à Pierre-Augustin Labadie.

(4) Marie-Louise Labadie (greffe J.-A. Panet 5 septembre 1778). Ce baron de Adelsheim appartenait à une excellente famille de Franconie. Il était fils de Charles, baron de Adelsheim, major d'infanterie au service du landgrave de Hesse-Cassel, seigneur de Wachbach, Hachtel et autres lieux, qui avait pour femme Louise de Arnim.

Un des parents d'Augustin Labadie, peut-être son frère, Louis Labadie, qui fut longtemps maître d'école à Verchères, avait la douce manie de faire des vers. M. Sulte, dans ses *Vieilles Gazettes*, dit qu'il fut le premier Canadien qui ait signé ses poésies. Il publia dans le *Courrier de Québec* une chanson en l'honneur de Georges III. Nous en avons une autre sous les yeux qu'il composa le 24 juin 1799, à l'occasion de la fête du sieur Jean-Baptiste Charron et que l'on chantait sur l'air : *Du haut en bas* :

C'est aujourd'hui
Que tout en moy se réveille,
C'est aujourd'hui
Que vous offre Louis Labadie
Ce beau bouquet pour votre fête.
Baptiste, je vous la souhaite,
C'est aujourd'hui.

En vous chantant,
Je les trouve plus belles encore
En vous chantant
Qu'elles étaient au commencement
Le jour qui les vit éclore,
Avec plus d'ardeur vous décore.
En vous chantant.

En finissant,
J'ai honte de voir mon hommage,
En finissant
Seulement
Pour vous mille fois davantage
Mon cœur vous servira de gage.
En finissant.

En 1778, le baron Adelsheim abandonna à son oncle le baron Ernestin Chretien de Adelsheim, lieutenant de Brunswick, tous les biens qu'il possédait en Franconie pour le prix de 4000 florins, ou 200 piastres d'Espagne.

Oui à l'instant
Jusqu'à la mort, je le proteste,
Oui à l'instant
Je vous aimerai tendrement
Oh Baptiste ! mon plus intime,
Ce bouquet ici le désigne,
Oui à l'instant.

Ne trouvant point assez de quoi pour
[votre fête,
Aimable amy, d'un tel malheur,
Je sens mon âme bien inquiète,
Des mains de l'amitié, recevez ces fleurs,
C'est un bouquet qui part du cœur.

Heureux souhaits,
Pour votre famille tout aimable.
Heureux souhaits
Que je leur souhaite à jamais.
Plaisir, santé, forte richesse,
Abondance avec allégresse,
Heureux souhaits.

Louis Labadie publia encore plusieurs autres pièces de poésie qui lui attirèrent une satire assez épicée de Quesnel, le meilleur poète du temps.

La gloire littéraire de Louis Labadie avait sans doute piqué l'ambition d'Augustin, car ce dernier commença, le 25 avril 1795, à tenir un journal quotidien, où sont consignés tous les événements qui se passaient dans son entourage. Ce journal, continué avec soin jusqu'en 1825 (9 décembre), contient des notes assez curieuses dont nous aurons l'occasion de nous servir au cours de ce récit (1). Labadie n'y inscrit à la vérité que l'arrivée ou le départ des vaisseaux, l'état

(1) Le journal de Labadie, encore manuscrit, est en notre possession.

de la température, des semences ou des récoltes, mais on y trouve par ci par là des détails qui valent la peine d'être relevés dans la chronique locale.

Les Labadie, les Baron, les Magnan commencèrent à la Pointe de Lévy cette population flottante et vague, qui ne vit pas de la culture de la terre, mais qui s'enrichit de tous les commerces et de toutes les industries de passage, dans un endroit fréquenté par les voyageurs.

Le site où s'installa Michel Magnan, en face de Québec, sur le rivage du Saint-Laurent, au pied des deux seules côtes qui conduisaient alors des hauteurs ou des campagnes environnantes, et où s'opérait l'embarquement de tous ceux qui voulaient se rendre à la capitale, était admirablement choisi pour y bâtir une fortune. Aussi, c'est là que Magnan commença à exercer le métier de logeur ou de *passager*, comme on appelle encore à la Pointe de Lévy les maîtres de pension, métier qui allait devenir si lucratif et qu'il légua à son gendre Labadie, dont la réputation devait s'étendre au loin sur toute la côte du sud. Qui n'a pas connu la longue maison blanche des Labadie, avec ses murs épais comme ceux d'une forteresse, ses vérandas, ses contrevents verts, et les grands peupliers de Lombardie qui ombrageaient un jardin blotti au pied de la falaise brûlante, mais sans cesse rafraîchie par les eaux du fleuve qui venaient expirer sur la grève, à deux pas de là. C'est là que l'été vivaient, en plein soleil, comme des lazarones de Naples, les canotiers hardis et tapageurs. C'est là que l'hiver, après les rudes traversées au milieu des glaces et du fleuve démonté, ils venaient

se réchauffer à l'âtre de l'immense cheminée ouverte, où brûlaient des arbres presqu'entiers, tout en buvant à grandes gorgées dans des gobelets d'étain les rasades de rhum de la Jamaïque à deux sous la requille.

Aux Labadie, nous verrons plus tard se joindre les Lecours dit Barras (1), les Flammand, les Chabot, les Couture, les MacKenzie (2).

Parmi les familles nouvelles établies à la Pointe de Lévy sous le ministère du curé Berthiaume, citons encore : Laurent Ruel, originaire de St-Laurent, île d'Orléans, fils de Jean-Baptiste Ruel et de Angélique Labrecque, qui épousa Thérèse Fournier, le 11 octobre 1784 ; François Meneuf dit Châteauneuf, natif de Ste-Marie de la Beauce, qui épousa, le 18 janvier 1785, une demoiselle Dussault ; Louis Robitaille, natif de l'Ancienne Lorette, fils de François Robitaille et d'Angélique Chartrin, qui épousa, le 1er août 1791, Cécile Guay, fille de Jos.-Jean Guay et d'Angélique Turgeon.

En 1794 (20 janvier), avait lieu le mariage d'Etienne Makline (MacLean), fils de Jean MacLean et de Marie Lee, domicilié à Cataraconi, à Madeleine Meurs, fille de François Meurs et d'Angélique Lepine dit Lalime. Meurs était co-seigneur du fief St-Vilmé (3).

(1) C'est le 25 juillet 1779, à la sépulture de Joseph Lecours dit Barras, qui mourut à 71 ans, que nous voyons pour la première fois ce nom de Barras accolé à celui de Lecours.

(2) Augustin Labadie laissa deux fils. L'aîné, Pierre-Augustin, épousa, le 9 janvier 1804, Marie-Louise Bégin, fille de J.-Bte Bégin, traversier, et de Marie-Louise Couture, puis en deuxième mariage, le 11 janvier 1814, Marie-Anne Levasseur, fille de Joseph Levasseur et de Angélique Bisson. Le cadet, Pierre-Olivier Labadie, épousa, le 23 janvier 1810, Geneviève Lemieux, fille de Gabriel Lemieux et de Geneviève Boulanger.

(3) François Meurs mourut le 5 novembre 1807, à l'âge de 75 ans. Le 7 octobre 1794 avait lieu, à la Pointe de Lévy, le mariage de Henry, nègre appartenant à François Meurs, avec Marie Jourdain.

Enfin, vers 1779, vint s'établir aussi à la Pointe de Lévy le notaire Louis Miray.

Miray avait été nommé notaire le 15 octobre 1772, avec juridiction sur Ste-Marie, St-Joseph et St-François de la Beauce, et il finit par se fixer à la Pointe de Lévy, où il mourut le 11 octobre 1807, à l'âge de 75 ans. C'était un grave personnage, sentencieux et solennel, qui sut s'acquérir la confiance et l'estime de ses co-paroissiens. C'est à son étude, déposée à Québec, qu'il faut recourir pour connaître l'histoire familiale et le roulement des petites transactions foncières à la Pointe de Lévy, de 1780 à 1807. Au greffe de Miray se trouvent aussi la plupart des concessions accordées par les seigneurs Taschereau et Duchesnay, à la fin du siècle dernier, dans Beauport et la seigneurie de Joliette.

Les enfants de Miray se marièrent à la Pointe de Lévy, et plusieurs des anciennes familles les comptent parmi leurs alliés (1).

(1) Le 20 janvier 1794, Godfroy Bernard, fils de Godfroy Bernard et de Marie Pageot, de Charlebourg, épousa Brigitte, fille du notaire Miray et de Madeleine-Louise Emond, son épouse. Le 16 janvier 1797, Louis Duclos, fils de Jean Duclos et de Madeleine Huart, épousa Marie Miray. Le 15 janvier 1798, Louis Miray, fils du notaire, épousa Marie-Anne Gely, fille de Etienne Gely et de Marie-Anne Carrier. Contrat de mariage de Louis Miray avec Marie-Anne Gely, au greffe de Barthélemi Faribault, sous la date du 12 décembre 1797.

CHAPITRE VINGTIÈME

Regrets causés par le départ de M. Berthiaume.—M. Berthiaume au Château-Richer.—Sa mort, son éloge.

Le curé Berthiaume fut vivement regretté lorsqu'il partit de la Pointe de Lévy.

Le 9 mars 1795, une requête signée par un grand nombre de paroissiens était adressée à l'évêque. " Nous nous rappelons avec peine, y disait-on, le départ de M. Berthiaume. Avec lui,les plus pauvres n'ont jamais manqué de moyens pour ensemencer leurs terres,parce qu'il vendait son blé qu'après les avoir aidés et facilités, secours dont ils se trouvent privés et dont ils ont joui pendant dix neuf ans. Les bons services qu'il a rendus aux pauvres de cette paroisse et à tous les habitants nous le font regretter tous les jours, et nous demandons de nous rendre notre ancien et bon curé." (1)

(1) Cette requête était signée par François Bourassa, Louis Cantin, capitaine de milice, Jean Poiré, Michel Cantin, lieutenant.

Pendant qu'il était curé de la Pointe de Lévy, M. Berthiaume avait été appelé à plusieurs reprises à desservir la paroisse voisine de Beaumont, qui depuis la mort de M. Dunière, arrivée le premier février 1762, n'avait pas eu de pasteur résident (1). Il y laissa un souvenir très vif. Le 14 octobre 1784, les habitants de cette paroisse prenaient la peine d'écrire à l'évêque pour féliciter M. Berthiaume de son zèle et demander avec instances la continuation de ses services (2).

M. Berthiaume fut curé de Chambly du 4 octobre 1794 au 30 octobre 1795 (3). Il laissa cette paroisce pour aller au Château-Richer succéder à Pierre-René Hubert, frère de l'évêque du même nom (4). M. Berthiaume se montra dans sa nouvelle cure bon et compatissant comme il avait été ailleurs. Il aimait d'instinct à rendre service à ceux qui étaient dans le malheur.

Dans l'été de 1806, les paroissiens de Saint-Michel, ayant eu la douleur de voir un incendie détruire leur église de fond en comble, M. Berthiaume trouva un moyen délicat de leur venir en aide. Le Château Richer avait reçu autrefois une cloche du général Murray, M. Berthiaume engagea ses paroissiens à en faire don aux habitants de St-Michel.

(1) M. Berthiaume desservit Beaumont, du 3 octobre 1783 au 5 octobre 1784, du 26 octobre 1785 au 1er février 1786, du 20 février au 12 août 1786, du 12 novembre 1786 au 22 avril 1787, du 15 mai au 9 septembre 1787.

(2) Voir *Cartulaire* de Beaumont aux archives de l'archevêché de Québec.

(3) Note de M. Jacques Viger.

(4) M. Hubert, mort le 14 janvier 1797, fut enterré par son frère l'évêque de Québec, sous le marchepied de l'autel du Sacré-Cœur, au Château-Richer.

M. Berthiaume passa dix ans de sa vie dans cette belle paroisse du Château-Richer. Il y coula des jours heureux, dans la paix et la tranquilité. Au commencement de 1807, le vénérable vieillard, se sentant gravement malade, se fit transporter à l'Hôpital-Général de Québec. Il y mourut le 26 février, à l'âge de 68 ans. Deux jours après, M. O.-L. Langlois, curé de l'Ange-Gardien, inhumait le vieux pasteur, sous le sanctuaire de son église du Château-Richer, du côté de l'épître. Un immense concours de peuple assistait aux funérailles de cet homme de bien. Parmi les noms apposés au pied de l'acte de sépulture, on ne trouve pas sans émotion ceux de Louis-Abraham Lagueux et de Etienne-Claude Lagueux, deux des protégés de M. Berthiaume. Les petits orphelins délaissés de l'île aux Coudres étaient devenus alors de riche négociants de la capitale. L'un deux devait même, quelques années après la mort de son bienfaiteur, être élu député du compté de Northumberland où se trouvait situé le Château-Richer.

Le 28 février 1807, jour des funérailles, le *Courrier de Québec* (1) annonçait en ces termes la mort du curé Berthiaume :

" Mourut jeudi dernier à l'Hôpital-Général, messire J.-J. Berthiaume, prêtre et curé du Château-Richer, âgé de 68 ans et dans sa 37 ème année de prêtrise. Les paroisses qu'il a édifiées et les pauvres en grand nombre qu'il a secouru ne cesseront de répéter que son temps fut uniquement donné au soin des âmes et sa fortune aux indigents."

(1) Vol. 1. p. 67.

Quelques jours après, le même journal publiait une notice biographique qu'il faisait précéder de ces lignes :

" Un monsieur de cette ville qui avait connu particulièrement ce respectable prêtre ayant eu la complaisance de nous communiquer plusieurs traits intéressants sur sa vie nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur en faisant part. Ils sont d'autant plus dignes d'admiration que la probité et le caractère de la personne dont nous les tenons, la mettent à l'abri de tout soupçon d'avoir voulu en imposer."

" J.-J. Berthiaume, dit le biographe anonyme, naquit à Montréal en 1737. Tout ce que nous savons de ses premières années, c'est que quoique ses parents fussent peu fortunés, il parvint néanmoins à faire ses études au collège, après lesquelles il entra dans l'état ecclésiastique à l'exercice duquel il contenta également les hommes qu'il édifia et son Dieu qu'il servit fidèlement (1).

Ministre religieux, il fut exact à remplir les fonctions de son ministère ; bon ami, il sut plaire et se faire aimer ; et sa vie a tellement été un tissu d'actions vertueuses et bienfaisantes que toutes les paroisses qu'il a desservies ont toujours témoigné le plus vif

(1) *Le Courrier de Québec* avait été fondé en opposition au *Canadien*. Un critique du *Canadien* se plaisait chaque jour à relever les fautes grammaticales du *Courrier*. Voici un passage de ce Zoïle qui se rapporte à la phrase du texte : *Recette pour se servir avec avantage du pronom relatif* lequel. Prenez de la notice sur la vie de Messire J.-J. Berthiaume, dont le *Courrier de Québec* s'occupe depuis quelque temps, les lignes suivantes : " Il parvint à faire ses études au collège après *lesquelles* il entra dans l'état ecclésiastique, à l'exercice *duquel* il se livra entièrement, et dans *lequel* il contenta également et les hommes qu'il édifia et son Dieu qu'il servit fidèlement." N. B. Cet exemple peut aussi servir de règle pour employer illégalement les adverbes.

regret de le voir s'éloigner d'elles quand les ordres de son évêque l'appellaient ailleurs. Mais voici des faits ; ils seront plus éloquents et parleront plus aux cœurs que tous nos éloges.

" Il était curé à la Pointe Lévi. Un froid extraordinaire gela dans le mois d'août presque tous les grains du district de Québec, d'où s'ensuivit une grande disette qui réduisit la plupart des habitants à ne pouvoir semer. Leur situation était triste. Berthiaume voulut l'améliorer. Il distribua à ses paroissiens tout l'argent et le blé qu'il possédait et comme ceci ne suffisait pas il leur prêta de plus £200 qu'un de ses amis lui avait donné en soin. Mais ayant été peu après transféré à St-Joseph de Chambly, il laissa l'obligation à ce même ami, qui n'ayant pu retirer que quelques louis, lui demanda une procuration qui lui donnât pouvoir de poursuivre les habitants. Moi, dit-il, plaider ? Non, non, jamais mon nom ne paraîtra en cour ; envoyez moi mes obligations et mes livres, et j'arrangerai tout mieux que cela : et, en effet, il ne les eut pas plutôt reçu qu'il les mit au feu et fit crier à la porte de l'église de la Pointe Lévi qu'il acquittait tous ceux qui lui devaient.

" Il répéta à peu près la même chose lorsqu'il partit de St-Joseph de Chambly. Celui à qu'il avait laissé le soin de ses affaires n'ayant pu retirer que quelques louis, lui demanda plein pouvoir de poursuivre ceux qui refuseraient d'acquitter leurs engagements avec lui. Il écrivit à son procureur de lui renvoyer toutes ses obligations, puis envoya en même temps une lettre au curé de la paroisse dans laquelle il lui annonçait qu'il donnait aux habitants tout ce qu'ils

lui devaient, et le pria de faire le dimanche la lecture de la lettre. La chose fut exécutée et il brûla encore une fois toutes ses obligations dont le montant équivalait à 7 à 8000 livres.

" L'indigent trouva toujours dans lui un second père, il ne fut jamais insensible aux souffrances des malheureux. On l'a vu vendre son blé à six schelins à ses paroissiens pendant que les marchands lui en offraient dix comptant ; donner dans un temps cinq ou six cents livres pour la même fin pendant un bon nombre d'années.

" D'autres fois c'était son église sur laquelle il versait ses libéralités et pendant longtemps les communautés lui dûrent quelque partie de leur subsistance, Depuis qu'il était au Château-Richer il avait fait à l'Hôpital-général une allouance annuelle et c'était toujours la première part prélevée sur ses dîmes. Enfin sa charité était telle que, pour faire du bien, il s'épargnait lui-même sur tout. Très souvent, il n'avait point de domestiques, et il n'était point rare de le voir ne posséder pas un cheval pour ses propres besoins. Sa table fut toujours très frugale,et il y trouvait le double avantage de se mortifier et de faire des heureux avec le fruit de ses épargnes. Un jour, il était à déjeuner, un habitant s'en vint lui dire que sa femme est malade et qu'il n'a rien pour la soutenir. Après lui avoir fait donné largement des provisions il l'appella à lui et lui donnant sa propre cuiller, tiens, lui dit-il,emporte ceci à ta femme pour faire manger son enfant. Avec un cœur compatissant, son abord avait néanmoins assez souvent quelque chose de rude et de décourageant, mais la réflexion venait toujours promptement repa-

rer ce qu'll avait pu dire de dur dans un premier mouvement. Un de ses paroissiens lui demanda du blé à acheter. " Quoi, coquin, dit-il, tu me demandes du blé à acheter, et tu ne m'as pas payé celui que je t'ai vendu l'année dernière. Vas, vas, ne m'en parle plus." L'habitant eut beau représenter sa misère, le besoin où il était, il fallut se retirer. Mais il ne fut pas plutôt sorti que refléchissant un peu Berthiaume se dit : " Que viens je de faire ? Et s'il était vrai qu'il fût aussi pauvre qu'il le dit, il faudrait donc qu'il périt, pendant que je puis le secourir ? Il me faut reparer ma faute ! ' Il envoya chercher l'habitant, et fit charger sa voiture de blé et et d'autres provisions qu'il lui donna.

" Mais nous ne finirions point, si nous voulions rapporter ici tous les traits de sa charité bienfaisante. Qu'il nous suffise de remarquer qu'après tant de libéralités, tant de malheureux soutenus par ses dons, il dut mourir pauvre, et c'est ce que suppose et prouve son testament : " Vous donnerez cent livres à mon frère, la même somme à ma sœur, cinquante livres à une autre, vous payerez mes domestiques, mon enterrement et mes services, et s'il y a du reste, vous le donnerez à l'Hôpital-Général." Ceci n'est pas le testament d'un homme riche.

" Après une vie si édifiante et entièrement consacrée à secourir ses semblables, Berthiaume vit sans trouble s'approcher l'instant redoutable où son âme, séparée de son corps, allait comparaître devant le souverain juge. Il vit venir la mort avec cette tranquillité qui ne se rencontre que dans le juste. A neuf heures du soir, il demanda avec instance à voir un de ses amis. On le fit venir. C'était pour lui ordonner

de donner sa montre, ses chemises, etc., au garçon qui l'avait servi pendant sa maladie. Voilà, dit-il, le dernier bien que je ferai. Il expira. Ainsi mourut, dans sa 68ème année, ce respectable ministre de notre religion. Les vifs regrets des habitants de sa paroisse, leur concours prodigieux à ses funérailles sont encore une nouvelle preuve des services qu'il leur avait rendus " (1).

Ce témoignage d'un contemporain nous peint bien le curé Berthiaume tel que sa correspondance nous l'avait laissé entrevoir.

(1) *Courrier de Québec*, vol. 1, mars 1807.

CHAPITRE VINGT ET UNIÈME

L'Angleterre donne à la colonie du Canada le système représentatif.— La seigneurie de Lauzon forme partie du comté de Dorchester (1792).—Louis de Salaberry et Gabriel-Elzéar Taschereau sont élus députés de Dotchester.—Notes biographiques sur ces deux députés (1792-1796).

Pendant qu'Henry Caldwell s'occupait activement du développement de la seigneurie de Lauzon, pendant que les paroissiens de St-Joseph et de Saint-Henri s'agitaient à propos d'églises ou de division de paroisses, de grands changements se préparaient dans le système gouvernemental de la colonie.

L'Angleterre, cédant enfin aux instances des colons, donnait en 1791 le système représentatif au Canada (1). Afin d'assurer le fonctionnement du nouvel ordre de choses, le pays fut divisé en deux provinces : le Haut et le Bas-Canada- Chacune de ces deux provinces devait avoir un Conseil législatif, dont

(1) Acte du parlement anglais 31 George III, ch, 31. La première nouvelle de la division des deux provinces arriva à Québec le 29 juillet 1790.

les titulaires étaient à la nomination de la couronne, et une Chambre d'assemblée composée de représentants élus par le peuple. Les personnes autorisées à voter aux élections devaient être sujets anglais, âgées de vingt et un ans, posséder des biens fonds d'une valeur annuelle d'au moins quarante schellings sterling.

Cette loi du parlement anglais devint en force au mois de décembre 1791.

Le 7 mai 1792, par proclamation du lieutenant-gouverneur Alured Clarke, la province de Québec, alors appelée le Bas-Canada, fut divisée en vingt-et-un comtés, deux cités (Montréal et Québec), et deux bourgs (Trois-Rivières et Sorel), et le nombre des représentants de chacun de ces comtés fut fixé.

Le territoire qui forme maintenant les comtés de Lévis, Beauce et Dorchester fut englobé en une seule division électorale, qui prit le nom du gouverneur en chef du pays, le lord Dorchester.

Le comté de Dorchester, d'après la proclamation, reçut les bornes qui suivent : au nord-est, la ligne borne de la seigneurie de Lauzon jusqu'à la frontière, au sud-ouest, la ligne borne de la même seigneurie jusqu'à la frontière, au nord le fleuve, au sud les monts Alléghanys. Dans ces limites se trouvaient donc comprises les seigneuries de Lauzon, de Joliette, de St-Etienne, de Ste-Marie. de St-Joseph, de Vaudreuil, d'Aubert de l'Isle et d'Aubert Gayon, dans la Nouvelle-Beauce. Il n'y avait guères alors sur cet immense territoire que les paroisses de St-Joseph de la Pointe de Lévy, St-Nicolas, St-Henri, Ste-Marie, St-Joseph et St-François de la Beauce. Ce comté eut le droit de

choisir deux députés. La nomination devait se faire alternativement à la Pointe de Lévy et à St-Joseph de la Beauce.

C'était la première fois que les colons étaient appelés à nommer des représentants dans les conseils de la nation. Sous tout le régime français, et depuis les trente-trois années que l'Angleterre gouvernait le pays,l'autorité des rois avait été absolue. Jusqu'alors le propriétaire du sol n'avait été considéré que comme un être passif, propre à recevoir des commandements, à payer l'impôt, exécuter les corvées, faire le service militaire. Jamais il n'avait été consulté dans la confection des lois ou l'adoption des ordonnances. Tout découlait du trône, les grâces comme les peines. Comment devait-il user de l'arme puissante qu'on lui mettait en mains ?

Ce fut au mois de juin 1792 que les électeurs du nouveau comté de Dorchester furent appelés à choisir leurs deux représentants. Deux candidats briguèrent les suffrages : Gabriel-Elézar Taschereau et Louis de Salaberry. Ils furent tous deux élus par acclamation. M. de Salaberry, ayant été choisi en même temps, par les électeurs du comté de Québec, il opta pour le comté de Dorchester (1).

Il convient que le lecteur fasse connaissance avec ces deux premiers députés du comté de Dorchester.

Louis de Salaberry appartenait à une ancienne famille française issue des seigneurs d'Irumberry en Navarre. Son père, Michel de Salaberry, originaire de Saint-Vincent de Cibour, près de Bayonne, en Gas-

(1) *Québec Magazine*, janvier 1793. Une nouvelle élection eut lieu dans le comté de Québec, le 18 février 1793.

cogne, vint à Québec en 1735 sur la frégate *l'Anglesea* commandée par le capitaine Gomain. Il épousa la même année Marie-Catherine Rouer de Villeray, devint commandant d'une flûte du roi, puis lieutenant de vaisseau. En 1752, il commandait le vaisseau le *Charriot Royal.* Michel de Salaberry épousa en deuxième mariage, le 30 juillet 1750, Madeleine Louise Juchereau Duchenay, fille du seigneur de Beauport. C'est de cette union que naquit à Beauport, le 5 juillet 1752, Louis de Salaberry.

Louis de Salaberry fut le premier élève admis au petit séminaire de Québec après la conquête. Il alla terminer ses études en Europe. De retour au pays, il marcha à la défense de la frontière en 1775 et 1776, et se distingua particulièrement par sa bravoure au siège de Saint-Jean.

M. de Salaberry représenta le comté de Dorchester pendant tout le premier parlement jusqu'au 30 mai 1796 qu'il fut dissout. Il fut fait en cette année major du bataillon bas-canadien des volontaires canadiens royaux, régiment de réguliers levé dans les deux provinces. Le duc de Kent le fit nommer surientendant du département des sauvages. Il occupa aussi la charge de maître des eaux et forêts. Le 14 janvier 1808, il était nommé un des commissaires pour construire la prison du district de Québec. La même année, le 29 décembre, il était choisi comme inspecteur pour la préservation des bois de la province.

M. de Salaberry organisa en 1812 le premier bataillon de milice incorporée et marcha à la frontière menacée par le général Dearborn. Il rendit alors les plus grands services avec son fils, le colonel St-George,

le lieutenant-colonel d'Eschambeault et le major de Courcy.

M. de Salaberry était plutôt fait pour l'armée que pour les assemblées délibérantes. Cependant, pressé par le gouvernement, il fut encore élu pour représenter la basse ville de Québec,dans la Chambre d'assemblée, de 1805 à 1808. Comme il appartenait au parti anglais (1), il fut proposé à la première session de ce parlement comme président de l'assemblée en opposition à M. Panet, mais il n'obtint que trois voix contre trente deux suffrages qui furent donnés à son adversaire. Il fut encore nommé en 1808 pour représenter le comté de Huntingdon et siégea pour cette dernière division pendant la session qui dura du 10 avril au 15 mai 1809 (2).

Sur la recommandation pressante de sir James Craig, M. de Salaberry fut enfin nommé au Conseil législatif en 1810.

Aucun gentilhomme ne fit de sacrifices aussi considérables pour son prince. A part les sommes qu'il dépensa pour l'organisation de la milice, il donna quatre de ses fils à l'armée anglaise et trois succombèrent sur les champs de bataille (3).

M. de Salaberry mourut à Québec le 22 mars 1828, à l'âge de 75 ans (4). Il avait épousé en 1778 Françoise Catherine Hertel. De cette union naquirent plusieurs enfants. Trois de ses fils, comme nous

(1) Cf. *Gazette de Québec* du 12 avril 1809.

(2) Ibid, numéro du 2 juin 1808. Remerciements de Louis de Salaberry élu pour Huntingdon à ses électeurs. En 1809, de Salaberry se porta de nouveau candidat à la Basse-Ville de Québec, mais fut défait. *Gazette de Québec*, 5 octobre 1809.

(3) *Le Panthéon Canadien* de Bibaud, p. 250.

(4) *Bibliothèque Canadienne*, vol. 6, p. 160.

l'avons dit, moururent à l'armée (1). Le quatrième fut le héros de Chateauguay.

Gabriel-Elzéar Taschereau, député de Dorchester, de 1792 à 1796, appartenait à une famille qui pouvait lutter en distinction avec celle de Salaberry. Il était le onzième enfant de Thomas-Jacques Taschereau, qui venu au pays comme secrétaire de l'intendant Dupuy, fut promu trésorier de la marine. Né le 27 mars 1745, Gabriel-Elzéar Taschereau hérita de sa famille de la seigneurie de Ste-Marie sur la rivière Chaudière, puis des seigneuries de Linière et de Jolliet. Il était donc un des grands propriétaires de Dorcherter lorsqu'il y fut élu par acclamation.

En 1794, il succéda à Jean Renaud comme grand voyer du district de Québec, avec un salaire de cent louis par année. C'est lui qui, pendant la session de 1795, proposa une loi sur les chemins publics et les ponts, qui fut si mal interprétée par la population.

Pendant cette même session, qui dura quatre longs mois, on imposa les eaux de vie, les melasses, les sirops, sucres, café, tabac, sel, afin de couvrir les dépenses. Le peuple ne tarda pas à protester énergiquement. Il en voulait déjà au fardeau des corvées, aux redevances seigneuriales. Aussi, aux élections générales qui suivirent, le seigneur Taschereau ne reparut pas au parlement (1). En 1799, le gouvernement l'appela au Conseil Législatif, où il siégea jusqu'à sa mort, arrivée le 16 septembre 1809.

(1) L'un mourut au siège de Badajoz, en Espagne, l'autre à la bataille de Salamanque.

(2) Plus de la moitié des représentants furent changés, dit Garneau (*Histoire du Canada*, III, p. 100).

Gabriel-Elzéar Taschereau était fort estimé au milieu des cercles éclairés de la colonie. Aussi les journaux du temps font-ils de lui les plus beaux éloges. Le *Canadien* du 23 septembre 1809 publie une nécrologie que nous croyons intéressant de reproduire :

Monsieur l'Imprimeur,

" Dans un pays nouveau où l'esprit public n'est pas encore formé, il est du devoir de la presse de faire connaître les vertus qui ornent les hommes publics et les vices qui les dégradent. Ainsi, je crois que le public verra avec plaisir un récit succinct des grandes qualités qui ont rendu l'honorable G.-Elz. Taschereau un des premiers hommes du pays.

"L'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau naquit en 1745, dans la classe des nobles du pays. Ses ancêtres ne lui laissèrent pour héritage qu'une fortune très médiocre, de sorte qu'à la mort de son père, il se trouva bien plus pauvre que riche. Pressé donc par les besoins dès sa jeunesse, il fut obligé, à l'âge de 18 ans, d'aller s'ensevelir, pour ainsi dire, dans un bois, pour travailler désormais à l'établissement qui devait un jour le rendre un personnage des plus importants du pays.

" Pour bien comprendre combien il a eu à lutter contre le sort de la fortune, il faut avoir une idée des obstacles nombreux qu'il a rencontrés pour tirer la Nouvelle-Beauce, pour ainsi dire du néant. La seigneurie Taschereau est située sur la rivière Chaudière au sud-ouest de Québec. Cette rivière charie les eaux qui viennent des montagnes dans le sud-ouest et coule dans un bas fond qui, à la fonte de neiges, se trouve

couvert d'eau. Les *habitants* de la seigneurie avertis de leurs malheurs par de fréquentes inondations, furent obligés de se bâtir sur un côteau à peu de distance de la rivière. Il s'élève le matin de dessus cette rivière en été une brume toujours froide qui engendre parmi les *habitants* une infinité de goitres. Ces obstacles considérables n'étaient point encore les plus grands. Il fallait pratiquer un chemin au milieu d'un bois de six lieues où l'on rencontrait des savanes immenses qui ne s'assèchent jamais en été. Toutes ces difficultés ont disparu sous la main industrieuse et habile de M. Taschereau. La Nouvelle-Beaüce est actuellement un pays charmant et bien habité. Le chemin pour y aller n'a rien de rebutant et de dangereux. On peut le regarder comme un des plus beaux de la province. Enfin cette seigneurie est une des plus florissantes du pays, et les améliorations que M. Taschereau y a faites sont des plus judicieuses et des mieux exécutées.

" Quoique ces occupations fussent suffisantes pour occuper la vie d'une personne, on peut dire qu'elles n'ont fait que les moments d'amusements et de récréations de M. Taschereau. Il n'a jamais manqué l'occasion de servir son pays. En 1775, il s'est montré un officier des plus actifs et des plus zélés. Il faisait en même temps les fonctions d'officier et de paye-maître. Il se trouva à l'affaire du Saut-au-Matelot, il fut un de ceux qui accompagnèrent l'armée du général Bourgoyne. L'année suivante il fut fait juge, par interim, à Montréal. Malheureusement pour le bien public, il ne conserva pas cette place, longtemps, parceque son âme n'était point faite pour les intrigues de cour, et tout le monde connaît par quel homme il fut remplacé.

“ Plusieurs années s'écoulèrent auparavant qu'il reparut en public. Content de travailler au milieu de ses censitaires dont il était aimé et respecté, il n'approcha jamais de la cour pour solliciter des places. Sa franchise et son intégrité ne le mettaient point en état de grâce pour attirer l'attention des grands. Enfin ayant été élu unanimement par son comté pour servir dans le premier parlement, il fut fait grand-voyer du district de Québec en 1794. Trois ou quatre années après il fut nommé conseiller législatif, et en 1802 inspecteur des maisons de poste.

“ Comme grand-voyer il a beaucoup amélioré l'état de la province. Sans avoir fait une étude particulière du génie, il savait extrêmement bien conduire un ouvrage. Personne n'apporta plus que lui plus d'ordre et plus d'exactitude dans tout ce qu'il faisait.

“ Il s'était adonné à l'étude des lois du pays, et les connaissait très bien, aussi était-il extrêmement propre et connaissant dans les affaires. Comme législateur, il s'est toujours montré indépendant et n'a jamais suivi le torrent des gens en place qui généralement entrainent tout. Et sa perte comme conseiller, est d'autant plus à regretter, qu'il sera difficile de trouver une personne d'égal mérite pour le remplacer.

“Il était d'un caractère extrêmement gai et agréable, et plaisait à tous ceux qui avaient l'avantage de le connnaître. Il avait une moyenne taille, une figure marquante et une attitude noble, ce qui a fait croire à plusieurs personnes, qui ne le connaissait pas particulièrement, qu'il était d'un caractère haut. Il était un excellent père et un bon mari. Ses enfants sentiront plus d'une fois combien ils ont perdu par sa mort.

“ Sa conduite a toujours été celle d'un homme morale et il n'a jamais été partisan des systèmes démoralisateurs de la philosophie moderne. Il a toujours montré le même respect et le même zèle pour sa religion, et fut toujours pieux sans ostentation. Il a vu approcher la mort avec tout le sang-froid,qu'une conscience irréprochable peut seul inspirer. Il n'a perdu sa connaissance qu'une heure ou deux avant de rendre le dernier soupir, et de bonne heure dans l'après-midi du 17, veille de sa mort, il demanda à la femme qui en avait soin, un bonnet, une chemise et un drap pour l'ensevelir, parceque, disait-il, après sa mort tout le monde serait troublé et qu'on ne pourrait rien trouver. Il demanda ses enfants à qui il recommanda la concorde et l'union. Il poussa l'attention jusqu'à donner des ordres particuliers pour le rétablissement d'un puits. Les derniers momens de ce grand homme ont été vraiment intéressants et sa mort a été celle d'un sage. Socrate condamné à mort par les tyrans de sa patrie ne montra pas plus de courage et de résignation avant d'avaler la ciguë fatale. Ses funérailles ont eu lieu dans l'église paroissiale de St-Marie, mercredi le 20 du courant. On peut dire qu'il emporte avec lui non seulement les regrets sincères de sa famille et de ses amis, mais encore ceux de tous ses censitaires.

“ Telles sont les réflexions que m'ont fourni quelques années de connaissance de cet homme véritablement estimable sous toutes sortes de rapports.”

Un Ami.

De son côté, la *Gazette de Québec* (1), l'organe de la population anglaise, disait :

" On the 18th instant, at his manor, after a long and painful illness, the Honorable G.-E. Taschereau, seignior of the seigniory of Taschereau, or Nouvelle-Beauce, colonel of the second batallion of the Quebec militia, member of the Legislative Council, grand voyer of the District of Quebec, and surperintendent of Provincial Post Houses. The virtues which distinguished this truly respectable citizen, cannot be comprised in an ordinary biographical notice. His life deserves to be known, down to the minutious particulars. It is sufficient to observe that he fulfilled the duties of the different situations he occupied, with a remarkable order and discernement ; as grand voyer, he greatly contributed to the improvement of the Province ; and it was by his assiduous attention that Nouvelle-Beauce has become a flourishing settlement in a few year.

" He served with distinction in 1775. No man was more conspicuous for loyalty and zeal for the king's service than he. He succeeded to an estate of little value ; but he created by his talents and industry one of the most considerable fortunes in Canada.

" He saw the approach of death with a firmness which can only be given by a conscience unsullied and without reproach ; his death was that of a truly wise man. The tears, the regret and sincere grief of his family are the strongest proofs of his domestic virtues.

(1) Numéro du 21 décembre 1809.

“ He was interred yesterday,in the church of Ste-Marie, Nouvelle-Beauce, in the presence of a numerous concourse of his tenants ” (1).

M. Gabriel-Elzéar Taschereau avait épousé en premier mariage, le 23 janvier 1773, Elizabeth Bazin. Il en eut quatre enfants. D'une deuxième union avec mademoiselle L.-F. Duchesnay, il laissa trois enfants. Gabriel-Elzéar Taschereau, ordonné prêtre en 1796, et qui mourut à Ste-Marie de la Beauce, en 1822,était né du premier mariage. Du second mariage, on connaît : 1. *Jean-Thomas*, qui épousa, en 1806, Marie Panet, fille du premier président de l'Assemblée du Canada et d'où descend le cardinal archevêque de Québec ; 2. *Antoine-Charles*, qui épousa à Deschambeault, le 18 janvier 1819, Adélaïde-Elizabeth de la Gorgendière, fille du seigneur de Deschambault et de St-Joseph de la Beauce ; 3. *Marie-Louise*, qui épousa à Ste-Marie, dans la chapelle seigneuriale, le 17 septembre 1804, Jean-Olivier Perreault.

(1) Le 5 octobre 1809, Pierre Marcoux fut nommé grand voyer et inspecteur des grands chemins et rues pour le district de Québec, à la place de Gabriel-Elzéar Taschereau. Il mourut à Berthier, le 20 novembre 1809 (*Canadien* de 1809, p. 221).

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

Henry Caldwell, président d'une société pour l'encouragement de l'agriculture.—(1789). Il résigne sa charge de lieutenant-colonel de la milice.—Il est nommé définitivement receveur-général de la province (1794).

Nous avons laissé l'histoire intime d'Henry Cald- au moment où il cédait à Sir Thomas Mills la charge de receveur-général qu'il avait remplie pendant trois ans à la satisfaction générale.

Le bouillant colonel s'occupa alors de développer les immenses propriétés qu'il possédait dans le pays. Nous avons vu dans les chapitres précédents quel progrès rapide s'était accompli dans la seigneurie de Lauzon depuis la conclusion de la paix avec les Etats-Unis. Le gouvernement, débarrassé des soucis de la guerre, s'était appliqué de son côté à l'amélioration de la culture des terres. Il fut vigoureusement secondé par la classe dirigeante de la colonie.

Les colons canadiens, habitués aux vieilles routines, avaient réellement besoin de sang nouveau,d'ins-

truction et d'encouragement. On chercha par tous les moyens à leur faire connaître les méthodes modernes. Henry Caldwell fut un de ceux qui prit la direction de ce généreux mouvement et il y mit tout son ardeur accoutumé, n'épargnant ni son temps ni son argent. Il prêcha véritablement d'exemple.

Au printemps de 1789, une société d'argriculture se forma à Québec sous les auspices du gouverneur.

Le 6 avril, il y eut au Château St-Louis une réunion nombreuse de cette société. Tous les membres du Conseil étaient présents, ainsi que l'évêque de Québec, le supérieur du séminaire, les supérieurs des communautés religieuses et un grand nombre de citoyens de Québec et des environs, entre autres MM. Duchesnay, Salaberry, Berthelot, Taschereau, Lecompte Dupré, Finlay, Grant, Baby, de Lanaudière, Dunière, Lee, Lind.

Henry Caldwell, l'un des seize directeurs qui avaient été nommés pour la première année pour organiser la société, ouvrit l'assemblée par une harangue qu'il prononça d'abord en anglais et ensuite en français, dans laquelle il indiqua les avantages qui devaient résulter au pays d'une société destinée à l'encouragement de l'agriculture, sous la protection d'un gouverneur disposé à l'appuyer. Il exposa le plan général. Les souscripteurs devaient s'étendre à toute la province et ne former qu'une société qui devait être divisée en districts ou branches, chaque branche devait élire tous les ans seize directeurs, un secrétaire, un trésorier. Les branches devaient se communiquer réciproquement le résultat de leur expérience, ainsi que les découvertes qui pourraient tendre à promouvoir le but de la société.

Les travaux seraient publiés dans la *Gazette de Québec* et imprimés en brochures. La société devait offrir des prix et des récompenses dans la vue d'exciter les laboureurs à une plus grande industrie et de créer entre eux un esprit d'émulation, on devait importer des graines de semence adaptés au sol et au climat du Canada. On voulait encourager la culture du chanvre et améliorer la race des bestiaux. On espérait que les heureux effets de cette institution se feraient bientôt sentir dans toute l'étendue de la province et ne feraient qu'augmenter d'année en année. Souscription annuelle : une guinée. Quatre réunions par an. Sujets à l'étude : Qu'est-ce qui occasionne le *blé noir* et *l'avoine noir*. Meilleures méthodes de préparer la semence (1).

Le 19 mai 1791, à l'assemblée annuelle générale tenue au château St-Louis, le président Caldwell fit un discours que nous croyons important de reproduire :

" Messieurs,

" A la dernière assemblée générale de cette société j'eus l'honneur d'expliquer les vues des directeurs et le système qu'ils se proposaient pour encourager et promouvoir les progrès de l'agriculture dans cette province.

" Les progrès de toutes les institutions nouvelles, spécialement celles où d'anciennes habitudes doivent être déracinées, sont naturellement lents. Les directeurs se flattent pourtant que leurs travaux n'ont pas été entièrement infructueux, et qu'avec le temps il résultera de cette institution des avantages considérables pour la province, et nous avons déjà lieu de l'es-

(1) *Gazette de Québec*, no. du 23 avril 1789.

pérer que les vues des directeurs ont été secondées d'une manière libérale par l'évêque et le clergé de la province. La lettre pastorale adressée par l'évêque aux curés, vicaires et missionnaires, laquelle accorde permission de travailler certains jours de fête (dont l'observation gênait beaucoup l'agriculture), aura un bon effet qui se manifestera sensiblement dans nos récoltes futures. Les louables dispositions annoncées dans les lettres du clergé au secrétaire de la société. d'aider de tout son pouvoir à promouvoir les intentions du noble lord notre patron dans l'établissement de cette société, ne peuvent manquer de produire les meilleurs effets, tant en promulguant les directions données par la société qu'en informant le secrétaire du résultat des expériences faites dans les paroisses respectives en conséquence de ces directions pour l'instruction des habitants par la publication que l'on fera ci-après.

" C'est avec beaucoup de satisfaction, messieurs, que je vous informe que les trempes pour préparer les blés de semence ont pleinement répondu à l'attente de ceux qui en ont fait l'essai, tel qu'il a été publié à la 5ème page du livre imprimé par les directeurs de la société d'agriculture, sous le titre de *Papiers et Lettres sur l'Agriculture.*

" Les directeurs ont pareillement étendu leurs vues à l'amélioration de la race des moutons, en quoi l'on a dépensé une partie des fonds de la société, et quoique ces vues n'aient pas été parfaitement remplies, ils se flattent néanmoins qu'il résultera des avantages de cette première tentative. Ils n'ont pas négligé l'introduction des semences de foin et d'avoine dans cette

province ; l'une et l'autre ont apparence d'être un avantage réel au Canada.

“ Les directeurs attendent en juin prochain une quantité de gypsum ou plâtre de Paris, qui sera fourni aux membres de cette société, pour en faire des expériences comme engrais. Il a paru ici plusieurs témoignages bien attestées de la grande efficacité pour les terres que l'on prépare pour l'herbe dans les Etats d'Amérique qui exigent l'attention des directeurs de cette société à son importation, afin qu'il soit éprouvé d'une manière convenable en cette province.

“ La culture du chanvre dont on peut raisonnablement espérer de très grands avantages pour cette province a fait quelques progrès surtout dans la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade. J'ai actuellement sur la table pour l'inspection des membres présents quelques échantillons que l'on trouvera très peu inférieurs à aucun chamvre qui vient de Russie. Notre sol et notre climat semblent bien adaptés à cette culture. Il est cependant à remarquer que le *chenevis* (donné par le gouvernement) qui a été semé, quoique parfaitement bon quand il arriva l'année précédente, s'est gâté par la longueur du temps, de sorte qu'il n'en a pas poussé plus d'un cinquième en général ; mais on espère (puisque la chose est connue) que ceci ne découragera pas de faire de nouvelles expériences. Le gouvernement toujours attentif à la prospérité de cette province a demandé une grande quantité de chenevis dont on attend journellement l'arrivée. Nous prendrons les noms de ceux des habitants qui en demanderont et qui sera livré gratis. Ce qui ne sera pas semé

cette année sera gardé soigneusement et sera distribué à temps pour être semé l'an prochain.

" C'est avec déplaisir,messieurs,que je vous informe que les arbres fruitiers donnés par notre noble patron n'ont pas si bien réussi qu'on l'espérait, d'abord quelques uns sont tout à fait morts, d'autres ne sont vivants qu'au dessous de la greffe. On espère cependant que plusieurs, quoique faibles, pourront se rétablir cet été, de manière à pouvoir fournir au pays de bonnes greffes une autre année,mais on n'en peut rien attendre cette année.

" Le secrétaire a déposé sur la table le livre des minutes, ainsi que le livre des copies de lettres écrites sur les affaires de la société ; il a aussi produit tous les papiers et lettres qu'il a reçus au sujet de l'agriculture depuis la dernière assemblée générale. Le trésorier produira aussi ses comptes, de sorte que tout est prêt à être remis au secrétaire et au trésorier, qui peuvent être élus aujourd'hui par les directeurs pour leur succéder pour l'année prochaine, à laquelle élection nous sommes actuellement prêts de procéder conformément aux règles de cette société " (1).

Comme on le voit, cette société éminemment pratique était destinée à produire le plus grand bien parmi la classe agricole.

Caldwell était fier d'y consacrer toute son activité et il ne dédaignait pas de prendre part aux concours qui étaient ouverts de temps en temps. En 1791, on voit qu'il remporta un des premiers prix pour la culture du chanvre.

(1) *Gazette de Québec*, No. du 19 mai 1791.

Cependant, le colonel tout en se livrant à ses goûts pour la culture, ne négligeait pas pour cela ses ambitions politiques. Le gouverneur Dorchester le trouvait même un peu turbulent au Conseil et il aurait peut-être préféré le voir complètement absorbé par le calme et la paix de la campagne.

Le châtelain de Belmont, qui se laissait souvent emporter par sa nature ardente, eut alors, s'il faut en croire un pamphlet publié à Québec en 1790, maille à partir avec dame justice (1).

L'injustice que l'on avait commise à l'égard d'Henry Caldwell en 1783, en nommant colonel des officiers de milice beaucoup plus jeunes que lui, vint se raviver d'une façon encore plus vive en 1793. La métropole nomma en effet cette même année au grade de colonel MM. Campbell et Pringle qui étaient les cadets de Caldwell. C'était oublier complètement les réclamations que ce dernier avaient faites dix ans auparavant.

Aussi, le 6 mai 1793, Caldwell adressa un long mémoire au major-général Alured Clarke, dans lequel il lui rappelait tous ses griefs et déclarait vouloir résigner sa commission de lieutenant-colonel plutôt que d'être obligé de servir sous des officiers plus jeunes que lui. Nous en donnons la traduction d'après l'original déposé aux archives (2).

(1) Ce pamphlet est intitulé : " Defence prepared and intended to be delivered at the Bar of the King's Bench in the city of Quebec. Nov. 1790, in a prosecution for libel, at the instance of Henry Caldwell, Esq." Quebec, n. d. 120, 80.

Ce pamphet est signalé par le *Courrier du livre*, no. 27, p. 76, juillet 1898. Nous n'avons pas pu malheureusement nous le procurer.

(2) Archives du Canada, série Q. vol. 65, p. 158.

18

A Son Excellence le major-général Clarke, lieutenant-gouverneur, commandant en chef de la province du Bas-Canada.

Le mémoire de Henry Caldwell, écuier, de Belmont, près de Québec, représente ce qui suit :

Votre mémorialiste, lorsqu'il résigna sa commission dans l'armée en 1773, dans le dessein de s'établir dans ce pays, avait le rang de major en Amérique qu'il conserva suivant le désir de lord Barrington, alors secrétaire de la guerre.

Durant l'hiver de 1775-76, il servit dans la garnison de Québec et fut envoyé en Angleterre avec les dépêches de Son Excellence le gouverneur donnant un compte rendu de la sûreté de la place. A son arrivée il apprit qu'en conséquence du rapport de sa conduite pendant l'hiver précédent il avait été nommé membre du conseil législatif de cette province. Comme une marque de l'approbation du Roi pour ses services, il fut de plus (sans qu'il l'eût sollicité) honoré du rang de lieutenant-colonel en Amérique, sa commission étant datée du 10 de juin, jour de son arrivée.

Durant l'année 1782, votre mémorialiste, contrairement à la routine ordinaire du service concernant les promotions par brevet, fut oublié, et deux officiers qui n'appartenaient pas à l'armée, ses juniors comme lieutenant-colonel, reçurent la nomination de colonel, particulièrement un M. de Rouville.

Dans le courant de l'année 1783, votre mémorialiste s'adressa en vain au bureau de la guerre pour que cet oubli fut réparé et que justice lui fut rendue.

Durant l'année 1784, il s'adressa encore au secrétaire de la guerre de Sa Majesté, lui exprimant son

zèle et son attachement à la personne et au gouvernement du roi, la peine qu'il avait de se voir ignoré. Il demanda que dans le cas où il ne pourrait obtenir le rang de colonel auquel son brevet de lieutenant-colonel lui donnait droit il lui fut permis de soumettre un mémoire au pied du trône et menaça de résigner la commission de lieutenant colonel qu'il tenait alors, tout en exprimant qu'il était prêt lorsque Sa Majesté ou le service public le requièrerait, de prendre une part aussi active qu'il l'avait fait auparavant que sa résignation fut acceptée.

Depuis ce temps votre mémorialiste voit que le colonel Campbell de cette colonie (son junior comme lieutenant-colonel) a été promu au rang de colonel et dernièrement les papiers publics lui apprennent que le colonel Pringle a aussi été promu de son brevet de lieutenant-colonel au rang de colonel.

Votre mémorialiste ignore ce qui dans sa conduite passée a pu lui mériter un pareil oubli.

Il prie Votre Excellence,si elle croit que ses capacités militaires (quelque petites qu'elle soient) peuvent être utiles au service du Roi dans cette colonie pendant la présente guerre, de vouloir bien prendre sa requête en considération et la soumettre aux ministres du Roi afin qu'il soit réinstallé dans le rang et avec la séniorité auquel sa commission de lieutenant-colonel datée du 10 juin 1776 lui donne droit. Si, d'un côté, il ne souhaite pas de refuser de prendre une part active au service, il semble que ce serait blesser ses sentiments que de servir sous des officiers plus jeunes que lui.

Québec, 6 mai 1793. HENRY CALDWELL.

Le major-général Clarke, le 3 juillet, 1793, écrivit au ministre Dundas la lettre qui suit :

La longue liaison que j'ai eue avec le colonel Caldwell et la connaissance que j'ai de son mérite militaire dont il a donné des preuves en plusieurs occasions dans ce pays, de même que la conviction la plus forte que son zèle et son habilité nous seraient extrêmement utiles si la milice de cette province était appelée à sa défense, m'ont engagé à lui accorder sa demande et à vous transmettre son mémoire qui je l'espère justifiera la liberté que je prends en recommandant l'objet de ses désirs à votre faveur et à votre protection. Il se flatte que cette protection lui assurera le succès. Cette faveur, si elle n'est pas en contravention avec aucune règle que Sa Majesté peut avoir établie, obligera celui qui a l'honneur de demeurer avec le plus grand respect, monsieur, votre très obéissant et très fidèle serviteur.

ALURED CLARKE.

Pour une raison ou pour une autre, la grâce que Caldwell demandait et espérait depuis dix ans et qu'il avait mis tant de persistance à poursuivre ne fut pas accordée. Aussi, on conçoit qu'avec son tempérament il ne tarda pas à faire sentir sa colère. Dans l'été de 1794, après l'arrivée des vaisseaux, quand il eut bien contaté que tout espoir était perdu, il résigna bruyamment sa charge de lieutenant-colonel de milice et afin de donner plus de portée encore à son action, il fit publier ses adieux dans la *Gazette de Québec* (1).

(1) 26 juin 1794.

" Le colonel Caldwell, y dit-il, ayant été induit par des circonstances particulières à donner sa résignation comme colonel de la milice britannique, ne peut quitter le corps qu'il a eu l'honneur de commander durant si longtemps avec tant de satisfaction pour lui-même, sans prendre un congé très affectionné de ses concitoyens, comme leur colonel, et exprimer la vive reconnaissance qu'il conservera toujours de l'attention qu'ils ont eue pour lui et de la bonne volonté qu'ils ont témoignée en tout temps, lorsque le service public a requis leur aide, et il assure en même temps que si la sûreté de la ville le requiert, il sera toujours prêt à joindre sa faible assistance à ses compagnons d'armes pour soutenir les droits de leurs concitoyens, notre excellente constitution et les lois du pays."

On conçoit quel mécontentement une pareille esclandre produisit parmi les loyaux sujets du Canada.

Le procureur-général James Monk, aussitôt que cette résignation fut connue, écrivait de Québec à Evan Nepean (1) :

" Que penserez-vous d'un colonel de la milice anglaise (Caldwell) qui a abandonné hier le service militaire, laissant le public sous l'impression qu'il est mécontent ? Je suppose qu'il donnera quelque raison à son ami, lord Chatham, pour avoir donné cet exemple au moment présent, particulièrement lorsque vous venez de le nommer receveur-général avec un salaire annuel de £400. Mais il paraît qu'il veut avoir absolument le rang de colonel dans l'armée et être membre du Conseil exécutif."

(1) Archives du Canada, série Q., vol. 69-2, p. 302.

Nous n'avons jamais pu saisir les raisons qui empêchèrent la métropole de donner à Caldwell le titre honorifique de colonel qu'il ambitionnait avec tant d'ardeur et depuis si longtemps.

Quoi qu'il en soit, au moment même où le châtelain de Belmont passait le Rubicon en jetant à la face des autorités sa commission de lieutenant-colonel, des amis qui s'intéressaient pour lui en Angleterre lui obtenaient la charge de receveur-général, dont sir Thomas Mills avait fini par se démettre (1). Les lettres de nomination, qui furent signées le 27 mars 1793 (2), ne parvinrent à Québec que dans l'été de 1794, plus d'un an après que Caldwell eut brisé son épée de soldat. Le nouveau receveur-général prêta les serments d'office et entra en fonctions le premier juillet 1794 (3).

Cette charge de receveur-général que Caldwell avait déjà occupée provisoirement de 1784 à 1787, lui donnait un salaire annuel de quatre cents louis. Dans la position de fortune où il se trouvait, cela lui valait peut-être mieux que les vains oripeaux de colonel, et c'est ce que ses amis semblaient avoir compris.

(1) Comme l'on sait, le député de Mills, William Grant, avait laissé ses comptes en suspens, et Mills avait dû venir le remplacer dans la colonie, alors que Caldwell agissait comme intérimaire. Mills partit bientôt pour l'Angleterre, en laissant Joshua Winslow comme son député (*Journaux du Conseil Législatif*, vol. 3, p. 82). Ce n'est qu'en 1795 que la Couronne se décida à poursuivre en recouvrement Mills et son député Grant (Lettre de Dorchester à Portland, 18 juillet 1795. *Archives du Canada*, série Q., 72-73-1, 72-73-2, p. 374).

(2) *Journaux du Conseil*, vol. 3, p. 82.

(3) *Archives du Canada*, série Q., vol. 69, p. 88. Voir appendice.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

Mauvais effet produit par la résignation de Caldwell.—Les intrigues des républicains français au Canada.—Agitation dans certaines paroisses.—Les habitants de la Pointe de Lévy renouvellent leur allégeance.—Emeute au sujet de la loi des chemins.—Punition des émeutiers.—La conspiration de David McLane (1794-1797).

L'ambition de Henry Caldwell pouvait être très légitime, mais il avait mal choisi son heure ponr donner sa résignation d'officier de l'armée.

Le premier février 1793, la France avait déclaré la guerre à l'Angleterre et la colonie du Canada, peuplée comme elle l'était, ne devait pas manquer d'attirer l'attention de l'ennemi. Genest, le premier ministre plénipotentiaire que la république française envoya Etats-Unis, était à peine à Charleston (22 avril 1793) que déjà ses émissaires étaient signalés dans la province. Très intrigant et très actif, il mit tout en œuvre pour faire réussir ses plans.

Les sensations produites par les événements révolutionnaires de France s'étaient renfermées jus-

qu'alors dans un nombre assez restreint de personnes. Seules pour ainsi dire, les classes qui avaient assez de loisir et de lumières pour s'occuper des affaires publiques y étaient restées attentives. Les nobles, les prêtres, les seigneurs avaient appris avec stupeur la mort de Louis XVI et toutes les horreurs de 1793. La masse avait bien entendu parler du roi guillotiné, du renversement du trône, mais son attention avait été bientôt détournée par le soin de ses affaires privées. Le gouvernement représentatif (1792) venait d'être octroyé à la colonie et la participation nouvelle que la population était appelée à prendre aux questions publiques avait pour ainsi dire absorbé ses impressions. Si elle jugeait abominable l'acte commise sur la personne du roi, elle ne trouvait pas moins abominable les exactions auxquelles elle avait été chaque jour soumise par la mauvaise administration des gouverneurs et de la justice.

Quand, pour la première fois, les émissaires mystérieux de Genest parlèrent aux braves gens de la campagne, ignorants et confiants, de la réforme des abus, de l'abolition du régime féodal, de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, de l'uniformité de la justice, de l'administration et de l'impôt, ils ouvrirent des grands yeux et prêtèrent une oreille docile à cet évangile nouveau. Ils oublièrent comment la révolution avait été folle et coupable pour ne plus penser qu'à ses beaux côtés.

Les gens en place et les personnes en autorité avaient accueilli avec un cri d'horreur les abominations des jacobins, mais le peuple, qui ne voyait point de ces yeux et qui ne lisait pas, se laissa plus facile-

ment prendre aux belles doctrines qu'on lui prêchait dans des pamphlets adroitement répandus et sous le sceau d'un secret qui a toujours son charme pour le prolétaire. Il n'y a pas à se cacher—et les nombreux documents qui ont été mis au jour depuis quelques années en font preuve—que de 1793 à 1797, il y eut dans la plupart des campagnes canadiennes un ferment prononcé, des intrigues nombreuses, un esprit de révolte latent habilement entretenus par Genest et ses successeurs à la légation française de Washington, les ministres plénipotentiaires Adet et Fauchet.

Ce n'est pas ici le lieu d'étudier quelle pouvait être l'intention du gouvernement français sur le Canada, ni les mesures qui furent prises par les administrateurs de la colonie pour pacifier les esprits. Nous l'avons fait ailleurs. Qu'il nous suffise de dire que, dans la région de Montréal comme dans celle de Québec, l'opposition que l'on fit à la loi de milice, en 1794, fut en grande partie suscitée par des émissaires de la révolution. Presque tout le monde se disait tout bas que les Français allaient venir. Les plus audacieux se faisaient gloire de marquer déjà leurs victimes, comme les habitants marquaient leurs moutons avant de les mener à l'abattoir. Le peuple, disait-on, devrait se révolter, forcer les prisons, massacrer les Anglais et les pensionnaires du gouvernement. Et que d'autres propos ne tenait-on pas encore ? Tout cela peut paraître exagéré, et pourtant nos archives contiennent de nombreuses attestations de ce que nous venons de dire.

En 1794, afin d'éprouver la population, le gouverneur Dorchester résolut de convoquer les milices, et il eut bientôt la preuve que les Canadiens des campa-

gnes, comme en 1775, ne prendraient pas les armes contre aucun pouvoir qui viendrait au nom de la France.

Plus de 300 habitants de Charlebourg et de la Jeune Lorette, armés de fusils, de fourches, de couteaux de chasse, de brocs, de faux, de fléaux, firent la patrouille pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, de crainte que l'on vint les enrôler." Il n'est point question de défendre le pays que personne n'attaque, disaient-ils, mais on veut faire des soldats de nos enfants, les enregimenter et les envoyer loin du pays. Après cette levée on en fera une autre jusqu'à ce que le Canada soit dépeuplé. Ce sont les gens qui veulent avoir des places qui ont demandé cette loi de milice."

" Entendons-nous de paroisse en paroisse et si quelqu'un vient de la ville pour nous commander, défendons-nous, ne laissons partir personne de nos villages." Les chefs de ce mouvement commandaient " au nom du public qui est au-dessus des lois."

Plusieurs arrestations eurent lieu, et les esprits se calmèrent un peu.

C'est alors que le procureur-général Monk imagina de grouper les citoyens en une grande association loyale et d'y rattacher les habitants des campagnes. Le clergé prêcha en même temps la soumission du haut de la chaire. Afin de mieux tenir le peuple dans l'obédience on lui fit signer des adresses au gouverneur dans lesquelles il reconnaissait " avoir été entrainé et égaré par les pratiques et les mensonges de fourbes infectés de l'esprit des bandîts, qui a force de crimes avaient rendu un certain pays d'Europe une terre de malidiction (1)."

(1) *Gazette de Québec* du 31 juillet 1794.

Les paroisses de Beauport, de la Pointe de Lévy et de la vallée de la Beauce où l'on avait signalé plus particulièrement des intrigues séditieuses et où l'on s'était opposé .aussi fortement à la loi de milice finirent par signer les adresses qu'on leur présentait. Plusieurs, cependant,manisfestèrent leur répugnance à signer tout engagement écrit ou imprimé et cela par défiance de leurs propres lumières (1).

A la session du parlement du 1795, on passa une loi relative aux chemins et ponts. Cette mesure se présentait sous les formes les moins acceptables, parce qu'elle obligeait, ou à payer une certaine somme, ou à contribuer par le travail à ces ouvrages. Cette mesure établissait un système de voirie à peu près complet sous la surveillance d'officiers préposés à cette fin. Les capitaines de milice qui jusqu'alors s'étaient occupés de ces sortes de travaux faisaient place à des inspecteurs et à des sous-voyers distribués par régions par les ordres du grand voyer.

Plusieurs en profitèrent pour crier au fardeau des corvées, si détestées de tout temps. En plusieurs endroits, il y eut des rassemblements tumultueux que les officiers chargés de faire respecter la loi firent repousser par la force. A Montréal,la foule réunie sur la place d'Armes enleva des mains du shérif un nommé Berthelot. Un autre, du nom de Latour, se barricada dans sa maison avec plusieurs de ses amis bien armés de fusils, et résista avec succès à la police qui voulait

(1) Loc. cit., 30 octobre 1794.

l'arrêter. Des courriers parcoururent les campagnes pour demander aux habitants de s'assembler à Montréal afin de s'opposer à l'exécution de la loi des chemins. Dans les paroisses de Ste-Rose, à St-Roch de l'Assomption et St-Antoine de Longueuil plusieurs arrestations eurent lieu.

Mais ce fut à la Pointe de Lévy où la loi des chemins rencontra le plus d'opposition.

En 1796, le grand voyer Gabriel-Elzéar Taschereau, voulant mettre à exécution cette loi qu'il avait lui-même fait adopter partagea son district d'inspection en divisions territoriales (1). La seigneurie de Lauzon, pour sa part, fut divisée en vingt trois circonscriptions.

La paroisse de St-Joseph de la Pointe de Lévy eut neuf divisions.

1. La première connue sous le nom de division Beauchamp comprenait les chemins, routes et ponts à prendre depuis le premier habitant sur le bord du fleuve en bas de la paroisse sur la partie du fief Vincennes qui en dépendait et à continuer sur la première concession du fief Beauchamp (2) jusqu'à la ligne de la seigneurie de Lauzon.

2. La deuxième, appelée division de la Pointe de Lévy, prenait à la ligne sud ouest du fief Beauchamp sur le fleuve jusqu'à la route de la Cabane des pères icelle comprise et se continuait jusqu'à la maison d'Augustin Labadie.

(1) *Procès verbaux des grands voyers*, vol. 9, pp. 89, 95.

(2) Depuis 1782, le fief de la Martinière était connu sous le nom de fief Beauchamp qui lui avait été donné par son nouveau seigneur Alexandre Fraser.

3. La troisième, appelée division St-Joseph, prenait à la route de la Cabane des Pères jusqu'à la route du vieux St-Henri, y compris la route de la Cetière (côte du passage) depuis le chemin du roi jusqu'à la maison d'Augustin Labadie.

4. La quatrième, appelée division du Sault, comprenait les chemins, routes, ponts et gués de rivières, depuis la route de St-Henri à aller au Sault de la Chaudière.

5. La cinquième appelée, division St-Etienne, comprenait le deuxième rang de St-Joseph connu sous le nom de village St-Etienne, depuis la route de Coutances, icelle comprise, allant au nord-est à travers les fiefs Beauchamp et Vincennes jusqu'à Beaumont.

6. La sixième appelée, division d'Arlaca, comprenait les troisième, quatrième et cinquième rangs de de St-Joseph depuis la continuation de la route de Coutances exclusivement jusqu'à la paroisse de Beaumont en traversant les fiefs Beauchamp et Vincennes.

7. La septième, appelée division de Pintendre, comprenait les chemins et routes, dependant du village de Pintendre depuis la ligne nord-est de Lauzon jusqu'à St-Henri.

8. La huitième, appelée la division de Sarasteau, prenait depuis St-Henri jusqu'à Coutances inclusivement.

9. La neuvième division, appelée Taniata, comprenait tout ce qui dépendait des villages de Taniata, Beaulieu, et les concessions depuis Saint-Henri jusqu'au Saut de la Chaudière.

La paroisse de St-Henri fut partagée en huit divisions.

1. La première, appelée division St-Charles, comprenait le rang de ce nom et celui de la Grillade.

2. La deuxiéme, appelée division du Trait-Quarré, comprenait les deux concessions de ce nom.

3. La troisième, appelée Jean Guerin, comprenait tout le côté est de la rivière Etchemin depuis la terre de Charles Jalbert en remontant vers le sud.

4. La quatrième, appelée division St-Henri, s'étendait depuis l'église en gagnant le sud du côté est de la rivière Etchemin jusqu'à la terre d'Ignace Nadeau et comprenait le village de St-Ferreol.

5. La cinquième, appelée division de la route, comprenait toute la route de St-Henri y compris le le pont sur la rivière à la Scie jusqu'au chemin de la Pointe de Lévy.

6. La sixième, appelée division de Pointe à Bois-Clerc, comprenait le côté sud-ouest de la rivière Etchemin à prendre au passage de l'église jusqu'au haut de la paroisse.

7. La septième, appelée division de la Plée, s'étendait sur le côté ouest de la rivière Etchemin à prendre depuis le Bras et comprenait le chemin du roi audessus de la Plée, la Plée et Plaisance.

8. La huitième, appelée division de la Chute, comprenait tout le sud-ouest de l'Etchemin, depuis le Bras jusqu'à la Chute, avec les villages que s'y trouvaient.

La partie de St-Anselme enclavée dans la seigneurie de Lauzon comprenait deux divisions : celle de la montagne et la division supérieure de St-Joseph.

La paroisse de Saint-Nicolas comprenait six divisions.

1. La première, appelée division du Sault, était formée par le premier rang depuis l'église jusqu'au passage du bac sur le Saut.

2. La deuxième, appelée division de St-Nicolas, s'étendait depuis l'église jusqu'à St-Antoine de Tilly.

3. La troisième, appelée Vire-Crèpes, comprenait le village de ce nom et celui de Terrebonne.

4. La quatrième, appelée Vie-Content, comprenait le village de ce nom et le grand Village.

5. La cinquième comprenait le village des Grandes Pointes.

6. La sixième comprenait les routes de la seigneurie de St-Gilles.

Voici les noms des premiers officiers de voirie qui furent élus dans la seigneurie de Lauzon, sous l'empire de la nouvelle loi pour les années 1797 et 1798 :

POINTE DE LÉVY

Inspecteur :	Sous-Voyers	
Capitaine Etienne Bégin (1).	Louis Lecours,	Pierre Baron
	Ignace Couture,	Etienne Demers,
	J.-Bte Charest,	Antoine Carrier,
	Joseph Larrivée,	Joseph Carrier (2),
	Michel Dussault.	

SAINT-HENRI

Inspecteur :	Sous-Voyers	
Lieutenant Louis Bussière.	Jacques Beaudoin,	Alexandre Marcoux,
	Antoine Blanchette,	Franç. Beaudoin,
	Michel Bourassa,	Charles Quemeneur,
	Michel Bolduc,	Louis Gosselin.

(1) Devenu infirme, il fut remplacé le 19 mars 1798 par Michel Lemieux dit Major.

(2) Devenu infirme, il fut remplacé le 21 novembre 1797 par Michel Dussault.

SAINT-NICOLAS

Inspecteur	Sous-Voyers	
Captaine J.-Bte Demers	François Pâquet,	Louis Martineau,
	François Gagnon,	Michel Dubois,
	J.-Bte. Paquet,	Christophe Payers.

C'est le premier janvier 1797 que les habitants de la Pointe de Lévy avaient élu leurs sous-voyers. Les choses s'étaient passées assez tranquillement et rien ne laissait soupçonner la conspiration qui se tramait. Les nouveaux fonctionnaires se prélassaient, pleins de quiétude, et satisfaits de la confiance que leurs concitoyens leur avaient témoignée. Ils ne savaient pas que la roche tarpéienne est au pied du Capitole, mais ils devaient l'apprendre. Le 9 janvier au soir, à la même heure, ils furent tous empoignés dans leur maison, par neuf bandes différentes, solidements garottés, et emmenés sous escorte dans un endroit convenu au centre de la paroisse et là on les obligea à renoncer à leur charge et à remettre les instructions qu'ils avaient reçus pour leur gouverne (1). On raconte même que trois d'entre eux ayant voulu persister à exécuter la loi, furent enfermés dans une maison isolée et inhabitée où on ne leur laissa qu'un pain et un sceau d'eau, bien décidés que l'on était à les laisser périr de faim. Les familles de ces sous-voyers, pleines d'inquiétude sur le sort de leurs chefs, firent, on le comprend, les plus actives perquisitions pour les retrouver, mais ce ne fut que la troisième journée qu'ils les découvrirent et qu'ils purent les délivrer. Il en était temps car ils étaient exténués (2).

(1) *Archives du Canada.* Rapport du procureur-général Sewell, série Q. vol. 79, 1, p. 19.
(2) *Histoire de cinquante ans* de T. P. Bédard, p. 24, ch. 1.

On comprend qu'un pareil attentat ne pouvait rester sans punition.

Le 11 janvier, un mandat d'arrestation était lancé contre quatre des meneurs, et le 25 deux huissiers traversèrent de Québec pour les empoigner. Ils s'en allaient avec leurs prisonniers lorsque rendus sur les bords du fleuve ils furent entourés par une bande de huit hommes armés de gourdins qui les forcèrent à lâcher prise. Les huissiers furent priés de retourner à Québec et d'informer ceux qui les envoyaient que les habitants de la Pointe de Lévy ne souffriraient pas qu'aucun mandat fut exécuté dans leur paroisse. Qu'ils envoient qui ils voudront, ajoutèrent-ils, nous avons trois cents hommes armés prêts à supporter notre décision (1).

Cependant, force devait rester à la loi.

Les meneurs des premières émeutes aussi bien que leurs sauveteurs finirent par être arrêtés.

Douze des chefs de la révolte comparurent donc devant le tribunal.

Le juge de Bonne, en ouvrant les assises pendant lesquelles eurent lieu le procès,fit un discours plein de menaces et beaucoup plus sévère que celui du juge en chef Smith quoique ce dernier n'eut pas les mêmes raisons de menager les accusés, tous Canadiens français (2).

Ignace Lambert, Louis Roberge, François Cantin et François Roberge, pour avoir assailli le surveillant Etienne Demers, pour l'avoir emprisonné pendant une

(1) Archives du Canada, série Q. 79-1, pp. 30, 35.

(2) Loc. cit., T. P. Bedard.

heure, furent condamnés à un chelin d'amende chaque et à six semaines d'emprisonnement.

Joseph Dussault, François Hallé, Louis Lemieux dit Langlois et Gabriel Lemieux, pour avoir commis la même offense sur Ignace Couture, furent condamnés à trois mois d'emprisonnement et à 20 schellings d'amende chaque.

Louis Cadoret, François Couture, Louis Gaudreau et Charles Cadorette, justicien de Michel Dussault, furent condamnés : Louis Cadoret à 20 schellings ou deux mois d'emprisonnement, François Couture, Louis Gaudreau et Chs. Cadorette à un schelling et six semaines de prison.

Pierre Huard, Louis Croteau, Etienne Lemieux, Louis Lemieux le jeune, Michel Lemieux ainé, Laurent Levasseur, Joseph Lemieux et Pierre Boucher dit Prisque, qui, le 25 janvier, avaient arrêté les officiers du shérif, Philippe Hooper et William Thompson, et enlevé les prisonniers Joseph Dussault, Louis Lemieux dit Langlois, et Gabriel Lemieux furent condamnés : Pierre Huard à douze mois de prison et à 20 schellings, Louis Croteau et Laurent Levasseur à neuf mois de prison et 20 schellings, Pierre Boucher dit Prisque, Joseph Lemieux, Michel Lemieux, Louis Lemieux et Etienne Lemieux à six mois de prison et vingt schellings d'amende (1).

Certes, le châtiment était sévère, mais il faut dire aussi qu'il était mérité car on ne se joue pas impunément de la justice, et il n'est pas permis à ce que l'on dit de se revolter à main armée contre la loi quelqu'injuste qu'elle puisse être.

(1) Rapport de Sewell, 12 mai 1797.

Dans le cours de cette année 1797, après l'échauffourée que nous venons de raconter, le grand voyer put donner plus librement ses ordres. Ainsi le 20 mai, il ordonna d'abattre dix pieds de bois de chaque côté de la route qui conduisait de la côte St-Etienne à l'église de St-Joseph (1). Le 30 juin, un ordre semblable fut donné pour la route d'Arlaca. Le 31 juillet, fut tracé le chemin royal sur les terres de la deuxième concession du fief Beauchamp connu sous le nom de Trompe-Souris, ainsi que celui du troisième rang dans la même région (2).

Le premier août, ordre fut donné de continuer le chemin de front du côté nord-est de la quatrième concession de la Pointe de Lévy, et un procès-verbal changea la route de sortie de ce rang de même que celle d'une partie d'Arlaca (3).

Tous ces divers travaux furent exécutés sans que personne murmura. La leçon du dernier hiver avait évidemment porté ses fruits.

Au commencement de mai 1797 les paisibles habitants de Saint-Nicolas virent arriver dans leur paroisse, Charles Fréchette, établi à St-Jean, dans le comté de Huntingdon, mais dont plusieurs parents habitaient St-Nicolas. Il était accompagné d'un étranger, grand et bel homme, dont personne ne connaissait l'origine. Il disait s'appeler Jacob Felt et être venu dans la province pour acheter des chevaux. Cependant les allées et venues mystérieuses des deux voyageurs ne tardèrent pas à attirer l'attention.

(1) Procès-verbaux du grand voyer, vol. 9, p. 165
(2) Loc. cit., pp. 172. 175.
(3) Loc. cit., vol. 9, pp. 177, 179, 182.

Charles Fréchette avait connu Felt l'année précédente. Il était venu un soir à sa maison et après lui avoir fait promettre par serment de garder le secret sur ce qu'il allait lui dire, il lui avait demandé de lui trouver un certificat signé par six personnes en vue du Canada attestant que les Canadiens étaient mécontents du régime anglais et qu'ils désiraient ardemment le rétablissement du régime français. Fréchette refusa d'abord ses propositions mais Felt revint à la charge et un jour il l'engagea enfin à le conduire à Québec. Parti le deux mai à deux heures du matin de St-Jean ils avaient déjeuné chez le curé de Belœil qui était l'oncle de Fréchette, puis d'étapes en étapes s'étaient rendus, en passant par St-Marc et St-Ours, en évitant les grands chemins, jusqu'à St-Nicolas. Une fois là, Felt, rappelant à Fréchette le serment qu'il avait prêté, lui avait demandé s'il pouvait se confier aux parents qui habitaient cette paroisse. Il lui dévoila alors ses projets. " Vous ne me connaissez pas, dit-il, je suis envoyé par le gouvernement français pour exciter un soulevement au Canada et délivrer vos frères et vos parents de l'esclavage. Je suis le commandant en second de l'armée française qui doit envahir votre pays. Si les Canadiens s'unissent à moi, il est facile de surprendre la garnison de Québec. Il ne me faut que cinq cents hommes résolus et discrets. Je suis prêt à me mettre à leur tête. Que les Canadiens se soulèvent et qu'ils conquièrent eux-mêmes leur indépendance." Charles Fréchette parla d'abord du projet à son frère Etienne qui ne voulut point écouter ses propositions. Pendant son séjour à Saint-Nicolas Felt essaya encore d'endoctriner, mais inutilement, d'autres

habitants. Il se décida alors à se rendre à Québec pour y rencontrer un nommé John Black, un mécontent qui avait à se plaindre du gouvernement (1). C'était un charpentier de navires, qui venait d'être élu député du comté de Québec. Le 10 mai, à midi, Fréchette se présentait chez lui sous prétexte de lui vendre du bois, à sa demeure au faubourg St-Roch, puis profitant d'un moment où il était seul, lui raconta le but de sa mission. Felt, qu'il disait être un général français, l'attendait dans les bois, à trois quart de lieues de la ville, à Woodfield. Black le suivit, et vit Felt, qui lui fit part de son projet, et lui dit être envoyé par M. Adet, ministre de France aux Etats Unis. Black s'offrit de le conduire chez un nommé Pâquet, à Charlebourg, son collègue à l'assemblée, et le même soir il le dénonçait au gouvernement.

Felt fut arrêté au milieu de la nuit et jeté en prison. Le lendemain, il était accusé de haute trahison et condamné à subir son procès aux assises. On apprit alors que le véritable nom du conspirateur était David MacLane. Le choix des jurés, la procédure, les témoignages, le jugement, le supplice, tout fut extraordinaire dans cette affaire.

A l'ouverture de la cour, le juge en chef Osgoode fit remarquer que c'était le premier procès de haute trahison qui allait être entendu dans le pays. " Le peuple, dit-il, vivait paisible; c'est la révolution sanguinaire de France qui a envoyé ici des émissaires pour troubler la paix."

(1) Déposition de Charles Fréchette du 12 mai 1797, archives du Canada, série Q. vol. 79-1 p. 13.

On procéda alors à la composition du jury, qui fut tout choisi parmi les sujets de langue anglaise. MacLane était défendu par les avocats Pyke et Franklin.

Sept témoins vinrent jurer qu'ils avaient entendu MacLane tenir des discours séditieux. C'était tout au plus des paroles en l'air, tel qu'on en entend d'exaltés sans mission dans les époques tourmentées. On n'avait pu saisir aucunes pièces à conviction, malgré tout le mal qu'on se donna. Le procès, commencé à sept heures du matin, se continua toute la journée sans interruption, jusqu'à neuf heures du soir. MacLane porta lui-même la parole au jury, car il n'était permis alors aux avocats en cour d'assises que d'interroger les témoins.

Le jury rendit à l'unanimité un verdict de coupable, et McLane fut aussitôt condamné à mort. La sentence était digne des temps barbares. En effet, avant d'être pendu, le condamné devait être traîné sur une claie, le bourreau devait lui ouvrir les entrailles et les faire brûler sous ses yeux. Après le supplice, les membres de ce malheureux devaient être écartelés. L'échafaud avait été élevé sur le glacis des fortifications, dans un endroit élevé, d'où l'on pouvait apercevoir les campagnes environnantes. On eut honte d'exécuter la sentence à la lettre. Le corps du supplicié, après avoir été suspendu quelque temps au gibet, fut descendu au pied de l'échafaud ; le bourreau lui trancha alors la tête, la prit par les cheveux et, la montrant au peuple, il cria : "Voilà la tête d'un traître." Il ouvrit ensuite le cadavre, en arracha les entrailles, les

brûla et fit des incisions aux quatre membres, sans les séparer du tronc.

Jamais on avait vu pareil spectacle. Le but de cet acte barbare était de frapper l'imagination populaire.

Les accusateurs et les témoins à charge reçurent des terres pour prix de leur complaisance ou de leur délation. Black, celui-là même qui avait livré MacLane, reçut pour sa part tout un township. Les faveurs dont le gouvernement le gratifia ne lui portèrent pas bonheur, cependant. Tout le monde ne voulut plus voir en lui qu'un traître. Repoussé par ses concitoyens, couvert du mépris public, il finit par tomber dans une profonde misère, et on le vit mendier son pain dans la ville qu'il avait représentée au parlement. Passé en Angleterre en 1798, il fut fait prisonnier des Français et continua son ignoble métier d'espion (1).

Quant à Fréchette, le pauvre complice inconscient de MacLane, voici ce qu'il advint de lui, d'après le récit que nous en a laissé Labadie, dans le journal dont nous avons déjà parlé (2).

" Mardy, le 27ième mars 1798,parut dans la Cour du Banc du Roy, de juridiction Criminelle, pour ce district, le procès de Charles Frichette, Canadien qui fut dénoncé en septembre dernier, pour Récélement de haute trahison, ayant eu connoissance des desseins de feu David Mclane qui fut exécuté le 21 juillet dernier pour haute trahison contre cette province et les ayant cachées. Les témoignages contre lui étoient si évidents que les jurés, sans se retirer de leur place, trou-

(1) Archives du Canada, Q. 81-2.
(2) Sous la date du 31 mars 1798.

vèrent un verdict de coupable. Le 30 mars son conseil fut entendu sur une motion en arrêt de jugement laquelle cependant fut rejettée par la Cour ; et par un jugement qui fut prononcé le 31 tous ses biens meubles sont déclarés être confisqués au Roy, ensemble avec les profits de tous ses immeubles ; et il est condamné à un emprisonnement pour la vie (1)."

Le supplice subi par MacLane et la condamnation de Charles Fréchette frappèrent vivement les esprits, et dès lors les complots cessèrent et tout le monde rentra dans le rang C'est à cette date mémorable que Labadie commença son journal, et la sentence contre Fréchette est le premier fait qu'il y inscrit.

On a voulu plus tard justifier la condamnation de MacLane, mais la meilleure preuve que l'on puisse avoir que le gouvernement fût alors poussé par la peur et qu'il voulût effrayer la population c'est que longtemps après la mort du conspirateur on cherchait encore des pièces à conviction contre lui (2).

(1) On rapporte que Fréchette fut libéré en 1801. C'est ceque l'on peut conclure des notes laissées par un citoyen de Québec.

(2) On peut lire la description du supplice subie par MacLane dans les *Mémoires* et M. de Gaspé. Le procès de MacLane et les témoignages ont été reproduits dans deux pamphlets publiés à Québec en 1797. La version française a été réimprimée dans les *Soirées Canadiennes* de 1861. A consulter aussi les Archives du Canada, série Q, 78-1, pp. 71, 135 et 149, et série Q, 79-1, pp. 125, 129, 157, 158, 213.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

Elections de 1796 dans le comté de Dorchester.—Charles Bégin et Alexandre Dumas, députés (1796-1799).—Qui était Alexandre Dumas ?—Il propose une mesure pour amender la fameuse loi des chemins.—Les habitants de Lauzon pétitionnent l'Assemblée à ce sujet.

C'était Gabriel-Elzéar Taschereau, celui-là même que le comté de Dorchester avait élu député en 1792, qui avait proposé en chambre la fameuse loi des chemins qui souleva tant de récriminations dans la seigneurie de Lauzon. Comme Taschereau était grand voyer du district de Québec, il dût mettre en opération cette mesure impopulaire. On conçoit que tout l'audieux en retomba sur ses épaules. Aussi quand vinrent les élections générales de 1796, les habitants de Lauzon lui firent payer cher son dévouement à la chose publique. Le rapport du greffier de la couronne en chancellerie du 20 juillet 1796 donne comme les élus de Dorchester : Charles Bégin et Alexandre

Dumas (1). Taschereau et de Salaberry avaient été mis de eôté. Le peuple, qui se jugeait mal servi par ces grands seigneurs, leur avait préféré une simple cultivateur comme Charles Bégin.

Cependant, comme ce dernier, peu habitué à manier la parole dans les assemblées délibérantes, ne pourrait peut-être pas faire valoir en Chambre les droits de ses commettants, on lui associa un homme de profession dans la personne d'Alexandre Dumas. Celui-ci était de la race de ces hâbleurs, redresseurs de torts comme il en existe malheureusement trop dans les pays soumis au régime représentatif. L'histoire de Dumas est curieuse à étudier.

Originaire de Nègrepelisse, petite ville du Languedoc qui forme maintenant partie du département de Tarn-et-Garonne, en France, Alexandre Dumas s'était d'abord occupé de commerce à la Rochelle. Il vint au Canada quelques années avant la conquête de ce pays par l'Angleterre. En 1766, Dumas était marchand à Québec et possédait aussi une maison à Montréal. Un avertissement, qui parut le 18 juillet 1765 dans la *Gazette de Québec*, nous donnera une idée de ses façons de faire et de son caractère : " Si quelqu'un de mes créanciers a quelque doute que le bien qu'il m'a confié ne soit pas en sûreté, je le prie pour sa tranquillité venir prendre connaissance de mes affaires, et il, ou ils obligeront."

Leur serviteur,

A. DUMAS.

(1) Les élections eurent lieu du 3 juin au 20 juillet 1796. Le premier parlement avait été dissous le 30 mai 1796. François Verreault fut l'officier rapporteur de l'élection de 1796 dans Dorchester.

Au mois de juin 1767, on trouve Dumas parmi les associés de la compagnie des forges du Saint-Maurice avec John Dumas St-Martin, son cousin, qui était venu de France en même temps que lui (1).

En 1775, Alexandre Dumas, nommé capitaine dans la milice de Québec, se conduisit à l'assaut de la rue du Sault-au-Matelot avec une habileté et une bravoure qui lui valurent des félicitations universelles (2).

Devenu seul propriétaire des forges du Saint-Maurice en 1778, il les céda quelques temps après et se fit recevoir notaire. Son étude va du 17 juillet 1783 au 7 juillet 1802. Dumas, qui demeurait à Trois-Rivières, vint alors s'établir à Québec.

Le 26 juillet 1784, il demandait au gouverneur Haldimand d'être admis à la profession d'avocat, et il en reçut commission le 8 décembre de cette année (3).

Le corps des avocats de Québec protesta à plusieurs reprises contre cette admission devant les juges de la Cour des Plaidoyers Communs. On alléguait que Dumas était un *ci-devant marchand failli*, trop avancé en âge, qu'il avait tenu divers commerces et métiers et qu'il n'avait point mené une conduite digne de la profession. En réponse à ce mémoire les juges de la Cour des Plaidoyers Communs firent savoir au corps des avocats que ses plaintes avaient été soumises au lieutenant-gouverneur avec la réponse d'Alexandre Dumas et qu'ils étaient obligés d'approuver son

(1) John Dumas Saint-Martin fut juge de paix à Montréal. En 1769, il était nommé maître en Chancellerie. C'est lui qui prit soin du jeune fils de du Calvet, pendant la captivité de ce personnage (1780-83). *Histoire des Canadiens-Français*, par Benjamin Sulte, IX p. 31.

(2) *Histoire du Canada* de F. X. Garneau, III, pp. 7, 21.

(3) *Collection Haldimand*, B, 119, p. 223.

admission, mais qu'à l'avenir il n'y aurait plus de semblable désagrément et qu'il y serait pourvu (1). En effet, l'année suivante une ordonnance rendait incompatibles les professions d'avocat et de notaire, et Dumas opta pour cette dernière.

Dumas était parvenu à se former dans Québec et dans la seigneurie de Lauzon une clientèle assez considérable.

Sur la fin de sa vie, le vieux tabellion s'occupa de politique. Le pays venait d'obtenir le système représentatif et il en profita pour faire connaître ses vues sur la nouvelle constitution. Le 30 mai 1792, il prononçait devant le *Club* constitutionnel à Québec un discours qui fut imprimé chez Samuel Neilson. La brochure qui le contient, grand in-4 de 3 pages, a pris place parmi nos incunables canadiens.

Alexandre Dumas et Charles Bégin, les deux élus de Dorchester en 1796, siégèrent dans la Chambre d'Assemblée de 1797 à 1800. Ils se rangèrent tous deux du côté populaire et votèrent pour M. J.-A. Panet comme orateur, contre M. Young, le candidat du gouvernement.

Un des premiers soins de Dumas fut de présenter un projet pour amender la loi qui régissait les officiers rapporteurs(1). Le 20 janvier 1798, secondé par Bégin, il présenta un bill pour amender l'acte 36 George III, qui concernait la construction, l'ouverture et la réparation des chemins et ponts de la province.

(1) *Union Libérale.* Communication de M. Philéas Gagnon. M. Gagnon ajoute que Dumas eut encore plus tard des demêlés avec ses confrères à propos de sa conduite en cour ou ailleurs.

(1) 22 avril 1797.

Il tenait ainsi promesse à ses électeurs. Mais la Chambre fut prorogée le 11 mai 1798, avant qu'il put mettre ses bonnes intentions à exécution.

Le 29 avril 1799, Dumas présenta à la Chambre une requête des électeurs de Dorchester, dans laquelle ces derniers exposaient qu'ils ne comprenaient pas l'acte de voierie. Sous le régime français, disaient-ils, les cultivateurs étaient obligés de travailler gratuitement pour leurs seigneurs à l'établissement des moulins et à la confection des chemins. Il le fallait bien dans le temps. Ils n'auraient pu faire autrement. Les seigneurs, bien loin d'en conserver de la gratitude, prétendirent bientôt avoir le droit absolu d'exiger ces travaux, chaque fois qu'il leur plairait d'en faire faire. Ils espéraient que la loi de 1796 les délivrerait de ces corvées, mais elle était plus onéreuse encore que les lois de la féodalité. En effet, l'article 7 statue que le chemin du roi sur les terres de la couronne sera fait par les habitants. La couronne devrait avoir cette charge, et non les cultivateurs. Ce même article dit que tous les chemins sur les terres non concédées par les seigneurs seront faits par les tenanciers des seigneuries. Il n'en était pas de même sous le régime français. Voir arrêt de Raudot du 13 juin 1709. Et pourtant, dans ce temps-là, les seigneurs n'étaient pas aussi à l'aise qu'ils le sont mainteuant. L'article 10 statue que tout chemin conduisant à un chemin banal sera fait moitié par le propriétaire et moitié par les baniers. Ensuite, le propriétaire en entretiendra la quatorzième partie, et les 13/14 autres parties seront à la charge des baniers. Jamais loi de cette nature n'avait jusqu'à présent osé se montrer en aucun code ou règle-

ment relatif aux moulins banaux. D'ailleurs, la Coutume de Paris n'assujettit point les baniers d'un moulin au chemin d'icelui, non plus qu'aucune loi d'intendant, quoi qu'en ait dit feu M. Cugnet, dans son prétendu traité des fiefs, chapitre 9, art. 34.

Ils se prononcent contre la discrétion arbitraire des grands voyers. Les côtes, chemins et ponts d'entretien communs à divers habitants devraient être à la charge des rangs où ils sont situés,et les grands voyers ne devraient pas avoir droit de réquisitionner les habitants éloignés pour les entretenir. Il faudrait des règlements exprès pour les chemins de voierie particulière conduisant à un embarquement ou traverse de rivière, ou aux églises paroissiales. La loi n'en parle pas. Un inspecteur et deux sous-voyers seraient suffisants par chaque paroisse. Ils sont exemptés de toutes charges communes aux miliciens, leurs voisins en souffrent, et en outre, plus il y a de sous-voyers, plus les disputes se multiplient. Voilà les griefs dont ils se plaignent. Ils se flattent de les avoir rendus si clairs et de les avoir appuyés de si bonnes raisons,que la Chambre ne pourra différer de leur rendre justice.

Cette requête fut soumise au comité spécial chargé d'amender la loi des chemins, mais il n'apparait pas que les habitants de Lauzon purent obtenir de suite ce qu'ils demandaient avec tant d'instance.

Alors, comme aujourd'hui, les gouvernements temporisaient et prenaient toutes choses en sérieuse considération.

Cette question des chemins est la seule qui semble avoir intéressée pendant toute leur carrière parle-

mentaire les députés Dumas et Bégin. Tous deux rentrèrent dans la vie privée en 1800. Le bon et obscur Charles Bégin retourna à sa charrue, et Dumas, le démagogue, reprit le chemin de son étude de notaire.

Alexandre Dumas, qui était huguenot, mourut à Québec le 11 juillet 1802, à l'âge de 76 ans (1).

(1) Registres de l'église anglicane de Québec pour 1802.

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

Maiche de la colonisation dans la seigneurie de 1795 à 1800.—Le notaire Félix Tetu.—Chemins et routes.

Il convient, maintenant, de dire quel fut le mouvement de la colonisation dans la seigneurie pendant les cinq dernières années du siècle qui allait bientôt s'éteindre. Le lecteur se souvient, peut-être, qu'au chapitre onzième de cet ouvrage nous avons donné un tableau des colons établis dans Lauzon de 1778 à 1794. Nous allons reprendre cette nomenclature au point où nous l'avons laissée pour la continuer de 1795 à 1800.

Nous voudrions ici pouvoir animer la sécheresse du fait et du document, moins préciser les détails matériels, faire en sorte que les dates se montrent à peine, mais l'on comprend que c'est avant tout l'histoire du sol et du colon que nous écrivons.

Certes, il ne faut aucun effort de rhétorique pour faire un semblable travail, qui court le risque d'être

relégué dans les répertoires,tout au fond des bibliothèques, mais en cherchant à être le moins désagréable possible, nous n'oublions pas que nous tenons à être surtout utile. Nous laissons à d'autres le soin des notices élégantes, académiques et fleuries, à l'usage du beau monde. Ici, ce qu'il nous faut, c'est le plus de renseignements positifs. Nous ne voulons pas nous borner aux simples faits principaux, nous voulons tout savoir, tout faire connaître, et ne laisser aucune excuse à la paresse de ceux qui nous suivront. Quel plaisir, il nous semble, le plus humble fils de colon n'éprouvera-t-il pas plus tard, en parcourant ces tableaux arides, d'y retrouver les noms de quelques-uns de ses ancêtres et la date précise où fut abattu le premier arbre sur le coin de terre obscur qui l'a vu naître ?

Ceci dit comme explication aux tableaux qui ont précédé ou qui suivront, nous poursuivons notre marche.

Le notaire Pierre-Louis Deschenaux, qui avait reçu d'abord la plupart des titres de concession accordés par Henry Caldwell, ayant été nommé juge vers la fin de l'année 1794, ce fut son confrère, Roger Lelièvre, notaire à Québec, qui lui succéda. Aussi, c'est dans l'étude de ce dernier que nous puisons les renseignements qui vont suivre. C'est le 22 décembre 1794 que Lelièvre commença à tenir la plume, en inscrivant sur ses minutes la concession accordée par Caldwell à Louis Dubois d'une partie du domaine de St-Nicolas, dans la première concession sur le bord du fleuve. Le même jour, des concessions furent faites à Nicolas Pouliot et Louis Gaubeille, dans les deuxième et cinquième concessions, au sud de la rivière Boyer.

Le 27 du même mois, Jean-Baptiste Montminy alla s'établir sur le ruisseau du Bras, dans la paroisse de St-Henri.

Date de l'acte			Noms des colons	Paroisses	Villages
1795	Janvier	24	François Girard...	St-Joseph....	5ème concession..
"	Février	6	Jean James.......	St-Henri.. ...	Riv. Boyer 3ème..
"	Mars	4	J. Labarre d. Jardin'r	St-Nicolas....	Grandes Pointes..
"	"	6	John. Enfield.....	"	1er rang........ ..
"	"	21	Jacques Bernier....	St-Gervais....	Près de Joliette...
"	"	27	Jean Dion.... ...	"	Riv. Boyer 5ème..
"	Mai	20	Joseph Dallaire....	"	"
"	"	"	Michel Bilodeau...	St-Henri. ...	Jean Guérin......
"	Juin	10	Pierre Drapeau....	St-Joseph...	Pintendre.. ......
"	"	"	Pierre Audet......	St-Gervais. ..	Riv. Boyer 7ème..
"	"	15	J.-Bte. Turgeon. .	St-Joseph....	Beaulieu..........
"	"	"	Jacob Marceau....	"	Pintendre........
"	"	"	Jean Couture......	"	Beaulieu.........
"	"	24	Jean-Bapt. Guenet.	St-Henri.....	Riv. Boyer 4ème..
"	"	"	Etienne Cadran...	"	" 7ème..
"	"	"	Noël Chs. Rouillard	"	" 7ème..
"	Juillet	1	Pierre Couture....	"	" 7ème..
"	"	3	Pierre Thibault...	"	" 5ème..
"	"	16	Michel Marceau. .	"	" 4ème..
"	"	"	J.-Bte. Couture...	"	" 3ème..
"	"	20	René Pelchat.....	"	" 4ème..
"	"	"	Joseph Lacroix ...	"	" 3ème..
"	"	21	Jean Dessaint.....	"	" 4ème..
"	"	28	Ignace Denis.....	"	1re concession....
"	"	"	Antoine Vermet...	St-Joseph...	Beaulieu ....
"	"	"	Joseph Thivierge..	St-Gervais....	Riv. Boyer 7ème..
"	"	"	Joseph Lacroix....	"	" "
"	Août	4	Ignace Sylvain....	St-Henri.	St-Ferréol.......
"	"	22	F. Canac d. Marquis	"	Riv. Boyer 4e rang
"	"	27	J.-Bte. Dubois....	St-Nicolas....	2ème concession..
"	Sept.	26	François Lacasse..	"	2ème concession..
"	"	29	François Chabot...	St-Henri	2ème concession..
"	Oct	6	Joseph Côté......	"	"
"	"	9	François Cantin...	St-Joseph....	Beaulieu (1).
"	"	20	A. Roy d. Desjardins	Pte. Levy....	Pintendre........

(1) Ces quatre derniers titres appartiennent à l'étude de Félix Têtu, notaire à Québec.

Date de l'acte			Noms des colons	Paroisses	Villages
1795	Nov.	3	Chs. Boutin.......	St-Henri.....	5ème Riv. Boyer..
"	"	13	Ant. Boutin..... ..	"	"
"	"	"	V. Simon Bacquet.	"	1ère concession...
"	"	20	Gabriel Boutin....	"	"
"	Déc.	10	J.-Bte. Bouchard..	Pte.-Lévy. ..	5ème rang........
"	"	"	Jos. Carrier.......	"	St-André........
"	"	17	J. Ely d.l'Allemand	"	Beaulieu.........
"	"	21	J.-Bte. Simoneau..	"	No. 21 "
"	"	30	Jean Thivierge....	"	5ème rang. ....
1796	Janvier	6	Jos. Martin	"	Pintendre........
"	"	"	Jos. Gervais	"	6ème rang. ......
"	"	"	Jos. Allaire.......	"	Beaulieu.........
"	"	"	Gabriel Gonthier..	"	St-Ferréol. ......
"	"	"	Ignace Audet......	St-Henri	7ème r. Riv. Boyer
"	Février	20	Pierre Boucher*...	St-Henri.....	3ème concession..
"	"	24	Nicolas Gueret....	"	4ème "
"	"	27	Jean Gendreau....	St-Nicolas....	Grandes Pointes..
"	Mars	29	Ls. St-Pierre.....	St-Henri.....	6e r. Riv. Boyer..
"	"	"	Gaspard St-Pierre..	"	"
"	Avril	7	Pierre Labbé......	"	"
"	"	"	Jean Lainesse.....	"	"
"	"	13	Nicolas Roy......	"	3ème rang........
"	"	14	J.-Bte. Prévost....	"	1ère concession...
"	Avril	23	Ambroise Bégin*..	St-Joseph....	6ème "
"	Juin	20	Et. Bédard	St-Henri.....	St-Ferréol. ......
"	"	21	Jean Lacroix......	"	Riv. Boyer 7e rang
"	"	22	Ls. Lavarrière....	"	St-J.-Bte.. ......
"	"	23	J.-Bte Martin.....	"	Riv. Etchemin. .
"	"	24	Pierre Montminy .	"	"
"	"	"	Jos. Guilmet......	"	Ile Bois franc....
"	"	"	Jacques Morin....	"	St-Ferréol........
"	"	28	J.-Bte. Bédard....	"	Riv. Etchemin...
"	Janvier	1	Aug. Chantal......	St-Nicolas....	Grandes Pointes...
"	"	"	Siméon Bédard....	St-Henri.....	St-Ferréol........
"	"	"	Chs. St-Hilaire....	Pte.-Lévy....	5ème rang.. .....
"	"	2	Chs. Paradis......	"	Beaulieu ....
"	"	"	Jac. Ely Breton....	St-Henri.....	Riv.Boyer 3e conc.
"	Juillet	5	René Menier......	St-Gervais....	Riv. Boyer 7e rang
"	"	"	J. Bac. Lamontagne	"	"
"	"	"	Jacques Rouillard..	"	"
"	"	8	Gabriel Gautier...	St-Henri.....	St-Ferréol........
"	"	9	François Duquet..	"	"
"	"	19	Joseph Guilmet ...	St-Gervais. ..	Riv. Boyer 6ème .
"	"	20	M.-Lse Gourdelle.	St-Henri.....	Grand Bassin.....
"	août	4	Jean Bechard.....	St-Joseph....	Saut d.l.Chaudière

Date de l'acte			Noms des colons	Paroisses	Villages
1796	Oct.	4	Etienne Lebrun....	St-Henri.....	Grillade..........
"	"	"	J.-Bte. Bergeron.	St-Nicolas....	Grandes Pointes .
"	"	13	Etienne Dion.....	St-Henri.....	Ile Bois franc.....
"	"	14	François Bouffard.	"	"
"	"	"	Joachim Dion.....	"	"
"	"	"	Ambroise Bouffard.	"	"
"	"	19	Michel Boucher...	St-Nicolas....	3ème rang........
"	"	24	Belony Gendreau..	"	Grandes Pointes..
"	"	25	Antoine Vermette.	St-Joseph....	Penin. ....
"	"	"	Pierre Leclerc. ...	"	"
"	"	28	Pierre Boucher.....	St-Henri.....	St-Ferréol........
"	"	29	J.-Bte. Lefebvre..	"	Riv. Boyer 3ème.
"	Nov.	4	J.-Bte. Demers....	St-Nicolas....	Grandes Pointes..
"	"	29	Jérôme Ardouin...	St-Henri.....	R. Etchemin 1ère.
1797	Janvier	27	Joseph Gagnon *..	St-Nicolas..	Grandes Pointes..
"	Février	20	Louis Boutin......	St Henri.....	Rang de l'église .
"	Mars	13	Louis Bougis......	"	Trait-Quarré. ....
"	"	15	Etienne Blais.....	"	St-Ferréol 2e rang.
"	"	18	Antoine Carrier...	St-Joseph....	Toniata 2ème rang
"	"	"	Aug. Dubois	St-Nicolas....	Grandes Pointes..
"	"	20	Jean Dubois.. ...	"	"
"	Avril	1	Thomas Levesque.	St-Joseph....	Beaulieu.........
"	"	3	Joseph Bilodeau...	"	Pintendre.... ....
"	"	"	Pierre Gaudreau...	St-Henri.....	Bois-Franc.......
"	"	"	Pierre Boucher....	"	St-Ferréol. ....
"	"	"	Joseph Dumas....	St-Gervais....	Riv. Boyer 6e rang
"	"	"	Joseph Boucher....	St-Nicolas. ..	3ème rang.... .
"	"	6	Antoine Nadeau.	St-Henri.....	Belair. ....
"	Mai	2	J.-Bte. Bourget....	St-Joseph....	4ème rang.......
"	"	3	Joseph Fradet.....	"	"
"	Juin	9	Louis Gagnon.....	St-Nicolas...	4ème rang.......
"	"	"	P.-Noël Fontaine..	"	"
"	"	"	Jean Derocher....	"	"
"	"	"	Augustin Houle...	"	"
"	"	"	Joseph Carrier....	"	"
"	"	12	Denis Dubois.....	"	"
"	"	16	Bazile Fortier.....	"	3ème rang........
"	"	22	J.-Bte. Douville...	"	Terrebonne......
"	Sept.	13	J.-Bte. Gervais....	St Joseph....	Pintendre.. .....
"	"	30	Pierre Boutin.....	St-Nicolas....	"
"	"	"	Pierre Tardif......	St-Henri.....	1er rang ....
"	"	"	Jean Roy.	"	Riv. Boyer 8e rang

* Pour les noms marqués d'un astérique en 1796 et 1797 on trouvera les titres au greffe de Félix Têtu.

Date de l'acte			Noms des colons	Paroisses	Villages
1797	Sept.	30	François Forgues .	St-Henri.....	Riv Boyer 8e rang
"	Oct	19	Etienne Lebrun. ..	"	Grillade.........
"	"	25	Pierre Dion.......	"	Riv. Boyer 4e rang
"	Nov.	7	Henry Menier	St-Nicolas....	Grands Pointes. .
"	"	8	P. Paquet........	"	"
"	"	9	Michel Bourassa ..	St-Henri.....	Grandes Rapides.
"	"	10	Pierre Langlois.. .	"	"
"	"	11	J.-Bte. Bedard....	"	"
"	"	18	Charles Lacroix. ..	"	Riv. Boyer 4e rang
1798	janvier	16	Joseph Lambert. ..	St-Joseph....	Beaulieu.........
"	Février	28	J.-Bte. Paradis....	"	6ème rang........
"	Mars	5	Michel Bilodeau. ..	"	"
"	"	"	Jacques Morin....	St-Henri.....	R. Etchemin s.-o..
"	"	7	Charles Girard....	St Joseph....	6ème rang.......
"	"	"	Guillaume Tardif. .	St-Henri.....	St-Ferréol. ......
"	"	"	Joseph Larivière...	St-Joseph....	5ème rang.......
"	"	8	Pierre Roy........	St-Henri.....	Riv. Boyer 4ème.
"	"	12	Chs. Audet.......	"	"
"	"	"	Eustache Royer...	"	" 3ème
"	"	"	Louis Royer......	"	" 4ème
"	"	"	Bert. Audet.......	"	"
"	"	15	Guil. Duperron ..	"	Penin............
"	"	"	Jos.-Basile Fortier.	St-Nicolas....	3ème rang. ... .
"	"	16	Joseph Arguin	St-Henri.....	Penin..........
"	"	23	Pierre Tardif.....	"	Belair...........
"	"	"	Barth. Grenet.....	"	"
"	"	24	Alexis Gosselin....	"	3ème rang.......
"	"	29	Joseph Arguin....	"	1er Riv. Etchemin
"	"	"	Louis Dumas.....	"	"

Au printemps de 1798, Henry Caldwell adopta définitivement comme son notaire en titre Félix Têtu, de Québec. Celui-ci devait continuer à exercer cette charge pendant près d'un demi-siècle sans interruption.

Félix Têtu a été si intimement mêlé aux affaires de la seigneurie de Lauzon, et il a joui pendant si longtemps de la confiance illimitée de la famille Caldwell, que nous lui devons un bout de biographie.

Né à Québec le 26 janvier 1769, du mariage de Félix Têtu et de Marie-Madeleine Vallée, Félix Têtu fit ses études classiques au séminaire de sa ville natale, d'où il sortit en 1790. Le 23 juillet 1795, il était admis à exercer le notariat, et au bout de trois années, il avait l'heureuse chance de compter parmi ses clients Henry Caldwell, un des hommes les plus affairés de son temps. Il devint dès lors l'homme-lige du grand seigneur, et ce dernier ne signa jamais un acte sans que son notaire attitré y eût mis la main.

Cette bonne aubaine valut à Têtu les honneurs et la fortune. Il fit de l'argent et mena train de prince. On parle encore des beaux équipages que le notaire de Caldwell conduisait à travers les rues de Québec.

C'est à l'aide de l'étude de Têtu, qui est très considérable, que nous allons maintenant pouvoir continuer l'histoire de la propriété foncière dans la seigneurie de Lauzon.

Les actes inscrits aux tableaux qui suivent appartiennent tous au greffe de Têtu, qui est déposé à Québec :

Date de l'acte			Noms des colons	Où concédé		Voisins		Remarques
				Paroisse	Villages	Sud-Ouest	Nord-Est	
1798	Mai	12	P.-Noël Simoneau.	St-Henri.	Belair.	J.-B. Prévost.	Non concédé.	
"	Juin	12	Pierre Vallière. . . .	"	8e conc. Riv. Boyer	Non concédé.	P. Labrecque.	
"	"	23	Nicolas Morisette..	"	St-Jean-Baptiste.	F. Beaudoin..	Etienne Blais.	No. 20
"	Juillet	18	Antoine Côté.	St-Nicolas. . . .	1ère concession. . .	C'é Arch'bault	Terre église. .	
"	"	31	Augustin Clément..	St-Henri.	St-Jean-Baptiste. . .	Louis Côté. . .	Non concédé.	
"	"	"	François Tardif. . . .	"	R. Etchemin N.-E.	Non concédé.	A. Bouffard. . .	V. île aux B. Fr.
"	Août	25	Joachim Marois. .	St-Nicolas. . . .	1ère concession. . .	J. Demers. . . .	Jos. Gingras. .	Abandonné par
"	"	31	Jacques Goulet. . . .	St-Henri.	Grands Rapides. .	Non concédé.	Ant. Nadeau.	Douville.
"	Sept.	22	Louis Tardif	"	Fourchette.	Louis Gagné.	Michel Larose	
"	"	23	Louis Nolet.	"	Près seig. St-Clair.	J.-Bte. Bedard	M. Morisette.	Nos. 6 et 7
"	"	25	Charles Bilodeau. .	"	St-Ferréol.	François Ratté	Jos. Gosselin. .	No. 1 de St-Chs.
"	"	"	Joseph Gosselin. . .	"	"	Chrs. Bilodeau	Non concédé.	No. 2 "
"	Oct.	20	J.-Bte. Deschamps.	St-Joseph. . . .		Etchemin. . . .	Bras.	Entre les 2 riv.
"	Nov.	6	L.-Etienne. Demers	"	Beaulieu.	Ls. Cadoret. .	Jos. Demers. .	
"	"	28	Ignace Roberge. . .	St-Henri.	Belair.	Non concédé.	J.-B. Prévost.	No. 9
"	Déc.	20	Joseph Tardif.	"	Bras.	Curé Vézina. .	Amb. Larose.	
"	"	"	Ambroise Larose. .	"			Joseph Tardif	Conc. en 1787.
"	"	24	François Nolet. . . .	"	Grands Rapides. . .	M. Morisette.	Non concédé.	
"	"	27	Pierre Bedard.	"	"	Non concédé.	Frs. Nolet. . . .	
"	"	28	Ambroise Bedard. .	"	"	Pierre Bedard		
1799	Mars	15	J.-Bte. Leclerc. . . .	St-Henri.	Pte. Bois Clair. . .			
"	"	18	Pierre Dagneau. . . .	"	S. O r. Etchemin.	Non concédé.	Pierre Lainé. .	Vers île B. Frs.
"	"	18	Alexandre Fraser. .	"	St-Jean-Baptiste	Grande Plaine		Terrain irrégul.
"	"	24	Louis Curodo.	"	Belair.		Amb. Roberge	
"	Avril	20	P.-Joseph Gendron	"	"	Non concédé.	Chrs. Poiré. .	
"	Mai	6	Joseph Gendron fils	"	"			
"	"	"	Charles Prévost. . .	"	St-Jean-Baptiste. .	Aug. Tanguay	Ant. Fournier	

Date de l'acte			Noms des colons	Où concédé		Voisins		Remarques
				Paroisses	Villages	Sud-Ouest	Nord-Est	
1799	Mai	6	Augustin Tanguay.	St-Henri.....	St-Jean-Baptiste..	Aug. Clément	Chs. Prévost..	No. 19
"	"	"	Jacques Tarte.....	"	Bellaire..........	Ant. Nadeau..		
"	"	21	Charles Lachance..	"	"	Pierre Tardif.	Non concédé.	
"	Juin	10	Louis Duperron...	"	Penin.	Ignace Dalair	"	
"	"	12	Michel Demers ..	St-Nicolas....				V. seig de Léry
"	"	"	Charles Carrier....	St-Joseph...		F. des jésuites	Ant. Carrier..	
"	"	29	René Simoneau....	St-Nicolas....	1ère concession...	Jos. Bergeron	Domaine	
"	"	"	Augustin Roy.....	St-Henri.....	7e conc. R. Boyer	Non concédé.	Jean Gosselin	
"	Juillet	3	Nicolas Vallière...	"	Ile aux Bois franc.	"	Louis Labonté	
"	"	4	Louis-Et. Vallière..	"	"	"	Et. Vallière..	
"	"	7	Ignace Audette....	"	5e conc. R. Boyer.	Ignace Audet.	Joseph Royer	
"	"	15	Joseph Beland....	"	Riv. Etchemin. ..		Amb. Blais...	
"	"	25	J.-Bte. Langlois. .	"	6e conc. Riv. Boyer	Joseph Roy...	Non concédé.	
"	"	"	Ignace Dallaire...	"	Penin...........	Ls. Bussières.	Pierre Nadeau	
"	Août	6	Joseph Lambert...	St-Joseph....	Beaulieu 2d rang.			
"	Sept.	7	Ls. Etienne Marion	St-Nicolas....	3ème concession..	J.-Bte. Dubois		
"	"	8	Antoine Gagnon..	"	"	Chs. Lafrance	Jacq. Belanger	
"	"	17	Augustin Couture..	St-Henri	Belair...........	Chs. Lachance		
"	"	18	Joachim Vallière..	"	7e conc Riv. Boyer	Non concédé.	Joseph Paquet	
"	"	20	Joseph Carrier....	St-Joseph....	Pintendre 7ème...	Joseph Martin	Riv. à scie...	
"	"	23	Jean Gosselin.....	St-Henri.....	7e conc. Riv. Boyer	Joach. Vallière		
"	"	23	Michel Morisette...	"		Louis Nolet..		Près St-Clair...
"	"	24	Pierre Vallière....	"	"			
"	Nov.	1	Denis Aubin......	St-Nicolas. ..	4ème rang.	Chs. Rageot..	L.-E. Marion	
"	"	28	Jacques Bilodeau..	St-Henri.....	Penin.....	Non concédé.	Et. Paradis..	No. 7
"	Déc.	18	J.-Bte. Prévost.....	"	Belair..........		Ant. Bedard..	
"	"	27	Jean Bédard......	"	Grands Rapides ..			

Date de l'acte			Noms des colons	Paroisses	Villages
1800	Janvier	14	Jacques Marceau..	St-Henri	3ème concession..
"	"	"	Alexis Langlois....	"	2d. conc. Riv. Etc.
"	Mars	4	Pierre-N. Simoneau	"	
"	"	5	Cyriac Souci......	"	St-Jean-Baptiste..
"	"	18	Joseph Rousseau...	"	Belair....... ....
"	"	28	Jacques Bilodeau..	"	"
"	Avril	10	Jacques Boucher .	"	St-Jean-Baptiste..
"	"	"	Augustin Carrier..	"	St-André........
"	Mai	1	Charles Cadoret...	"	Grandes Pointes..
"	Juillet	23	François Blais.....	"	Au Bassin.... ..
"	Août	12	Guil. Duperron....	"	Penin............
"	"	27	Pierre Forgues....	"	3e conc. Riv. Boyer
"	Oct.	1	Henry Boulet.	"	Penin....... ....
"	Déc.	22	J.-Bte. Douville...	St-Nicolas....	Terrebonne......
"	"	"	Alexis Lainé......	"	"

C'est ainsi que cette fin siècle si tourmentée dans le vieux monde voyait de paisibles colons d'Amérique marcher vaillamment à la conquête de la forêt. Rien de plus pur que les mœurs, rien de plus modeste que les désirs de ces pionniers, rien de plus simple que leur genre de vie. Les mauvaises routes, la longueur des chemins les laissaient isolés loin des villes, où ils venaient rarement et que dans des cas d'extrêmes nécessités. Ils ne songeaient guères aux grandes questions que s'agitaient sur d'autres sphères. C'est tout au plus quelquefois si quelques incidents de paroisses avaient le don de les passionner. Alors, sentant revivre l'ancienne ardeur française, laissant parler le sang normand qui coulait dans leurs veines, ils sortaient pour un instant de leur paisible quiétude pour y rentrer bientôt sous l'influence bienfaisante du pasteur. " Est-

ce qu'une bonne parole a jamais écorché la bouche," écrivait un curé de St-Nicolas du temps (1).

En jetant un coup d'œil sur les tableaux que nous venons de donner on peut se rendre compte aisément de la marche suivie par les défricheurs dans les divers villages. C'est encore dans le delta fertile irrigué par l'Etchemin et la rivière Boyer, sur le territoire maintenant connu sous le nom de St-Anselme, que se fait sentir la plus forte pression.

Aussi, le 30 juillet 1795, le grand-voyer Taschereau y fixait un chemin de front commun à toutes ces concessions dites *de la montagne*, avec une route de communication jusqu'à la paroisse de St-Henri. Le même jour,il traçait les chemins de front des quatrième et cinquième concessions dans les mêmes parages (2).

C'est dans le mois de juillet de la même année que furent fixés, tracés ou confirmés des chemins de front et des routes. de sortie pour les colons de la

(1) Mouvement de la population à St-Joseph de la Pointe Lévy, de 1793 à 1800 :

Années	Baptêmes	Mariages	Sépultures
1793	76	13	47
1794	67	11	50
1795	67	22	42
1796	73	18	34
1797	75	13	42
1798	80	13	34
1799	86	13	28
1800	85	9	47

Le 30 octobre 1799, M. Masse baptisait à la Pointe de Lévy Ignace, fils de Pierre Bourget et de Thècle Paradis. Parrain : Ignace Paradis ; Marraine Elizabeth Roy.

Cet enfant devait devenir le deuxième évêque de Montréal.

(2) Procès-verbaux des grands-voyers, vol. 9, pp. 110, 120, 123.

rivière Penin (1), ceux du village St-Ferréol (2) et du sud de la rivière Boyer (3) dans la paroisse de St-Henri.

Le 28 juillet 1797, un procès-verbal réglait le chemin de front du village de Terrebonne dans la même paroisse de façon qu'il put joindre celui qui conduisait à l'église (4).

Dans St-Nicolas, le 5 août 1795, on trouve le procès-verbal du chemin de front du village de Vire-Crèpe (5), et le 4 août 1797, celui de la route de sortie du village de Vit-content (6). Le 31 juillet 1800, fut fixée une nouvelle communication du chemin royal jusqu'à la grève (7).

En 1798, la colonisation avait fait tellement de progrès dans St-Nicolas, dans la région appelée les *Grandes-Pointes*, sur les bords de la rivière Beaurivage, que les habitants y demandaient l'érection d'une chapelle.

Enfin, dans la Pointe de Lévy, proprement dite, pays fertile en chicanes de routes, le grand-voyer, de 1795 à 1800, montra aussi tout son savoir-faire, puisque l'on ne compte pas moins que dix nouveaux procès-verbaux de réglementation dans ses cahiers.

James Johnston, Jean Dussault, Michel Lemieux, Etienne Demers, Michel Lemieux fils et François Paradis, ayant pris des terres et ouvert un nouveau village

(1) Loc. cit., vol. 9, p. 105.
(2) Loc. cit., vol. 9, p. 108. Ce dernier chemin dût être changé assez souvent à cause de la *Plée*, terrain marécageux qui n'a jamais pu être asseché encore.
(3) Loc. cit., vol. 9, p. 109 et p. 155.
(4) Loc. cit., vol. 9, p. 169.
(5) Loc. cit., vol. 9, p. 49.
(6) Loc. cit., vol. 9, p. 185.
(7) Loc. cit., vol. 11, p. 76.

au bout de Taniata, le grand-voyer leur accorda en 1795 un chemin de front et une route de sortie (1).

La même année, le 31 juillet, une route de sortie était aussi fixée pour le village de Pintendre, au cinquième rang.

On trouve alors, parmi les propriétaires des quatrième, cinquième et sixième rangs de St-Joseph, Pierre Lagueux, François Samson, Etienne Samson, Louis Carrier, Joseph Larrivée. Pierre Drapeau, Raphaël Noël, Charles Paradis, J.-Bte. Remillard,Basile Letourneau et Jean-Charles Carrier (2).

En 1798, (1er août) fut dressé un procès-verbal réglant le chemin de front du côté sud-ouest de la route du grand Pintendre (3). Le même jour fut réglé le chemin de front depuis le côté nord-est de la route du grand Pintendre jusqu'à la ligne seigneuriale sur les concessions situées au nord de la rivière à la scie (4).

En 1798 encore, un procès-verbal statua sur la continuation du chemin de front de la Pointe Lévy sur le bord du fleuve, depuis chez les Lambert jusqu'au Sault de la Chaudière, et régla le chemin de front de la concession du Saut et la route qui la mettait en communication avec le fleuve (5).

En 1799, nous trouvons un procès-verbal qui fixa le chemin de front du village St-Michel dans la cinquième concession du fleuve et un autre qui règle par-

(1) Loc. cit., vol. 9, p. 46.
(2) Loc. cit., vol. 9, p. 46.
(3) Loc. cit., vol. 10, p. 7.
(4) Loc. cit., vol. 10, p. 9.
(5) Loc. cit., vol. 10, p. 12.

tie du chemin royal et de la route de sortie pour le Petit Pintendre (1).

Un troisième procès-verbal du 27 août 1799 régla le chemin royal de front et la route de sortie du village de Sarosteau dans le troisième rang (2). Enfin, un dernier procès-verbal du 7 novembre 1799 fixa la route de sortie du troisième rang du fief Beauchamp sur la limite est de Lauzon (3).

Nous inscrivons ici ce que nous pourrions appeler les actes de naissance de ces chemins et routes, sachant quel service nous rendons par là aux conseillers municipaux de l'avenir. Ces grands chemins solitaires qui se déroulent à travers la campagne, couverts d'une poussière aveuglante sous les grands soleils d'été, aux précipices insondables et aux ornières fangeuses pendant les pluies d'automne ou la fonte des neiges au printemps, puissent-ils, plus tard, lorsqu'on découvrira leur antiquité respectable, recevoir les soins empressés de ceux qui seront chargés de leur entretien !

(1) Loc. cit., vol. 11, pp. 25 et 28.
(2) Loc. cit., vol. 11, p. 32.
(3) Loc. cit , vol. 11, p. 54. Ce dernier procès-verbal fut amendé le 29 juillet 1800. (vol. 11, p 73). Le 27 octobre 1800 un procès-verbal règla les clotures du chemin du 3ème au 2ème rang (vol. 11, p. 125).

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

La Pointe de Lévy redevient le rendez-vous des sauvages (1796).—Scènes racontées par M. de Gaspé.—Un revenant chez les Amalécites.

Nous avons raconté dans le premier volume de cet ouvrage comment les grèves de la Pointe de Lévy, aux origines de la colonie, étaient l'endroit que choisissaient de préférence les aborigènes pour leurs campements d'été. Champlain sur ses cartes y met cette simple inscription : lieu où souvent cabannent les sauvages.

Ces enfants de la forêt, chassés devant la civilisation, n'avaient pas tardé à disparaître pour faire place aux colons. Ils étaient allés chercher plus loin de nouveaux lieux de chasse et de pêche.

A partie de 1796, cependant, on trouve chaque été inscrits sur les registres paroissiaux de St-Joseph de la Pointe Lévy de nombreux actes de baptême et de mariage de sauvages montagnais, amalécites, abénakis ou micmacs. La présence de ces aborigènes

s'explique par le fait que c'est alors que commença pour eux l'habitude de venir en grandes bandes recevoir la ration annuelle que le gouvernement leur donnait et faire leurs dévotions à la bonne Ste-Anne du nord.

" Leurs cabanes, nous dit M. de Gaspé, couvraient près de deux milles des grèves, depuis l'église de la Pointe-Lévis, en courant au sud-ouest (1)."

"Ces messieurs, ajoute-t-il, n'étaient guères tempérants ! ils avaient pour principe bien arrêté, de boire à la santé de leur bon père le roi George III, jusqu'à la dernière nippe des cadeaux qu'ils recevaient du gouvernement ; ce sentiment était sans doute très louable ! mais peu goûté des voyageurs, à la vue de leurs frêles canots d'écorce de bouleau, guidés par des hommes à moitié ivres."

Le charmant conteur rapporte à ce propos deux anecdotes qui peignent assez bien les mœurs de l'époque.

" C'était un dimanche, dit-il, jour de gaité pour toute la population sans exception de cultes. Les auberges étaient ouvertes à tout venant ; et les sauvages, malgré les lois prohibitives à leurs égards, avaient bu dans le courant de la matinée plus de rhum que de lait.

" Vers une heure de relevée, un si grand nombre de sauvages, traversés de la Pointe-Lévis, commencèrent à parcourir les rues par groupes assez imposants pour inspirer quelque inquiétude au commandant de la garnison, qui fit doubler les gardes aux portes de la ville et des casernes. Il n'y avait pourtant rien de

(1) *Anciens Canadiens*, p. 355.

bien hostile dans leur aspect : les hommes, à la vérité, n'avaient pour tout vêtement que leurs chemises et leurs brayets ; pour toute arme que leur tomahawk, dont ils ne se séparaient jamais. Quelques chevelures humaines, accrochées à la ceinture des vieux Indiens, attestaient, même, qu'ils avaient pris une part active à la dernière guerre de l'Angleterre contre les Américains.

" C'étaient bien de vrais aborigènes que ceux que j'ai connus pendant ma jeunesse : leur air farouche, leur visage peint en noir et en rouge, leur corps tatoué, leur crâne rasé à l'exception d'une touffe de cheveux, qu'ils laissaient croître au-dessus de la tête pour braver leurs ennemis, leurs oreilles découpées en branches, comme nos *croquecignoles* canadiens, et dont quelques-uns de ces sauvages ne possédaient plus que quelques lambeaux pendant sur leurs épaules, tandis que d'autres plus heureux les avaient conservées intactes et en secouaient d'un air fier les branches chargées d'anneaux d'argent de quatre pouces de diamètre, échappées à leurs rixes fréquentes pendant l'ivresse : c'était bien, dis-je, de vrais Indiens ; et tout attestait en eux le guerrier barbare et féroce, prêt à boire le sang dans le crâne d'un ennemi, ou à lui faire subir les tortures les plus cruelles.

" Je n'ai jamais su pourquoi ils se réunirent en si grand nombre, ce dimanche-là, dans la ville de Québec. Avaient-ils reçu leurs présents la veille ? ou était-ce un jour de fête particulière à leurs nations ? Toujours est-il que je n'en ai jamais vu, ni auparavant, ni depuis, un si grand nombre dans l'enceinte des murs de la cité. Une particularité assez remarquable était l'absence de leurs femmes ce jour-là.

“Les Indiens, après avoir parcouru les principales rues de la ville par groupes de trente à quarante guerriers, après avoir dansé devant les maisons des principaux citoyens, qui leur jetaient des pièces de monnaie par les fenêtres, soit pour les récompenser de leur belle aubade, soit peut-être aussi pour s'en débarrasser, finirent par se réunir sur le marché de la haute-ville, à la sortie des vêpres de la cathédrale. C'est là que je les vis au nombre de quatre à cinq cents guerriers, chanter et danser cette danse terrible qui a nom “ la guerre,” parmi tous les sauvages de l'Amérique du nord.

“Il était facile de comprendre leur pantomine. Ils nous parurent d'abord tenir un conseil de guerre ; puis, après quelques courtes harangues de leurs guerriers, ils suivirent à la file leur grand chef en imitant avec leurs tomahawks l'action de l'aviron qui bat l'eau en cadence. Ils tournèrent longtemps en cercle en chantant un air monotone et sinistre : c'était le départ en canot pour l'expédition projetée. Le refrain de cette chanson, dont j'ai encore souvenance pour l'avoir souvent chanté en dansant la guerre avec les gamins de Québec, était, sauf correction quant à l'ortographe : “ sâhontès ! sâhontès ! sâhontès ! oniakérin ouatchichicono-ouatche.”

“ Enfin, à un signal de leur chef, tout rentra dans le silence ; et ils parurent consulter l'horizon en flairant l'air à plusieurs reprises. Ils avaient, suivant leur expression, senti le voisinage de l'ennemi. Après avoir parcouru l'arène pendant quelques minutes en rampant à plat ventre comme des couleuvres et en avançant avec beaucoup de précaution, le principal chef poussa un hurlement épouvantable, auquel les autres

firent chorus ; et, se précipitant dans la foule des spectateurs en brandissant son casse-tête, il saisit un jeune homme à l'air hébêté, le jeta sur son épaule, rentra dans le cercle que fermèrent aussitôt ses compagnons, l'étendit le visage contre terre, et lui posant le genou sur les reins, il fit mine de lui lever la chevelure. Le retournant ensuite brusquement, il parut lui ouvrir la poitrine avec son tomahawk, et en recueillir du sang avec sa main qu'il porta à sa bouche, comme s'il eût voulut s'en abreuver, en poussant des hurlements féroces.

" Les spectateurs éloignés crurent pendant un instant que la scène avait tourné au tragique, quand l'Indien, sautant sur ses pieds, poussa un cri de triomphe en agitant au-dessus de sa tête une vraie chevelure humaine teinte de vermillon, qu'il avait tirée adroitement de sa ceinture ; tandis que les assistants les plus rapprochés du théâtre où se jouait le drame, s'écrièrent, en riant aux éclats :

—" Sauve-toi, mon petit *Pitre* (Pierre) ! les *canaouas* vont t'écorcher comme une anguille ! "

" Le petit Pitre ne se le fit pas dire deux fois ; il s'élança parmi la foule qui lui livrait passage, prit sa course à toutes jambes le long de la rue de la Fabrique, aux acclamations joyeuses du peuple qui criait : " sauve-toi, mon petit *Pitre* ! "

" Les sauvages, après avoir dansé pendant longtemps, en poussant des cris de joie, qui nous semblaient être les hurlements d'autant de démons que satan, d'humeur accostable, avait déchaînés ce jour-là, finirent par se disperser ; et sur la brune, la ville retomba dans son calme habituel : ceux des aborigènes qui n'étaient pas

trop ivres retournèrent à la Pointe-Lévis, tandis que ceux qui avaient succombé dans le long combat qu'ils avaient livré au *lom* (rum), dormirent paisiblement sur le sein de leur seconde mère, la terre, dans tous les coins disponibles de la haute et de la basse-ville de Québec."

" C'était encore un dimanche,ajoute le même conteur, plusieurs jeunes gens, (et j'étais du nombre), libérés des entraves de leur bureau, devaient se réunir l'après-midi, à la Basse-Ville, pour aller diner à la Pointe-Lévis. Mais lorsque j'arrivai au débarcadère avec un de mes amis, la bande joyeuse avait traversé le fleuve dans une chaloupe que le hazard leur avait procurée : c'était très prudent à eux par le vent épouvantable qu'il faisait.

" Lepremier objet qui attira nos regards fut quatre sauvages, à demi-ivres, qui laissaient le rivage, dans une de leurs frêles embarcations. Ils étaient à peine à un arpent de distance que voilà le canot renversé. Nous les vîmes aussitôt reparaître sur l'eau et nageant comme des castors vers la grève où les attendaient une vingtaine de leurs amis, qui leur tendaient des avirons pour leur aider à remonter sur un petit quai à fleur d'eau, d'où ils étaient partis quelques minutes avant leur immersion ; nous fûmes ensuite témoins d'un plaisant spectacle : l'eau-de-vie avait, sans doute, attendri le cœur de ces philosophes naturels, toujours si froids, si sérieux ; car les hommes et les femmes se jettèrent en pleurant, sanglotant, hurlant dans les bras des naufragés, qui, de leur côté, pleuraient, sanglotaient, hurlaient ; et ce fut des étreintes sans fin.

" L'aventure de ces quatre sauvages aurait dû nous donner un avis salutaire du danger auquel nous serions exposés en traversant le fleuve par le temps qu'il faisait, mais nous étions déterminés d'aller rejoindre nos amis ; et rien ne nous arrêta. Le fleuve St-Laurent était aussi notre ami d'enfance : nous avions déjà failli nous y noyer deux ou trois fois dans nos exploits aquatiques : il ne pouvait nous être hostile dans cette circonstance.

" Nous décidâmes, néanmoins, malgré ce beau raisonnement, qu'il serait toujours plus prudent de n'employer qu'un sauvage sobre pour nous traverser : c'était, il faut l'avouer, *rara avis in terrâ* ; mais en bien cherchant, nous aperçumes à une petite distance un jeune Indien Montagnais d'une rare beauté, d'une haute stature, élancé comme un flèche, qui, les bras croisés, regardait la scène qui se passait devant lui d'un air stoïque, où perçait le mépris.

" Nous avions enfin trouvé l'homme que nous cherchions.

" —Veux-tu nous traverser, mon brère, lui dis-je ?

" —Le Français, fit l'Indien, toujours grouille, toujours grouille, pas bon quand vente.

" Mon ami l'assura que nous étions des jeunes Français très-posés, très-experts dans les canots d'écorce, et qu'il gagnerait un chelin. Comme preuve de ce qu'il disait, il s'empara aussitôt d'un aviron. Le Montagnais le regarda d'un air de mépris, lui ôta, assez rudement, l'aviron des mains, et nous dit : " viens." Il fit ensuite un signe à une toute jeune femme qui nous parut, d'abord, peut disposée à risquer la traversée : elle nous regardait, en effet, d'un air assez mal-

veillant pendant la discussion ; mais, à un signe impératif de son mari, elle prit un aviron et s'agenouilla en avant du canot. L'Indien fit asseoir les deux Français au milieu de l'embarcation et s'assit lui-même, malgré nos remontrances, sur la pince du canot.

" Nous étions à peine au quart de la traversée que je m'aperçus qu'il était ivre. Ses beaux yeux noirs, de brillants qu'ils étaient à notre départ, étaient devenus ternes ; et la pâleur habituelle aux sauvages pendant l'ivresse se répandit sur tous ses traits. Je fis part de cette découverte à mon ami, afin d'être préparés à tout événement. Nous convînmes que le plus prudent pour nous était de continuer notre route, que quand bien même le Montagnais consentirait à retourner, cette manœuvre nous exposerait à un danger imminent. Toutefois nous eûmes la précaution d'ôter nos souliers.

" Je puis affirmer que nous volions sur l'eau comme des goëlands ! la femme coupait les vagues avec une adresse admirable, tandis que son mari, nageant tantôt du côté droit, tantôt du côté gauche, en se balançant pour conserver l'équilibre, poussait le léger canot d'écorce avec un bras d'Hercule. Nos amis, qui, assis sur le rivage de la Pointe-Lévis, nous voyaient venir, sans se douter le moins du monde que nous étions dans la barque, nous dirent ensuite, qu'ils distinguaient souvent le dessous de notre canot dans toute sa longueur, comme si nous eussions volé au dessus des vagues. O jeunesse imprudente ! "

Les désordres causés par l'ivrognerie chez les sauvages de la Pointe de Lévy finirent par alarmer l'autorité ecclésiastique. Nous en avons la preuve par une

lettre que M. Louis-Joseph Desjardins, grand-vicaire, écrivait à M. Painchaud, alors qu'il était missionnaire dans la Baie des Chaleurs : " Arrêtez donc les sauvages voyageurs qui passent chez vous en pélerinage pour la Grande Sainte-Anne du Nord. Ils se coupent la gorge à la Pointe-Lévy..." (1).

Ceci était écrit en 1806. Cependant les sauvages continuèrent comme d'habitude à venir à leur rendez-vous préféré.

Nous en avons la preuve par les registres de la Pointe de Lévy. Les habitants rangés se seraient passés volontiers de ce voisinage encombrant, mais plusieurs moins scrupuleux y trouvaient leur avantage.

Les sauvages, comme nous l'avons vu, employaient leur temps à troquer pour quelques verres de rhum les vêtements que le gouvernement leur donnait. Quand ils n'avaient plus rien, il leur restait pour dernière ressource de faire le métier de passeurs. Aux femmes étaient réservées les rudes besognes, le soin des travaux du ménage, car il était de principe que les hommes ne travaillaient pas.

Lorsque le temps était beau, un grand nombre de Québecquois venaient visiter le camp des sauvages et jouir des délices de la campagne sous les grands pins qui couvraient alors la falaise de Lévis.

Nous avons dit que les registres paroissiaux de la Pointe de Lévy contenaient un grand nombre d'actes relatifs à ces sauvages. Nous y avons relevé, entre autres, deux mariages où les noms des parties rappellent un personnage bien illustre dans les annales de la nation abénaquise.

(1) Cité dans *Sainte-Anne de la Pocatière*, par N.-E. Dionne, p. 38.

Le 26 août 1808, le curé de St-Joseph bénissait l'union de Denis Pierre Thomas, fils de Pierre Thomas et de Anastasie Doto, sauvages micmacs, à Marie-Anne Sagastin, fille de François Laurent Sacastin et de Marie-Louise, sauvages abénaquis.

Le 9 août 1813, dans la même paroisse, avait lieu le mariage de Nicolas Maquesus, fils de François, à Marie-Josephte Sacastin, fille d'Alexandre, tous sauvages abénaquis.

Ce nom de Sacastin n'est ni plus ni moins qu'une corruption de celui de Saint-Castin. Et nous sommes là en présence des descendants sauvages de ce fameux baron béarnais de Saint-Castin, le roi de la nation abénaquise, qui, de son fort Pentagouët, fit trembler pendant plus de trente ans les états de la Nouvelle-Angleterre.

Ce n'est que vers 1867 que les sauvages montagnais, micmacs et abénaquis cessèrent pour tout de bon de venir passer l'été sur les grèves de la Pointe de Lévy. Le gouvernement les parqua alors sur des réserves, soit dans la Gaspésie ou ailleurs. Cela n'a pas empêché que pendant de longues années encore après leur départ, on trouve toujours inscrit dans les comptes publics du Canada un certain octroi annuel pour les sauvages amalécites de la Pointe de Lévy.

En 1880, l'auteur de cet ouvrage, intrigué de voir la persistance avec laquelle le gouvernement payait chaque année une pension pour des sauvages qui n'existaient plus, fit des perquisitions et finit par découvrir que l'argent destiné aux braves amalécites de la Pointe de Lévy servait à un tout autre usage.

Le blanc civilisé qui représentait dans sa personne auguste toutes ces nations déchues comprit qu'il était temps de renoncer à cette grasse prébende et l'on n'entendit plus parler des sauvages de la Pointe de Lévy. Et c'est ainsi que nous contribuâmes à faire disparaître les derniers vestiges de la barbarie dans la seigneurie dont nous devions plus tard écrire l'histoire (1).

(1) On lit dans la *Gazette de Québec* du 17 juillet 1820 :

Jeudi dernier, on vit dans le Cul de Sac une Sauvage (*esse*) qui avait entre ses bras un enfant dont la blancheur piqua la curiosité de quelques personnes présentes. Aux questions qu'on lui fit, elle répondit que l'enfant lui avait été mis entre les mains à la Pointe-Lévis par un homme qui la chargea, elle et son fils, de l'aller porter à la ville, et de le mettre à l'Hôtel-Dieu, en qualité d'enfant trouvé, ou d'en disposer autrement, s'ils le jugeaient à propos, et leur donna pour cela un écu. Elle ajouta qu'elle l'avait en conséquence apporté en ville et l'avait fait baptiser, qu'elle le considérait comme son propre bien, et qu'elle était résolue de le garder et de l'élever comme tel.

Trois dames de la Basse-Ville, touchées du sort de cette innocente créature, tâchèrent d'engager la Sauvage de s'en désister en leur faveur; elle s'y refusa longtemps ; mais elle consentit enfin à rendre l'enfant à ses bienfaitrices pour 3 piastres. Nous sommes informés que ces dames charitables sont résolues de lui donner tout le soutien et toute la précaution que son état abandonné demande. L'enfant est une fille d'une physionomie intéressante, et son nom, suivant les sauvages, est Marie-Louise.

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

Mouvement ecclésiastique dans les trois paroisses de la seigneurie (1794).—M. Masse succède au curé Berthiaume à St-Joseph.—Il est question de former une nouvelle paroisse.—Superstitions et sortilèges.—Une sorcière est chassée de St-Joseph.

Au mois d'octobre 1794, il y eut changement complet dans les cadres ecclésiastiques de la seigneurie (1).

Dans Saint-Nicolas, au curé Charles Bégin succéda l'abbé François-Gabriel le Courtois, prêtre français chassé par la révolution française qui était venu se réfugier au Canada. M. Ignace-Raphaël Leclerc prit la place de M. Vézina à Saint-Henri dont il devint le deuxième curé. Enfin, dans la vieille paroisse de St-Joseph de la Pointe de Lévy, M. Michel Masse vint continuer l'œuvre de M. Berthiaume.

M. le Courtois passa quatre années à St-Nicolas (30 octobre 1794-12 septembre 1798). Il partit de là

(1) Voir chapitre 18 de cette histoire, p 218.

pour aller desservir la lointaine mission de Rimouski d'où il revint en 1832 pour prendre la cure de St-Laurent sur l'île d'Orléans où il mourut le 18 mai 1828 à l'âge de 65 ans.

M. le Courtois fut remplacé à St-Nicolas, le 22 octobre 1798, par M. Alexis Dorval, prêtre né à Montréal en 1772, ordonné en 1796, et qui avait été d'abord employé au vicariat de Québec. M. Dorval desservit St-Nicolas jusqu'au 20 octobre 1804. C'est pendant son administration qu'un nouveau presbytère fut construit dans cette paroisse. Après son départ de St-Nicolas, M. Dorval devint curé de N. D. de Foye (1804) puis de Ste Geneviève près de Montréal où il mourut en 1812.

Du 15 novembre 1804 au 29 mars 1805, ce fut le curé de St-Antoine de Tilly, M. François-Raphaël Pâquet, qui desservit St-Nicolas (1).

Le 28 mars 1805, M. Michel-Charles Bezeau prenait charge de la cure de cette paroisse qu'il devait garder jusqu'au 30 septembre 1820. M- Bezeau, né à Québec en 1776, avait été d'abord vicaire à St-Augustin (1800), curé de la Rivière du Loup, près de Trois-Rivières (1801), curé de l'île Verte et des Trois Pistoles (1802). Il laissa St-Nicolas pour Lavaltrie, et mourut à Lanoraye en 1828, à l'âge de 52 ans (2).

M. Ignace-Raphaël Leclerc, qui devint curé de St-Henri en 1794, était né à Québec en 1767 du

(1) Ordonné en 1790, M. Pâquet fut curé des Eboulements et de la Malbaie en 1791. En 1798, il était nommé à St-Antoine de Tilly et en 1806 à St- Gervais, où il mourut en 1838. C'est à lui que la paroisse de St-Raphaël, dans le comté de Bellechasse, doit son nom.

(2) Il mourut subitement dans son presbytère. C'était, dit la *Minerve* du juin 1828, un " prêtre zélé dans son ministère, doux, patient et charitable.".

mariage d'Ignace Leclerc et de Marie Poulin. Ordonné prètre à Montréal en 1790, il fut d'abord professeur de philosophie au séminaire de cette ville puis devint curé de St-André de Kamouraska en 1791.

Il fut curé de St-Henri, de 1794 jusqu'au mois d'octobre 1817, où il alla exercer son ministère à St-Laurent près de Montréal. Retiré en 1826, il mourut à Montréal le 8 mai 1833.

Un de ses frères, Jean-Baptiste Janvier Leclerc, fut curé de St-Antoine de Tilly de 1801 à 1814.

M. Ignace Leclerc, deuxième curé de St-Henri, avait de la fortune, et il savait prêter son argent à bon escient. Le haut et puissant seigneur Caldwell ne dédaignait pas à l'occasion de recourir à la bourse de ce capitaliste en soutane (1).

Les prêtres que nous venons de nommer n'ont laissé de leur passage dans la seigneurie que le souvenir que l'on en trouve marqué aux archives. Il n'en est pas de même du curé Michel Masse qui faisait son entrée au presbytère de St-Joseph de la Pointe de

(1) Le 3 octobre 1815 (greffe Félix Têtu), John Caldwell reconnait devoir à M. Leclerc une rente de £60 au capital de £1000 pour lequel il hypothèque la seigneurie de Lauzon. Le 31 juillet 1816, autre prêt de £1000 au même. Le 9 octobre 1817, autre prêt de £80. Le 13 mars 1823 (greffe de Joseph Planté) autre prêt de £643 au même.

Le 6 octobre 1817, M. Leclerc prêtait à J.-Bte. Beaudoin, de St-Henri, 1200 livres de 20 sols. Le même jour, il fait aussi un prêt de £600.

Par son testament olographe du 10 juillet 1832, déposé au greffe de Thomas Bedouin, notaire, à Montréal, M. Leclerc fit M. Joseph Comte, prêtre, de Montréal, son légataire universel. Il donna à son frère, Christophe Leclerc, cultivateur, de Ste-Croix de Lotbinière, une rente de £60 créée en sa faveur par Jean-Bte-Noël, seigneur de Tilly, à la charge de garder avec lui son frère Janvier Leclerc, prêtre à St-Jean-Baptiste Montréal. Le 8 novembre 1833, Christophe Leclerc fit remise de la moitié de cette rente à son frère qui le déchargea de sa pension.

Lévy au mois d'octobre 1794. Celui-ci, sans avoir eu des qualités extraordinaires, appartient encore à l'histoire parlée. Il faut dire aussi que, pendant la durée de son ministère, devaient se passer des événements assez remarquables pour frapper l'imagination populaire.

Nous avons jusqu'ici poursuivi notre marche à l'aide de pièces écrites, mais nous voilà rendu à une période de transition où aux documents authentiques et aux pièces conservées aux archives vont s'ajouter la tradition, les récits et les souvenirs des anciens.

Certes, ces récits, ces souvenirs, d'un lointain parfois brumeux dans la mémoire, nous les devrons contrôler sans cesse, mais ils nous seront d'un aide considérable pour éclairer la voie.

On se souvient du curé Masse. Des vieillards que nous avons connus l'ont vu, lui ont parlé. A plusieurs, il a fait faire leur première communion. Ils n'ont pas pu toujours nous dire l'origine et le pourquoi des événements parceque ceux-ci se sont passés lorsqu'ils étaient dans un premier âge où l'on ne raisonne guères et qu'ils nous les ont racontés dans un autre où l'on n'a pas toujours de la suite dans les idées. Mais, ils nous ont pointé des faits saillants, agrémentés parfois de ces petits détails, de ces riens que l'on aime tant à connaître quand ils sont vieux d'un siècle.

Comme l'œil de ces anciens s'allumait, par exemple, lorsqu'ils nous parlaient de la grande taille du curé Masse. Il était bâti commeun géant, disaient-ils, et il avait toujours à la main une grosse canne noueuse qu'il brandissait comme une massue. La canne

du curé Masse est aussi fameuse dans la légende que celle de Salaberry, et plus d'une famille prétend posséder la seule véritable. Car il y a plusieurs cannes du curé Masse comme il y a plusieurs clés de la Bastille. Il y a aussi plusieurs tabatières du curé Masse. Nous en avons trouvé une à la Pointe aux Trembles aussi authentique que celles que nous avions vues précédemment. Il faut se méfier de ces reliques.

On se souvient encore du caractère affable du curé Masse, comme il avait le verbe haut et sonore, comme il aimait à faire sa visite chez l'habitant et à causer sans façon avec les gens.

Nous allons donc entrer sur un terrain un peu plus connu au moins de ceux qui ont conservé quelques traditions de famille.

Puissions-nous ne pas trop déflorer avec la vérité nue les belles légendes de l'enfance, afin que chacun garde encore au moins les illusions d'un passé meilleur que le présent.

M. Michel Masse, qui avait été appelé en 1794 à succéder à M. Berthiaume comme curé de Saint-Joseph de la Pointe de Lévy, était né à Notre Dame de Foye, le 2 janvier 1764, du mariage de Michel Masse et de Josephte Berthiaume. Il était le cousin germain de M. Berthiaume, son prédécesseur (1). M. Masse avait terminé ses études classiques au séminaire de Québec en 1784, en même temps que Louis Bourdages, homme

(1) Le 18 juin 1795, M. Michel Masse, curé de la Pointe de Lévy, voulant reconnaitre les bons offices que lui avait rendus Antoine Berthiaume, de Notre-Dame de Foye, durant le cours de ses études au séminaire de Québec, et lui témoigner sa gratitude, s'engageait à lui donner sa vie durante dix minots de blé et douze piastres par année. (*Greffe Chs. Voyer*).

politique qui a joué un rôle important dans nos assemblées délibératives du commencement du siècle. Ordonné prêtre le 24 août 1788, M. Masse occupa d'abord les cures de Saint-Pierre les Becquets et de Saint-Jean Deschaillons.

Au printemps de 1794, le curé de Charlebourg, ayant désiré former une nouvelle paroisse, l'évêque Hubert jeta les yeux sur M. Masse pour aller fonder cette mission qui devait devenir plus tard la paroisse de la Jeune Lorette. " M. Masse, écrivait-il le 4 avril 1794, demande à changer de cure, je crois qu'il pourrait remplir avantageusement cette place, et qu'il serait plus propre qu'aucun autre à préparer les voies à la construction d'une église et à l'érection d'une paroisse dans cette partie. Faites moi savoir ce que vous en pensez, car voilà le temps de terminer ces sortes d'affaires."

Cependant, il écrivait de nouveau le 16 septembre 1794 : " Vous aurez décidement un curé à la Jeune Lorette. Ce ne sera pas M. Masse, comme je l'avais projeté d'abord ; il m'est devenu nécessaire dans un autre endroit..." (1)

Cet autre endroit, dont parlait l'évêque, était la paroisse de Saint-Joseph de la Pointe de Lévy. Le 2 octobre 1794, M. Masse y faisait son entrée.

On se souvient que le départ du curé Berthiaume avait été vivement regretté à la Pointe de Lévy et que les plus grandes instances avaient été taites pour obtenir son retour. Dès son arrivée, M. Masse eut à lutter contre ce souvenir.

(1) Lettres citées par M. Trudel, dans l'*Histoire de Charlebourg*, p. 154.

Le 8 mars 1795, il écrivait à son évêque la lettre qui suit :

" La présente est pour vous informer d'une petite affaire qui se présente dans ma paroisse, qui pourra peut-être devenir par la suite importante : une certaine quantité de mes paroissiens, aux sollicitations pressantes de M. Berthiaume, travaille pour le faire revenir curé dans cette paroisse ; on cherche, on scrute, on veut à toute force me trouver fautif ; heureux pour moi d'être à l'épreuve de toute critique, néanmoins une requête court par toute la paroisse, on promet de la part de M. Berthiaume 500 minots de blé pour faire semer les pauvres habitants et cela *gratis* s'ils peuvent le faire revenir ; on trouve du pour et du contre, grand bruit, grand fracas, grand vacarme, je passe déjà dans les paroisses voisines pour un vaurien que les habitants de la Pointe Lévy veulent à toute force chasser de leur paroisse.

" Bernard Lagueux quête des signatures, fait de grandes promesses, et assure d'une reconnaissance éternelle et sans bornes ceux qui voudront être du parti. On a inventé que j'avais vendu mon blé aux bourgeois plutôt que de le garder pour les pauvres de la paroisse, que je trainais et foulais aux pieds les ornements et linges d'église, que je me servais à tous les jours des aubes à dentelle qui ne devaient servir que les fêtes ... Le chef de la brigade est un huissier de la paroisse, fils du capitaine Etienne Bégin, haute trompette qui sonne hardiment et publiquement ses sottises et qui trouve assez d'auditeurs pour remplir ses oratoires ..."

Comme on le voit, M. Masse savait manier la plume, et il ne manquait pas d'esprit sarcastique. Ce portrait du cabaleur qui " assure d'une reconnaissance éternelle et sans bornes ceux qui voudront être de son parti " est peint sur le vif. Il y a un siècle que ces choses se sont passées, et n'est-ce pas toujours les mêmes cordes que l'on fait vibrer ?

Hélas ! le bon curé n'était qu'au commencement de ses tribulations.

L'année même où il écrivait ces lignes, le 24 mai 1795, une soixantaine d'habitants des villages de Taniata, de Beaulieu, de la rivière à Penin et de Saint-Henri, demandaient par requête à l'évêque Hubert de bâtir un presbytère dans la région où ils étaient établis. Ils invoquaient la longueur du chemin qu'ils avaient à parcourir pour se rendre à l'église de Saint-Joseph. " Les femmes sont souvent des années, disaient-ils, sans aller à l'église, les enfants ne connaissent le culte extérieur qu'à l'âge viril." Ils parlaient aussi de la difficulté qu'ils éprouvaient à traverser la rivière Etchemin qui déborde au printemps et à l'automne. A la dernière Noël, vu le doux temps, ils n'avaient pu la franchir. Ils terminaient leur supplique en disant que cette partie de la paroisse, où il restait encore beaucoup de terres à défricher, s'établirait bien plus vite si l'on voulait y placer une église.

Le seigneur Henry Caldwell appuyait cette requête par la recommandation qui suit :

" Je soussigné certifie que je crois véritable ce que les suppliants exposent ci-dessus et que leur demande est raisonnable et leur serait d'une grande commodité

et que même je contribuerais moi-même à faire exécuter leur volonté à cet égard.

A Québec, 27 avril 1795.

HENRY CALDWELL.

La démarche des habitants de Taniata, de Beaulieu et de Penin resta cependant sans résultat.

Entre temps, le curé Masse fit bénir une nouvelle croix à une demi lieue à l'est de l'église actuelle de St-Joseph (1). En 1798,il fit faire un plancher neuf dans le vieux temple. L'année 1797 fut désastreuse. Une invasion de sauterelles détruisit presque toute la récolte depuis la croix que le curé Masse venait de planter jusqu'à la route qui conduit à Saint-Henry. Plusieurs attribuèrent ce fléau à de vilains sortilèges. En cette fin de siècle, on se laissait dominer encore par toutes espèces de superstitions. On croyait aux sorts, aux loup-garous, à la chasse-galerie. On disait que cela portait malheur que de refuser l'aumône à un mendiant quelqu'il fût. On citait même des cas, où des ménagères acariâtres pour n'avoir pas voulu faire la charité à des pauvres errants, avaient vu le lait de leurs vaches se couvrir d'animalcules hideux. Les sauvages micmacs qui, chaque été, venaient encore planter leurs tentes sur les grèves de la Pointe de Lévy, contribuaient par leurs jongleries à entretenir ces enfantines légendes. Dans un mémoire qu'il adressait à son évêque en 1799, M. Masse disait :

" Les superstitions sont assez communes dans la paroisse, surtout dans les maladies les plus naturelles. On y fait presque toujours entrer quelque sort et

(1) 11 juillet 1796.

même souvent on m'a inquiété pour cela. Cependant, depuis qu'il a plû à M. Plessis, vicaire général, d'envoyer à la paroisse une lettre pastorale en date du 12 avril 1799 contre la superstition je n'ai pas si fort sujet de me plaindre."

Un curé de Saint-Nicolas, M. Dorval, écrivait en 1802 : " Les sorts ne commencent toujours que quand on est sûr d'avoir une mauvaise récolte."

On trouve dans la correspondance de M. Masse un curieux exemple des superstitions qui régnaient alors (1).

Une femme ayant perdu l'esprit, une vieille qui faisait profession de magicienne laissa entendre à ses parents qu'il n'y avait qu'elle ou le curé qui pouvait la guérir. Ces bonnes gens qui avaient de la religion dans le fond dirent naïvement qu'ils aimaient mieux avoir recours à Dieu qu'au démon. Que faire ! M. Masse envoya la femme malade à M. Plessis, alors vicaire général. Les braves gens qui pensaient que leur parente avait un sort espéraient qu'on la pourrait exorciser. M. Plessis ne voulut point se mêler de cette affaire évidemment puisqu'un mois après le mari de la patiente, " fort prévenu en faveur de dame superstition " fit venir chez lui la magicienne nommée Geneviève Bélanger.

Celle-ci demanda pour assistants quatre hommes forts et vigoureux. On eut pas de peine à en trouver. Bernard Lagueux, François Samson et deux autres offrirent leurs services.

La vieille magicienne, après avoir fait bouillir certains herbages et les avoir jetées dans une grande cuve,

(1) Lettre du 8 mars 1799.

ordonna à ses quatre comparses de bien exécuter tout ce qu'elle leur dirait. " *Barrez* bien les portes, leur dit-elle, et ne bronchez point quelque *train* que vous entendiez." Elle leur commanda en même temps de dépouiller la malade de ses vêtements et de la jeter ainsi, toute nue, dans la cuve, puis de la revêtir d'une couverte.

Les aides eurent bien de la peine à exécuter l'ordonnance, la malade faisant des efforts qui surpassent l'imagination. Toutefois il lui fallut bien subir le triste sort auquel elle était condamnée. Pendant quatre longues heures, montre en main, on la tint de la sorte, alors que la vieille évoquait les démons, jetant dans la cuve plusieurs choses inconnues,l'arrosant d'eau bénite et faisant de grandes prières.

Ainsi martyrisée, la malade sortit du pressoir, plus furieuse qu'elle l'était auparavant.

Quelle surprise !

On courut vitement au curé. Ce fut le plus brave de la bande qui reçut ordre de s'y rendre pour tâcher d'accommoder l'affaire.

La vieille sorcière lui envoya de son côté deux chelins, argent quêté, pour lui dire deux messes, avec une lettre dans laquelle elle certifiait qu'elle n'avait appliqué qu'un remède naturel convenable à la maladie qu'on lui avait indiquée.

Le curé refusa l'argent de la sorcière et lui fit dire que si dans trois jours elle n'avait pas quitté la paroisse, il la ferait mettre entre les mains de la justice. Deux ans auparavant, il avait usé du même moyen pour la chasser. La menace eut encore cette fois-ci un effet salutaire. La vieille sortit de la paroisse pour aller ôter des sorts dans une autre.

Quant à la malade, elle devint depuis cette affaire la proie des plus violentes attaques de folie. Elle voulait tuer tous ceux qui l'approchaient. Comme elle était grosse, grasse et forte comme quatre, ses gardiens avaient toutes les peines du monde à la maîtriser.

" J'ai prêché contre les superstitions, disait M. Masse en terminant son récit, mais il me faut une lettre de l'évêque. Mes paroissiens ne s'épouvantent que du grand bruit, il faut de l'autorité et de la force pour leur faire plier bagage (1)."

(1) Entre la paroisse de St-Joseph de la Pointe de Lévy et celle de Beaumont, vivait alors une diseuse de bonne aventure qui eut une grande vogue dans son temps. Il faut lire dans les *Mémoires* de M. de Gaspé, une visite que ce charmant conteur rendit à cette sorcière dans sa jeunesse.

Pour mieux juger de la naïveté de l'époque, il faut lire aussi la prescription suivante que nous trouvons en tête du journal d'Augustin Lababie, dont nous avons parlé. C'est un remède contre la teigne, et il est donné comme *sûrement véritable* : " Prendre le cœur d'un mérisier rouge qui sera pourri. Le sasser, le faire cuir dans du beurre frais. Frotter la tête du malade pendant un an. La teigne se passera." A-t-on fait bien des progrès depuis ce temps là ? Est-ce que l'on ne croit pas encore, parmi notre bonne population, aux médecines empiriques et aux charlatans ?

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME

Mémoire sur la paroisse de St-Joseph en 1799.—On demande une nouvelle église (1801).—Troubles au sujet d'un presbytère (1802).

Au mois d'août 1799, Monseigneur Deneau visita la paroisse de St-Joseph de la Pointe de Lévy et donna la confirmation.

C'est en cette année que M. Masse dressa un intéressant mémoire sur sa paroisse. Cette pièce, conservée aux archives, vaut la peine d'être reproduite.

" Cette paroisse, dit-il, a d'étendue sur le fleuve quatre lieues et demi et dans les concessions trois lieues dont les chemins sont assez faciles. Elle contient pour le présent 2500 habitants qui composent le nombre de 1,150 communiants.

" La dîme de blé se monte, par année commune, à 300 minots. Celle de pois à 100 et celle d'avoine à 200 minots ; pour blé-d'inde, fèves et patates on n'y satisfait point.

" Le terrain de l'église et du presbytère consiste en 52 toises en superficie ainsi qu'il parait par le contrat de donation fait par les Delles Charest pardevant le Sr Barbel notaire à la charge par la fabrique de faire acquitter quatre messes basses tous les ans pour le repos des âmes des donatrices. Les messieurs Charest ont ajouté à ce terrain un morceau de terre pour agrandir la basse cour de M. le curé.

" La cure possède une terre de cinq arpents de front sur 70 de profondeur sur le bas de laquelle est la pêche, le verger, la maison de la ferme et une grange. La continuation de cette terre (laquelle on nomme le fief Ste-Anne) est concédée à diverses tenanciers, tant au troisième qu'au quatrième rang ; chaque concession ayant trente arpents de profondeur lesquels payent rente au curé à raison de deux livres par arpent sur toute la profondeur, mais les lods et vente se payent aux dames ursulines auxquelles le curé est tenue aussi tous les ans de payer la somme de quarante huit livres dix sols et de dire cinquante messes basses à l'intention de feu M. Boucher, premier curé de la dite paroisse, auquel appartenait le dit bien ainsi qu'une bibliothèque qu'il a laissé à ses successeurs.

" La fabrique est encore chargée de trois messes basses, comme héritier de tous les biens de feu M. Larue, second curé en titre.

" Le revenu de l'église n'est autre chose que ses droits, la vente des bancs qui y sont et les quêtes des dimanches et fêtes qui s'y font pendant le cours de l'année.

" La fabrique ne doit rien nulle part. Pour les réparations de l'église je n'en vois point pour le pré-

sent du moins qui soient considérables non plus que le presbytère à moins que si les années devenaient meilleures, on n'entreprit d'y faire une allonge, la maison actuelle étant trop petite pour contenir les paroissiens, et le curé même y étant très à l'étroit (1).

" Une seule chapelle se trouve détachée de l'église, laquelle est dédiée à Ste-Anne ; elle est très décente et assez richement peinturée tant en dedans qu'au dehors. Feu Monseigneur Hubert par un mandement particulier en date du 29 avril 1791 a permis d'y faire une procession...

" Pour les confréries, celle du St-Rosaire a été établie en cette paroisse l'an 1694 comme il est évident par une patente obtenue du révérend père Antonin Cloche, général de l'ordre de St-Dominique, signée de sa main, cachetée des armes de l'ordre et contresignée par son secrétaire. Cette érection a été approuvée par Monseigneur de St-Vallier ainsi qu'il parait au bas de la dite patente. Celle de la Ste-Famille a aussi été établie avec la permission du susdit seigneur, mais ne subsiste plus depuis bien des années.

" Je ne puis dire le nombre des enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion, procurant ce bonheur tous les ans à ceux qui sont suffisamment instruits et en état de la faire.

" *Superstitions* : Elle sont assez communes dans la paroisse surtout dans les maladies les plus naturelles. On y fait presque toujours entrer quelque sort, et souvent même on m'a inquiété pour cela. Cependant depuis qu'il a plû à Mr. Plessis, vicaire général, d'en-

(1) Un presbytère neuf bâti en 1802 annule la dernière partie de cette remarque.

voyer une lettre pastorale en date du 12 avril 1799, contre la superstition je n'ai pas si fort sujet de m'en plaindre.

" *Abus.*—Les principaux sont les passages à Québec les dimanches et fêtes, les charriages qui roulent ces dits jours sans nécessité, la fréquentation des cabarets, les jurements et les fraudes dans les marchés.

" *Les dîmes.*—La moitié de la paroisse les paye exactement, le troisième quart la paye très mal et la quatrième partie pas du tout. On se fait des réserves sans fin, et plusieurs mêmes refusent de la monter dans le grenier."

M. Masse accompagne ce mémoire d'un inventaire des meubles et ornements de l'église que le lecteur trouvera en appendice. Cet inventaire démontre que la fabrique de St-Joseph possédait alors un trésor considérable et que les cérémonies du culte se faisaient avec beaucoup de pompe.

Le curé Masse désirait alors ardemment la restauration de son église. Dans une requête du 16 décembre 1800 adressée à Mgr Plessis, coadjuteur, les habitants de la partie sud de la paroisse s'opposaient à ces travaux, disant qu'au lieu de réparer le vieux temple, on devrait en changer le site et le fixer au centre de la paroisse.

Le 26 janvier 1801, une nouvelle supplique fut adressée à l'évêque. L'église actuelle est trop petite, y disait-on. Elle convenait aux premiers établissements qui se sont faits sur les bords du fleuve, mais depuis cinquante ans " des terres précieuses ont été défrichées et ont formé des rangs, des concessions et

des villages dans les profondeurs." On devrait construire sur la terre de Joseph Lemieux, " terre heureusement située au plus près du milieu de la paroisse, presque vis-à-vis Québec, près du bord du fleuve, à proximité des routes et des côtes."

Le seigneur Henry Caldwell appuyait cette demande par le certificat qui suit :

" Je soussigné certifie que la requête ci-dessus a mon entière approbation croyant que c'est pour le bien général de la paroisse, qui s'étend vers le Saut de la Chaudière où il y a bien des terres à concéder."

Belmont, 27 janvier 1801.

HENRY CALDWELL.

Les partisans de la vieille église s'opposaient de toutes leurs forces à cette demande. Cela nécessiterait des frais énormes que de construire une église nouvelle. Les réparations faites au vieux temple en 1788 et en 1798 seraient en pure perte. " Que ferons nous de la jolie chapelle de Sainte-Anne qui a couté une somme considérable étant parfaitement finie, peinturée et entourée d'un bon mur, si l'église est placée à soixante arpents plus loin ? Il faudra aussi que le curé perde les avantages de la terre donnée à la fabrique par M. Boucher et dont il tire les revenus. L'église actuelle n'est pas dans le centre de la paroisse, c'est vrai, mais elle est au milieu des paroissiens, cette région étant beaucoup plus habitée que l'autre." Cette requête du 28 janvier 1801 était signée par 207 habitants.

Ne pouvant obtenir l'assentiment de tous les paroissiens à la restauration de l'église, le curé résolut de faire remplacer le presbytère qui datait de 1686 et

qui avait subi tous les horreurs du siège. Le 31 janvier 1802, il invitait au prône les habitants à venir faire l'inspection du vieil édifice qui tombait littéralement en ruines. Une trentaine de paroissiens se réunirent sur les lieux et reconnurent qu'en effet il fallait songer sérieusement à faire une construction nouvelle. Le 7 février, à une deuxième assemblée oû se trouvaient cette fois 92 paroissiens, il fut décidé d'une voix unanime qu'il était absolument nécessaire de démolir le presbytère et d'en bâtir un neuf. On convint que l'édifice serait construit en pierres et qu'il aurait soixante et dix pieds de long par trente pieds de profondeur. Il fut reservé pour le curé un logement de trente pieds. Quarante pieds devaient être utilisés pour des salles publiques.

Le 16 février, deux cent huit paroissiens signaient une requête à Monseigneur Deneau afin d'obtenir la permission de faire ces travaux. Un certificat au pied de cette requête constate que la paroisse comprenait alors 308 paroissiens. On avait donc un majorité de plus des deux tiers.

“ Les divisions qui agitent ma paroisse depuis longtemps, écrivait le lendemain M. Masse à l'évêque, sont sur le point de se terminer. Il n'y a plus que deux ou trois habitants du haut de la paroisse qui cherchent à détourner les autres, mais leur conduite est sans conséquence. En demandant un nouveau presbytère, je me suis rencontré avec le désir de plus des trois quarts des habitants. Les deux tiers ont signé la requête, les autres ne l'ont pas fait étant absents ou indifférents. Aucun des habitants “ entre les deux rivières ” n'a signé. Ils ne sont pas encore

déterminés sur le parti qu'ils doivent prendre. Il y a là environ cinquante habitants. Le petit nombre des mécontents se trouve dans l'espace de trois quarts de lieux depuis la rivière Etchemin en descendant. Je vous supplie,ajoutait-il, d'accepter la requête qui vous sera presentée par François Bourassa homme de probité et assez généreux pour avoir entrepris de faire le voyage à ses frais. Il doit attendre la réponse. Si elle est favorable j'espère qu'en peu de temps il y aura à la Pointe de Lévy un bon presbytère, ce qui ne s'y est encore jamais vu."

Monseigneur Deneau habitait alors Longueuil. Le 22 février, l'évêque recevait la requête des paroissiens de St-Joseph, et il députait aussitôt Mgr Plessis, son coadjuteur, pour en vérifier les allégués. Dans le même temps, 140 habitants faisaient savoir à l'évêque Deneau qu'ils étaient prêts à contribuer au logement du curé, mais qu'ils voulaient avoir des experts, afin d'examiner si la démolition du presbytère était absolument nécessaire. Pour se conformer au désir de ces derniers, Mgr Plessis chargea P. Emond et Charles Jourdain, "tous deux entrepreneurs distingués de la ville de Québec," de faire rapport. Le 22 mars, ceux-ci déclarèrent que le presbytère était "incapable de pouvoir soutenir aucunes réparations." Le lendemain, Mgr Plessis, accompagné de son secrétaire, M. Lajus, se rendait à la Pointe de Lévy, ordonnait la démolition du presbytère, à raison de sa vétusté et de sa mauvaise construction, et fixait le site qu'il occupait comme étant le plus convenable pour en construire un nouveau. Le 27 mars, Mgr Deneau approuvait l'action de son coadjuteur.

Au mois d'avril, on s'adressait aux commissaires nommés pour exécuter les pouvoirs touchant la construction et la réparation des églises et presbytères, afin d'en obtenir l'autorisation d'élire trois syndics et de procéder à une répartition régulière sur toute la paroisse. Cette requête était signée par 228 habitants.

Ceux qui s'opposaient à la construction du nouveau presbytère et qui n'avaient pu réussir auprès de l'évêque continuèrent à faire valoir leur cause devant les commissaires, où ils se firent représenter par l'avocat Bédard. Afin de grossir le nombre de leurs adhérents, ils s'avisèrent de faire signer leur réquisition par une quantité considérable d'enfants depuis l'âge de sept à huit ans. Si un habitant possédait quatre arpents de terre, on prenait les signatures de quatre de ses enfants, sous le prétexte que les biens du père, appartenant également à ses enfants comme ses héritiers, ceux-ci devaient exercer les mêmes droits que lui. C'est le notaire Louis Miray qui avait trouvé cet ingénieux moyen (1). Une pareille hérésie légale méritait bien les foudres d'un procès.

Le 13 avril, les commissaires Jenkin Williams, P.-A. de Bonne et William Grant, malgré l'opposition de l'avocat Bédard, autorisèrent le cure Masse à convoquer une assemblée de ses paroissiens pour élire des syndics.

Le notaire Miray fut chargé de dresser procès-verbal et de recueillir les votes. Cependant, comme ce savant tabellion avait été quelque peu mêlé à la cause des opposants, on jugea à propos de lui adjoindre le notaire Berthelot (24 avril).

(1) Lettre du curé Masse du 19 avril 1802.

Le 9 mai, eut lieu l'assemblée. On insista sur l'incription des votes d'une soixantaine d'enfants. Le résultat de l'élection fut le suivant :

Pour les syndics, 209 voteurs ; contre les syndics (en comprenant les enfants) 176 voteurs. Ce qui donnait une majorité de 33 au parti du curé. En mettant de côté les votes donnés par les enfants, la majorité réelle était de 92 voix. Les syndics élus étaient Ignace Couture père, Jean-Baptiste Corneaux père et Henry Guay.

Le notaire Berthelot s'était en vain objecté aux votes de mineurs ; le notaire Miray avait persisté dans son opinion. Du 10 mai au 5 juin, les avocats des deux partis se débattirent devant les commissaires. On obtint que l'élection serait recommencée. Le 5 juin, la cour donnait ordre, vu la mésintelligence qui existait entre les notaires Berthelot et Miray, qu'une nouvelle assemblée aurait lieu et que le notaire Félix Têtu serait adjoint à ses deux confrères. Une décision donnée par la majorité des trois présidents devait faire loi.

" Cette question, écrivait dans le temps M. Masse, vient échouer contre les plus sublimes connaissances des plus intelligents practiciens et ils promettent que la plus longue et la plus sérieuse discussion qu'on en pourra faire dans la suite et avec bien du temps servira de loi fondamentale pour pareilles occasions. C'est-à-dire qu'il faut que tous les MM. juges, avocats, notaires etc., s'instruisent à nos dépens et que nous les payions bien cher pour prendre des connaissances qu'ils n'ont pas et qu'ils devraient pourtant avoir. Quoiqu'il en soit, jeudi prochain, il faudra encore pen-

cher la tête sous le joug d'une seconde élection surchargée d'un second pour et contre et écrasée par les contradictions de trois notaires. Les opposants doivent faire ce jour là maison nette et amener avec eux femmes, filles et enfants de toute espèce, de tout âge, de toute qualité et dénomination et prétendent faire recevoir leur vote contre l'élection. Les avocats qui voient l'embarras des notaires ont bien sujet de rire. J'attends toujours quelque heureux coup de Providence, car sans cela je suis bleu comme la montagne de Chambly (1)."

Le 10 juin, eut lieu la nouvelle assemblée. Ainsi que l'avait prévu le curé Masse,du côté des opposants chaque chef de famille, père et mère, votèrent contre l'élection des syndics au nom de tous leurs enfants, depuis l'âge d'un jour (deux mêmes avaient été baptisés le jour de l'élection). Du côté des partisans du curé, quelques veufs ou veuves votèrent pour leurs mineurs propriétaires, comme étant leurs tuteurs élus en justice, mais ils refusèrent absolument de voter pour des enfants non-propriétaires dont le père et la mère vivaient.

Le vote donna le résultat suivant :

Majeurs et mineurs contre l'élection des syndics	358
Majeurs et mineurs pour l'élection des syndics	270
Majorité contre l'élection	88

En décalquant de ces chiffres les voix des mineurs on arrivait au résultat qui suit :

(1) 8 juin 1802.

Mineurs contre l'élection des syndics... 230
Mineurs pour l'élection des syndics..... 56

ce qui laissait 214 votes de majeurs en faveur de l'élection et 128 votes de majeurs contre l'élection, soit une majorité de 86 pour le parti du curé (1).

Le 25 juin, les commissaires Jenkin Williams, P. A. de Bonne, William Grant et Le Compte Dupré, sans avoir égard aux votes donnés pour des mineurs de part et d'autre qu'ils jugèrent inadmissibles, ordonnèrent la bâtisse du nouveau presbytère, déclarèrent les syndics élus et condamnèrent les opposants aux frais.

On demanda en vain d'en appeler de cette décision à la cour du banc du Roi, le juge Williams s'y refusa carrément (15 juillet).

Les notaires Berthelot et Miray procédèrent alors à l'estimation des propriétés de la paroisse et à faire la repartition de ce que chacun aurait à payer pour la nouvelle bâtisse. Leur travail fut terminé le 2 août. D'après leur procès-verbal il y avait alors dans St-Joseph 38,043 arpents, 84 perches et 127 pieds de terres en superficie. Chaque arpent fut cotisé à raison de 11 sols et 7 deniers, ce qui formait pour une terre ordinaire de 3 arpents sur 40, une cotisation de 69 livres 10 sols.

Du 5 août au 7 septembre, le procès-verbal dressé par les deux notaires fut deposé au presbytère pour examen. C'est pendant cet intervalle que les oppo-

(1) Parmi les mineurs qui durent voter à cette élection se trouvait Ignace Bourget, qui fut plus tard deuxième évêque de Montréal. Il était né le 30 octobre 1799 du mariage de Pierre Bourget et de Thècle Paradis. Il eut pour parrain Ignace Paradis et pour marraine Elizabeth Roy.

sants employèrent tous les moyens imaginables pour troubler les syndics dans l'exécution de leur charge et pour parvenir à empêcher l'homologation du procès-verbal. Le 7 septembre, jour fixé par les commissaires pour entendre les parties au mérite, écrit le curé Masse, les avocats des opposants filèrent en nombre infini des raisons d'opposition, débitèrent de longues harangues pour faire rejeter le procès-verbal, lesquels raisons et arguments furent habilement réfutés par l'avocat Olivier Perreault. Les avocats des opposants étaient MM. Bedard et Panet.

Après une heure de délibéré les commissaires rendirent leur sentence. Le procès-verbal était dûment homologué et les opposants condamnés aux frais.

Ainsi se termina cette longue querelle dont le curé Masse nous a conservé la mémoire en inscrivant jour par jour sur les registres les divers incidents qui la signalèrent.

Le 18 novembre 1803, la bâtisse du nouveau presbytère était terminée et les syndics demandaient aux commissaires d'être relevés de leurs fonctions. La recette s'était élevée à 22,490 livres et 3 sols et il restait en caisse une balance de 843 livres 13 sols. Les comptes furent déposés pour examen le 21 novembre, et un mois après leur administration était approuvée et la balance qui leur restait en main deposée au coffre de la fabrique.

Le premier janvier 1804, à une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers, il fut décidé d'employer les fonds qui restaient sur la construction du presbytère à élever une sacristie en bois de 20 pieds par 22, avantage dont la paroisse avait été privée jus-

que-là. Une requête présentée à cet effet à l'évêque Plessis, le 11 mars, fut aussitôt approuvée. La somme provenant du presbytère n'était pas suffisante pour l'œuvre entreprise, mais on convint que la fabrique fournirait sa quote part et qu'un appel serait fait à la générosité des paroissiens.

Tout semblait aller pour le mieux dans la meilleure des paroisses. Mais le curé Masse n'était point encore à la fin de ses tribulations. Il était à peine entré dans son nouveau presbytère que l'on se mit en tête d'installer à côté de ses logements, dans la *salle des habitants*, une école avec un maître et sa famille. Mais avant de raconter cet incident, il importe de dire quelques mots sur l'instruction dans la seigneurie.

———

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

De l'instruction dans la seigneurie de Lauzon.—Commissaires nommés pour ériger une école à la Pointe de Lévy.— On veut s'emparer du presbytère.—Le maître d'école François Malherbe.

Dans les deux premiers volumes de cet ouvrage nous croyons avoir surabondamment prouvé que les colons qui vinrent de France s'établir dans la seigneurie de Lauzon possédaient une bonne instruction élémentaire et que ceux qui ne savaient ni lire ni écrire formaient l'infime exception. Afin d'appuyer notre thèse, nous avons même pris la peine de faire reproduire par la gravure les signatures autographes de ces rudes travailleurs.

Nous avons de même remarqué dans le temps que la génération qui succéda à ces pionniers possédait, elle aussi, une instruction convenable ou tout au moins les premiers rudiments. Et ce fait est d'autant plus étonnant qu'il n'y eut jamais dans la seigneurie de Lauzon, sous tout le régime français, aucun de ces établissements dont d'autres paroisses furent favorisées,

comme, par exemple, des couvents des sœurs de la congrégation ou des écoles des frères Charron.

Nous aurions voulu pouvoir continuer cette bonne note à travers tout le cours de notre récit. Malheureusement, à partir de la conquête du pays, nous constatons par les nombreux documents qui nous sont passés sous les yeux que les habitants de Lauzon semblent avoir totalement oublié l'art de l'écriture. C'est à peine, si de temps à autre, un capitaine de milice ou un marguillier ose prendre la plume pour signer son nom. Tous, au contraire, déclarent toujours avec une désolante unanimité, lorsqu'ils sont interpellés suivant l'ordonnance, qu'ils ne savent ni signer ni écrire. On semble même mettre quelqu'orgueil à avouer son ignorance, tout comme des grands seigneurs du moyen âge. Dans les inventaires que nous avons parcourus, il n'est jamais question de livres. Pour dire toute la vérité, personne ne lisait, personne ne voulait lire, l'on avait une sainte horreur des livres et l'on se méfiait de ceux qui, par une exception extraordinaire, possédaient quelqu'instruction.

Au commencement du siècle dernier (1800) c'est à peine si, dans toute la seigneurie, on aurait pu trouver cinq ou six personnes capables d'exprimer passablement leur pensées par écrit et de faire les règles les plus communes de l'arithmétique. Et que l'on n'aille pas croire que cette ignorance fut particulière au coin de terre dont nous étudions l'histoire. D'après les témoignages des personnes les plus autorisées, au temps dont nous parlons, le quart environ de la population canadienne savait lire passablement et il pouvait y en

avoir un dixième environ qui savaient écrire leurs noms, assez misérablement à la vérité (1).

A quoi devons nous attribuer cette apathie, cette humiliante indifférence ?

Un des grands arguments des radicaux français modernes : c'est que l'instruction est tout à fait en retard dans les masses et que c'est sur elles que le clergé peut s'appuyer : il exploite comme partout leur ignorance. Mais le jour où un pays est instruit, la prépondérance du cléricalisme disparait à tout jamais (2).

Il y a eu, au Canada, quelques écrivains qui ont voulu, eux aussi, attribuer au clergé la désolante ignorance dans laquelle croupissaient nos ancêtres il y a un siècle. Mais ceux-là connaissaient bien peu leur histoire.

Nous avons cité,au cours de cet ouvrage, plusieurs lettres que les évêques adressaient à leurs curés et dans lesquelles ils leur demandaient avec instance d'étudier chez leurs ouailles, celles qui auraient quelques dispositions à s'instruire. Ces bons curés y mettaient toute la diligence possible, mais ils butaient toujours devant le même obstacle : la grande répugnance que les parents avaient de se séparer de leurs enfants et de les abandonner à la solitude du collège (3).

Aux commencements de la colonie, lorsque les premiers missionnaires voulurent garder avec eux quelques enfants hurons pour les instruire, ceux-ci déser-

(1) Témoignage de M. A. Parent, supérieur du séminaire de Québec, devant la Chambre d'Assemblée.

(2) Discours de Benjamin Raspail à la chambre française, 20 novembre 1882.

(3) Voir lettre du curé Berthiaume au chapitre XIX de ce volume.

tèrent aussitôt pour retrouver la vie libre et indépendante des bois.

L'enfant canadien avait un peu la répugnance qu'éprouvait le sauvage. Habitué lui aussi à vivre aux champs, il ne pouvait s'astreindre au régime scolaire et à apprendre des choses dont il ne voyait pas l'avantage immédiat. Ne valait-il pas mieux labourer la terre, semer, récolter, que de tenir la plume ou lire dans les gros livres. Il fallait laisser cela aux prêtres. Aussi, les curés se contentaient-ils généralement, pour les besoins du culte, d'enseigner la lecture et l'écriture à quelques uns afin d'en former des e fants de chœur, des servants de messes ou des chantres au lutrin.

Ajoutons, afin de bien se rendre compte de la triste et lamentable situation où l'on se trouvait au commencement du siècle au point de vue de l'instruction, le défaut de moyens pécuniaires chez un très grand nombre de parents qui les obligeait à garder leurs enfants avec eux afin de les faire travailler à la terre dès leurs plus jeunes années, et le manque presque complet de personnes prêtes à se dévouer à la carrière ingrate de l'enseignement.

Le 8 avril 1801, la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada adoptait une loi intitulée : " Acte pour l'établissement d'écoles gratuites et l'avancement des sciences dans cette province (1)." Ce fut le premier effort tenté par les gouvernements pour établir un système d'enseignement dans nos paroisses. Cette loi, qui contenait certaines dispositions avantageuses, reposait cependant sur des bases vicieuses en ce quelle

(1) 41, Georges III, ch. 17.

donnait une autorité exclusive au gouverneur dans le choix des syndics qui devaient la faire fonctionner et dans la nomination des maîtres d'école. Avec les dispositions qui animaient alors les autorités civiles, les Canadiens pouvaient s'attendre à n'avoir aucun contrôle sur l'enseignement à donner à leurs enfants. Pouvaient-ils se livrer ainsi, pieds et poings liés, sans savoir où on voulait les mener ? L'évêque éleva la voix et mit les populations en garde contre cette institution nouvelle.

Quelques paroisses, cependant, se risquèrent à accepter les faveurs gouvermentales. Parmi celles là nous trouvons St-Joseph de la Pointe de Lévy.

Voici la pétition que quelques habitants adressaient au gouverneur le 25 juillet 1805 :

A Son Excellence Sir Robert Shore Milnes, baronet, lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada etc., etc., etc.

La pétition respectueuse des soussignés habitants de la paroisse de St-Joseph de la Pointe Levi, dans le district de Québec et comté de Dorchester, expose très humblement.

Que vos suppliants désirant obtenir des avantages aussi inestimables que ceux qui devroient résulter à l'avenir de l'établissement d'une école gratuite pour l'instruction de leurs enfants dans les premiers élements des sciences utiles, et étant assurés des égards et soins paternels de Votre Excellence pour le bien-être des sujets de Sa Majesté dans cette province, et en vertu des provisions du Statut Provincial passé dans le quarante et unième année du règne de notre

Souverain Seigneur le Roy, C. 17, intitulé " Acte "pour l'établissement d'écoles gratuites et l'avancement "des sciences dans cette province" sont résolu de bâtir et ériger à leurs propres frais une maison pour servir de maison d'école dans la susditte paroisse sujet à l'approbation et consentement de Votre Excellence.

Pour ces raisons qu'il plaise à Votre Excellence de nommer des commissaires à l'effet d'ériger la susditte maison, et aussi de nommer et appointer un maître d'école avec tel salaire que Votre Excellence jugera à propos. Vos suppliants étant prêt et voulant s'engager en aucune manière que Votre Excellence l'exigera de loger *convenablement* dès aujourd'hui (jusque à ce que la susdite maison soit bâtie et complettée) le maître d'école qui sera par Votre Excellence nommé et appointé avec salaire, pour la dite paroisse.

Et vos suppliants ne cesseront de prier.

MICHEL LEMIEUX,
FRANÇOIS SAMSON,
ANTOINE GUAY (marque †),
PIERRE-BERNARD LAGUEUX (marque †),
LOUIS SAMSON (marque †),
JOSEPH SAMSON (marque †)
LOUIS MIRAY fils,
LOUIS QUANTIN Capt.,
LOUIS LEMIEUX † (1).

Pointe Levi, 25 juillet 1805.

Pour une raison ou pour une autre, ce ne fut que le 20 septembre 1805 que les pétitionnaires purent obtenir ce qu'il demandaient. Voici le document par

(1) Les croix indiquent ceux qui ne savent pas signer.

lequel des commissaires furent appointés pour construire une école libre dans la paroisse de St-Joseph (1). Nous traduisons de l'anglais :

PROVINCE DU BAS-CANADA

L'honorable Thomas Dunn, écuyer, président de la province du Bas-Canada et administrateur du gouvernement de la dite province, etc.

A tous ceux qui ces présentes verront ou que cela pourra concerner, salut :

Attendu que par un acte du parlement provincial passé dans la quarante et unième année du règne de sa présente Majesté intitulé : Un acte pour l'établissement des écoles libres et l'avancement des sciences dans cette province," il est entre autres choses statué que lorsque et aussi souvent qu'il sera jugé nécessaire par le gouverneur, lieutenant-gouverneur ou la personne administrant le gouvernement de cette province d'ériger une ou plusieurs écoles dans aucune paroisse ou township de cette province, il sera légal pour les gouverneur, lieutenant-gouverneur ou personne administrant le gouvernement de cette province de le faire par un instrument signé de leur main et scellé de leurs armes et de nommer et appointer deux ou plusieurs personnes résidant dans le comté où se trouvent telle paroisse ou tel township pour ériger une ou plusieurs maisons d'école avec des pièces convenables pour un ou plusieurs maîtres d'école dans telle paroisse ou tel township ;

(1) Enregistré dans l'office des records à Québec le 24 décembre 1805, dans le deuxième registre des lettres patentes et commissions, folio 264. Nath. Talylor, dep. sec.



Et attendu qu'un certain nombre des habitants de la paroisse de St-Joseph, dans le comté de Dorchester, dans le district de Québec, dans la dite province, ont par leur pétition portant la date du vingtième jour de mai (1), maintenant passé, présentée à moi Thomas Dunn demandé d'avoir une école et ont entrepris de la bâtir à leur propres frais.

Sachez maintenant qu'il a été jugé expédient par moi le dit Thomas Dunn d'ériger une école libre dans la dite paroisse de St-Joseph et par cet instrument en conformité avec le dit acte du parlement provincial, je le déclare, et je nomme et appointe en conséquence John Caldwell, écuyer, de la paroisse de la Pointe de Lévy et résidant dans le dit comté de Dorchester, et Louis Quantin, résidant dans la dite paroisse, dans le même comté de Dorchester, commissaires aux fins de construire une maison d'école avec des pièces convenables pour un maître d'école dans la dite paroisse de St-Joseph, enjoignant strictement aux dits John Caldwell et Louis Quantin dans l'exécution du mandat qui leur est confié de faire en sorte que toutes choses soient réglées d'une manière conforme à l'acte du parlement provincial ci-dessus cité. Et pour ces fins les présentes seront un mandat suffisant.

Donné sous notre seing et le sceau de nos armes au Château Saint-Louis, dans la cité de Québec, dans la dite province, le vingtième jour de septembre, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent cinq et dans

(1) C'est évidemment un *lapsus calami* car la pétition est datée du mois de juillet.

la quarante cinquième année du règne de Sa Majesté.

(Signé) THOM. DUNN.

Par ordre de Son Honneur
(Signé) Nath. Taylor, Dep. sec.

Les habitants de la Pointe de Lévy n'avaient pas attendu l'accomplissement de ces formalités pour mettre leur projet à exécution. Dès le printemps de 1805 ils avaient engagé un maître d'école et s'étaient mis en frais de l'installer dans le presbytère même, dans la partie réservée au public et que l'on appellait alors la *salle des habitants.*

Dans une lettre du 5 mars 1805, le curé Masse raconte cet incident avec sa verve accoutumée : " Bernard Lagueux, dit-il, qui de tout temps a toujours été le trouble repos de ma paroisse s'est mis en tête d'introduire dans les salles du presbytère un certain sieur Malherbe et sa famille ayant trois enfants tous " remuants et tous braillants." Ce serait pour lui un fardeau insupportable et il prie l'évêque de détourner ce coup. Ce sieur Malherbe tient un loyer dans la paroisse faisant l'école à quinze enfants tant garçons que filles, on lui a fait entendre qu'étant dans le presbytère il aura plus de cent cinquante écoliers s'il les veut, qu'on lui fournirait le bois à sa demande, qu'on lui ferait des chambres et cabinets à la commodité de son épouse Catherine Chiniquy, et mille autres promesses... " Le dit Lagueux a avec lui trois agents qui courent les maisons depuis deux jours, principalement la nuit, pour avoir des signatures et comme dans cette paroisse les enfants à la mamelle savent aussi bien signer que les

plus anciens je ne doute aucunement qu'ils ne trouvent un grand nombre de ces signatures."

C'est sans doute en présence de l'opposition énergique du curé Masse que l'on avait décidé de plier bagage, de ne pas installer le maître d'école au presbytère, et de recourir au gouvernement.

Malherbe qui avait commencé à tenir école dans les circonstances difficiles que nous venons de voir fut définitivement reconnu par le gouvernement le premier juillet 1805 et à compter de cette date il reçut un salaire annuel de cinquante quatre louis ainsi qu'en font foi les journaux de la Chambre d'Assemblée (1).

Malherbe ! quel nom prédestiné pour le premier et le plus ancien pédagogue de la Pointe de Lévy !

Il nous fait souvenir du célèbre hémistiche de Boileau (2) :

> Enfin Malherbe vint, et le premier en France
> Fit sentir dans les vers une juste cadence.

Comme son illustre homonyme, notre Malherbe marqua dans la seigneurie le passage des ténèbres à la lumière. Il prononça le *fiat lux* sur l'alphabet et la grammaire.

Certes, ce pionnier des magisters de Lauzon mérite que nous nous arrêtions un instant à portraicturer sa carrière.

François Malherbe, fils de Joseph Malherbe dit Champagne et de Françoise Racine, avait épousé en octobre 1793 Marie Louise Thomas, fille de François Thomas Bigaouette et de Marie-Louise Chauveau (3).

(1) Vol. 15, p. 262 et seq.
(2) *Art poétique*, chant 1er.
(3) Cahier des prônes de la paroisse de Québec, 27 octobre 1793.

Il unit plus tard son sort et sa fortune à Catherine Chiniquy (1). En 1802, Malherbe était maître d'école à la Rivière-Ouelle. La *Gazette de Québec*, du 25 août 1802, nous a conservé une adresse qu'il fit présenter alors par ses écoliers de la Rivière-Ouelle à Son Excellence Sir Robert Shore Milnes, baronet, lieutenant gouverneur du Bas-Canada. Cette adresse dithyrambique vaut la peine d'être rééditée. La voici :

" C'est avec la plus grande satisfaction que tous les habitants de la Rivière-Ouelle, et en particulier les écoliers qui y résident, saisissent cette occasion de faire à Votre Excellence leurs sincères remerciements pour la sage administration de son gouvernement, et de ce qu'elle veut bien les honorer en ce jour de sa présence. Ils savent que rien ne la flatte tant que la bonne éducation des jeunes gens de ce pays, qui ne peuvent par cette voie que profiter des avantages inestimables de cette constitution libre, qu'il a plû à Sa Très Gracieuse Majesté le Roi du royaume uni de la Grande Bretagne et d'Irlande d'accorder à ses fidèles sujets de cette colonie. La prospérité et l'abondance dont elle a joui sous cette constitution au milieu des calamités de la guerre longue et sanglante, font espérer à ses habitants qu'elle prospérera d'avantage dans la paix, que ses armes victorieuses viennent de procurer à toute l'Europe. Ce qui les affermit davantage dans cette espérance, c'est qu'ils savent que Votre Excellence a des moyens de remplir les vues bienfaisantes de notre Très Gracieux Souverain à l'égard de cette province. Ils ne peuvent donc que se féliciter

(2) Contrat de mariage de François Malherbe et de Catherine Chiniquy, le 12 octobre 1801, au greffe de Michel Berthelot à Québec.



de vivre sous un tel gouvernement et y demeurer inviolablement attachés. Ils ne peuvent que supplier la divine Providence de conserver pour le bien de son peuple Notre Très Gracieux Souverain et Son Très digne représentant. Ce sont là les vœux les plus sincères pour la Très Excellente Majesté du Roi, pour Votre Excellence et sa respectable famille.

Signé :	Nicolas Boucher,	Jean Bonenfant,
	Joseph Lamard,	Pierre Bonenfant,
	Alexandre Gagnon,	André Boucher,
	Bernard Besançon,	Olivier Quirouet,
	Hilaire Gagnon,	François Malherbe, Maître d'école.

Rivière-Ouelle, le 21 juillet 1802.

N. B.—Plusieurs autres enfants qui n'apprennent encore qu'à lire, assistaient et participaient à cette bonne action.

Malherbe a enseigné à la Pointe de Lévy pendant quinze années consécutives jusqu'au printemps de 1820 où il fut remplacé par Pierre Romain (1).

Les documents qui pourraient nous renseigner sur la carrière pédagogique de Malherbe manquent totalement. Quels furent ses élèves ? Quels auteurs ils étudièrent ? Tout cela est de l'inconnu.

Nous savons, cependant, par un rapport de 1820 que cette année là 31 élèves fréquentaient l'école dont quatorze gratuitement et dix-sept payant trente sous par mois. Les matières enseignées étaient l'écriture,

(1) Voir les journaux de la Chambre d'Assemblée de 1806 à 1820 où le nom de Malherbe apparait régulièrement chaque année comme maître d'école de l'Institution Royale à la Pointe de Lévy avec un salaire annuel de £54. Pierre Romain lui succéda le 20 mai 1820 avec le même salaire.

la lecture et l'arithmétique. On ne faisait usage que de la langue française.

L'école où l'on enseignait en 1820 avait été bâtie par Caldwell et se trouvait située sur la rue St-George dans la ville de Lévis à l'endroit même où l'on voit maintenant la maison des Frères Maristes. Nous ne pouvons affirmer cependant que ce fut la première maison d'école qu'habita Malherbe. La tradition est déplorablement muette quand on touche aux origines de l'enseignement primaire dans la seigneurie (1).

Au commencement du siècle, il n'y avait qu'un seul notaire dans toute la seigneurie de Lauzon (2). Aussi François Malherbe était-il très souvent appelé à rédiger des conventions sous seing privé. Nous avons sous les yeux plusieurs des documents qu'il prépara. Ses actes sont bien faits, le style en est clair et propre à faire le désespoir de plus d'un avocat (3).

(1) Le 27 avril 1822 (greffe Felix Têtu), donation par H. J. Caldwell, procureur de John Caldwell, au lord évêque de Québec, pour l'avancement des sciences, d'un terrain situé à St-Joseph, de 48 pieds par 130, borné au sud-est à la veuve Jean Larrivée, au nord au chemin royal qui conduit au passage, au sud à Jacques Chateauneuf, avec une maison occupée par Pierre Romain, maître d'école.

(2) Louis Miray admis en 1772, mort en 1807.

(3) On trouve aux registres de St-Joseph, le 3 novembre 1810, la sépulture de François Malherbe, tailleur, à l'age de 71 ans. Il ne faut pas confondre ce tailleur avec notre maître d'école.

CHAPITRE TRENTIÈME

Henry Caldwell achète les propriétés du gouverneur Murray au Canada. —Il devient le dixième seigneur de Lauzon (1801).—Commerce de bois.—Moulins de l'Etchemin (1805).—Caldwell bâtit un manoir seigneurial.

Henry Caldwell était fermier de Lauzon depuis plus d'un quart de siècle. Sous sa direction habile la forêt avait été abattue, les paroisses de St-Joseph, St-Henri et St-Nicolas avaient plus que triplé. Des colons s'avançaient par l'Etchemin et la Chaudière à l'attaque du rideau épais qui couvrait encore les avenues de la Beauce, un autre groupe longeant la Beaurivage jetait ses avant gardes au milieu de la seigneurie de St-Gilles.

En voyant s'ouvrir et se peupler ce vaste territoire, Caldwell songea à en devenir le propriétaire définitif. Depuis longtemps déjà il faisait faire des démarches auprès du général Murray. Il employait dans ce dessein un de ses parents, Alexandre Davidson, dont le zèle indiscret lui faisait tort parfois. " Cet homme est bavard, disait un jour madame Murray au général

Haldimand qui se trouvait alors en Angleterre. Il joue un rôle ridicule qui peut faire tort à Caldwell au sujet de l'arrangement qu'il a fait avec le général Murray pour ses possessions en Amérique (1)."

De retour en Angleterre après sa glorieuse campagne de l'île Minorque, l'ancien gouverneur Murray s'était retiré sur ses terres dans la paroisse de Hollington, comté de Sussex. Il y fit construire une maison de campagne qu'il appela Beauport en souvenir de son gouvernement du Canada, de même que Amherst avait donné le nom de Montréal à son habitation pour rappeler à ses descendants la capitulation de 1760.

C'est là qu'il mourut en 1794, à l'âge avancé de 90 ans, après avoir vu disparaître les uns après les autres tous ses compagnons d'armes. Murray s'était marié deux fois. De son second mariage, il eut à l'âge de 78 ans un fils unique qui devint major général (2).

Par son testament du 6 septembre 1793 (3), le vieux général avait fait ce fils unique, James Patrick Murray, l'héritier de tous ses biens et il avait nommé comme ses exécuteurs testamentaires, avec pouvoir d'administrer et vendre ses seigneuries, sa veuve l'honorable Ann Murray et ses trois neveux, sir James Pulteney, baronet, de Burton street, comté de Middlesex, Humphrey Donaldson, de l'office des Invalides, résidant à White Hall, et William Young, de Harley Street, Cavendish Square, Londres.

(1) Journal intime du général Haldimand, 13 mars 1786.

(2) Voir dans l'ouvrage "The fall of New-France" par Gerald Hart (p. 138) un portrait de Murray qui fut gravé en 1782, l'année de la naissance de son fils.

(3) Ce testament est déposé dans les archives de la cour des prérogatives de l'archevêque de Canterbury.

Le 28 février 1801 (1), le lieutenant-colonel Robert Mathews se trouvant en Angleterre achetait pour et au nom de Caldwell la seigneurie de Lauzon et toutes les propriétés que le général Murray avait possédées au Canada. Cette vente comprenait, à part de Lauzon, les seigneuries de la Rivière du Loup, de Madawaska, de Foucault sur le lac Champlain, la terre de Sans-Bruit, avec le beau manoir de Belmont, le fief de Ste-Foye, une maison sur la rue St-Jean à Québec, acquise de M. Danseville.

Le prix stipulé pour cette acquisition qui faisait de Caldwell l'un des plus grands propriétaires de la province fut de 10,180 louis sterling, dont 5,180 payables comptant et la balance 1000 louis par an avec intérêt de six par cent (2).

Cette vente fut confirmée le premier septembre 1815 par le fils du général qui était alors lieutenant-colonel et qui demeurait à Merrion, près de Dublin en Irlande (3).

Henry Caldwell n'était pas riche, mais il trouva des amis complaisants qui l'aidèrent à compléter le

(1) Voir Registre des Foi et Hommage, vol. 3, p. 32. Cet écrit en langue anglaise est sous seing privé. Les notaires Têtu et Lelièvre l'attestèrent le 21 juin 1802 mais n'en gardèrent pas minute.

(2) Par acte du 21 juin 1802, devant Felix Têtu, on voit que Caldwell dès le 2 août 1801 avait payé les £5,180 à Jenkin Williams et Robert Leister, de Québec, procureurs des héritiers Murray. On trouve à la même époque plusieurs emprunts de Caldwell, entre autres un emprunt de £300 de la veuve Josette Murray, belle mère de Charles de St-Ours, seigneur de ce nom (8 février 1802, greffe Têtu), une autre obligation à la même du 26 octobre 1806. La balance du prix d'achat savoir £5,000 fut payée le 4 février 1808, suivant quittance du rev. Dr. Spark au greffe de Têtu.

(3) Greffe Têtu. John Fletcher et John Davidson, de Québec, agissaient comme procureurs de James Patrick Murray suivant acte du 10 mai 1811. Cette acte contient une quittance générale du prix de vente.

prix d'acquisition. La vente de la seigneurie de la Rivière du Loup et de Madawaska qu'il consentit le 2 août 1802 à Alexandre Fraser l'aida aussi à rencontrer ses engagements (1).

Le 28 octobre 1802, Henry Caldwell fit aussi l'acquisition pour le prix de cinq cents louis de la seigneurie de Gaspé, propriété d'une lieue et demie de front sur autant de profondeur, bornée au nord à Tilly, au sud à St-Gilles, à l'ouest aux héritiers de Léry, représentant les demoiselles Legardeur, et à l'est à la seigneurie de Lauzon (2). Cette seigneurie avait été concédée le 25 mars 1738 par le marquis de Beauharnois et l'intendant Hocquart à dame Angélique Legardeur, veuve Aubert de Gaspé. Elle fut donnée par Ignace Aubert de Gaspé, capitaine d'infanterie, et sa femme, Marie Anne Coulon de Villiers, le 26 février 1786, à son fils qui portait le même nom que lui (3), et ce dernier la vendit, le 25 juin 1798, à William Brown, négociant de New-York (4).

Lorsque Caldwell fit l'acquisition de cette propriété, elle était encore sans aucun colon et sans culture, mais comme elle touchait à Lauzon, elle ne manquait pas d'une certaine valeur.

A peu près dans le même temps, Caldwell, toujours désireux d'agrandir ses domaines, acquit encore de François-Joseph Cugnet la seigneurie de St-Etienne qui touchait aussi aux limites sud de Lauzon. Cette

(2) Appendice B. 8 Victoria (1844-45). Cet acte est au greffe de Félix Têtu.

(2) Greffe de Félix Têtu.

(3) Greffe de Louis Cazes.

(4) Greffe Têtu.

propriété située sur la rive gauche de la Chaudière joignait d'un côté St-Gilles, de l'autre à Ste-Marie de la Beauce et contenait trois lieues de front sur la rivière et deux lieues de profondeur. Elle avait été concédée le 7 octobre 1737 à François-Etienne Cugnet, conseiller au conseil supérieur (1).

Enfin, le 9 juin 1802, Caldwell achetait sur la rivière St-François dans le comté de Sherbrooke, le township de Melbourne (2).

Caldwell, nous l'avons dit déjà, avait la passion de la terre, et il semble qu'il n'aurait été satisfait que s'il avait pu tenir sous son contrôle toutes les parties encore incultes et sauvages de la province. Une de ses grandes jouissances était d'acheter, de vendre, d'échanger.

Au printemps de 1807 (3), nous le voyons céder à Archibald Ferguson, marchand tailleur, de Québec, une partie de la ferme de Cadet dans la banlieue de

(1) En 1781, François-Joseph Cugnet rendait foi et hommage pour cette seigneurie (Reg. des foi et hommage, vol. 1, p. 21) comme propriétaire des 7/8, 4/8 lui appartenant par droit d'ainesse et les autres 3/8 par droits cédés de Baptiste, Thomas-Marie et Gilles-Louis Cugnet ses frères, suivant des actes sous seing privé. Le dernier 1/8 appartenait aux enfants de Juchereau Duchesnay comme représentants de leur mère Louise Cugnet, dame de Beaujeu et sœur de François-Joseph Cugnet.

—Nous n'avons pas pu trouver le titre d'acquisition de Caldwell qui a dû être fait sous seing-privé.

(2) Greffe de Têtu. Cette acquisition fut faite de société avec Ann Caldwell, Jane Caldwell, John Caldwell, John Davidson, Thomas Simpson, Mathew Lemon, Martin Cannon, John Hennessey et Edward Bowen. Hennessey céda ses droits à Caldwell le 3 mai 1805, et les autres sociétaires ne tardèrent pas à en faire autant.

(3) 14 mars, greffe Têtu.

la capitale, et Ferguson lui abandonne en retour 2000 acres qu'il avait eus dans le township de Granby pour ses services en 1775 et 1776, 1800 acres dans le township de Milton, 3000 acres dans le township de Stoneham, 1200 acres dans le township de Somerset, 1000 acres dans township de Barford, 400 acres dans le township de Dorset.

Caldwell devint de la sorte un des plus grands propriétaires de la province. Le voyageur Lambert qui visita le pays au commencement du siècle dit de lui : " Le colonel possède de grandes propriétés, des seigneuries, des cantons. Il a obtenu la plus grande partie en achetant à bas prix les lots échus aux soldats appartenant aux régiments licenciés au Canada (1)."

Au commencement du siècle, la grande disette de blé qui se fit sentir en Angleterre engagea les Canadiens à le cultiver en quantité. Aussi, lorsqu'en 1796, on en exportait que 3,106 boisseaux, en 1802 les exportations s'étaient élevées à 1,010,033 boisseaux. Le prix moyen d'un boisseau était de 7 schellings 6 pences sterling (2).

Le colonel Caldwell, comme l'on sait, possédait dans la seigneurie les plus grands moulins à moudre de la région de Québec, ceux de St-Nicolas, de la Pointe de Lévy et de St-Henri. Aussi, il sut profiter de la hausse des blés pour en faire des exportations considérables. Il suffit de parcourir les actes de l'étude du notaire Félix Têtu pour se rendre compte de l'ac-

(1) *Voyages de J. Lambert*, vol. 1, pp. 100-102. Voir la *Gazette de Québec*, No. du 29 mai 1800, sur les terres données à la milice.

(2) Loc. cit.



tivité qui régnait alors dans les moulins de la seigneurie (1).

En 1804 (2), Caldwell fit construire un nouveau moulin dans la paroisse de St Henri, sur la rivière Boyer, et cette dernière fut éclusée.

Afin de faciliter l'accès à tous ces établissements des routes nouvelles furent percées à grands frais (3).

Le voyageur Lambert, que nous avons déja cité, parlant des moulins du seigneur Caldwell, dit qu'ils passaient pour les meilleurs de la province. "Ils sont dirigés, ajoute-t-il, par son fils, qui possède des aptitudes remarquables pour la mécanique et qui a beaucoup amélioré les machineries (4). On employe à ces moulins des ouvriers européens et canadiens et plusieurs américains que l'on engage pour un certain temps (5)."

(1) Voir aussi au greffe de Joseph Planté. En 1794 (acte no. 765) Jean-Bte. Dubord et Jacques Levesque s'engagent à faire pour Caldwell 1200 quarts à farine qui contiendront chacun 1¾ quintal, en bois de frêne sur 10 cercles et deux pour tenir les fonds. Ce travail devait se faire au moulin de St-Nicolas, où il leur était fourni des outils et une boutique. Ils devaient recevoir 2½ chelins pour chaque 2000 douelles, 1 chelin et 3 sols ou coppes pour la façon de chaque quart.

Au greffe de Michel Berthelot, 29 septembre 1797, voir transaction entre James Fisher et Caldwell. Au greffe de Têtu, 12 août 1799, engagement de James Dunn à Caldwell comme conducteur de moulin (millright).

(2) 16 juillet, greffe Têtu.

(3) *Procès-verbaux des grands voyers*, vol. 12, p. 130, 9 aout 1802, ouverture d'un chemin pour le moulin banal de la Pointe de Lévy.

(4) Nous aurons l'occasion de parler plus loin de ce fils. Le 29 janvier 1799, Henry Caldwell lui avait donné une procuration générale pour gérer et administrer ses affaires (greffe Têtu).

(5) Voir au greffe de Jacques Voyer divers engagements à John Caldwell. 2 février 1804, marché avec William Moffet ; 2 novembre 1806, engagement de John McGillivray et de George Stockey ; 3 mars 1805, engagement de John Davidson à Henry Caldwell, 7 et 9 décembre 1801, plusieurs engagements.

Le 30 novembre 1810 (greffe Têtu) John Caldwell ; procureur de

Le même auteur, après avoir dit que Caldwell était receveur-général du Bas-Canada avec un salaire de 400 louis par an,qu'il avait été enseigne dans l'armée de Wolfe au siège de Québec et qu'il s'établit au pays à la fin de la guerre, termine par cet éloge : " C'est un vieillard très respectable et il est très estimé dans toute la province."

En 1804, les lords de la trésorerie en Angleterre firent savoir qu'à l'avenir les provisions requises pour les troupes en station dans l'Amérique du nord seraient fournies par les provinces (1). Cette mesure nécessita des achats considérables de fleur, de lard et de pois dont bénificièrent largement les habitants du pays.

Caldwell ne fut pas le dernier à profiter de cette bonne aubaine.

Nous voyons qu'en 1807 il vendait à l'honorable John Craigie, député commissaire général, 4125 barils de fine fleur au prix de 39 chelins et 6 pences le baril (2).

son père, loua pour 21 ans, à Richard Lilliot, de la Pointe de Lévy, le moulin à farine à deux moulanges sur la côte nord-est de la rivière Boyer, trait-quarré de St-Charles, dans la même paroisse, à raison de 1000 minots de blé et 50 minots de gaudriole par année.

(1) *Gazette de Québec*, supplément no. 2045.

(2) Greffe Têtu, 4 mars. Le 5 mars, Mc Tavish, Gillivray et cie de Montréal, en vendaient 2751 quarts, et William Bacheler Coltman, de Québec, 1224 quarts.

Afin de démontrer l'abondance qui régnait alors et l'activité dans le port de Québec nous citons les extraits qui suivent du journal manuscrit d'Augustin Labadie : 1802—mai 1er.—Il a arrivé dans le port de Québec depuis le mois de may jusqu'au mois de novembre 200 navires et brigandins qui sont venues de toutes parts adressés aux marchands, chargés de rhum, sel, melasse, marchandises, charbon de terre, en lest aussi.

1802.—Juin 1er.—Il a partiy du port de Québec depuis juin jusqu'en novembre 123 navires et brigantins chargés de blé pour l'Angleterre. Jamais on a vu depuis que le Canada a été étably sortir autant

C'est, à la même époque, après la rupture du traité de paix éphemère signé à Amiens, que Napoléon Bonaparte forçait toutes les nations du continent européen à fermer leurs ports aux navires anglais. L'Angleterre, ne pouvant plus s'approvisionner de bois dans les pays qui bordent la mer Baltique, tourna alors les yeux vers sa colonie du Canada. Dès le 16 août 1804, on trouve dans la *Gazette de Québec* une demande de la part de l'amirauté anglaise pour fournir du bois de chêne aux chantiers du Roi à Woolwich, Chatham, Portsmouth et Plymouth.

Certes, le Canada exportait déjà des bois de construction en Angleterre mais le blocus continental devait développer ce commerce dans des proportions inconnues auparavant. Ce fut l'originé de l'établissement des puissantes maisons des Price et des Hamilton, et de tant d'autres—le commencement de ces grandes fortunes qui succédèrent à celles des exportateurs de pelleteries, le seul cemmerce rénumérateur, à vrai dire, que la colonie avait eu jusque là. Pendant cinquante ans, Québec, un des plus beaux ports du monde, devait vivre de ce grand commerce. Ses grèves, encore

de vaisseaux chargés de blé du port de Québec, 1 million 400,000 minots.

1809.—Il a arrivé depuis le mois de may jusqu'en novembre quatre cent cinquante bâtiments, navires, brigantins, goellettes, venant d'Europe. Tous les bâtiments ont parti chargés de blés, farines, biscuits, potasse et perlasse, plançons de chêne et pin, mâtures, espars, douelles de chêne, madriers et planches

1810.—Il a arrivé en Canada depuis le mois de mai 635 bâtiments navires, brigantins, goellettes, venant de Londres, Liverpool, Newcastle, Dublin, Greenock, Jamaïque et autres îles. La grande partie en lest. Tous ces bâtiments arrivés en Canada ont party chargés des produits du Canada, blés, farines, biscuits, potasse, perlasse, plançons de chêne et pin, mâtures grandes et petites, espars, douelles de chêne madriers et planches de pin, bordages de chêne et de pin.

désertes, se couvrirent de la dépouille des forêts et l'on ne comptait plus les navires qui, chaque année, venaient y prendre leur changement.

La seigneurie de Lauzon, située en face de la capitale, bordée par un rivage, admirablement adapté pour les fins du commerce de bois d'exportation—creusé comme il est par des anses spacieuses et de facile accès—partagea avec Québec la bonne fortune qu'apportaient les hazards de la guerre.

Caldwell n'était pas homme à laisser dormir les immenses ressources qu'il possédait dans les forêts de sa seigneurie. Aussi, dès 1804, on le voit donner des ordres pour abattre des grandes quantités de chêne sur les bords de la rivière Etchemin. Aux côtés de ses moulins à farine, il va installer des scieries perfectionnées et s'emparer de tous les terrains, de toutes les grèves, de tous les abords de rivières qui pourront faciliter le grand commerce qu'il veut entreprendre.

On sait que sous le régime féodal le seigneur avait le droit de reprendre du censitaire, moyennant compensation, tous les terrains qu'il lui avait concédés, c'est ce que l'on appelait le *retrait féodal.*

Caldwell usa abondamment de ce privilège.

C'est à l'embouchure de la rivière Etchemin qu'il avait résolu de fixer le centre de ses opérations, et il commenca de suite, sans compter, à retraire des habitants toutes les pièces de terre qui lui semblèrent utiles. Il serait oiseux de relater ici les actes d'échange ou de transaction qu'il imposa alors aux propriétaires. Qu'il nous suffise de dire qu'en 1806 il était déjà en possession de tous les ilots qui gisent à l'entrée de



l'Etchemin et de la plus grande partie des terrains qui bordent cette rivière près du fleuve St-Laurent (1).

Caldwell fit aussitôt relier les ilots par des quais, creusa des bassins, éleva des chaussées et y bâtit une des plus belles scieries que l'on put voir alors dans le pays (2). Les moulins de l'Etchemin n'ont pas cessé depuis de fonctionner et ils ont acquis une légitime rénommée.

A l'origine de la colonie, c'est vers la Pointe de Lévy que les premiers établissements des colons s'étaient groupés, et c'est là que les seigneurs avaient élevé leur manoir.

Avec les moulins à farine élevés par Caldwell sur la petite rivière à la scie, avec les scieries qu'il venait de construire à quelques arpents de là sur les bords de l'Etchemin, le site de la Pointe de Lévy devait nécessairement perdre de son importance et se voir négliger pour le nouveau centre d'activité choisi par l'entreprenant seigneur.

Caldwell voulut plus encore.

Pendant tout le temps qu'il fut fermier de Lauzon, il n'avait pas cessé d'habiter son château de Belmont près de Québec (3). Mais le jour où il devint seigneur

(1) Transaction de Caldwell avec les héritiers Joachim Demers du 8 octobre 1806. Joachim Demers avait eu cette terre de son père Jean Demers par acte de donation du 10 juillet 1776, devant Berthelot d'Artigny.

(2) C'est aujourd'hui la propriété Atkinson dans le florissant village de St-Romuald d'Etchemin.

(3) Belmont, situé sur le chemin Ste-Foye, du côté nord, à trois milles de Québec, s'élevait au bord d'une longue avenue bordée d'arbres séculaires. Le premier manoir incendié en 1798 fut reconstruit par Caldwell en 1800, d'après les plans dessinés par un ingénieur militaires nommé Brabazon. Le premier manoir était bâti dans le jardin actuel du *Belmont Retreat*. Les caves servent aujourd'hui de cavaux

en titre de cette belle propriété il songea à s'y construire un manoir où il pourrait de temps à autre venir recevoir la foi et l'hommage de ses censitaires.

Entre la petite rivière à la scie et l'Etchemin, sur les bords du St-Laurent, en face de Sillery, le paysage est ravissant et fait à souhait pour le plaisir des yeux.

C'est ce coin de pays, dominé par un côteau abrupt alors couvert de pins gigantesques et d'où la vue embrasse toute la rade de Québec, que Caldwell choisit pour y établir sa demeure de châtelain. Comme toujours, il fit princièrement les choses. La maison, sans être somptueuse dans ses formes architecturales, fut cependant amenagée de façon à donner tout le confort digne de la large hospitalité avec laquelle Caldwell savait recevoir. La forêt épaisse au milieu de laquelle elle s'élevait fut taillée de façon à donner de belles échappées de vue sur le fleuve. On groupa les massifs d'arbres, de larges avenues furent tracées et des mains habiles dessinèrent de beaux jardins anglais.

L'on conçoit que pendant la saison d'été les visiteurs ne manquaient pas dans ce nid plein d'enchantement.

La tradition locale est encore toute pleine des récits des fêtes somptueuses qui s'y donnèrent.

aux légumes. C'est dans cet édifice princier de Belmont que Caldwell conviait la meilleure société de Québec, le général Brock, John Coltman, William Coltman, les Thales, Foy, Haldimand, J. Lester, John Blackwood. Il y vivait dans la splendeur tel qu'un gentilhomme raffiné de l'époque savait le faire. (Lemoyne, dans Maple Leaves). Belmont, ajoute cet auteur, est dans une situation pittoresque sur les hauteurs de Ste-Foye. La perspective, des fenêtres de l'est et du nord, est grandiose. On y peut compter douze clochers étincelant au soleil et surgissant du milieu des villages heureux groupés au pied des montagnes bleues des Laurentides.

Et que de légendes sur le manoir des Caldwell et le *bois du domaine* ainsi que l'on appelait alors la forêt au milieu de laquelle il s'élevait ! Mais ce n'est pas ici le lieu de les raconter.

Le seigneur Caldwell, tout en aimant le faste, avait cependant des goûts champêtres. Et auprès de son manoir d'Etchemin aussi bien que dans les dépendances du chateau de Belmont, il faisait cultiver la terre avec succès et cherchait par tous les moyens à introduire les nouvelles méthodes. *La ferme*, ainsi que l'on appelle encore aujourd'hui les terrains que Caldwell fit mettre en culture sur les bords de l'Etchemin, était alors renommée pour ses plantureuses récoltes (1).

(1) Les terrains où s'élevait jadis le manoir de Caldwell près de l'Etchemin sont aujourd'hui occupés par les belles habitations de M. Alfred Gravel et Henry-Edward Peters. Caldwell avait acquis ces terrains de différents propriétaires : 22 décembre 1805, retrait sur Ignace Cantin ; 5 décembre 1805, vente de Charles Paradis ; 6 décembre 1807, vente de Louis Levasseur ; 30 avril 1807, vente de Charles Gaspard Dussault ; 1 août 1807, échange de Jean-Bte. Quantin ; 5 octobre 1807, échange avec Jean Samson d'une terre sur l'Etchemin pour une terre sur le bord du fleuve ; 9 septembre 1809, cession de Joseph Campagna ; 1811, 19 octobre, échange avec Etienne Huart. Ce dernier reçoit une terre dans la concession du Pavé en retour d'une partie du Domaine sur les bords de la rivière à la scie et touchant à la terre acquise de Dussault.

CHAPITRE TRENTE-ET-UNIÈME

Concessions de 1801 à 1805.—La colonisation se dirige sur la route de Sartigan.—Nouvelles conditions imposées aux censitaires.—Chemins et routes.

A mesure que nous avançons, le champ d'action de Caldwell s'élargit, et pour lui rendre pleine justice il nous faudrait le suivre un peu partout où son ambition le mène. Nous devons, cependant, limiter notre récit aux bornes de la seigneurie de Lauzon. C'est en le localisant pour ainsi dire que nous atteindrons de plus près à l'exactitude des faits. Voyons donc maintenant quels furent les développements de la colonisation dans le coin du pays que nous étudions particulièrement, alors que le siècle nouveau commençait. C'est encore l'étude du notaire Félix Têtu qui va nous aider à retracer les noms des vaillants défricheurs qui de 1801 à 1805 vinrent s'établir sur la terre de Lauzon. Dans les tableaux qui vont suivre, puisse le lecteur reconnaître la trace d'un ancêtre, saluer en passant un nom connu dans la famille, quelqu'obscur qu'il soit.



Date de l'acte			Noms des colons	Paroisses	Villages
1801	Janvier	13	Michel Cantin.....	St-Joseph....	2e concession.....
"	"	23	Jean-Frs. Demers*	St-Nicolas....	Grandes Pointes..
"	feb.	12	James Johnstone (1)	St-Joseph.....	1e concession.....
"	mars	2	Ambroise Roberge.	St-Henri.....	Penin..........
"	"	"	Jacques Cantin....	"	"
"	"	5	Jean Montminy....	St-Joseph....	4e concession.....
"	"	15	J.-Bte. Mignault..	St-Henri.....	R. St-Igan o. N° 13
"	"	20	Pierre Longchamp.	"	Grands Rapides...
"	mai	10	John Robb........	St-Nicolas. ..	Près du moulin...
"	"	18	Louis Boucher*....	St-Henri.....	Penin..... .....
"	"	20	André Clément....	"	Rv. Etchemin N° 2
"	juin	1	Jacques Hély......	"	"
"	"	"	Pierre Paradis*....	"	"
"	"	"	Louis Boucher....	"	8e conc. riv. Boyer
"	"	"	Jean-Bte. Langlois*	"	2e concession.....
"	"	"	Pierre Bilodeau....	"	R'te. Sartigan ouest
"	"	"	Joseph Poirier*...	St-Nicolas....	Grandes Pointes..
"	"	2	Charles Guérard...	St-Henri	R'te. Sartigan ouest
"	"	5	Joseph Lacasse....	"	8e conc. Riv. Boyer
"	"	8	Ignace Hallé.	"	Route St-Igan est.
"	"	10	Ls.-Marie Pelletier	"	" ouest N° 1
"	"	"	J.-Marie Chenard..	"	" " N° 2
"	"	15	Louis Martineau..	St-Nicolas....	4ème rang........
"	"	"	François Duquet..	St-Henri.....	La grillade.......
"	"	"	Vve. Denis Aubin.	St-Nicolas....	4ème rang........
"	"	"	J.-Bte. Fontaine...	St-Henri.....	Route St-Igan....
"	"	20	Antoine Côté......	"	"
"	"	29	C. Pepin d. Lach'nce	"	"
"	juillet	4	Pierre Chouinard	"	" N° 4
"	"	8	Etienne Belanger..	"	"
"	"	16	Chs. Cadoret......	"	St-Romain No 2...
"	août	4	Joseph Lacasse....	St-Gervais. ..	
"	sept.	8	François Nolet...	St-Henri.	R. Etchemin N.-E.
"	novb.	5	P. Genest d. Labarre	"	"
"	"	"	Laurent Genest....	"	"
"	"	"	Louis Lebrun.....	"	Bois Franc.......
"	"	25	Pierre Morin......	"	Route St-Charles.
"	déc.	1	Louis Clément....	"	Bois Franc.......
"	"	2	Louis Douville....	St-Nicolas....	Terrebonne ......

(*) Tous ces actes sont au greffe de Félix Têtu, à l'exception des noms marqués d'une astérique dont les titres ont été reçus par Roger Lelièvre.

(1) Entre la rivière Etchemin et la Chaudière en arrière du moulin de la Pointe de Lévy.

Date de l'acte			Noms des colons	Paroisses	Villages
1802	Fév.	3	Alex. Beaudoin.. .	St-Henri.....	La Grillade......
"	mars	12	Antoine Boutin....	St-Gervais....	8e conc. riv. Boyer
"	"	20	J.-Bte. Bégin......	St-Henri.....	Grillade..........
"	"	23	François Gosselin..	"	Penin............
"	avril	3	Pierre-Ely Breton.	"	Ile Bois franc....
"	"	"	Simon Lamothe...	St-Nicolas....	Grandes Pointes..
"	juin	9	Ignace Roberge..	"	"
"	"	15	Chs. Bergeron.....	"	"
"	"	"	François Roberge..	St-Henri.....	Penin............
"	août	6	Louis Boucher....	St-Joseph....	Taniata.........
"	juin	26	Jean Terrien......	St-Henri	Ile Bois Franc....
"	août	24	Jean Desroches....	St-Nicolas....	Vire Crèpe......
"	"	"	Jean-E. Bouay....	St-Henri	St-Geneviève. ....
"	"	"	Louis Simoneau. .	"	2e c. riv. Etchemin
"	"	30	J.-Bte. Leclerc....	"	Ile Bois franc.....
"	sept.	10	Germain Charland.	St-Nicolas....	St-Jean-Baptiste..
"	oct.	10	Jean James.......	St-Henri.....	riv. Etchemin 1e r.
"	"	30	J.-Bte. Quéret....	"	St-Jean-Baptiste..
"	nov.	28	Louis Bolduc......	"	Plaisance........
"	déc.	9	J.-Bte. Larose....	"	St-Ferréol........
"	"	"	Joseph Côté......	"	St-Jean-Bte.......
1803	mai	1	Jean-Bte Guéret...	"	St Ferréol........
"	"	2	Michel Morisette..	"	St-Jean-Baptiste..
"	juin	4	Jacques Côté......	"	St-Romain N° 3..
"	"	10	Pierre Larose.....	"	St-Ferréol........
"	"	"	Jos.-J.I. Chouinard	"	R'te St-Igan N° 6.
"	"	23	John Robb.	St-Nicolas....	près le domaine..
"	juillet	5	Michel Pâquet....	"	4ème rang........
"	"	"	Joseph Pâquet....	"	3ème rang........
"	"	11	François Bouffard..	St-Henri.....	1er rang. ....
"	"	"	Joseph Lambert..	St-Joseph....	St-Jean..........
"	"	25	Baptiste Ouellet. .	St-Henri.....	St-Igan ouest.....
"	"	"	André Belanger...	"	" N°4...
"	août	2	Louis Bussière....	"	" Est....
"	déc.	21	Joseph Gosselin...	"	Penin............
"	"	22	Antoine Guay.....	St-Joseph.....	Coutances........
"	"	29	Joseph Couture....	"	"
1804	janvier	5	Antoine Nadeau...	St-Henri.....	Grands Rapides..
"	"	12	J.-Bte. Bacquet....	St-Nicolas....	3ème rang........
"	"	23	Michel Bergeron..	"	"
"	mai	10	Barthélemi Audet.	St-Gervais....	8e conc. riv. Boyer
"	juillet	8	Pierre Fontaine.. .	St-Nicolas....	3ème rang........
"	août	6	Noël Arguin......	St-Henri.....	Grands Rapides..
"	"	"	Joseph Arguin....	"	" N° 9...
"	"	8	Louis Lacroix.....	"	Route St-Igan....

Date de l'acte			Noms des colons	Paroisses	Villages
1804	août	8	Henri Morin......	St-Henri.....	Route St-Igan....
"	"	10	Pierre Bellavance..	"	"
"	"	"	Jacques Sauvage. .	"	"
"	"	12	F Gagné d. Bellev.	"	Riv. Etchemin....
"	"	15	Alexis Feuileteau..	"	Bois Franc......
"	"	23	Alexis Couture....	"	Penin...........
"	sept.	1	Antoine Carrier...	"	R'te St-Igan N° 27
"	"	"	Charles Fortier.. .	"	" N° 25
"	"	4	François Lainé....	"	" N° 26
"	"	"	Pierre Royer......	"	" N° 32
"	"	5	Pierre Noel........	St-Joseph....	Beaurivage.......
"	"	6	André Bélanger...	St-Henri.....	St-Igan ouest N° 3
"	"	10	Jean James........	"	" N° 25
"	"	"	Pierre Jalbert.....	St-Nicolas....	3ème rang.......
"	"	"	Jean Lessard......	St-Henri.....	St-Igan..........
"	"	25	Joseph Samson....	"	"
"	"	"	Etienne Roy......	"	Riv. Etchemin....
"	"	26	Etienne Bouay....	"	St-Igan N° 3
"	"	27	Joseph Lefebvre...	"	" N° 33
"	"	28	Etienne Dumont ..	"	" No 2
"	oct.	12	J.-Bte. Ouellet....	"	" No 28
"	"	"	Jean Fontaine.....	"	" No 27
"	nov.	10	Louis Terrien.....	St-Gervais...	8e conc. riv. Boyer
"	"	23	Alexis Feuilleteau..	St-Henri.....	Bois Franc.......
"	déc.	3	Chs. Carrier......	"	St-Igan No 3
"	"	7	Louis Bussière....	"	" No 17
"	"	"	Louis Bolduc.....	"	Plaisance........
"	"	"	François Morin....	"	"
"	"	"	Gabriel Royer....	St-Gervais....	6e rang riv. Boyer.
1805	janvier	5	Gabriel Bussière...	St-Henri.....	R'te St-Igan No 19
"	fév.	4	Jean Fournier....	St-Gervais....	7e conc. riv. Boyer
"	mars	4	Jacq. Elie Breton..	St-Henri....	St-Igan No 10
"	"	5	Louis Gobeil......	"	" No 22
"	"	13	Alexis Couture....	St-Gervais...	8e rang, riv. Boyer
"	"	20	Michel Rousseau..	St-Henri.....	Riv. Etchemin....
"	avril	24	Ignace Paradis....	"	Route Satikan....
"	mai	1	Joseph Bisson.....	"	8e rang. riv. Boyer.
"	juillet	2	Joseph Bolduc ...	St-Nicolas....	Grandes Pointes..
"	"	"	Eustache Royer...	St-Gervais....	6e rang riv. Boyer.
"	"	"	Abraham Bergeron.	St-Nicolas....	Bras...........
"	"	"	Jean Rouleau.....	St-Henri.....	Grandes Rapides .
"	"	5	Ignace Royer......	St-Gervais....	7e rang, riv. Boyer
"	sept.	20	Etienne Rouillard..	St-Henri.....	Riv. Etchemin...
"	nov.	30	Pierre Bilodeau....	"	Route St-Igan....
"	"	22	Joseph Lambert....	St-Joseph....	St-Jean..........
"	"	"	Germain Charland..	St-Nicolas....	2ème rang. ....
"	"	"	Charles Tremblay..	St-Joseph....	S't de la Chaudière

Durant ces cinq années, on voit par ce tableau que le courant du défrichement, sans abandonner complètement les bords de l'Etchemin, se porte sensiblement en pleine forêt, de chaque côté de la route de Sartigan, qui relie la seigneurie de Lauzon aux établissements de la Nouvelle Beauce. Sur cent trente terres nouvelles qui sont concedées pendant cette courte période, on en compte en effet quarante dans cette nouvelle région. Les autres établissements se distribuent un peu partout, mais principalement aux Grands Rapides, et près de l'île au Bois Franc, sur le territoire maintenant connu sous le nom de St-Anselme, ou encore aux Grandes Pointes sur les bords de la Beaurivage.

Dans le cours de l'année 1804, Caldwell fit aussi quelques concessions de terre dans la nouvelle seigneurie de St-Etienne sur les bords de la Chaudière (1).

C'est à cette époque encore qu'il fait annoncer en vente le manoir et les terres de Sans-Bruit (2).

(1) 10 juillet à Prisque Rhéaume ; 12 juillet, à Jacques Parent ; 12 juillet, à Jean Fallière ; 20 septembre, à Joseph Quemeneur. Tous ces colons viennent de Ste-Marie de la Beauce.

(2) En 1802, Caldwell concéda plusieurs emplacements sur sa propriété de Sans-Bruit. Voir au greffe de Têtu : 1802, 7 juillet à Louis Gauvreau fils, à J.-Bte. Giroux ; 9 août, à Frs. Barbeau, à Pierre Chalou ; 17 août,à Jacques Labrecque dit Lavallée ; 19 août, à Ignace Paradis ; 26 septembre, Aug. Bigaouette ; à Joseph Cloutier ; 19 oct. à Jean Guillet dit Tourangeau.

Au mois de mars 1803, parait dans la *Gazette de Québec* l'avis qui suit :

A vendre et la possessson donnée immédiatement.—Toutes les terres de Sans-Bruit qui ne sont point déjà vendues, sises moitié entre la côte Ste-Geneviève et le chemin de Lorette,à un arpent et demi au sud-ouest de la terre appartenante à Tourangeau jusqu'aux terres appartenantes aux heritiers du feu Major Hollande, et aussi partie de la terre au nord du chemin qui conduit à Ste-Foi et vers la côte Ste-Geneviève. Aussi

Au mois de décembre 1805, tous les censitaires de Lauzon donnèrent titre nouvel au seigneur Caldwell. La série de ces actes qui forme un aveu et dénombrement complet est déposée au greffe Têtu à Québec.

En parcourant les titres de concession accordées par Caldwell depuis qu'il est devenu seigneur en titre de Lauzon, on constate qu'il en a fait changer la formule d'une façon notable. Nous reproduisons ici les nouvelles conditions imposées aux colons :

Cette préfente conceffion faite à la charge par le dit preneur qui s'y oblige pour lui fes dits hoirs et ayans caufe à l'avenir de défricher et mettre en valeur et état de culture au moins quatre arpens en furperficie de la terre fufconcédée par chacun an, pendant dix années confécutives, à peine de nullité des préfentes, en par le dit preneur fes dits hoirs ou ayant caufe laiffant néanmoins en défrichant la dite terre, tels arbres furtout du plus beau bois à la distance de tous les deux arpens les uns des autres qui fe trouveront en ligne directe en courant en profondeur pour fervir à toujours de bornes fixes et invariables. Encore de tenir ou faire tenir feu et lieu fur la dite terre et de continuer fans interruption à peine de réunion d'icelle au domaine de la dite Seigneurie, fans que le dit Seigneur concédant fes dits hoirs et ayans caufe foient aucunement tenus d'en faire demande en Juftice ; de porter les grains qui feront recueillis fur la dite terre moudre à un des moulins bannaux de la Seigneurie fans pouvoir les

tout ce vaste champ en tout ou portions, contenant environ 122 arpents en superficie, au sud du chemin qui conduit au Cap Rouge et jusqu'à la côte audessus de l'Ance des Mères. A vendre aussi, et la possession donnée au premier mai 1804, la maison et bâtiments et jardin de Sans-Bruit, avec autant de terrain qu'il en sera demandé entre les chemins de Ste-Foi et du Cap-Rouge. Les propositions seront faites à Henry Caldwell, écuier, à Belmont, ou au bureau du receveur général.

Belmont, 21 mars 1803.

faire moudre ailleurs qu'en payant les droits de mouturage ordinaire—Se réferve le dit Seigneur pour lui ses dits hoirs et ayans caufe des propriétaires du dit Fief en Seigneurie en tout ou partie le droit de retrait ou de racheter la dite terre, ou aucune partie d'icelle, en cas de vente, ou acte équipolent à vente, en rembourfant par le dit Seigneur à l'acquéreur le fort cu prix principal, frais et loyaux couts.

Se réferve en outre le dit Seigneur concédant pour lui fes dits hoirs et ayant caufe, outre le bois de chêne propre pour la construction des vaiffeaux de fa Majefté, tous et tels bois, pierres et autres matériaux néceffaires pour la conftruction des églifes, prefbytères, moulins, ou autres ouvrages publics, manoirs, maifons et enclos, fur les domaines de la dite Seigneurie, fans payer aucun prix pour iceux. En outre et auffi toutes les pierres à chaux, mines, minières, minéraux, fi aucuns fe trouvent dans aucune partie de l'étendue de la dite terre, avec le pouvoir d'exploiter les dites pierres à chaux, mines, minières, minéraux, ainfi que le terrein propre à conftruire des moulins, d'aucune defcription, de la contenance de fix arpents en quarré s'il fe trouve une fituation propice et convenable pour cet objet, en par le dit Seigneur, fes dits hoirs ou ayans caufe, payant feulement une jufte valeur du cout du défrichement de telle dite portion de terre, dont le dit feigneur poura avoir befoin, tant pour les dits moulins, que pour exploiter les dites pierres à chaux mines minières et minéraux, fi elle fe trouve défrichée et non autrement, mais diminuant la rente de la dite terre pour la dite portion au *prorata* du total d'icelle. Lequel dit preneur, fes dits hoirs et ayans caufe, feront auffi tenus de fouffrir et fournir fur la dite étendue de terre tous et tels chemins et ponts que le feigneur jugera néceffaires et utiles, outre ceux qui pourront être ordonnés par la Loi, et de les entretenir en bon état, en par le dit feigneur payant auffi au dit preneur fes

dits hoirs ou ayans caufe une jufte valeur feulement du cout du défrichement, fi la dite portion de terre fe trouve auffi défrichée, et non autrement.

Comme auffi fe réferve le dit feigneur concédant, pour lui, fes hoirs et ayans caufe auffi propriétaires du dit fief et feigneurie, le droit de couper, ouvrir ou faire couper et ouvrir fur l'étendue de la dite terre tels canaux ou foffés, qu'il jugera néceffaires pour faire paffer les eaux des ruiffeaux, ou autres eaux, qu'il se réferve le droit de détourner, dans toute l'étendue de la dite feigneurie, et de conduire où il le trouvera avantageux pour augmenter celles qui feront tourner aucun moulin banal ou autre qu'il plaira au dit feigneur, fes dits hoirs ou ayant caufe de faire bâtir dans l'étendue du fief et feigneurie, fans pouvoir par le dit preneur fes hoirs ou ayant caufe conftruire ou fouffrir conftruire fur l'étendue de la dite terre aucuns moulins de quelque nature et defcription qu'ils puiffent être, fans en avoir préalablement obtenu la permiffion expreffe et par écrit du feigneur.

Promet et s'oblige enfin le dit preneur, pour lui, fes hoirs et ayans caufe à l'avenir, de fournir à fes propres frais et dépens, au dit feigneur concédant, ou à fes fucceffeurs et adminiftrateurs à l'avenir une groffe en bonne et due forme de tous actes de vente, échange, donations ou autres mutations, fous quelque dénomination que ce puiffe être qui pouront avoir lieu à l'avenir, dans le délai de quinze jours de la paffation d'iceux. Lesquelles charges, claufes et conditions le dit preneur a déclaré bien entendre et comprendre, les a acceptées et a promis s'y conformer ponctuellement à peine, etc., à la due et entière exécution des quelles il a par ces dites préfentes, affecté, obligé et hypotèqué généralement tous fes biens préfens et avenir et fpécialement, une obligation ne dérogeant à l'autre, la terre fus-concédée.

C'est à l'époque que nous étudions maintenant

que fut ouvert le chemin de front dans les concessions Grand Village et Vit Content, dans la paroisse de St-St-Nicolas (1). (9 août 1802). Le 26 juillet 1805, fut aussi tracée, dans la même paroisse, la route de sortie entre le village des Grandes Pointes et Terrebonne (2). La même année, était fixé le chemin de front de la concession St-Jean, depuis le chemin de St-Gilles jusqu'à la rivière aux Noeuds, dans le quatrième rang (3).

A la Pointe de Lévy, nous relevons, le 11 juillet 1801, un procès-verbal fixant le chemin de front et une route de sortie pour le deuxième rang de Vincennes (St-Roch) située partie dans Beaumont et partie dans Lauzon (4). Un autre procès-verbal du 25 juillet 1804 change une partie du chemin de front du sixième rang (5). Le 25 juillet 1804, est fixé aussi le chemin de front du village de Taniata (6).

A venir jusqu'à 1805 la seule voie de communication qui existait entre la paroisse de St-Henri et la Pointe de Lévy était celle qui avait été tracée en 1747 et qui longeait la rivière Etchemin (7). C'est cette voie que l'on appelle encore de nos jours le *Pavé* ou le *chemin du vieux St-Henri.*

Dans l'automne de 1805, fut tracé un chemin qui communiquait directement entre les deux paroisses depuis le rang de St-Ferréol dans St-Henri jusqu'à celui

(1) *Procès-verbaux des Grands Voyers*, vol. 12, p. 132.
(2) Loc. cit., vol. 13, p. 268.
(3) Loc. cit., vol 15, p. 19—9 septembre 1806. Le même jour un procès-verbal indique un changement dans le chemin de front du village de Terrebonne, dans le deuxième rang de St-Nicolas. Loc. cit., vol. 14, p. 24.
(4) Loc. cit., vol. 11, p. 152.
(5) Loc. cit., vol. 13; p. 71.
(6) Loc. cit., vol. 13, p. 74.
(7) Voir vol. II de cet ouvrage, p. 215.

de Pintendre dans St-Joseph dela Pointe de Lévy (1). Cette voie nouvelle qui devait amener un si grand changement dans les relations de commerce de la Pointe de Lévy ne se fit pas sans qu'il y eut de vives réclamations de la part des propriétaires du fief Saint-Vilmé, dont les terres se trouvaient traversées par les dictées du procès-verbal (2).

C'est aussi en 1805 que fut tracé un chemin entre le troisième rang de la Pointe de Lévy et la rivière Etchemin (3).

Pour compléter l'histoire de la voierie de ce temps-là, disons qu'en 1807 un procès-verbal décréta comment les travaux seraient repartis sur le chemin qui longe le côté nord-est de la rivière Etchemin dans St-Henri, et qu'un passage à gué fut établi vis-à-vis de l'église de cette paroisse (4).

Enfin, en 1806, 1807 et 1810, les travaux de route furent aussi repartis sur les chemins de la côte Saint-Etienne et dans les fiefs Beauchamp et Vincennes, dont une partie se trouve enclavée dans la paroisse de St-Joseph de la Pointe de Lévy (5).

(1) *Procès-verbaux des grands voyers*, 14 novembre 1805, vol. 13, p. 209.

(2) Voir loc. cit., vol. 14, p. 4, procès-verbal rejetant la requête de Frs. Meurs et de Thos. Wilson, demandant compensation pour le terrain traversé par la route de St Henri dans St-Ferréol et Pintendre.

(3) Loc. cit., vol. 13, p. 217. Le 8 juin 1808, la route entre Saint-Ferréol et Pintendre subit une légère modification. Voir loc. cit., vol. 14, p. 112.

(4) 23 juin et 23 octobre 1807, loc. cit., vol. 14, pp. 74-91.

(5) Loc. cit., 5 novembre 1806, vol. 14, p. 28, pour la côte Saint-Etienne ; vol. 14, p. 57, 5 nov. 1806 et 18 mars 1807, pour les fiefs Beauchamp et Vincennes. Voir aussi procès-verbal du 8 juin 1810.

CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME

Mort de la seigneuresse Ann Caldwell (1804).—Elle laisse un fils unique.—John Caldwell.—Education qu'il reçoit.—Grands travaux qu'il entreprend dans la seigneurie.—Il est élu député de Dorchester.—Luttes et représentants de ce comté de 1800 à 1810.—Pierre Langlois.—Jean-Thomas Taschereau.

Le 19 février 1804, le seigneur Henry Caldwell fut frappé d'un grand deuil. Ce jour-là, dans la princière résidence de Belmont, mourut, à l'âge de 67 ans, sa fidèle compagne Ann Caldwell.

Elle était sœur du lord évêque d'Offory et de feu le baron Hamilton, de l'Echiquier de Sa Majesté en Irlande.

"Il est peu de personne, dit la *Gazette de Québec* (1), qui ait été si généralement et si sincèrement regrettée par un aussi grand nombre de parents et d'amis. Cette Dame s'est attiré l'affection la plus cordiale par sa conduite la plus distinguée durant le cours de sa vie,

(1) 23 février 1804.



et son caractère inestimable est gravé dans tous les cœurs" (1).

De son mariage, le receveur-général n'avait eu qu'un fils unique, John Caldwell. Il lui fit donner à Belmont même une éducation soignée. Le révérend Dr Alexander Sparks, desservant de l'église écossaise, et que la chronique du temps donne comme un lettré, fut son précepteur (2). A l'étude des langues, à l'enseignement des classiques, Caldwell voulut joindre tous les éléments d'une instruction saine et pratique, telle que la savaient donner alors les professeurs des grands collèges anglais.

D'esprit très éveillé, servi par une belle intelligence, l'élève fit des progrès rapides, sous la direction de son savant précepteur. Fort habile à tous les exercices du sport, on le voyait, dans les belles matinées du printemps, chevauchant à côté du pasteur presbytérien, sur la grande route ombragée de Ste-Foye. Que de leçons de choses il reçut, dans ces longues promenades. Ses études terminées, John Caldwell voulut se faire admettre au barreau. En 1798, il était reçu avocat (3). Comme tous les jeunes Anglais de son temps, il se fit donner une commission d'officier dans

(1) Elle fut enterrée dans les caveaux de l'église anglicane à Québec. Témoins qui signent l'acte de sépulture : John Caldwell et James Davidson, assistant-général de l'Hôpital du Canada. (Registres de l'église anglicane de Québec.)

(2) Le Dr Sparks, arrivé à Québec en 1780, fut le premier desservant de l'église St-André. Il succédait au rév. George Henry, un chapelain militaire du temps de la conquête qui fut, dit-on, le premier pasteur presbytérien qui officia dans la colonie.
Henry mourut le 6 juillet 1795, à l'âge de 86 ans. Sparks mourut subitement à Québec, le 7 mars 1819 (*Gazette de Québec* du 11).

(3) Almanac de Québec, 1799. Sa commission est datée du 20 juin 1798.

la milice volontaire. Il fut d'abord lieutenant dans le bataillon de Québec, que commandait le colonel Francis Lemaître (1).

Les roueries du palais, les lenteurs de la justice, les chicanes de Thémis n'allaient guères cependant au jeune avocat. Le receveur-général Henry Caldwell commençait à se faire vieux, il avait alors 65 ans et ne pouvait plus, comme autrefois, s'occuper de l'exploitation de ses immenses propriétés. Son fils prit sa place.

John Caldwell, qui avait fait une étude spéciale de la mécanique, était d'une grande habilité comme ingénieur. Il s'occupa d'abord d'améliorer les machineries des quatre ou cinq grands moulins à blé que que son père possédait dans la région de Québec. Sous sa direction, ces moulins furent bientôt reconnus comme les mieux outillés de toute la province. Les ouvriers spécialistes manquaient, il en fit venir d'Europe et des Etats-Unis (2). C'est lui qui, pour augmenter les eaux de la petite rivière aux Nœuds qui alimentait les moulins de Saint-Nicolas, entreprit de détourner le cours de la rivière Beaurivage. Il fallait pour cela ouvrir une tranchée profonde à travers des bois et des terres sur une distance de plusieurs arpents. C'était véritablement un travail de géant, quand on songe que pour ces sortes d'ouvrages. il n'y avait alors que la pelle et le pic. Caldwell mena son projet à bonne fin. On peut voir encore aujourd'hui ce canal qui traverse une partie des terres de Saint-Etienne et de Saint-Nicolas. Nos ingénieurs modernes ne feraient pas mieux.

(1). Ibid.

(2) Voir ce que dit John Lambert dans ses *Travels through Lower Canada in the years* 1806, 1807, 1808, vol. 1, p. 101.

Aux approches des moulins de Saint-Nicolas, John Caldwell fit encore creuser des écluses, construire de grandes dalles, de façon à pouvoir s'assurer un service d'eau pendant toutes les saisons de l'année. La petite rivière aux Nœuds se jette au fleuve Saint-Laurent à travers une gorge fort pitoresque. Caldwell, qui aimait la nature et avait le goût des belles choses, fit construire sur les escarpements de cette gorge de jolies demeures pour les ouvriers de ses moulins. On ne pouvait trouver à l'époque un établissement mieux organisé.

Très généreux, payant bien ceux qui le servaient, facile d'abord pour tout le monde, John Caldwell acquit en peu d'années une grande popularité au milieu des censitaires de Lauzon.

En 1800, quand le deuxième parlement de l'assemblée de la province fut dissous, on offrit la candidature à Caldwell, dans le comté de Dorchester. Ce comté, comme on sait, élisait deux représentants. Les gens de la Beauce choisirent pour leur porte-drapeau Jean-Thomas Taschereau, fils de l'ancien député Gabriel-Elzéar Taschereau, qui avait siégé de 1792 à 1797 (1). Caldwell et Taschereau étaient bien alors les deux personnages les plus influents du comté de Dorchester. Ils n'eurent pas de peine à se faire élire

(1) Jean-Thomas Taschereau épousa, le 19 mai 1806, Marie Panet, fille de Jean-Antoine Panet, premier orateur de l'assemblée législative. De ce mariage naquirent Jean-Thomas Taschereau, ancien juge de la cour suprême du Canada, et Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec et premier cardinal canadien.

contre les deux anciens représentants, Alexandre Dumas et Charles Bégin (1).

John Caldwell, que la politique ne troublait guères, assistait aux séances de la chambre le moins qu'il pouvait. Mais on était alors d'une grande sévérité au sujet de l'assiduité des députés. En 1803, Caldwell s'étant absenté plus que de raison, fut amené à la barre de la chambre sous la garde du sergent d'armes, afin de rendre compte de sa conduite. Il expliqua à ses collègues qu'il était à 220 milles de la capitale quand le parlement avait été convoqué et que c'était la raison qui l'avait empêché de se rendre à ses devoirs (2). La chambre le libéra.

Caldwell et Taschereau siégèrent jusqu'en 1804 et furent réélus, cette année même, à l'unanimité pour le quatrième parlement qui dura de 1805 à 1808 (3).

Les sessions de ce quatrième parlement furent tourmentées, comme l'on sait. C'était le temps où nos compatriotes guerroyaient pour le gouvernement responsable, l'inégibilité des juges et des fonctionnaires de l'état, le contrôle des finances, les libertés du citoyen anglais. Le député Taschereau prit une part considérable aux débats. Aussi, aux élections qui eurent lieu dans Dorchester, le 17 mai 1808, pour le cinquième parlement, quatre candidats étaient-ils sur les rangs : John Caldwell, Jean-Thomas Taschereau, Pierre Lan-

(1) La *Gazette de Québec*, du 25 juin 1800, annonce que MM. John Caldwell et Jean Thomas Taschereau ont la majorité des voix pour le comté de Dorchester. Le 2 juillet elle déclare que tous deux sont élus. Alexander Dalzell était officier rapporteur à cette élection. Voir rapport du greffier de la couronne en chancellerie du 7 janvier 1801.

(2) *Journaux de l'assemblée*, vol. XI, 4 mars 1803, pp. 177-179. Un vote de 28 contre 11 avait décidé de l'appeler à la barre.

(3) *Gazette de Québec*, 27 décembre 1804.

glois (1) et Joseph Samson. Le poll fut ouvert à la Pointe-Lévy le 17 mai, et pendant quatre jours, ainsi que le voulait alors la loi, les votes s'inscrivirent. Le 19 mai à midi (2), les rapports donnaient à

Caldwell............	360	voix
Langlois............	350	"
Samson.............	229	"
Taschereau.........	57	"

M. Taschereau, qui recrutait d'ordinaire la majorité de ses suffrages dans les seigneuries de la Beauce, se retira alors de la lutte. Lorsque le poll s'ouvrit à St-Joseph de la Beauce, le 23 mai, les candidats étaient dans l'ordre suivant :

Caldwell............	436	voix
Langlois............	420	"
Samson...............	249	"

M. Samson, s'étant retiré à son tour, John Caldwell et Pierre Langlois furent déclarés élus députés de Dorchester (3).

M. Taschereau, qui avait lutté courageusement avec ses collègues de race française contre l'oligarchie du parti anglais, s'était attiré la haine du gouverneur Craig. Quelques jours après l'élection, celui-ci destituait Taschereau comme capitaine aide-major dans la milice, en même temps qu'il retirait leurs commissions d'officiers à Panet, Bédard, Borgia et Blanchet, propriétaires du *Canadien*.

(1) Pierre Langlois était un négociant de Québec. Il s'était déjà porté candidat en 1796 dans le comté de Buckinghamshire (aujourd'hui Lotbinière). Il y avait reçu 206 voix sans pouvoir se faire élire.

(2) *Gazette de Québec.*

(3) *Gazette de Québec*, 26 mai 1808. *Canadien*, samedi, 28 mai 1808 ; *Courrier de Québec*, vol. 2.

Le sixième parlement ne dura que trente six jours, Craig l'ayant brusquement dissout le 15 mai 1809. Au commencement de cette courte session, Louis Bourdages appuyé par Borgia proposa comme président de la chambre M. J.-A. Panet. Caldwell appuyé par le juge de Bonne proposa M. Viger.

La bataille dut recommencer. Quatre candidats se portèrent de nouveau sur les rangs dans Dorchester : Pierre Langlois, John Caldwell, Jean-Tho. Taschereau et Félix Têtu. Ce dernier était ce jeune notaire de Québec que la famille Caldwell employait beaucoup (1) et il suivait naturellement la politique de son patron. Langlois et Taschereau représentaient le parti populaire. Comme tous les députés patriotes qui avaient combattu le gouverneur Craig dans l'assemblée qui venait d'être cassée, Langlois était rangé par les amis du château parmi les incurables et les incorrigibles. Caldwell, d'origine anglaise, dont le père était fonctionnaire de l'Etat, ne pouvait faire autrement que d'appuyer le parti au pouvoir. Sa bonne nature l'entrainait cependant à sympathiser avec les Canadiens. Le gouvernement aurait voulu de lui un appui plus énergique. Aussi, tout en étant le candidat officiel, le cercle intime qui entourait Craig le classait parmi les gens qui veulent faire à leur tête, les mauvais sujets pas trop respectueux (2).

La votation commença à St-Joseph, le 23 octobre 1809. Jean-Baptiste Demers, arpenteur, de Saint-Nicolas, qui était l'officier-rapporteur, sympathisait

(1) Il avait été admis au notariat en 1792.

(2) *Canadien*, du 9 octobre 1809. *Classification ministérielle des membres de l'assemblée du parlement cassé*, p. 191.

avec les partisans de Taschereau et de Langlois. Il profita d'une absence temporaire de Caldwell et de Têtu pour déclarer élus Taschereau et Langlois (1). Le poll avait été ouvert pendant à peu près une heure. C'est en vain qu'on demanda à Demers de revenir sur sa décision et de continuer à insérer les noms des voteurs. Plus de mille électeurs furent privés de leurs suffrages. Demers avait préparé ce coup d'audace longtemps à l'avance. Il s'était même arrangé de façon à ne donner avis de la date de l'élection qu'un jour à l'avance. Dans plusieurs paroisses, il n'y avait pas eu d'avis du tout. D'après la loi, il devait tenir poll ouvert pendant un certain nombre de jours à St-Joseph de Lévy, puis se rendre ensuite à St-Joseph de la Beauce, pour y tenir bureau de votation. C'est à peine s'il y avait eu un poll à la Pointe-Lévy. La fraude était évidente.

Aussi, quand le parlement s'assembla, le 29 janvier 1810, John Caldwell et ses partisans de Dorchester protestèrent contre la conduite de Demers et demandèrent l'invalidation de l'élection des députés Taschereau et Langlois. La Chambre refusa d'abord, par un vote de 15 contre 7, de recevoir cette pétition. Mais le lendemain, la question ayant été de nouveau considérée, il fut décidé, par un vote de 17 contre 16, que le 10 mars suivant, on procéderait à la vérification du mandat des députés Langlois et Taschereau (2).

(1) *Gazette de Québec*, 26 octobre 1809.

(2) *Journal de l'Assemblée*, 1810, vol. XVIII, pp. 131-133-151-195 ; *Gazette de Québec*, 22 février 1810.

Ordre de la Chambre au sujet de l'élection de Dorchester

Chambre d'Assemblée, sam. 17 fév. 1810.

Résolu, que samedi, le dixième jour de mars prochain, cette Chambre prendra en considération les motifs et raisons allégués dans la requête

C'était renvoyer l'affaire aux calendes grecques. En effet, le 26 février 1810, Craig cassait de nouveau le parlement.

Nous avons sous les yeux les remerciements que Pierre Langlois adressait *aux libres électeurs du comté de Dorchester*, au lendemain de l'élection du 26 octobre 1809. Cette littérature électorale d'un époque déjà lointaine est bonne à conserver. Voici le manifeste en question :

AUX LIBRES ELECTEURS DU COMTÉ DE DORCHESTER

Messieurs,

Recevez mes remerciements pour l'honneur que vous m'avez fait de m'élire de nouveau pour un de vos représentants, ma reconnaissance ne pourra vous être bien marqué, qu'en faisant mes efforts pour répon-

de John Caldwell, écuyer, et autres, contre l'élection et retour de Jean Thomas Taschereau et de Pierre Langlois, écuyers.

Ordonné, que l'officier-rapporteur du comté de Dorchester dépose entre les mains du greffier de cette Chambre, le ou avant le premier jour de mars prochain, le livre de pol! de la dernière élection du dit comté.

Ordonné, que John Caldwell, écuyer, le pétitionnaire, et Jean-Thomas Taschereau et Pierre Langlois, écuyers, les siégeans, délivrent chacun au greffier de cette Chambre une liste de tels témoins qu'ils se proposent de produire, durant la procédure, le ou avant le premier jour de mars prochain.

Ordonné, que John Caldwell, écuyer, le pétitionnaire, et Jean-Thomas Taschereau et Pierre Langlois, écuyers, les membres siégeans, échangent les uns avec les autres, le ou avant le premier jour de mars prochain, les *lises* des votes et voteurs auxquels les uns ou les autres se proposent d'objecter devant cette Chambre, et les motifs de leurs objections et de toutes autres matières et choses sur lesquelles les uns ou les autres se proposent d'insister ou qu'ils voudront contester ou objecter devant cette Chambre.

Ordonné, qu'il soit donné une notice aux dits pétitionnaires et membres siégeans des susdits résolutions et ordres.

Attesté, WM. LINDSAY, jnr.,
Greff. Ass.

dre à la confiance que vous avez bien voulu mettre en moi.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

Votre très humble et obéissant serviteur,

PIERRE LANGLOIS

Québec, 1er novembre 1809 (1).

Nous trouvons dans le *Canadien* du 17 juin 1809, un article curieux sur la lutte électorale de 1809. Il est de nature à nous donner une idée assez exacte des sentiments intimes de la population à cette date.

Nous croyons faire plaisir à nos souscripteurs de leur donner des nouvelles de ce qui se passe dans les différents comtés au sujet des affaires présentes, de chambre, d'élection, etc. sans pourtant garantir de la vérité de chaque fait ; car il est bien difficile de s'assurer de la vérité de récits qui ont passé par plusieurs mains. Le capitaine Jobin, après avoir lu la harangue et la note qui est au pied à la porte de l'Eglise de Charlesbourg, dit aux paroissiens : Vous voyez bien que c'est M. DeBonne qui est pour nous et qui a empêcher l'encazernement, le papier le dit. Et les paroissiens paraissaient bien convaincus. Une partie des habitants de Beauport, lorsqu'on leur lut la harangue et la note, crurent qu'il y était parlé de la difficulté qu'ils avaient eue avec M. De Bonne au sujet de la bâtisse du presbytère de leur paroisse, et que la harangue approuvait M. De Bonne et leur donnait le tort. Ils parurent d'abord mécontents, mais tout cela a été racommodé depuis, et ils sont pour M. De Bonne autant que jamais.

Quelqu'un ayant demandé à un des notables de la Petite Rivière, qui est une des paroisses du comté

(1) *Gazette de Québec*, 9 novembre 1809.

de Northumberland, ce qu'il pensait des membres cassés, ma foi, dit-il, puisque ceux-là sont cassés, il faut bien en nommer d'autres. On lui dit, mais vous avez le droit de remettre les mêmes si vous voulez,oui, dit-il, mais on les cassera encore, et ce sera toujours à recommencer. Il vaut bien mieux en nommer d'autres tout de suite.

Mais un notable de la paroisse de la Baie-Saint-Paul, dans le même comté, auquel on faisait la même question sur ce qu'il pensait des membres cassés, répondit, on voit bien que ceux-là ont bien pris notre parti, et il faut les remettre dans la Chambre. Mais ils seront encore cassés. S'ils sont encore cassés on les remettra encore, ça ne leur fait aucun mal d'être cassés, et pour nous, ce n'est pas une grande peine que de les remettre. Il s'était informé du droit de remettre les mêmes.

Un notable de Kamouraska demanda à quelqu'un en ville si on avait le droit de remettre les mêmes membres, et on lui répondit qne oui. Il demanda ensuite si les membres de son comté étaient de bons membres. On lui répondit, en riant, que non, qu'ils étaient du nombre des mauvais. Et bien, dit-il, c'est tout ce que nous voulions savoir, nous sommes tous d'accord.

C'est le comté où avaient été élus M. Borgia et M. Robitaille. Il dit aussi que les paroisses du comté d'en-deça, après s'être fait faire la même explication sur les membres, étaient dans les mêmes sentiments.

Un habitant de Saint-Jean-Port-Joli à qui on demandait des nouvelles,dit : le capitaine a lu la harangue dimanche dernier,à la porte de l'Eglise,nous étions tous autour de lui, je dis à ceux qui étaient près de moi : ne sommes-nous pas contents de ce que nous avons, ils repondirent ma foi oui ; eh bien, je dis,nous n'avons pas besoin d'écouter la lecture du capitaine. Nous partîmes tous et le capitaine resta seul.

Les officiers de milices avaient été privés par les lettres qui leur avaient été envoyées d'expliquer la harangue aux habitants après l'avoir lue, un des officiers d'une des paroisses du comté de Hamshire demanda à un autre officier quelle explication il faudrait faire. L'autre lui dit, il faudra dire que M. De Bonne et ceux qui ont voté contre lui sont les bons et que les autres sont les mauvais. Mais, lui dit le premier, qui connaissait déjà la disposition des habitants, si on leur dit cela ils vont en conclure tout au contraire que c'est M. De Bonne et ceux qui ont voté comme lui qui sont les mauvais, et que les autres sont les bons ; l'autre en convient et ils demeurèrent d'accord que le mieux était de ne point faire d'explication. Mais après que la lecture fut faite les paroissiens firent eux-mêmes l'explication et tirèrent les conclusions que les officiers avaient prévues.

Un des notables de Lotbinière est venu s'informer à Québec si leurs représentants étaient bons,c'est-à-dire, s'ils avaient été contre M. De Bonne, après qu'on lui eut dit que oui, il demanda s'il était bien vrai qu'on pouvait nommer les mêmes, et après qu'il en eut été bien assuré il partit, paraissant déterminé à nommer les mêmes s'ils voulaient accepter. Un de ces membres avait souffert dans ses affaires à cause de la saison où le parlement avait été convoqué et paraissait peu disposé à se présenter cette année.

Il parait que la dissolution du parlement a causé d'abord une grande surprise et une sorte d'abattement dans toute la province. Les électeurs ont paru incertains partout, doutant s'ils pouvaient nommer les mêmes représentants ; mais ils se sont informés peu à peu et tout parait actuellement avoir changé de face.

La basse ville de Québec, qui comprend le faux-bourg St-Roch, fait une guerre continuelle aux Choua-

yens (1), on n'y en voit pas un seul, dit-on, parmi les canadiens, dans toute son étendue. Pour la Haute-ville il n'y a rien à en espérer, et on peut la regarder encore cette année comme un bourg pourri. Les électeurs du faux-bourg St-Jean paraissent pourtant dégoutés de M. Denechand ; ils disent qu'ils l'avaient nommé par fantaisie, pour montrer à M. Panet qu'on pourrait l'ôter, de sorte qu'il est bien éloigné d'être certain comme bien des gens le pense, qu'ils se joindront au parti du gouvernement cette année. Mais il y a un si grand nombre d'officiers de la garnison de logis dans la Haute-ville, qui ont le droit de voter cette année, qu'on regarde comme une chose impossible d'empêcher que le parti du gouvernement ne fasse l'élection qu'il voudra, quand même les électeurs du faux-bourg St-Jean seraient réunis contre lui.

Mais excepté la Haute-Ville et le comté de Québec, tout parait très bien dans ce district. Il n'y a plus à craindre que les gens à place qui s'insinuent partout auprès des électeurs pour les gagner, le danger vient de ce qu'ils ne sont pas connus, si on pouvait leur mettre quelque marque à laquelle on peut les reconnaître, une marque à l'oreille comme aux mou-

(1) C'est ainsi que l'on désigne actuellement les gens du parti du gouvernement dans les élections, et voici comment cela est venu. On donnait à un quartier du Faux-Bourg St-Jean, où il y a beaucoup de filles publiques, le nom de Fort Chouayen. C'est le nom d'un ancien fort du pays. Pendant la dernière élection de la Haute-Ville, ce nom s'étendit à tout le Faux-Bourg, et on appelait Chouayens ou gens du fort Chouayen, tous les électeurs de ce faux-boug qui, dans cette élections, étaient pour M. Denechaud. La signification de ce nom s'est ensuite étendue à tous les gens du parti du gouvernement, qui était pour M. Denechaud, elle a été entretenu depuis, surtout dans la Basse-ville, et elle leur a demeurée appliquée, de sorte qu'actuellement ce sont ceux qui sont particulièrement désignés par ce nom on ne l'applique plus au Faux-Bourg St-Jean qu'autant qu'on le croit de ce parti, et si ce qu'on dit est vrai, il n'y a plus dans ce faux-bourg d'autre Chouayen que M. Denechand, et les filles du fort qui sont toujours du parti.

M. De Bonne qui n'a jamais demeuré dans le faux-bourg est un Chouayen dans la signification actuelle, c'est le grand Chouayen Canadien, c'est-à-dire le premier canadien du parti du gouvernement.

tons, par exemple, il n'y aurait plus de danger. Nous prions nos correspondants et particulièrement ceux des districts de Québec et de Montréal de nous envoyer des informations, les plus certaines qu'ils pourront, de ce qui se passe dans les différents comtés et dans les villes, afin que nous en fassions part à nos souscripteurs.

———

L'élection du septième parlement commença à la Pointe Lévy, le 2 avril 1810. Les candidats inscrits étaient, cette fois, John Caldwell, Pierre Langlois, Jean-Thomas Taschereau et B.-J. Frobisher. Le troisième jour de la votation, les rapports donnaient le résultat suivant :

Pierre Langlois..........	521	voix
John Caldwell...........	490	"
Jean-Thomas Taschereau.	270	"
B.-J. Frobisher...........	170	"

Le 12 avril, Frobisher se retira de la lutte et fit publier, dans la *Gazette de Québec*, une adresse aux électeurs de Dorchester, pour leur annoncer sa décision :

AUX LIBRES ET INDEPENDANS ELECTEURS DU COMTE DE DORCHESTER

Messieurs,

Permettez moi de vous rendre mes plus sincères remerciements pour le soutien généreux, que j'ai eu dans votre comté, et qui m'a été d'autant plus agréable que je vous suis tout à fait étranger : l'encouragement que m'ont donné plusieurs de ceux qui ont voté contre moi, de leurs efforts futurs en ma faveur, exige ma plus sincère reconnaissance. Voyant si peu de probabilité de succès, j'ai cru de mon devoir, (afin de vous épargner du trouble par rapport à moi), de me retirer du poll : ce n'est cependant pas un petit triomphe pour moi d'avoir obtenu plus de 200 votes, dont

je suis fier de voir que la plus grande partie était ceux des principaux de vos paroisses.

C'est avec beaucoup de peine que j'ai vu l'opiniâtreté de quelques personnes entêtées qui ont persisté à demander l'ajournement du Poll à St-Igan, afin de mettre de côté un Monsieur qui a joui pendant tant d'années et à juste droit de votre confiance, et à s'efforcer d'en rapporter un qui a instamment demandé à céder l'honneur d'être élu. Il reste maintenant trois candidats à votre faveur.

Si je donnais mon opinion sur le caractère et la capacité de ces messieurs, on pourrait peut-être m'accuser de flatterie envers quelques-uns, ou je pourrais en venir insensiblement à une déclaration de sentimens qui pourraient affecter les autres.

Si vous pouvez justement apprécier les bienfaits de notre heureuse constitution ; si vous pouvez sentir le bonheur dont nous jouissons sous le gouvernement du meilleur des monarques, vous choisirez des hommes qui voudront et qui pourront vous assurer ces avantages inestimables.

Avec les sentimens les plus vifs de reconnaissance et d'estime,

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre très obéissant et obligé serviteur.,

Québec, 7 avril, 1810. BENJ.-JOS. FROBISHER (1).

(1) Benjamin-Joseph Frobisher était un grand entrepreneur. C'est lui qui entreprit la construction de l'aqueduc de Montréal en 1800.

On lit dans la *Gazette de Québec*, du 29 novembre 1787 : Attendu que la société de Benjamin et Joseph Frobisher est dissoute aujourd'hui, le soussigné prie tous ceux qui doivent à la masse d'icelle de payer immédiatement. Et ceux à qui la dite société peut-être redevable sont aussi priés de produire leurs comptes sans délai, afin qu'ils soient ajustés et réglés.

Montréal, 19 nov. 1787. JOS. FROBISHER.

Joseph Frobisher mourut à Québec, en septembre 1810. " Il réunissait en lui, les vertus domestiques sociales et publiques. Nous désespérons de jamais trouver son semblable ; parmi les bons il fut le plus chéri." (*Gazette de Québec*, 19 sept. 1810). Benjamin-Joseph Frobisher, qui était aide de camp provincial et lieutenant-colonel de milice, mourut le 18 mars 1821.

Le neuvième jour du poll, Caldwell et Langlois furent proclamés élus. La votation avait donné le résultat suivant :

Langlois	838	voix
Caldwell	607	"
T. Taschereau	556	"

La défaite de Taschereau était à déplorer. Par ses talents et son énergie il s'était placé aux premiers rangs de la députation. Il aurait pu rendre encore des services éminents. En cette année même de 1810, il avait été arrêté et jeté en prison avec Lefrançois, Bédard et Blanchet, du *Canadien*, à cause des attaques violentes de ce journal contre le gouvernement. Le peuple recompensait bien mal cet homme courageux de son dévouement et de ses sacrifices.

De 1800 à 1810, le peuple avait été appelé par six fois à exercer son droit de suffrage. Caldwell était toujours sorti victorieux de la lutte, à l'exception de l'élection de 1809 qui lui fut escamotée haut la main. En 1810, il ne l'emporta que par 51 voix sur son redoutable adversaire Jean-Thomas Taschereau.

Le rôle politique que John Caldwell joua dans la Chambre d'assemblée, pendant les dix années de sessions orageuses qu'il y passa, ne fut pas considérable. On l'y vit rarement porter la parole. Avec ses talents, le prestige qu'il exerçait, il aurait pu prendre position et arriver aux premiers plans. Soit nonchalance, soit insouciance de la vie publique, il préféra se tenir au deuxième rang et laisser à d'autres, de beaucoup moins de valeur que lui, le soin de supporter la chaleur du jour. Quoiqu'il vota, règle générale, avec les partisans du château, sur toutes les questions importantes qui

divisaient alors l'opinion, il semblait quelquefois favoriser le groupe populaire dans ses conversations privées ou par la conduite indépendante qu'il tenait en certaines circonstances vis-à-vis des fidèles du gouverneur. Fils de bonne famille, ayant beaucoup d'argent à manier, comptant qu'il hériterait un jour, ainsi que c'était la règle, du fauteuil de son père au conseil législatif et de ses emplois à la recette de la colonie, il assistait plutôt en amateur qu'en homme convaincu aux scènes parlementaires. Caldwell eut cependant un grand tort : c'est celui d'avoir éloigné de l'arène, par des défaites répétées, un fier lutteur comme Jean-Thomas Taschereau, c'est d'avoir étouffé, pendant dix longues années, la véritable opinion publique dans le comté de Dorchester. Langlois, qui fut son collègue, jouissait aussi d'une grande popularité dans Dorchester. Caldwell aurait pu, peut-être, le faire supplanter par un homme plus dévoué aux doctrines gouvernementales, mais à quoi bon ? Celui-là, honnête négociant, ne pouvait inspirer aucune crainte dans les discussions de la chambre. Il était de la pâte dont on fait les candidats chanceux, mais aussi les députés impotents. Caldwell dirigeait dans la lutte toutes ses batteries contre Taschereau. Il semblait prendre plaisir à lui faire préférer une non-valeur. On ne peut nier qu'au moyen de cette tactique il rendait un fier service aux de Bonne, aux Stuart et aux Sewell, en éloignant d'eux un adversaire tenace et dangereux. Il comptait, peut-être, que cela suffisait à sa gloire et pouvait lui tenir lieu de mérite aux yeux du pouvoir.

Nous avons dit que, quoique partisan du château, John Caldwell se sentait parfois entrainé vers le groupe

des députés canadiens qui combattaient alors si vaillamment pour la conquête des libertés populaires. Nous en avons la preuve dans le témoignage qu'il rendit en 1808 devant le comité chargé de faire enquête sur l'inéligibilité des juges à la Chambre d'assemblée. Voici ce témoignage qui vaut la peine d'être conservé :

Je crois, dit-il, qu'il résulte de grands inconvénients que les juges se mêlent d'élections. Un candidat est exposé à des désagréments qu'il ne peut pas toujours oublier. Il est évident, sans de longs raisonnements, que la partialité dans le juge candidat en est une suite nécessaire, même dans l'homme le plus juste. Un juge obligé de descendre à flatter lés électeurs et à solliciter l'appui des plus basses classes des citoyens, ne le peut sans disgracier et avilir l'administration de la justice, et sans que cette confiance qui est si essentielle au bonheur d'un peuple, savoir, celle d'être jugé impartialement, ne se perde. Les juges sont ici juges au criminel et au civil. Au criminel, le juge, qui, naturellement, doit se déclarer l'avocat de l'accusé ne s'y portera pas autant s'il l'a eu pour adversaire dans les élections ; dans les affaires de propriété, les juges ont ici plus de pouvoirs qu'ils n'en ont dans les autres pays, notamment en Angleterre. Dans nos plaidoyers, où le fait est mêlé avec le droit, et où les juges ont à décider sur l'un et sur l'autre, il est très difficile d'avoir des précédens fixes, la décision dépendant également du fait et du droit, et l'incertitude où l'on est, si elle dépend de l'un ou de l'autre, fait qu'il est plus aisé aux juges de commettre des injustices, sans qu'elles soient aperçues, surtout s'il y a peu de certitude dans les règles de pratique et les formes de procéder. Je n'ai aucun doute, quelque réputation d'équité qu'ait un juge, qu'il ne gêne la liberté des élections en s'y portant candidat. Outre l'inconvénient de voir le soin des lois confié aux personnes qui doivent les

administrer, les juges pourraient s'efforcer d'introduire de nouvelles lois dans la vue d'étendre leur autorité. D'ailleurs ils ont assez à faire à remplir les devoirs de leur état, sans se charger de ceux de membres de l'assemblée. Nos juges, à raison de la manière dont les causes sont instruites en ce pays, ont plus à faire à distribuer la justice à deux cent cinquante mille individus, que n'en ont les douze juges en Angleterre à la distribuer à huit millions. En Angleterre, où l'on se règle par des précédens, il est rare, eu égard au nombre des causes, qu'il y ait occasion à la discussion de nouveaux points de droit, au lieu que,dans ce pays, ils ont à prononcer chaque jour sur des questions nouvelles et compliquées, qui demandent l'emploi de tout leur temps à l'étude. Si l'on compte combien il y a de jours employés par les termes des différentes cours où ils sont obligés de siéger, on verra combien peu il leur reste de temps pour s'occuper de l'étude des lois. Enfin un juge, en prononçant sur une loi à laquelle il a travaillé n'en respectera pas les dispositions, il s'écartera de la lettre pour s'attacher à l'intention qu'il avait lorsqu'il la discutait.

Il fallait avoir une certaine indépendance de caractère pour parler de la sorte, quand on sait les liens qui rattachaient alors John Caldwell et sa famille au parti gouvernemental.

CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME

La chapelle St. François-Xavier (1809).—Extraits du journal d'Augustin Labadie (1808-1810).—La milice à Saint-Henri (1809).

Au temps dont nous parlons l'agitation considérable créée dans la paroisse de St-Joseph de la Pointe de Lévy à l'occasion de la construction du nouveau presbytère avait fini par se calmer peu à peu, et le curé Mâsse put enfin jouir d'un peu de repos. Le 14 août 1808, il faisait consentir ses marguilliers à employer les fonds qui restaient de la répartition à lambrisser le pan nord-est du presbytère. L'année suivante, le 29 juin 1809, la fabrique décidait de construire une nouvelle chapelle, à une distance convenable de l'église, vers le bas de paroisse. François Bourget et Henry Guay furent élus syndics pour diriger la construction de cet édifice. Madeleine Duclos, veuve Jean-Baptiste Bourassa, donna le terrain nécessaire pour cette chapelle qui prit dès lors le nom de St-François-Xavier et qui existe encore aujourd'hui (1).

(1) 2 Juillet 1809 (greffe Féltx Tétu). Don par Madeleine Duclos, veuve Jean-Bte. Bourassa, à l'église de St-Joseph. Le 20 décembre 1822 (greffe de Louis Duclos), Jean-Casimir et François Bourassa, voulant exécuter la promesse faite par feu Jean-Bte Bourassa, leur père, aux fabriciens de St-Joseph, donnent un compeau de terre de 36 pieds par 50 où se trouve érigée une chapelle pour déposer le Saint-Sacremenr.

Le 28 novembre 1823, Mgr Plessis permit à M. Mâsse de faire une procession chaque année le jour de la Saint-François-Xavier à cette chapelle, pendant laquelle on chanterait les litanies du saint et au retour le *Te Deum*, en reconnaissance des grâces que la puissante intercession de ce saint avait procurées de tout temps aux fidèles du diocèse qui l'avaient invoqué avec une véritable confiance.

Il est digne de remarque que durant la période si mouvementée du gouvernement de Sir James Craig, et qui s'étend de 1805 à 1810, la seigneurie de Lauzon traversa une ère de calme et de prospérité telle qu'elle n'en avait pas vu encore depuis longtemps (1).

Relatons en quelques mots les divers incidents intimes qui signalèrent les dix premières années du siècle dans cette paroisse de St-Joseph.

Un habitant de la Pointe de Lévy, Augustin Labadie, a laissé avons-nous dit déjà, un journal qui s'étend de 1797 à 1825, nous en détachons quelques notes. Labadie n'était ni un lettré ni un savant, mais ses observations faites au jour le jour ont un certain intérêt pour la chronique locale.

(1) C'est en 1809 que la famille Nadeau (originaire de Beaumont) se fixa à la Pointe de Lévy. La même année, arriva de St-Charles de Bellechasse, la famille Rhéaume, dont l'ancètre était cordonnier. Ce métier s'est perpétué de père en fils jusqu'à nos jours. En 1810, arriva la famille Thibault. Elle était originaire de Ste-Marie de la Beauce. En 1811, nous trouvons pour la première fois la famille Foisy inscrite sur le registre. Le 26 septembre de cette année, est baptisé François-Odule Foisy, fils de François Foisy, forgeron, et de Thérèse Roberge.

Mouvement de la population à St-Joseph de 1801 à 1806 :

1801—Baptêmes,	73 ;	Mariages, 21 ;	Sépultures, 51.
1802--	" 87 ;	" 22 ;	" 43.
1803—	" 79 ;	" 24 ;	" 42.
1804—	" 97 ;	" 21 ;	" 56.
1805—	" 102 ;	" 39 ;	" 42.
1806--	" 111 ;	" 23 ;	" 46.



Il va sans dire que nous conservons l'ortographe primitive du narrateur :

Le pont a parti le 10 avril 1798. La rivière a été nette ; les battures partie jusqu'au sable, le Cul de Sac dégagé. Un navire l'*Experiment* tous neuf fait à Sorelle en hivernement au Cul de Sac grée prêt à faire voille pour Montréal. La place est nette, tous les battures sont partie comme en été.

Ce jourd'hui le 16 avril 1798, il a entré un navire au troûs St-Patris, le *Lavely* autrement en français le *Vivant*.

Le 31 mars 1798, tous les glaces d'en haut Montréal sont party, retombé sur le Sault qui n'est point party ce jourd'huy. Il s'est fait plusieurs digues à Basticant, aux Grondines, Ste-Anne. Les eaux on monté jusqu'au maison. Beaucoup de bâtiments ont eu du mal dans les chenaux qui sont 14 batiment. Le Sault la Chaudiere a partie dimanche le 22 avril 1798 avec beaucoup du culbutie glasse, beaucoup de bois comme des abbatie.

—Une chose suprenant c'est que le Sault de la Chaudière a arrêté le 28, 29, 30 mars 1799 ; a partie le 31 mars au matin. Si le Sault de la Chaudière avait resté prie, le pont devant Québec aurait prie dans avril au commencement.

—Tous les pont dans haut ne sont point partie au deuxième jour de may 1799 jour l'ancension. Les batiment dans bas navigue le 22 d'avril. Est arrivé des Eboulement 2 batiment chargé d'orge pour M. Young. Une golette de Rimousky dans l'ansce chez nous accause des glace devant Québec.

—Aujourd'huy le 2 may 1799 jour de la Cension il a negé toute la nuit antierre et toute la journée comme en hiver avec un gros vents du nord oit.

1799 octobre 17.—Il a vanté la nuit et la journé antière le 17, 18 octobre que toutes les pêches a l'anguilles sont brizée et cassé tous entièrements sans

pouvoir tendre aucune pêche cette automne. Sauvé aux gré du vents et de la marée les réservoires plein d'anguilles à Ambroise Cariée et Joseph Flamant,tous les debry sont au rivage. Dans la nuit du 18 il a tombé une quantité de nège que du côté du nord les terres son blanches de nèges,il a gêlé si forts que l'arbe cassait sous les pieds. La glasse épaisse de trois lignes dans les canots.

—Rentré dans le port de Québec le 11 octobre le navire *Bridget* chargé de blé pour Lisbonne ayant essuyé une tempête le 11 septembre si forte qu'ayant derangée sa cargaison prêts à faire naufrage a été obligée de revenir aux port de Québec et a déchargé sa cargaison.

—Le seau a arrêté le 31 décembre 1799 dans la nuit et a resté arrêté trois maré et partie le 1 janvier 1800 au soir avec un grand débordement de glasse.

—Le saut a arrêté le 5 janvier 1800 au soirre a continué au lendemain jour des Rois qui a partie de la marré de la nuit qui a fait un grand débordement de glasse.

—Le saut a arrêté le 19 janvier 1800 au matin à six heures, et a party le 21 janvier au matin, a fait un grand débordement de glasse.

—Tous les glasses d'en haut ont achevé de passé la dernière fête de paque le 15 avril 1800. Ont labouré le 16.

—Avril 19, 1800.—Il a arrivé le bateau St-Augustin, le Capt. Augustin Dugal, chargé de bled de St-Denis rivière Chambly, navigation libre bien de bonheur.

—Décembre 26 seconde fête de Noël.—La rivière étoit nette comme en été. Charle Poiré mon voisin a été à Québec en canot sauvage. Un temp doue et superbe. La troisième fête après la grande messe de St-Joseph Pointe Levy j'ai été à Québec chercher ma mère pour diner avec moi chez nous.

1801 février 26.—Chose suprenant qui à arrivé dans le commencement, du siècle nouveaux. En février 26, 1801 un degelle terrible on a fait du sucre nouveaux en quantité les ruisseaux inondé, comme dans le printems, les outarde descendu les rossignols chanté les marles arrivé les ramusqué sorty de leur troû une continuation de beau temps jamais les plus anciens ont vue un pareille temps dans la duré de leur vie passé.

1801 mars 18.—Louis Lecour marguillier de la Pointe Lévy a sumé un demi minot de bled parceque la terre étoit paré.

1801 mars 24.—Michel Lemieux inspecteur des chemins de la Pointe Lévy a sumé un minot de bled dans la bonne terre parcequ'elle étoit paré on pouvait sumer par tout.

1801 mars 29.—Le dimanche des Ramaux ont a été en calèche les chemins étoit presque a la terre dans la Pointe Lévy.

1801 mars 30 —Lundy les glasse ont descendu d'enhaut en quantité ce jour la et le lendemain. On a pris ce jour la un eturgeons.

1801 avril 3.—Vendredy au soir il a arrivé le batteaux St-Augustin, le capitaine Augustin Dugal chargée de bled dans la rivière Chambly avec quatre autres batiment, chose suprenant qui n'a jamais arrivé depuis le commencement du monde.

1801. avril 4—Le capitaine Blette avec son batteau a mottié chargé devin party du port de Québec pour Montréal aussy le capitaine Côté et capitaine Defoy avec plusieurs d'autres batiments.

1801 avril 24—Depuis le commencement d'avril jusqu'au vingt cinq il a fait un temps superbe, une chaleur terrible, comme dans juin aujourd'huy jour de St-Mare. j'ai vûe et prie un tonc qui grondait, aussi des papillons, point de pluis d'avril jusqu'a ce jourd'huy, les vents toujour nordoit, et bien chaud, quelquefois aussy calme.

1801 avril 25—Il a arrivé un navire dans le port ce matin venant de Liverpôol chargé de sel et cordage pour M. John Mure passage de 28 jours c'est une chose surprenant.

On a été cherché du blé a St-François à Satigant en charette le 19 avril tous les bled sont dans la terre les habitant apporte leurs sucres en grande quantité pour 9 sols et 10 sols jamais on a vû un primptems plus beau des sumenceen grande quantité 19 avril 1801.

1801 septembre 15.—La récolte de cette année est une récolte abondante de bled de pois, d'avoine comme on a jamais vûe depuis bien des annés et même les anciens veillard qui sont du monde.

1802 may 1e.—Les sumences de ce printems ont été fait bien misérablement toujours de la pluy du vent de nordoit pendant 19 jours consecutive dont les habitant ont faits les sumences avec grand peines dont tous a été suivie de manière que la récolte est très mauvaisse le bled a été rouillé et germé par la pluy.

1802 septembre 20.—La récolte de cette anné a été mauvaisse parceque le bled a rouillé et germé paraport à la grande quantité de pluy qu'il à faitte continuellement surtout une semaine entierre qu'il a pluy. Beaucoup de bled a été perdu, sur le champ même pourrie prie en teigne avec la terre, quand les habitant, on voulu le reviré, beaucoup des habitant on quitté des cinq cents gerbe pardu, sur le champ.—beaucoup d'avoine on été perdu sur le champ. Beaucoup de fouen a pourrie sur le champs qui fait la rareté du fouen aux animaux.

1802 novembre 1—Au commencement du mois de novembre le temps a été beaucoup inconstant que le jour des mort dans la nuit il a fait un furieux coup de vents jusqu'au lendemain qui est l'auteur qui s'est perdu beaucoups de batiments en montant et descendant chargé de bled. Le Brigantin William Pitt à M. Hardy chargé de sel et potery c'est perdu entière-

ment sur l'isle aux Lievre il auroit fait le voyage de Québec à Liverpool dans trois mois. La carguaison a été perdu. Le Brigantin vendu aux compte des assureure et brulé par les habitants du sud.

1802 .décembre 1—La navigation a été libre, jusqu'au neufs du mois il a arrivé un batteau de Montréal le septs du mois décembre labouré dans décembre le huits et le neufs du mois il a passé beaucoup d'outarde aujourd'huy il y a aucune glasse sur la rivierre, aucune rivierre de prise.

1803 novembre 17—Jeudy le dix septs novembre, le vent étoit nordoit, toute la journé, il a pluit, et negé toutes la journé, et la nuit, entierre que vendredy matin, il étoit impossible de marcher dans la nêge jusqu'au à la mottié du corps. Nous fume obligé de déterer un canot pour aller a Québec.

1805 novembre 18—Nous primes un canot le matin vendredy pour Québec, nous partimes a sept heurs du matin nous en partimes à dix heures du matin il avoit tombé dix huits pouces de nêges. Le vent changea a la même heure, qui se vira aux nord avec une nège terrible qui dura toute la journé entierre avec grand brise, de vent nord, on ne voyoit point la ville de la journé, le vent étoit si grand que la merre, montant extremement haute, qu'elle fit un grand carnage, sur les canots sur les pièces de chêsnes, et pin, mattures, des battiments faires n'aufrage.

1803 novembre 19.—Samedy au matin, le vent étoit a oûest, toute la journée, du jeudy dans la nuit, jusqu'au samedy matin, il avoit tombé quatres pieds, edemie denêge musuré le matin, impossible de mettre aucune voiture sur le chemin, un grand froid, et un grand vent, qu'il fit toute la journé, jusqu'au soire.

Le batteaux St-Augustin arriva a quatre heur edemis du soire le même jour il avoit enduré le coup de vent à champlain le jeudy, et le vendredy, tout prêt a faire naufrage. Le dimanche il traversa, le batteau dans lansce à Bégin.

1803 novembre.—Il a fait un grand coup, de mauvais temps, que depuis bien des années, et les anciens n'ont point vue de leur règne, que les chemins ont été six jours sans pouvoire se battre, dans le chemin, d'icy jusque chez la veuve Baptiste Bégin, on n'avoit de la nêge jusque sous les bras sans mentire.

Du même coup de vent, il s'est perdu le brigandin neuft lisle George a M. George Lymes chargé de 4690 minots de grênne de lin, 70 fuittaille d'huille et 10 tierçons potasce aux trout St-Patris,il on sauvé la carguaison.

1803 novembre—Le navire Norvall, chargé de 16000 minots de bled a callé aux ils de la Magdelenne en plain canalle, l'équipage c'est sauvé a terre ferme et revenu a Québec.

1803 novembre 29.—Le temps ses mit au dou le neuf du mois novembre qui est vendredy, Samedy, dimanche, lundy, mardy, il a pluit continuellement jour et nuit jusqu'au mercredy au matin que le vent a changé a oûest, les grèves êtoit nette comme en été, toutes les rivierre sont party, le bois a passé toute la journé.

1804.—L'été de 1803, la navigation à été bien triste pour les navigateurs aussy pour les ouvriers de tous corps de metier.

1804.—La recotte est bien triste dans plusieurs paroisse tant à Québec qu'a Montréal. Le fouen étoit rare dans l'authomme par aport a la paille qui étoit courte et qui avoit gelé et échaudé.

1804.—Au commencement de l'hiver, les habitants ont tué quantité de bœuf et de vache, et des vieux chevaux, par aport aux fourage qui étoit rare.

1805.—Dans janvier, et février et au commencement de mars le bled vaut dans plusieurs campagne jusqu'a 9 et 10 shel. par minots. La miserre deviendra grande on ne gagne point d'argent. La farine vaut jusqu'a quatres piastres edemis le quintal.

1805 février 23.—Depuis le 23 février, qui est le dimanche gras, le beau temps apris et continué continuellement jusqu'au six mars, les battures sont party, la riviierre nette qu'on vas en canots a la rame, la nêge à fondu extrêmements.

1805.—Cette hiver icy a été une hiver négeusse quasiment tout les deux jours il négoit il a tombé aux moin sept pieds de nêge dans les bois.

1805 mars 5—Le cinq mars il a passé des outarde qui d'escende, les merles sont venu, les papillons, les petites mouches, sur la nêge, les rosignols chante, les corbeaux en grande quantité, les érables ont coulé le 3 mars, moi même j'ai vûe du sucre nouveau au marché, tout marque le primptems arrivé les moutton sont aux champs a manger de l'arbe.

1805 mars 6, 7, 8, 9, 10—Le temps c'est comporté doue, jusqu'au dix, qui étoit dimanche, dont il a commencé a faire mauvais temps.

1805 mars 10, 11—Le vent étoit nordoit il a tombé le 10, 11 mars aux environs dix pousse de nêge qui ont raccommodé les chemins, par ce qu'il étoit incapable de marcher dedans, le temps a été extremement fraite jeudi et vendredy qui étoit 14, 15 mars.

1805 mars 16—Le 16 le temps a commencé a revenir beau qui étoit samedy dimanche beau temps soleil toute la journé. lundy 18, il a pluy en différents temps de la journé. La plui et la grêle.

1805 mars 18—Lundy 18, il a tonné quatre fois du coté du nord un peut fort, il a passé beaucoup d'outarde cette journé icy, qui est la veille St-Joseph.

1805 mars 19—Le mardy jour de Saint Joseph il a fait un beau temps un soleil superbe.

Le mecredy il a fait mauvais temps il a tombé de la neige de la grêle, de la pluy. Le vent étoit suroit Le jeudi 21 il a pluy toute la nuit et toute la journé jusqua quatres heurs de l'après midy le soire le vent de suroit à souffler toute la nuit entierre.

Le vendredy 22, le vent est suroit avec gros vent il a fait une gelé bien forte il fait froid accause du vent, l'apres midy beau temps les ruisseaux sont inondé par tout. Le samedy 23—mars le temps étoit beau et le restant du mois de mars a été inscontant.

1805 avril 15—Lundy paque il a party un Brigantin iverné à Québec le quinze d'avail 1805 chargé de bisquit pour Terneuve.

1705 avril 19—Arrivé un batiment de montréal chargé de bled pour les marchan.

1806 septembre—Nous avons eu une bonne recolte cette année icy bas dans le gouvernement de Montréal elle est mauvaisse.

1806 novembre—Tous le mois novembre a été beau doux, il a tombé un peut de nêge. aucune rivierre prisse.

1806. novembre 8, 9, 10, 11 il a arrivé 8 batiment de la flotte Navire & Brigantin chargé sel, charbon, rum, vin, marchandisse, un de lard pour le gouvernement.

1806 novembre 16—Il a arrivé un Brigantin le Neptune Capitaine Neil de Glascow, chargé de Rum a messieurs Burns & Wolsey Bel & Munro.

1806 novembre 21—La goelette la Margueritte pour Montréal chargé pour les marchand.

1806 novembre 30—A party aujourd'hui deux brigantin chargé pour Londre avec calme.

1806 novembre 30—Il fait un temps calme il a pluy ce matin après midy il fait un temps superbe comme dans le primptems ont ouvre les portes les fenetre il y a aucune glasse sur la rivierre aucune battures aucune rivierre de prisse on va en caleche comme en été.

1806 novembre 30—Dimanche 30 il a arrivé cinq batiments de Montréal qui est la goêlette Lavictoire Capt Cotté, il fait un temps superbe.

1806 décembre 1er—Lundy il fait suroit un temp boucanné comme dans le primptems il a party un navire pour Londre il y a aucune glasse sur la rivierre.

1806 décembre 1er.—Lundy il a arrivé plusieurs batiments de Montréal chargé de douelle potasse qui sont le capt Moisen, capt Toupin capt Jean Boudrau.

1806 décembre 2—Mardy le vent est suroit un temps superbe un beau soleil il a party un navire après midi pour Liverpool. Sans aucune rivière prisse.

1806 décembre 3—Mercredy le vent étoit au nord le matin jusqu'a midy, l'apres midy calme un soleil superbe avec la chaleur, point aucune glasse sur la rivierre point de nêge sur la terre:

1806 décembre 4—Jeudy le vent est gros nordoit la nêge a pris a cinq heurs du matin il nêge beaucoup, il grele aussy par temp il fait un grand mauvais temp.

1806 décembre 5—Vendredy le vent est gros suroit il a vanté toute la nuit un gros vent suroit, terriblement fort qui a brisé une quantité de batiment au Cul Sac au Palais.

1806 décembre 7—Dimanche le vent est suroit beau temps il y a beaucoup de glasse sur la rivière après la grande messe il à passé une quantité d'outarde qui montoit pour aller en hivernement.

18c7 avril 19—Dimanche jour de la Ste-Famille de Jésus Marie et Joseph, a été sacré évêque Pierre Bernard Panet curé a la rivière Oûelle dans la Catédrale à Québec, par Monseigneur Plessis évêque de Québec.

1807 décembre 4—Il a arrivé le navire Hougton de Greenock chargé de Rum pour M. Dunlop a Montréal le 4 décembre 1807.

1808 avril 18—Lundy seconde fête de paques a arrivé le Brigantin Triton de Hull. Le pont étoit prie aux foulond le vent étoit nordoit il a rencontré les glasses a la voille devant Madame Bégin il a été obligé de drivé dans les glasse jusque chez Jean Guay

sur le sable à resté a cette place jusqu'au mardy l'après midy il y avoit beaucoups de glasse.

1808 déchmbre 6—Mardy le 6 décembre 1808, a party 3 navire du Canada pour L'angleterre chargé de potasse et douelle le vent est suroit avec une bonne brise.

1808 décembre 6—Mardy le 6 décembre 1808 a arrivé le batteaux le Brillant de Montréal chargé de potass et douêlle le vent est suroit.

1811 janvier 6, 7, 8.—Il à pluie dans le mois janvier 1811, pendant trois jours avec un vergelat qui a cassé tous presque. Les arbres fruittier dans les jardins aussy dans les bocages aussy dans les bois, il a pluie dans les terres que les rivierres ont party jusqu'au chemins anciens qui a partie être obligé a faire un chemin nouveau d'une pointe a l'autre.

Le pont a pris devant Québec en bourdignon car la clef a arreté plusieurs jours dans les basse maré le pont à arreté en février 1811, il a passé beaucoup de voiture dans chaque chemin.

1811 octobre 20—Le vingts d'octobre 1811 qui étoit dimanche jours de Notre Dame de Victoire il a fait un terrible coup de vent de nordoit, du samedy dans la nuit venant au dimanche la mer étoit comme une foudre l'eau poudroit comme la nêge dans l'hiver toutes la journé entierre sur le soire a septs heurs le vent a changé c'est mis à ouest qu'il vantoit une tempette terrible il y a eu une quantité de batiment qui ont fait naufrage, vingts deux navire et brigantin naufragé, les ancre et leurs cables perdus et cassé. Batiment ala côte tous chargé, beaucoup de batiments de la rivierre qui ont fait naufrage perdu cable et ancre et d'autre perdu leur carguaison.

Il ne faut pas demander à Augustin Labadie plus qu'il peut donner. C'est un canotier et un cantinier, et il raconte tout d'abord ce qui lui tombe le plus souvent sous les yeux. Le grand fleuve St-Lau-

rent, pour ces marins passeurs, c'est l'occupation constante de chaque jour, c'est avec lui et de lui qu'ils vivent pour ainsi dire. Aussi, Labadie note avec soin tout ce qui peut s'y rapporter. La direction du vent, la formation des glaces, l'état de la température, la debâcle, l'ouverture et la fermeture de la navigation, voilà bien quel devait être l'éternel sujet des conversations de ces braves gens.

Cependant, Labadie, plus instruit que son entourage, lit les gazettes et il entremêle quelquefois ses annotations quotidiennes de quelques faits qui l'ont plus particulièrement frappé.

C'est ainsi qu'au mois de décembre 1798, au moment où l'on vient d'apprendre la grande nouvelle de la bataille navale d'Aboukir il inscrit sur son journal le montant total des vaisseaux armés appartenant à la France, à l'Espagne et à la Hollande, pris, brûlés ou détruits par les Anglais depuis le commencement de la guerre.

En 1800, il indique la mort du pape Pie VI et les rumeurs courantes sur son successeur. La même année encore, il nous donne la liste des présents faits au lord Nelson, en considération de ses services dans la Méditerranée entre le premier octobre 1798 et le premier octobre 1799.

Les remarques de Labadie sur les semences et les récoltes de l'époque ont aussi à notre sens un grand intérêt, et il est regrettable que des observations du même genre ne nous aient pas été conservées pour d'autres régions du pays (1).

(1) Augustin Labadie mourut à la Pointe de Lévy, le 30 novembre 1836, à l'âge de 83 ans. Comme il était major de milice, ses funé-

Vers 1807, le gouverneur de la colonie, désireux d'éprouver le loyalisme des habitants, résolut de convoquer une partie de la milice. Cette mesure souleva beaucoup de murmures dans certaines paroisses.

Le *Canadien* du 12 septembre 1807 contient le récit de troubles qui eurent lieu à ce propos à Saint-Henri de Lauzon. Nous extrayons de cet article les passages qui suivent :

L'état major entier du second bataillon, aidé des capitaines Linière, adjudant Charles Frémont et Thomas Taschereau, a revu toutes les milices depuis St-Jean Deschaillons compris jusqu'à la Pointe de Lévy et les trois paroisses de la Beauce. Toutes ont montré le meilleur ordre, le zèle, l'amour de leur Roi, de leur pays, par l'offre de vingt et quelques volontaires par paroisse. Ste-Marie en a présenté jusqu'à quarante. Partout on a crié *Vive le Roi*. La seule paroisse de St-Henry mérite un récit plus circonstancié.

La revue à St-Henry avait été fixée à mercredi le 2 septembre, à dix heures du matin. Les capitaines Linière, adjudant, Charles Frémont, Thomas Taschereau, qui précédaient l'état major pour aider à l'appel des miliciens et les mettre en rang et en ordre, trouvèrent en arrivant que les officiers de la paroisse ne l'avaient pas fait. Ils réussirent à les former en quarré à trois de hauteur près des marches de l'église, excepté quelques miliciens dont un parlait haut, refusait le silence et menaçait l'adjudant de lui sacrer des coups de poing. Quelques autres paraissaient de son parti. L'adjudant en fit avertir l'état major au presbytère. A l'instant l'état major se rendit sur les marches de l'église, sur le rapport immédiat que ce parti

railles furent accompagnées d'une grande foule. Une compagnie de soldats, commandée par le capitaine Etienne Dallaire, lui rendit les derniers honneurs militaires. (*Gazette de Québec*).

continuait le trouble et que quelques uns d'eux criaient: Allons nous en ; on ne nous fera pas pire qu'à St-Gervais.

Le colonel partit des marches et fut vers le parti en trouble, demanda autour de lui le nom du principal acteur, sans pouvoir l'apprendre. Il ordonna auprès de lui d'arrêter l'homme. L'adjudant et les capitaines sus-nommés entreprirent de le faire ; mais un des mauvais sujets s'avança avec un pieu dont il ne les toucha que légèrement ; il en menaça le colonel, tandis que cinq ou six autres arrachaient des pieux. Le colonel ordonna de lâcher l'homme et de prendre son nom et celui de ceux qui causaient le trouble. Pendant que cela se passait le lieutenant-colonel et le major voyant environ un demi tiers de toutes ces milices en désordre et le reste prêts à rompre les rangs, leur commandaient de ne pas les rompre. Le lieutenant-colonel sur la marche la plus élevée leur cria ; Tenez vos rangs, vous sauverez votre paroisse. La majeure partie fit une inclination de tête en approbation et resta ferme en rang ; le reste ayant reculé d'un pas, entendit les même paroles répetées et resserra alors les rangs. Les trois officiers majors se trouvèrent réunis sur les marches, le colonel chargea son lieutenant de faire à ces milices un discours convenables aux circonstances : ce qui fut fait à l'instant et écoutée avec beaucoup d'attention. Le bon ordre se maintient et " Vive le Roi " fut généralement et hautement entendu de toutes les compagnies. Jusqu'alors l'état-major avait douté des vraies dispositions de la paroisse ; le colonel ensuite dit que s'il y avait comme dans les autres paroisses des volontaires, ils pourraient avoir l'honneur de s'avancer, qu'ensuite le commandement se ferait. Vingt-et-un jeunes volontaires s'avancèrent d'eux mêmes sur une ligne, ou singulièrement un des gens à trouble fut amené par son père ; le reste pour le cinquième commandé se mit aussi en ligne avec obéissance, silence et bon ordre. Tous crièrent

encore : " Vive le Roi." Les milices furent congédiées et se retirèrent en bon ordre chacun chez soi.

Et peu de temps après quelques-uns des fautifs vinrent au presbytère demander grâce à l'état-major, qui ne pouvait pas l'accorder, mais attester leur prompt repentir. La majeure partie de la paroisse dès lors et depuis exprimait son chagrin de ce que la mauvaise conduite de ce petit parti de mauvais sujets serait injustement imputée à la paroisse entière. Ce ne fut qu'après la revue que l'état-major fut informée des noms de celui qui, avant l'arrivée des capitaines, avait proposé d'élire des syndics pour faire comme eux et de ceux qui ont crié : allons-nous en ; on ne nous fera pas pire qu'à St-Gervais, sans doute parceque quelques jours auparavant un autre état-major avait eu la même scène et n'avait pas encore fait arrêter les coupables d'nn si dangereux exemple.

Voici les faits essentiels. Que l'on juge sans partialité la paroisse St-Henry, et que les autres accusés arrêtés en soient distingués et jugés selon leur mérite et la loi.



CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME

Nouvelles concessions dans Lauzon de 1806 à 1810.—Etablissement de la paroisse de Sainte-Claire.—Ouverture de la route Craig (1810).—Les cantiniers à la Pointe-Lévy.

Si nous consultons maintenant l'étude de Félix Têtu, notaire attitré du Seigneur Caldwell, pour y trouver les nouveaux établissements dans la seigneurie de Lauzon, de 1806 à 1810, nous constaterons que, pendant cette période, la colonisation subit une espèce de ralentissement, comme on peut en juger par le tableau qui suit :

Date de l'acte			Noms des colons	Paroisses	Villages
1801	Juillet	16	Joseph Bisson	St-Gervais	8ème
"	"	17	Pierre Nolin	St-Joseph	5ème
"	"	18	Augustin Carrier..	"	"
"	"	"	Charles St-Hilaire.	"	"
"	"	"	Etienne Aubert....	"	"
"	"	"	Antoine Girard....	"	"
"	"	25	Pierre J. Fontaine.	St-Henri	Près Ste-Claire....

Date de l'acte			Noms des colons	Paroisses	Villages
1801	Juillet	25	Germain Baudoin..	St-Henri	Sartigan ....
"	août	4	Jean-Frs. Demers .	St-Nicolas	Terrebonne ....
"	"	14	Michel Turgeon...	St-Joseph	5ème
"	"	18	Nicolas Doyer	St-Nicolas	Grandes Pointes...
"	"	"	J.-Bte. Langlois...	St-Joseph	St-Romain. ......
"	"	24	Ls. Gosselin......	St-Henri	St-Ferréol. ....
"	"	26	Etienne Bussière..	"	Satigan..........
"	Sept.	20	Frs. Dallaire......	"	St-Romain ....
"	"	22	Frs. Roberge......	St-Joseph	Toniata.... ......
"	Oct.	21	V.-J.-B. Dubois (1)	St-Nicolas	
"	Nov.	7	J. Bte. Frichette(1)	"	
"	Dec.	12	Pierre Guilmet....	St-Gervais	8ème
1807	janvier	5	Etienne Poulin....	St-Henri	
"	"	"	Charles Poulin....	"	
"	"	19	Pierre Clèche.....	"	
"	"	"	Michel Chabot....	St-Nicolas	Grandes Pointes...
"	mars	21	Louis Dion.......	St-Henri	7ème
"	avril	11	Pierre Roy.......	"	Riv. Etchemin....
"	juin	22	Joachim Marois...	St-Nicolas	Grdes Pointes.....
"	juillet	18	Louis Dupéré (2)	"	"
"	"	24	Frs. Filion.......	St-Henri	Riv. Etchemin....
"	août	19	Michel Cantin....	St-Joseph	Beaulieu..........
"	"	"	Jean Lessard......	St-Henri	riv. Etchemin.....
"	nov.	18	J.-Bte. Boutin....	"	Penin...........
"	"	25	Louis Clément....	"	Plaisance.........
"	déc.	28	Michel Gagné.....	"	Riv. Etchemin....
"	"	"	Charles Terrien...	St-Nicolas	Grandes Pointes...
"	"	"	Louis Terrien.....	"	"
1808	janvier	4	Pierre Morin......	St-Henri	Grand Rapide.....
"	"	27	Jacques Marion...	St-Nicolas	Grandes Pointes...
"	avril	11	Joseph Dubois....	"	Vire Crèpe.......
"	"	26	Pierre Campagna..	St-Joseph	4ème
"	juin	13	Ambroise Frichette	St-Nicolas	2ème
"	"	25	Louis Simoneau...	"	3ème
"	juillet	10	Joseph Bussière....	St-Henri	St-Patrice no. 2...
"	"	25	Ignace Royer.	"	St-Gervais ...7ème
"	Sept.	10	François Dubois...	St-Nicolas	Grdes Pointes.....
"	"	19	Antoine Huot.....	"	Virecrèpe.........
"	"	20	Hyacinthe Marion.	"	Grdes Pointes.....
"	Nov.	5	Joseph Allard.....	"	Terrebonne.......
"	"	15	Augustin Paré.....	"	Grdes Pointes.....
1809	janvier	10	André Gagné......	St-Joseph	St-Augustin ......

(1) Ces deux actes sont au greffe de Roger Lelièvre.

(2) Cet acte au greffe de Roger Lelièvre.

Date de l'acte			Noms des colons	Paroisses	Villages
1809	avril	5	Nicolas Bélanger..	St-Nicolas	4ème
"	"	26	Benjamin Fouquet.	St-Henri	St-Romain........
"	juillet	4	Pierre Duperron...	"	Penin............
"	"	26	Chs. Duperron....	"	"
"	"	"	Ls. Gaudreau.....	St-Joseph	St-Augustin ......
"	"	"	Chs. Déjadon.....	"	"
"	août	4	J. Beaudoin.......	St-Gervais	6ème
"	"	10	Jean Terrien......	St-Nicolas	Vit content.......
"	"	15	Et.-Theo. Paquet..	"	"
"	Sept.	9	Ls. Bergeron.....	"	2ème
"	"	"	E.T-. Paquet.....	"	"
"	"	14	A. Ladrière......	"	"
"	Oct.	13	J.-Bte. Grégoire....	St-Henri	Sartigan ....
1810	juillet	31	Jos. Roger.........	St-Gervais	5ème
"	août	23	Vr.-Jos. Fontaine..	St-Henri	Sartigan..........
"	Sept.	20	J.-Bte. Lessard....	"	Riv. Etchemin....

Durant ces quatre années qui s'étendent de 1806 à 1810, Caldwell fit aussi quelques concessions de terres dans ses nouvelles seigneuries de St-Etienne et de Gaspé (1).

Mais les efforts du seigneur Caldwell semblent alors se diriger vers le commerce de bois plutôt que vers l'exploitation de ses terres.

Comme colonisateur, du reste, le seigneur de Lauzon rencontre à cette époque un rude concurrent dans la personne de Gabriel-Elzéar Taschereau, seigneur de la Nouvelle-Beauce. Ce dernier, retiré sur ses terres, depuis la cession du pays aux Anglais, s'était activement occupé de peupler les beaux domaines que sa famille lui avait laissés. Il y avait attiré

(1) 1896—Alexis Labarre, J.-Bte. Marchand, J.-Bte. Moreau, Jean-Bte. Demers, Jos. Martineau, Chs. Boucher, Antoine Baron, J.-Bte. Pâquet, prennent des terres dans Gaspé. André Valhère s'établit à St-Etienne En 1808, se fixe dans Gaspé, Louis Barron. En 1808, Jacques Quemeneur prend terre dans St-Etienne.

des colons des anciennes seigneuries en grand nombre, si bien qu'à la fin du siècle dernier (1800), les paroisses de Ste-Marie et de St-Joseph étaient florissantes et pouvaient à leur tour chercher des endroits où fixer le surplus de leur population.

Nous avons dit dans le deuxième volume de cette histoire (p. 192) comment, en 1697, Louis Jolliet, le célèbre exporateur, avait obtenu du roi de France une seigneurie à l'arrière de celle de Lauzon sur les bords de la rivière Etchemin. Jolliet, étant mort quelques années après, ce domaine était resté dans sa succession sans que personne, parmi les nombreux héritiers qu'il avait laissés, songeât à l'exploiter.

Cent ans après la mort de Joliette, à la suite d'une série de transactions, de mutations et de retraits lignagers qu'il serait difficile d'expliquer ici, Gabriel-Elzéar Taschereau parvint à mettre la main sur cette seigneurie (1).

Il commenca dès lors à y attirer des colons. Les terres étaient bonnes, et grâce, au développement des défrichements dans Lauzon, l'accès en était devenu plus facile. De 1793 à 1800, si l'on consulte l'étude du notaire Louis Miray, au greffe de Québec, on verra les nombreuses concessions que le seigneur Taschereau octroya sur cette terre de Joliette qui avait été si longtemps abandonnée et à laquelle il donna le nom de Ste-Claire pour rappeler celui de la femme du premier propriétaire, Claire Bissot. En 1801, un procès-verbal du grand voyer régla une route de sortie pour

(1) En 1781, dans le registre des *Foi et hommage*, vol. 1, p. 105, on voit qu'il était propriétaire d'un tiers de la seigneurie de Joliette, pour l'avoir acquis des héritiers de ce dernier.

ce nouvel établissement afin de permettre aux habitants qui s'y étaient fixés de communiquer plus aisément avec les paroisses de la seigneurie de Lauzon (1).

De même que les habitants qui s'étaient fixés à l'arrière de Lauzon, sur le territoire qui forme aujourd'hui partie de la paroisse de St-Anselme, ceux du nouvel établissement de Ste-Claire reçurent d'abord les secours religieux du curé de St-Gervais. En 1809, le seigneur Taschereau leur donna un terrain pour y construire une chapelle et ils purent ainsi entendre la messe toutes les huit ou dix semaines.

On ne peut trop admirer le courage des braves gens qui, les premiers, s'enfoncèrent dans cette sauvage solitude pour y jeter les bases d'une nouvelle paroisse. Car, à l'époque où nous parlons, la colonisation, du moment qu'elle était entreprise par un groupe de langue française, ne recevait aucune aide du gouvernement. Tout était laissé à l'initiative privée.

Il n'en était pas de même, cependant, lorsqu'il s'agissait de trouver des accomodements pour les émigrés qui nous venaient d'Angleterre. C'est ainsi par exemple, qu'en 1810, le gouverneur Craig entreprit d'ouvrir un chemin de communication pour se rendre du fleuve St-Laurent jusqu'aux établissements que commençaient à former les colons anglais dans les cantons de l'est et sur les bords de la rivière St-François. Il faut voir le zèle qu'il mit à faire réussir cette entreprise. " Nous avons commencé le chemin pour nous rendre aux *Townships*, écrivait-il le 6 août 1810 à son secrétaire Ryland, ceci était devenu nécessaire

(1) *Procès-verbaux des grands-voyers*, 13 octobre 1801, vol. 12, p. 47.

et indispensable, parceque nous étions presque réduits à la famine. A la vérité, je crois que cette entreprise est de la première importance dans l'intérêt général de la colonie à tous les points de vue. A présent, toute cette partie du pays est si peu en relation avec nous qu'elle est comme si elle ne nous appartenait pas. Nous avions besoin d'une voie de communication, non seulement dans le but de nous procurer les provisions nécessaires, mais encore pour amener cette population à nos portes, pour ainsi dire, et pour lui démontrer qu'elle appartient au pays et qu'elle doit prendre part à son développement. Il n'y avait aucun espoir de mener ces travaux à bonne fin à moins d'y mettre un courage extraordinaire. Le major Robinson y travaille maintenant avec 180 soldats et le quartier-maître-général Kempt qui y est allé faire une tournée d'inspection, et il rapporte qu'ils vont admirablement bien. J'espère voir le chemin terminé vers le milieu d'octobre. George Hamilton a avancé £1000 que nous lui rembourserons en lui donnant des terres. Nous aurons assez d'argent, vu que nous espérons faire l'ouvrage à un tiers meilleur marché que nous si avions employé les habitants de la campagne. Les canailles de la Basse-ville (Québec) ont commencé déjà à s'agiter, et je ne serai pas surpris lorsque la Chambre d'assemblée sera réunie, qu'ils ne demandent en vertu de quelle autorité j'ai fait couper ce chemin sans leur permission (1)."

Le 10 septembre 1810, le gouverneur Craig écrit encore à Ryland : "Notre chemin va bien, quoique

(1) *Hist. du Canada*, de Christie, VI, p. 129.

l'entreprise ait été plus difficile que nous nous y attendions, vu le sol peu propice et la température défavorable (1)."

Enfin le premier novembre 1810, la *Gazette de Québec* pouvait annoncer à ses lecteurs que cette entreprise audacieuse était terminée. " Soixante et quinze milles de chemin, disait-elle, ont été coupés à travers la forêt vierge, nous assurant une bonne communication en voiture depuis Québec jusqu'à Shipton, dans le district de Trois-Rivières. Ce chemin a,en moyenne, quinze pieds de large, libre de souches et de tous autres embarras, et relié par 120 ponts de différentes grandeurs. Vingt-quatre de ces ponts sont jetés sur de grandes rivières et celui bâti sur la Bécancour et que l'on appelé pont Craig est un excellent travail.

" Cette grande route vers les townships va donner à Québec quelque espoir d'indépendance en lui procurant les provisions nécessaires pour sa population croissante. Jusqu'ici nous en étions restreints aux produits d'un voisinage peu fortuné et ignorant l'art de la bonne culture, et nous étions obligés de compter sur les districts supérieurs. Nous avons maintenant d'abondantes ressources et le premier grand pas est fait pour approvisionner notre marché.

" La route Craig conduit à des terres fertiles et et chaque village de ce côté se rapproche du soleil. L'univers ne contient pas un coin de pays mieux agrémenté de côteaux, de plaines et de vallons ou plus avantageusement arrosé par des ruisseaux, des rivières et des lacs. Chaque ferme future sera coupée par quelques cours d'eau et il serait difficile de choisir

(1) Loc. cit., p. 157.

aucune partie de terrain qui ne sera pas capable de produire une excellente récolte et des grains utiles.

" Plusieurs centaines de bestiaux sont déjà arrivés par cette route et ont remplacé avec avantage les viandes de bœuf et de mouton qui nous tenaient presque toujours dans un état voisin de la famine. Québec a cessé d'être isolée.

" Des facilités nouvelles s'ouvrent au commerce et des terres fertiles s'offrent au choix de tous ceux qui connaissent le prix de la noble indépendance et des avantages substantiels de la vie du cultivateur. Nous n'hésitons pas à appeler la terminaison de cet ouvrage un des évènements locaux les plus importants depuis que ce pays est devenu province anglaise. Et certainement que si Rome a donné à ses routes militaires beaucoup moins difficiles à construire les noms d'Emilien et de Flaminien, en l'honneur de ses promoteurs, nous pouvons avec moins d'orgueuil quoi qu'avec beaucoup plus de raisons, honorer cette nouvelle et magnifique avenue du nom du grand bienfaiteur qui l'a projetée et qui a commandé son exécution.

" Ce n'est que justice de dire que les troupes, officiers et soldats, au nombre de 400, engagés à cet ouvrage, ont répondu aux grandes espérances que l'on entretenait. Elles ont accompli leur tâche avec vaillance, malgré toutes la misères qu'elles ont dû supporter dans un pays encore sauvage. Il n'est pas moins digne de remarquer que le détachement, sous le commandement du lieutenant-colonel Robertson, nous est revenu, sans avoir perdu un homme soit par maladie, soit par accident."

Certes, ce dithyrambe de la *Gazette de Québec* était mérité, car on ne peut nier que la construction de la route Craig ne fut une œuvre gigantesque. Disons aussi que le gouverneur Craig qui la mena à bonne fin a droit aux éloges de la postérité. S'il faut en croire un correspondant qui écrivait à la *Gazette*, la position des colons isolés des cantons de l'est était vraiment pénible.

Bas-Canada, Shipton, le 4 décembre 1811.

Mr Neilson,

Voilà onze ans que je suis entré pour la première fois dans ces bois avec ma famille, et sept ans que je réside en ce Township ; la liberté d'un sujet britannique me donne, je crois, le droit d'exprimer mes sentiments : car je me donne pour tel. On dit généralement que vivre en espérances réjouit l'esprit, mais lorsque ces espérances ne sont point réalisées et qu'il n'y a aucune perspective qu'elles le soient, il n'y a pas de peine qui puisse tourmenter d'avantage l'esprit.

A mon arrivée en ces bois avec ma femme, âgés tous deux d'environ vingt ans, nous avions un enfant, maintenant nous en avons six, et nous en avons perdu trois. Notre premier soin et notre première inquiétude fut de savoir comment nous ferions baptiser nos enfants, comment nous leur procurerions l'éducation, et comment nous les ferions instruire dans la vraie religion chrétienne. Nous fumes portés à espérer que, vivant sous un si bon gouvernement, nous aurions sous peu des hommes placés parmi nous à ces fins. Hélas ! Onze années sont déjà écoulées, et je n'en vois pas la moindre perspective.

C'est avec beaucoup de chagrin que je déclare que dans les Townships de ce district, on estime qu'il y a près de deux mille enfans qui vivent sans baptême, plus de six cens hommes et femmes qui vivent ensem-

ble, sans être mariés légalement, et que la plus grande partie du monde, ces dix dernières années, n'y ont pas entendu la parole de Dieu le dimanche. Quant à nos morts, on en dispose de la même manière que la plupart du monde dispose d'un chien favori qui meurt, en le mettant tranquillement sous un arbre. Pour des docteurs pour nos pauvres malades, nous n'en avons point et nous n'avons point de chemin pour en aller chercher. Il est vrai que le gouverneur Craig a ouvert un chemin qui conduit à Québec, et avec le tems il se trouvera être d'une grande utilité pour le pays ; mais la distance à travers un désert est encore bien grande et elle le sera bien des années. Le chemin actuel jusqu'au Trois-Rivières est, dit-on, de 96 milles ; par une ligne tirée, il y a deux ans, la distance à cette ville, en droite ligne n'est que 12 lieues, et je suis assuré qu'il y a 3 lieues de bon chemin ouvert dans Godefroy, laissant 9 lieues à ouvrir. Je crois que ce chemin une fois ouvert seroit d'une grande utilité aux habitants de ce pays, nos enfans pourroient y être portés pour être baptisés, nos jeunes gens pourroient y aller pour se marier, nous pourrions y porter nos morts pour y être enterrés, nos malades pourroient aussi en recevoir de l'assistance.

Je suis fâché d'observer, avant de finir, que, pour les raisons sus-dites, près de trente familles ont laissé différens Townships pour aller dans l'ouest, ces deux dernières années ; et un grand nombre d'autres vont partir cet hiver.

UN PAUVRE FERMIER.

Mais ce que nous trouvons à redire à l'œuvre du gouverneur Craig est ceci : Son gouvernement savait bien trouver les ressources et employer le militaire pour aller chercher des denrées et des provisions à 75 milles de la capitale et améliorer le sort des pionniers de l'Est, mais il laissait dans l'isolement et à leur pro-

pre initiative les colons établis à quelques centaines de verges de Québec. La belle vallée de l'Etchemin se serait ouverte vingt-cinq ans plus tôt, si on lui eût donné la moitié des avantages qui furent accordés au pays avoisinant la rivière St-François.

Il faut avouer que les colons qui peinaient si rudement à l'arrière de Lauzon n'étaient pas de même race que ceux des cantons de l'est. C'est ce qui explique peut-être le profond oubli dans lequel le gouvernement les laissa. Quoi qu'il en soit, la route Craig, qui communique au fleuve St-Laurent, dans la paroisse de St-Nicolas, et traverse une partie de la seigneurie de Lauzon (1), fut une source de revenus et de prospérité pour cette dernière. On peut voir encore aujourd'hui cette belle route militaire qui se déroule à travers la campagne, et l'on ne peut trop admirer la solidité avec laquelle elle fut construite et la perfection de ses détails (2).

La route Craig ne fut pas plus tôt terminée que l'on y établit de suite une ligne régulière de diligence entre Québec et Boston. Ce fut la première établie en ce pays (3).

(1) On peut voir une bonne description du pays traversé par la route Craig dans le *Dictionnaire topographique* de Bouchette, vol. 2.

(2) Une station du chemin de fer du Grand-Tronc, dans la paroisse de St-Nicolas, porte aujourd'hui le nom de Craig's Road. C'est là qu'eut lieu, il y a quelques années, cette terrible rencontre entre deux convois, dont l'un portait plus de 300 pèlerins et où une vingtaine de personnes perdirent la vie.

(3) Voir *Gazette de Québec*, du 17 janvier 1811. On lit dans ce journal l'avis qui suit :

DILIGENCE DE QUÉBEC ET DE BOSTON

Le soussigné informe respectueusement le public que les diligences de Québec et de Boston commenceront à aller de Québec à Boston lundi, le 30 décembre prochain, à 4 heures du matin ; elles se rencon-

Dans le même temps (1810) M. Blackwood présenta un bill pour établir un passage entre Québec et la Pointe Levy (1).

Un des premiers effets produits par l'ouverture de la route Craig fut de faire tomber considérablement le prix des denrées sur le marché de Québec. Craig nous apprend que le bœuf qui s'y vendait 7½ deniers la livre put alors s'acheter à 4½ deniers et qu'un commerçant s'offrit même de contracter pour la ration des troupes à 3¼ deniers (2).

Il faut dire aussi que l'on avait depuis longtemps à se plaindre des habitants de la Pointe de Lévy qui accaparaient tous les produits des cultivateurs de la rive sud pour les revendre ensuite sur le marché de Québec à un prix exhorbitant.

Le *Canadien* du 6 janvier 1810 contient une communication intitulée : *Cantiniers de la Pointe Lévi,* où

treront à la ligne 45 degrés, à Stanstead, le mercredi suivant au soir, arriveront à Québec et à Boston le samedi de la même semaine, et continueront ainsi tout l'hiver. Comme les personnes établies dans les bois ont de très bons logements, et les diligences pourvues de bons chevaux et de bonnes voitures, et de bons conducteurs, le soussigné espère qu'il sera encouragé. Les places marquées pour les logements de la diligence, depuis la Pointe-Lévi jusqu'à St-François, sont comme suit : En partant de la Pointe-Lévi, on déjeunera chez M. Pope, à St-Nicolas, on dînera chez M. Palmer, au pont Craig, on soupera et logera chez M. Hall, dans le township d'Ireland, on déjeunera chez M. Brock, à Chester, on dinera chez M. Clarke, à la ligne de Shipton ; on soupera et logera chez le colonel Tilton, sur la rivière St-François, et de là à la ligne aux relais ordinaires.—On prendra les places dans la diligence chez le soussigné, près de la porte St-Jean, et chez John Palmer, sur le marché de la Haute-Ville. Le prix pour les passagers est de 6 d. par mille de Québec à Haverhill, de là jusqu'à Boston, 6 cents par mille.

JOSIAH STILES.

Québec, le 28 novembre 1811.

(1) *Journaux de l'assemblée*, vol. 18, p. 51.

(2) Lettre à Ryland du 10 septembre 1810. *Hist. du Canada* de Christie, VI, p. 157.



l'on trouve l'expression du mécontentement général qu'une pareille conduite avait crée dans le public :

On a vu dernièrement, affichée à la porte de l'église de la Pointe Lévi, dit le correspondant, une défense à toute personne résidant en cette paroisse d'acheter aucunes denrées pour le marché de Québec. Pour porter remède à un mal si invétéré et si préjudicieux aux intérêts et au bien-être du Public, je crois qu'il ne serait pas hors de propos d'en faire connaître l'origine. Il faut observer que le nombre des cantiniers établis dans la Pointe Lévi est prodigieux, on en compte jusqu'à 20, et si tous ceux qui ont dessein d'obtenir une licence réusissent, il parait que le nombre redoublera bien vite. Que si quelques-uns de ceux qui sont aujourd'hui licenciés ont embrassé cette profession pour y gagner leur vie par un commerce réglé et honnête, la plus grande partie ne s'y est engagée et ne s'en sert que comme d'une annonce pour tromper les gens et les duper. Peut-être aussi, vu leur nombre, ne pourraient-ils pas vivre autrement. Les habitants de toutes les paroisses au sud du fleuve depuis la Baie du Febvre, jusqu'à Rimousky, arrivent à la Pointe Lévi avec des denrées de toute espèce par convois de 10 et 15 voitures, ils arrivent toujours chez ces cantiniers avant que de se rendre chez leurs passagers ; plusieurs même d'entre eux ont les deux professions. Ces cantiniers ont toujours plusieurs parens et amis qui viennent à l'instant comme sans dessein. On boit, on parle, et on mêle dans le discours plusieurs paroles qui donnent à entendre à ces étrangers qui viennent de boire, que depuis quelques jours le marché est bien tombé, que les traverses sont devenues impraticables, qu'il est difficile de retirer en ville de l'argent de ceux à qui on a vendu, que tous les jours plusieurs y sont trompés etc., enfin on intimide si fort ces pauvres étrangers, qu'on a souvent leur butin au prix les plus médiocres, lequel butin est porté ensuite

sur le marché et vendu à des prix extraordinaires. Voici plusieurs cas de cette espèce, un de ces cantiniers achète dernièrement d'un habitant qu'il avait enivré, 3 porcs qu'il eut pour £3, il apporta peu après les deux plus petits au marché, les vendit £3, 17,6, et garda le plus gros pour sa maison.

Un autre vendit £10 deux porcs qu'il avait payés £5, un troisième eut un parti considérable de dindes pour 2 s. 6 la couple, qu'il vendit après à 9 et 10 s. On pourrait encore citer quantité de faits de cette nature, mais on se bornera seulement à faire observer que de tous les effets qui arrivent à la Pointe Lévi pour être portés au marché, une grande moitié est ainsi retenue et achetée dans ces cantines, soit que le cantinier achète à son propre compte, ou qu'il soit en société avec ses aides.

Concluons donc que si messieurs les juges à paix, lorsqu'ils siègeront pour qualifier les aubergistes, trouvaient à propos de reduire le nombre de ceux de la Pointe-Lévi, au lieu de l'augmenter, ils rendraient un service considérable au public.

Nous avons tout lieu de croire que le rapport ci-dessus est strictement vrai. Le mal qui résulte de la conduite de quelques-uns des aubergistes de la Pointe Lévi n'est pas le seul auquel on pourrait remédier, par un stricte examen du caractère et de la conduite de ceux qui font application pour avoir des licences pour détailler des liqueurs fortes. Il est notoire par exemple, que la loi, qui défend la vente des liqueurs fortes le Dimanche, est peu respectée. Qu'y aurait-il de plus aisé que de s'assurer de ceux qui sont dans l'habitude de violer cette loi ? Et puisque les licences ne doivent être accordées que sur le caractère de celui qui fait application, la violation de cette loi ne devrait-elle pas être regardée comme une tache dans le caractère, suffisante pour justifier le refus d'une licence ? Quelques personnes sont d'opinion que cette

loi devrait être rappellée. Si la loi ne peut-être mise en force, il vaudrait certainement mieux la rappeler. Telle qu'elle est à présent, elle a l'effet de recompenser la scélératesse. Les aubergistes honnêtes s'abstiennent de vendre le dimanche par respect pour la loi, et les autres obtiennent par là un plus grand nombre de pratiques et un profit additionel. Combien de temps le respect pour cette loi, ou pour toute autre, tiendra-t-il contre l'exemple d'une violation heureuse et profitable, c'est ce que nous laissons à déterminer à ceux qui sont plus particulièrement intéressés à maintenir le respect pour la loi (1).

L'ouverture de la route Craig, sans mettre immédiatement fin au trafic de brocantage et d'accaparement que le correspondant du *Canadien* signale, contribua cependant à délivrer le marché de Québec du joug trop pesant que lui faisaient subir les cantiniers de la Pointe de Lévy.

Disons, enfin, pour terminer ce chapitre, que c'est en 1809 que la maison Hamilton, si célèbre depuis dans le commerce et l'exportation des bois, commença son établissement, près du Saut de la Chaudière, à l'endroit qui prit dès lors le nom de New-Liverpool, en mémoire de la ville d'où ces riches marchands étaient originaires.

C'est le 31 août 1809 qu'Henry Caldwell consentit bail à George Hamilton de la grève de neuf arpents de front où celui-ci devait bâtir une fortune que l'on évalue aujourd'hui à plusieurs millions. Ce terrain formait partie de l'ancienne propriété du premier colon Eustache Lambert qui s'y était établi en 1666,

(1) Dans une lettre de M. Mâsse, curé de la Pointe de Lévy, du 31 janvier 1810, on voit qu'un marguillier avait fait payer l'amende à un individu qui exerçait la profession de cantinier pour avoir vendu de la boisson le dimanche.

et que son descendant Louis Joseph Lambert avait cédé à Caldwell quelque jours auparavant que Hamilton en fit l'acquisition (1).

Dans le même temps, Caldwell reprit des descendants du chirurgien Dejadon, sieur de la Codre, le terrain qu'ils possédaient au même endroit (2). Cette famille n'avait plus alors qu'un seul représentant dans le pays, Jean Dejadon, qui demeurait à Blairfindie près de Montréal. Le frère unique de ce dernier, François Dejadon, parti du Canada vers 1789 pour les îles, était péri en mer, en arrivant près des côtes de France.

C'est ainsi qu'en poursuivant cette histoire nous verrons bientôt les anciennes familles de la seigneurie disparaître pour faire place à de nouveaux arrivés, et les plus belles terres comme les sites les plus avantageux tomber entre les mains de propriétaires anglais qui en peu d'années y accumuleront des fortunes souvent colossales (3).

(1) Greffe Félix Têtu, 17 août 1809.

(2) 26 juillet 1809, grefle Têtu.

(3) Le 8 mars 1811, le grand voyer ouvrit et redressa le chemin qui longeait le fleuve dans l'endroit appelé déjà alors New-Liverpool jusqu'à l'établissement de MM. Hamilton & Co. *Frocès-verbaax des grands voyers*, vol. 14, p. 149.

Le 29 mars 1811, George Hamilton loue à Guillaume Dallaire, boucher, un emplacement ci-devant occupé par Andrew Murphy, à raison de 20 louis par an qu'il payera *en bon boeuf loyal et marchand*, au même prix que celui du marché de Québec. Dallaire pourra mettre une boucherie sur le quai de New Liverpool, dans le bassin de la Chaudière, et y vendre de la viande aux travailleurs et aux bâtiments par privilège à tous autres, (acte redigé par Malherbe, maître d'école). Dallaire était en société avec Jean-Bte. Carrier, et alla s'établir à Québec en 1818.

CHAPITRE TRENTE-CINQUIÈME

Mort d'Henry Caldwell (1810).—Son testament.—John Caldwell, onzième seigneur de Lauzon.—Il succède à son père comme receveur-général.—Il est fait conseiller législatif (1812).

Il n'y a pas de doute que le seigneur Henry Caldwell devait contempler d'un œil ravi l'ère de prospérité qui régnait alors dans la colonie du Canada et l'avenir plein de promesses qui s'ouvrait pour la seigneurie de Lauzon.

Depuis une dizaine d'années cependant, il avait laissé presqu'entièrement le soin de ses affaires à son fils John Caldwell auquel il avait donné, dès 1799, une procuration générale.

La mort de sa femme affecta péniblement le vieillard, et il vécut de plus en plus retiré dans sa retraite de Belmont.

En 1808, il fit nommer provisoirement John Caldwell à sa charge de receveur général (1).

(1) Les lettres patentes appointant ce dernier sont datées de Windsor le 19 novembre 1808. *Journaux de l'assemblée législative*, vol.

Rendu à l'âge de 75 ans, le vieux châtelain voyait arriver stoïquement la mort qui vint le chercher le 28 mai 1810 dans sa résidence de Belmont (1).

L'ancien receveur-général Henry Caldwell avait fait le 27 février 1799 (2), un testament par lequel il donnait à sa femme l'usufruit de Belmont et à elle et à son fils unique John, chacun la moitié de tous ses autres biens. La mort de sa femme en 1804 brisa ces dispositions testamentaires.

Après son décès, on trouva parmi ses papiers un testament olographe écrit de sa main, dont nous allons donner la traduction :

" Au nom de Dieu.—Amen.

" Je, Henry Caldwell, écuier, de Belmont près de Québec, étant sain d'esprit et de mémoire, que Dieu en soit béni, voyant l'incertitude de toute chose en ce monde et de la vie en particulier, fais et publie maintenant les présentes mon dernier testament revoquant tous ceux que j'ai pu faire auparavant.

" En premier lieu, je désire que mes funérailles soient aussi privées que possible et que l'on y fasse que la dépense nécessaire tel que le voudra la décence et ma façon de vivre sans aucune cérémonie inutile excepté celles voulues par les rites de l'église.

24, p. 343. Sir John Caldwell, du château Caldwell, en Irlande, baronet, et Richard French, de Busillon Lodge, dans le comté de Northampton, en Angleterre, se portèrent cautions pour lui pour £10,000 stg. Voir greffe Felix Tetu, le 20 septembre 1812.

(1) " Died on monday last at Belmont near this city, the honorable Henry Caldwell, one of His Majesty's legislative concillor for the province and receiver general of the provincial revenues." (*Quebec Gazette*, 31 mai 1810). Il fut enterré le 31 dans la cathédrale anglicane (*Registres de l'église anglicane*).

(2) Greffe de Felix Têtu.

" C'est de plus ma volonté, si ma mort arrive en été, que mon corps demeure dans mon lit jusqu'à ce qu'on n'en puisse plus supporter l'odeur. Si la mort a lieu en hiver, je désire que mon corps demeure pareillement dans mon lit cinq ou six jours et que l'on fasse du feu dans la chambre, à moins que l'odeur ne puisse plus être supportée.

" C'est ma volonté que mon corps soit alors confié à la terre dans la voûte que j'ai fait construire dans le cimetière à Québec et que mon cercueil soit placé près de celui de ma chère et bien-aimée femme Anne, afin que nos corps soient unis dans la mort comme nos pensées et nos affections l'ont été pendant la vie. J'ai confiance que si c'est la volonté divine nos âmes seront réunies dans sa demeure bénie pour ne plus jamais se laisser et cela par les mérites et l'intercession de notre divin Rédempteur.

" S'il arrivait que je meurs loin de Québec ou quelque part hors de la province, alors que l'arbre repose là où il sera tombé.

" En deuxième lieu, ayant toutes les raisons d'être satisfait de la conduite, de l'affection et du travail de mon cher fils John Caldwell, je lui donne et lègue tous mes biens tant réels que personnels après mes justes dettes payées et sujet aux legs, dons et restrictions qui sont ci-après mentionnés, savoir :

" Premièrement, c'est ma volonté que mon petit-fils Henry, ou tel autre de mes petits-fils qui pourront naître par la suite de légitime mariage et que mon fils John jugera le mériter le plus, hérite de la seigneurie de Lauzon.

" Quant au résidu de mes biens je le laisse à mon fils John confiant qu'il sera un bon administrateur pour l'avantage de ses enfants, sujet cependant aux dons qni suivent :

A ma petite fille Anne, je laisse *Sans Bruit* avec toutes ses dépendances tant en haut qu'en bas du côteau de Ste-Geneviève, non compris cependant le champ qui formait ci-devant partie de la ferme Cadet. Mon fils John aura le pouvoir de disposer de ces terres pour l'avantage de ma petite fille et il placera l'argent à intérêt jusqu'à ce qu'elle se marie. Mais si elle meurt fille, ou si elle se marie sans le consentement de son père, alors cette propriété retournera à son père pour le bénéfice de ses autres enfants. J'ai confiance, cependant, dans l'affection paternelle et les sentiments libéraux de mon fils John. Et si ma petite fille soutient le caractère d'une femme d'honneur, de principe et de vertu, il ne s'occupera pas des quelques fragilités inhérentes aux femmes. Si par sa conduite elle mérite son approbation jusqu'à son mariage ou jusqu'à ce qu'elle ait atteint l'âge de vingt cinq ans, alors il lui remettera la fortune que je lui lègue.

" Et vu que mon cher frère Frédéric, maintenant major général en service au Portugal, peut avoir souffert beaucoup dans les troubles qui existent là et peut perdre ses appointements ou une partie, ce qui le rendrait incapable de vivre de la façon qu'il a été accoutumé de le faire, c'est ma volonté que mon dit frère Frédéric Caldwell reçoive annuellement pendant sa vie naturelle la somme de deux cents louis sterling ou telle partie qu'il assurera sur son honneur recevoir en

moins sur les appointements qu'il avait l'habitude d'avoir avant la révolution du Portugal.

" Mon fils John donnera aussitôt que possible communication de cette partie de mon testament à mon frère Frédéric en quelque lieu qu'il pourra être.

" Item,—Je lègue à Madame Alice Simpson, petite nièce de ma chère femme, et à sa fille Annabella Simpson et à son fils Thomas Adolphus Simpson, cent louis sterling chacun.

" Item.—Je lègue à ma bonne amie mademoiselle Margaret Coffin une annuité de seize louis courant laquelle avec les vingt quatre louis qu'elle reçoit annuellement comme intérêt du constitut que je lui ai consenti formera une somme de quarante louis par année.

" Item.—Je lègue à ma bonne amie mademoiselle Sarah Taylor cent louis courant.

" Je lègue à mes bons amis Coll et madame Barnes, mademoiselle Christian Nairn, Edouard Bowen, écuier, procureur-général et madame Bowen sa femme chacun vingt louis courant afin d'acheter un anneau en mémoire de leur ami.

" Item.—Je lègue au docteur James Davidson tout ce qu'il pourra me devoir à ma mort et aussi vingt louis courant.

" Item.—Je lègue aussi à William Hamilton, neveu de ma chère femme, vingt louis courant, comme un témoignage de mon estime, afin qu'il achète un anneau en souvenir de moi.

" Item.—Je lègue aux pauvres qui avaient l'habitude de recevoir de moi pendant l'hiver chaque semaine une certaine aumône à chacun quarante schellings.

" Item.—Je lègue à ma chère nièce Eliza Caldwell fille de feu mon frère Sir James Caldwell cent louis sterling, comme marque de mon estime et de mon affection.

CALDWELL

" Et vu que mon frère Charles,un lieutenant dans la marine de Sa Majesté, est décédé en l'année 1776, dans un état voisin de la pauvreté, laissant une veuve et une fille unique dont j'ai oublié le prénom, et vu que je me fais reproche de n'avoir jamais fait des démarches pour m'informer de la condition où se trouvait cette fille, c'est ma volonté et je demande que mon fils fasse des recherches pour savoir ce qu'elle est devenue. Si elle est vivante ou si elle a laissé une famille je veux qu'elle reçoive la somme de deux cent louis sterling (1)."

Ce testament nous peint le seigneur Henry Caldwell tel qu'il était. Il y a dans cet acte de dernière volonté de la brusquerie et de l'originalité, mais ce qui domine par dessus tout c'est une tendre affection pour les siens, la marque d'un cœur compatissant et charitable, et un grand fonds de bienveillance.

Caldwell était ambitieux et il avait le droit de l'être. Compagnon d'armes de Wolfe, allié à une bonne famille d'Angleterre, il pouvait prétendre à une des premières positions dans la colonie.

(1) Ce testament olographe n'est pas daté. Dans la requête qui fut présentée au juge Kerr par John Caldwell il est dit qu'il fut écrit à Belmont dans le mois d'avril 1809. Le 5 juin 1810, le juge Kerr en permit la preuve et l'enregistrement. Voir au greffe de Québec, le registre des testaments olographes de 1789 à 1824, p. 266 et seq. On verra plus tard le procès que ce testament suscita.

Il semble que son franc-parler, sa liberté d'allure et son esprit un peu mordant lui aient nui auprès des gouverneurs.

Il n'y a pas à se cacher qu'il fut traité un peu cavalièrement, et l'on s'explique mal aujourd'hui pourquoi le titre de colonel honoraire lui fut refusé avec tant de persistance quand d'autres qui le méritaient moins que lui l'obtinrent si facilement.

Henry Caldwell était présomptueux et fier, mais il rachetait ces défauts par des qualités solides.

Il est à remarquer que c'est vis-à-vis de ses supérieurs que sa morgue s'exerçait de préférence.

C'est là la marque d'un homme qui manque de sens pratique.

Auprès de ses subordonnés le seigneur Caldwell était bon et compatissant. Il avait su se rendre très populaire parmi ses censitaires qui l'aimaient véritablement. Il est vrai de dire qu'il était pour eux comme un père et qu'il ne savait rien leur refuser. Il leur donna tous les moulins qu'ils voulurent avoir, il les aida à ouvrir et à entretenir des routes, à construire des églises, à fonder de nouvelles paroisses. Avec lui, presque jamais de procès pour régler un arriéré de comptes, mais des compromis à la mode antique d'où le *corvéable et taillable à merci* sortait toujours plus riche et plus heureux que lorsqu'il était entré.

Les largesses et les générosités du seigneur Caldwell sont passées dans la légende et son nom est encore vivace dans la génération qui va s'éteindre.

La brusquerie et l'originalité de Henry Caldwell étonneront sans doute parfois ceux qui liront ces

pages, mais à travers le voile de ses excentricités, ils apercevront, nous en sommes sûr, un grand cœur, un homme bien intentionné, désintéressé pour lui-même et capable du plus sincère dévouement pour la chose publique.

Voici en quels termes le gouverneur de la colonie, sir James Craig, annonçait la mort de Henry Caldwell, au ministre comte de Liverpool (1) :

Québec, 6 juin 1810.

" J'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie que M. Caldwell, le receveur général de cette province, est mort il y a quelques jours. J'ai nommé son fils, M. John Caldwell, pour lui succéder dans sa charge jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté soit connu. C'est un gentilhomme de grande respectabilité et je désire le recommander à la favorable considération de Votre Seigneurie.

" Toutes les précautions ont été prises relativement aux comptes de M. Caldwell et les meilleures mesures seront arrêtées pour les amener à un règlement final.

" J'ai donné à M. Caldwell une commission, sans laquelle on avait doute s'il serait prudent de lui permettre d'agir, mais elle est revocable à plaisir et ne pourra de la sorte causer aucun inconvénient."

Quoique le gouverneur Craig, aussitôt après la mort du titulaire Henry Caldwell,dit avoir donné une

(1) *Arch. du Canada*,série Q. vol. 112, p, 154, No. 19. Les comptes du receveur-général du 11 oct. 1808 au 10 avril 1809, étaient entre les mains de la trésorerie le 14 février 1810 (arch. du Can. Q. 113, p. 105). Ceux du 10 oct. 1809 au 28 mai 1810 étaient à la trésorerie le 9 janvier 1811 (Loc. cit. Q. 115, p. 24).

commission de receveur-général à John Caldwell, il semble cependant certain que ce dernier fut appointé dès le 19 novembre 1808. C'est la date que nous retrouvons dans tous les documents officiels.

Dès le 13 juin 1811, John Caldwell adressait aux lords commissaires de la trésorerie le mémoire qui suit, daté de Québec (1) :

" Votre mémorialiste représente humblement qu'il a été nommé receveur général du Bas-Canada par lettres patentes de Sa Très Excellente Majesté le Roi portant la date du 19 novembre 1808.

" Le salaire qu'il reçoit n'est que de quatre cents louis par an, ce qui n'est pas autant dans le cent louis que le receveur-général recevait avant 1794 alors qu'il n'y avait à faire aucune collection des taxes provinciales.

" Ce salaire de quatre cents louis par an, quoique originairement disproportionné peut-être à une position d'une telle responsabilité et pour laquelle on demande un si fort montant pour le fidèle accomplissement de ses devoirs, vaut la moitié moins qu'autrefois vu l'abondance qu'il y a maintenant du capital anglais dans la province, la dépréciation de l'argent qui s'en est suivi et l'augmentation énorme du prix de toutes les choses nécessaires à la vie.

" Le montant moyen de la dépense civile durant les années 1795, 1796 et 1797 n'était pas de plus de £28,000 et celui de la même dépense durant les années 1808, 1809 et 1810 est maintenant de £54,000.

(1) *Archives du Canada*, vol. 14, série Q. p. 196.

“ Votre mémorialiste est aujourd'hui obligé de tenir des comptes séparés des argents provenant des droits de quint, des lods et ventes, des rentes foncières et des impôts décrétés par l'acte du parlement anglais de la 14ème année du règne de Sa Majesté et des actes provinciaux des 33, 35, 41 et 45ème année du règne, sans compter les taxes et impôts provenant des droits sur les marchandises vendues par encan public dans les différentes parties de la province et les taxes sur tous les actes passés devant les notaires publics et tous les certificats des arpenteurs. Ces entrées sont des sommes qui varient de cinq schellings à cinquante louis. Avant 1794, la plus grande partie des provisions pour le paiement de la dépense civile étaient tirées de la caisse militaire par un ou plusieurs mandats du gouverneur par montants qui n'étaient pas moins que £2000.

“ Votre mémorialiste est obligé de tenir des comptes séparés avec des sous-comptables tels que les commissaires pour venir en aide aux personnes insensées, les commissaires chargés de la surveillance des maisons de correction dans les différentes villes et autres chargés de la dépense temporaire de l'argent public.

“ La variété et l'étendue des devoirs ci-dessus relatés font que l'allouance de cent louis qui est accordée pour payer le salaire des écrivains, la papeterie, le loyer du bureau, le bois et les autres dépenses contingentes est complètement insuffisante vu que votre mémorialiste est absolument obligé d'employer plus d'un écrivain.

“ Votre mémorialiste prie en conséquence Vos Seigneuries de vouloir bien avoir la gracieuseté de prendre ses remarques en considération et de lui accorder tel aide qu'elles jugeront à propos et équitable.”

Cette demande de John Caldwell fut fortement recommandée le 7 novembre 1811 par le gouverneur Prévost qui avait pris la place de Sir James Craig (1).

Quelques jours auparavant, le 22 octobre, le juge en chef Sewell, président du conseil législatif, ayant représenté au gouverneur que le grand âge et les infirmités de plusieurs conseillers nuisaient au service public, John Caldwell fut recommandé par Prévost à une de ces charges honorifiques en même temps que John Richardson, Jean-Baptiste Hertel de Rouville, Ignace Aubert de Gaspé, James Cuthbert, Charles-Gaspard de Lanaudière, Jacques Perreault et Charles William Prévost (2).

Afin de surveiller ses intérêts de plus près, John Caldwell, le nouveau receveur-général, partit lui-même pour l'Angleterre dans l'automne de 1811 (3).

Plusieurs raisons de premier ordre l'engageaient du reste à faire ce voyage. Il lui fallait trouver et donner des cautions pour la garantie de l'exécution de ses devoirs, obtenir une augmentation de salaire, pousser sa nomination au conseil législatif. Un dernier motif, et peut-être le plus important dans les

(1) *Archives du Canada*, vol. 114 Q. p. 195.
(2) *Archives du Canada*, série Q. 114, p. 182.
(3) Greffe Têtu. 28 avril et 1er mai 1810, procuration de John Caldwell à John Davidson et Edward Stuart. 15 février et 8 novembre 1811, procuration de John Caldwell à John Davidson pour agir à sa place comme receveur-général pendant son absence.
Archives du Canada, série Q. 116, pp. 1 à 32. Reddition des comptes de John Caldwell du 11 avril au 10 octobre 1811.

circonstances, c'était d'obtenir un règlement final des comptes de son prédécesseur.

Quand en 1800 le gouvernement prit possession des biens des jésuites, il nomma des commissaires pour les administrer, et M. Hale, l'un d'eux, fut chargé d'agir comme trésorier, mais il résigna aussitôt cet emploi, et le lieutenant gouverneur, Sir Robert Milnes, appointa à sa place Henry Caldwell. A la mort de ce dernier, le gouverneur Craig nomma son secrétaire H.-W. Ryland, pour lui succéder. L'ancien receveur-général avait alors en sa possession environ 9000 louis provenant du revenu de ces biens. Ryland aurait bien voulu avoir cet argent et il fit le voyage d'Angleterre dans ce dessein en 1811 (1).

" M. John Caldwell, le fils unique et l'héritier de Henry Caldwell, est maintenant en Angleterre, écrivait Ryland au ministre Peel, le premier février 1812, il peut vous dire le montant précis dont son père est comptable. Comme il est sur les lieux, il pourrait recevoir immédiatement les ordres du gouvernement au sujet de la disposition de cet argent."

Un remboursement immédiat de 9000 louis aurait fort embarassé John Caldwell dans les circonstances. Sa présence en Angleterre lui permit de faire agir des influences auprès des autorités, et le 19 février 1812 il recevait du bureau de la trésorerie la lettre qui suit (2) :

" Les lords commissaires de la trésorerie, comprenant qu'il y a entre vos mains une somme d'argent provenant des biens des jésuites du Bas-Canada et que vous

(1) Lettre de Ryland à Peel, datée d'Oxford le 1er février 1812. Voir *Hist. du Canada* de Christie VI, p. 261.
(2) *Hist. du Canada* de Christie, VI, p. 269.

tenez comme représentant de M. Caldwell qui avait l'emploi de trésorier de cette colonie, j'ai reçu ordre de vous demander d'avoir à déposer ce montant dans la caisse militaire du Canada, sous le plus court délai possible. En même temps, je désire que vous donniez à Leurs Seigneuries tous les détails concernant cette somme d'argent et quand elle a été reçue.

GEORGE HARRISON.

John Caldwell communiqua aussitôt cet ordre à Ryland qui en marqua son dépit en écrivant à Peel (1) qu'il avait bien peur que l'ordre donné à Caldwell mécontenta beaucoup les Canadiens. Cet argent, dit-il, que vous déposez dans la caisse militaire se trouvera ainsi détourné de sa véritable destination qui était d'aider aux dépenses du service civil.

D'un autre côté, cette décision de la trésorerie faisait l'affaire de Caldwell et lui donnait ample délai pour opérer remboursement.

Après avoir fourni au gouvernement de la métropole les cautions nécessaires pour garantir la fidélité de sa charge et obtenu des lettres patentes le nommant conseiller législatif, John Caldwell reprit le chemin du Canada.

Il n'avait pu réussir cependant à faire augmenter son salaire comme receveur-général, mais il était entendu que cette charge lui permettrait de réaliser des sérieux bénéfices ainsi que le voulait la coutume et et comme nous le verrons dans la suite de l'histoire. Quoiqu'il eut été nommé receveur-général dès 1800, John Caldwell avait continué de siéger à la Chambre d'Assemblée comme représentant du comté de Dor-

(1) 2 Mars 1812. *Hist. du Canada*, de Christie VI, p. 266.

chester. Le parti populaire n'avait pu encore obtenir l'inégibilité des fonctionnaires salariés du gouvernement.

Le premier août 1812, John Caldwell ayant été appelé par un mandamus du prince régent à siéger au conseil législatif (1), il dût résigner son mandat de député. Le 29 décembre 1812, Thomas Taschereau prêtait serment comme représentant de Dorchester (2). Son élection avait eu lieu par acclamation.

Avec son entrée au conseil législatif, John Caldwell abandonnait Dorchester à son ancien adversaire. Il entrait dans une vie et une atmosphère mieux faites pour ses goûts. Nous le suivrons bientôt sur ce nouveau théâtre.

Qui se serait douté, le 7 juin 1810, lorsque le gouverneur confirmait John Caldwell comme receveur-général des revenus de la province du Bas-Canada, à la place de son père décédé, que cette charge devait rendre son nom à jamais célèbre dans les annales du pays ? Qui se serait douté que cette seigneurie de Lauzon dont il héritait deviendrait un jour un des plus beaux apanages de la couronne ? Qui se serait douté, au mois de décembre 1812, lorsque le jeune seigneur, fier de son nom et de sa fortune, fit son entrée solennelle au conseil législatif qu'il serait chassé un jour de son enceinte et que la main royale qui avait approuvé sa nomination signerait sa condamnation ?

A quoi tiennent les honneurs, la gloire, la fortune !

(1) *Journal de l'Assemblée*, 1812, vol. 21, p. 88.
(2) Loc. cit., 1813, vol. 22, p. 13.

FIN DU TROISIÈME VOLUME



APPENDICE

PIÈCE No. 1

BAILLIS ET SOUS-BAILLIS DE LA SEIGNEURIE DE LAUZON

DE 1765 A 1775

Du secrétariat, le 28 de janvier 1765.

QUÉBEC,
à savoir :

Comme Son Excellence le gouverneur et le conseil de Sa Majesté ont constitué les personnes qui suivent, pour servir dans les emplois de baillis et de sous baillis dans les différentes paroisses de cette province, elles sont donc requises par obéissance à icelle, de se mettre incessamment en état d'exercer les dites charges, en prêtant les serments convenables, pardevant un ou plusieurs juges de paix de Sa Majesté les plus voisins de leurs habitations respectives, à faute de quoi ils répondront à leurs risques et périls.

Par Son Excellence,

I. Goldfrap, D. Séc. (1).

(1) *Gazette de Québec*, du 24 janvier 1765.

1765 (1).

BAILLIS

Pointe de Lévy	*St-Henri*	*St-Nicolas*
Michel Guay,	Michel Aubois,	Jos. Bergeron, fils
Charles Poiré,	Rémy Biton,	Joseph Demers,
Jacques Bégin,	P.-Noël Nadeau,	Louis Rousseau,

1765 (2)

Pierre Nolin,		Joseph Demers,
François Bourget,		Ls. Demers, père
Claude Girard,		J.-B. Demers.

1766 (3)

Pierre Drapeau,		
Ignace Samson,		
Jean Guay,		

1767 (4)

Joseph Samson,		Louis Damour,
Etienne Bégin,		Etienne Trudel,
Etienne Lemieux,		Baptiste Pluspais,

1768 (5)

Joseph, Samson,	Michel Aubois,	Louis Demers,
J.-B. Bégin,	Etienne Paradis,	J.-Marie Demers,
Jos.-Jean Guay,	C. Q. d. Laflamme,	Jos. Lorimier,

(1) Nomination du 24 janvier 1765. On lit dans la *Gazette* du 30 mai 1765 : François-Joseph Cugnet, grand voyer, étant informé que les baillis des différentes paroisses de la province ont mal interprété un article de sa lettre du 22 avril dernier, concernant les clôtures de grèves qu'il recommande de faire rétablir suivant l'ancien usage, les avertit que cet article ne doit pas seulement s'entendre que pour le retablissement des dites clôtures de grèves pour le grand chemin du Roi qui passe dans plusieurs paroisses le long des grèves, étant pour le bien des grands chemins qu'ils soient clos ainsi qu'il a toujours été d'usage.

(2) Nomination du 19 août 1765.

(3) 3 Novembre. *Gazette de Québec.*

(4) 17 Septembre.

(5) 8 Septembre.

1769 (1)

P.-Jacques Guay,
Etienne Samson,
Charles Bégin,
Michel Bourassa,
François Bourassa,
André Guay,
Michel Aubois,
Pierre Blais,
M. Gosselin,
Louis Demers,
C.-Frs. Boucher,
C.-Félix Boucher,

1770 (2)

P.-Jacques Guay,
Jacques Bégin,
Ignace Couture,
Michel Lecours,
Jean Carrier fils,
Louis Cantin,
Michel Aubois,
Louis Bégin,
Jacq. Letourneau,
J.-B. Demers,
Baptiste Drapeau,
Denis Frichette,

1771 (3)

Pierre Jacques Guay, bailli
Charles Etienne Bégin "
Charles Guay d. Moine "
Augustin Hallé, sous bailli
Michel Dusau, "
Baptiste Carrier, fils "
Jacques Tourneur, bailli
Jean Demers, sous-bailli
François Belavance "

1773.

Jacques Bégin, sous-bailli
Charles Bégin, "
Jean Couture, "
Ls. Carrier fils de Jean"
Ambroise Lecours "

Le 11 octobre 1774, le gouverneur fit publier l'avis suivant :

Son Excellence le gouverneur en conseil, ayant jugé inutile quant à présent, de constituer de nouveaux baillis ainsi qu'il a été fait ci-devant pour entrer en exercice le 29ème jour de septembre dans chaque année, il m'a été, à ces causes ordonné, d'en informer par cette voie tous

(1) 7 Septembre.
(2) 4 Octobre.
(3) 28 Sept.

les baillis et sous-baillis présentement en charge dans la dite province et de leur proscrire de continuer l'exercice de leurs charges jusqu'à nouvel ordre ; il leur est en conséquence ordonné d'y faire attention et de s'y conformer.

Par ordre de Son Excellence,

GEO. ALLSOPP. D. S.

Traduit par ordre de Son Excellence,

F.-J. CUGNET S.-F. (1).

PIÈCE NO 2.

Interrogatoire et réponses à propos de l'ouverture de la route de la Cabane des Pères (19 *mai* 1765) :

André Guay,	Consent au chemin comme nécessaire, pourvu qu'il aboutisse à la *Cabane des Pères*.
Joseph Lecours,	Absent.
Ambroise Lecours, Joseph Guay, Charles Guay, Etienne Bégin	Demandent le chemin.
Ignace Samson	C'est à faux que l'on a mis son nom sur la requête. Mais le chemin est à propos pour le public.
Jean Charest Joseph Lemieux Joseph Carrier	Demandent le chemin.
Charles Girard Antoine Girard	N'ont point signé la requête et ne demandent pas le chemin.
Laurent Leclerc	N'a point consenti à la requête et a dit non.
Louis Guay,	Absent : malade.
Pierre Bourget,	Demande le chemin.

(2) *Gazette de Québec*, du 21 Oct. 1774.

Charles Aubert, Joseph Aubert,	N'ont point consenti et ont dit non.
Jean Carrier, Louis Carrier, Joseph Fagot, Ambroise Charest,	Demandent le chemin.
Pierre Fagot,	Absent.
Charles Bégin,	A dit qu'il a toujours passé par ce chemin et n'a jamais été empêché.
Michel Turgeon,	N'a pu rien dire.
Pierre Drapeau,	A dit qu'il demande à passer comme il a toujours passé.
Joseph Fradet,	N'a pas besoin de chemin.
Claude Girard,	A dit que ce chemin ne lui parait pas avantageux.
Joseph Turgeon,	Ne demande point de chemin parce que si on lui refuse un chemin il attendra le beau temps pour aller à un débarquement aisé en cas de mauvais temps.
François Bourget,	Ne demande pas de chemin pour lui.
Baptiste Bégin,	N'a pas besoin de chemin.
Antoine Montagué, J. Carrier fils d'Ign. Louis Carrier, Charles Carrier,	Ne demandent pas de chemin pour eux.
Jean Noël,	N'a voulu rien dire.
Joseph Poiré,	Ne demande pas de chemin pour lui.
Pierre Turgeon,	Peut se passer de chemin.
Charles Carrier,	Demande à passer comme ça été de tout temps.
J.-Bte. Lefebvre,	Passera comme à l'ordinaire.
André Bégin, frère de Jacques	Dit qu'il n'est d'aucune utilité pour le public.
Louis Carrier,	A dit que le chemin lui était inutile quant à lui, mais qu'il pourrait être utile aux demandeurs.

François Guay,	A dit qu'il s'en était passé jusqu'à présent.
Louis Guay,	A dit que le chemin demandé serait utile pour le public.
Jean Guay,	A dit que ce chemin était utile et nécessaire d'autant plus qu'il s'est trouvé souvent dans le cas de ne pouvoir débarquer dans un autre endroit.
Louis Patry,	A dit que ce chemin serait avantageux surtout l'hiver et dans le vent de nord est.
Jacques Fournier,	A dit que ce chemin serait avantageux au public.
Joseph Bégin (frère de Jacques	A dit que ce chemin n'est pas commode pour le public.
Louis Lemieux,	A dit que, payant rente aux P.P. jésuites de *l'anse des Pères*, ce chemin pouvait faire tort à sa pêche l'été, mais pas l'hiver, c'est le commun embarquement.
Charles Bégin (cousin de Jacques)	A dit que ce chemin était nécessaire pour l'hiver.
Etienne Gély,	N'a voulu rien dire.
François Bourrassa, (capitaine de milice)	A dit que le chemin pour le public serait avantageux l'hiver.
Joseph Samson,	A dit de même.
Joseph Grenet,	A dit qu'il n'a aucune affaire à la ville.
Etienne Samson,	A dit qu'il ignorait si ce chemin pourrait être utile.
Jacques Guay,	A dit que ce chemin serait commode s'il était fait.
Ignace Lefebvre,	A dit que ce chemin serait avantageux pour le public, prenant de la *Cabane de Pères*.

Jacques Bégin, Jean Bte Bégin, Joseph Gély, Ambroise Samson, Jean-Bte. Duquet,	Ont dit que si les voix l'emportent pour le chemin demandé, ils y consentent pourvu qu'ils ne soient tenus à aucunes clôtures ni à l'entretien ni à la confection du chemin.
Michel Guay, bailli Charles Poiré, sous bailli	En leur âme et conscience, croient le chemin demandé avantageux au public.

PIÈCE NO 3.

INFORMATION DE JEAN-BAPTISTE CHASSEUR.

(*Canadian Archives, series B, vol.* 27, *p.* 501)

Jean-Baptiste Chasseur, of St-Vallier, miller. 13th march left his house with another man to go into town with Joseph Rogier or Boyd at dusk in a canœ with 200 lbs of flour aud 6 or 7 couples of turkeys, the 14th between 2 and 3 in the morning arrived in town, they were taken by a guard, kept till day and carried to the governor, the general asked how the people were affected, whether they remained quiet,or whether they took arms for us to which he answered there were some he could not tell the number perhaps on that side the river there might be about 200 canadians, he asked how the others were affected, he said they were very impatient and wished to have the affair finished one way or the other, he asked how many were the Bostonians, he had answered that he had not seen their list, some made them 2000 and some 6000 and some 8000, the general answered knew better than he did, he asked how many were at the guard at Pte. Levy answered some said 200, some 800 general, their numbers are very small they have not about 800 in all, general asked him if he came to town to take arms, he answered : No he then asked when he would return, he said when he pleased. The general told him he might return to a tavern where he might have what he wanted to eat and drink, answered he had

brought with him. After noon Mr Lanaudière, came to him and asked him if he knew Mr. DeBeaujeu and where he was on the Isle aux Grues would he promise to deliver him a letter, he answered he would. The governor sent for him and gave him a packet, three fingers thick and gave them five half sous for their trouble *for having come town and carrying the letter back*, went off 2 hours after dark, sunday I arrived at home and went down with M. Riverin to Isles aux Grues, returned to his own house, the next day Mr. Brayon came and told him it was a pardon from the court and a copy of a letter from general Arnold to governor of Montreal that had been transcribed and sent into town which discovered their situation and he had a commission to raise the men at their good will. Rivière came to him and told he must go to Augustin Bernier and disarm himself and LeBrun, he went with two Fourniers, two brothers and disarmed LeBrun and Bernier, he did took his arms in the morning and returned them to him at night, LeBrun said it was long he wished for that and had been working for it, he had a quantity of powder he would not sell to the Bostonians, which they were welcome to, he went home, Bailly the priest said the plot to cut off the guard at Pointe Lévy, they were to go in to town after, he observed this news retarded the operations or the guard was to be cut off St Joseph's, they were to go in six and seven under pretence of going for the congress, he saw several who had come into town through our camp and one Chabot who went from Orleans wrapped in a sheet offered to send a letter to his friends in Orleans to cut off the guard there. One Antoine Chabot of Orleans, knows one Blondin, disarmed LeBrun, he said he was glad of it. Dressed himself in clothes he said he had from gov't last fall, green and put a cockade in his hat, when his arms were returned he said he would go and join them and desired no better.

Germain Dionne saw fire, have an order in his hands from general Carleton of the 7th of februray which gave him his instructions to endeavour and raise men for them and with them come to P't Levy and cut off the guard.



PIÈCE NO. 4

LETTRE DU LIEUTENANT MACLEAN A LORD GERMAIN

(*Archives du Canada, série Q., vol.* 12, *p.* 39)

Quebec 10 may 1776.

My Lord,

I congratulate my King and Country on the appointment of Lord George Germain to be secretary of State to the American departement in times of such dangers and difficulties as those we now have.

A full and accurate detail of affairs here will be given Your Lordship by my brave honest friend colonel Caldwell who carries the general dispatches ; colonel Caldwell commanded the regiment of British militia who so bravely and so greatly contributed to defend Quebec, and it is but justice to say that his merit on this occasion deserves the greatest favours his King and country have made him the object of the vengeance and resentment of the rebells, for they burnt his houses and destroyed his property to a very considerable amount, all I shall say about myself is that I endeavoured to do my duty, and am happy that my endeavours have in some degree contributed to the glorious end that has crowned our endeavours with success. The moment the rest of the 29th regiment are arrived at Quebec with the 47th near in the river from Halifax, I hope we shall follow the rebells close at their heels, and not give them time to recuver from the panick and consternation that their late precitate retreat from Quebec has reduced them to. I have now My Lord a glorious prospect before us early in the season. I also hope we have had experience sufficient to convince us that our unactivity and want of spirit was what greatly contributed to the distresses to which this province has been reduced last year, timidity in the field my Lord is a dangerous matter, for I am convinced few generals capable of conducting a defensive war.

I have the honor to be with the most profound respect My Lord your Lordship's most humble and most obedient servant,

ALLAN MACLEAN.

Pièce No. 5

LETTRE DE CARLETON A GERMAIN

(*Archives du Canada, série Q. vol.* 12, *p.* 7)

Quebec 14th may 1776.

My Lord,

After the town had been closely invested by the rebels for five months and defeated all their attempts, the Surprise frigate, Isis and sloop Martin came into the basin the 6th instant.

As soon as that part of the 29th they had on board with their marines, in all about two hundred, were landed, they, with the greatest part of the garrison, by this time much improved, and in high spirits, marched out of the ports of St-Louis and St-John's, to see what those migty boasters were about ; they were found very busy in their preparatives for a retreat, a few shot being exchanged, the line marched forward, and the plains were soon cleared of those plunderers, all their artillery military stores, scaling ladders, petards etc., etc., were abandoned, the Surprise, Martin and a province armed vessel went up the river, when they also quitted the Gaspé, and the schooner Mary ; the rear of the rebels have halted at Dechambault, and the Surprise with the other two vessels, are a little upon the side of the Falls of Richelieu.

Thus ended our siege and blockade, during which, the mixed garrison of soldiers, sailors, british and canadian militia, with the artificers from Halifax and Newfoundland, shewed great zeal and patience under very severe duty, and uncommon vigilance, indispensable in a place liable to be storm'd, besides great labour necessary to render such attempts less practicable ; Notwithstanding tho inclement season they preserved good health and their spirits increased every day : A copy of my letter to general Home will inform your Lordship of our situation to the defeat of the rebels to the 31th of december.

For three months after they confined their operations to the preventing all supplies from coming to town,

and in burning our suburbs and shipping ; the latter have almost all escaped but the greater part of the suburbs of St-Rock and St-Jean have been burned, the remainder was brougth into town for fuel, which was much wanted.

The beginning of february the rebels again attempted to enter into a correspondence by a flag of truce, encouraged to it, I suppose, by a permission granted for the prisoners baggage to enter the town, but as they were told immediately to withdraw, unless they come to implore the kings mercy, they have not since returned.

Marth the 25th the advanced guard of a party raised by M. Beaujeu to relieve the town, was defeated, the rest dispersed ; the 31 st it was discovered that the rebel prisoners had formed a plot to escape, to seize the guard at St-John's gate, and let in M. Arnold, which was effectually disappointed.

The 4th of april the rebels opened a battery of four guns and one Howitzer from the opposite side of the river St Lawrence, and the 22 and another of two guns, and one Howitzer from the opposite side of the river St Charles, those were also intended to burn the town and shipping, from both they fired red hot bull ; the 23rd they attempted throwing some shells into town from a battery and the height opposite to port St-Louis, all those batteries were much damaged by our Artillery.

May the 3rd about ten at night a fire ship attempted to run into the cul de sac, where the greatest part of our shipping were laid up, but this also proved abortive, and she burnt to the water's edge without doing at the least injury ; it is supposed they intended a general assault, had they succeeded in setting fire to the ships and lower town.

I cannot conclude this letter without doing justice to lieutenant colonel Maclean, who has been indefatigably zealous in the king's service, and to his regiment, wherein he has collected a number of experienced good officers, who have been very useful ; colonel Hamilton, who commanded the battalion of Seamen, his officers and men discharged this duty with great alacrity and spirit, the same thing must be acknowledged of the masters inferior officers and seamen belonging to his Majesty's

transports, and merchant men detained here last fall; only one seaman deserted here the whole time; the militia british and canadian behaved with a steadiness and resolution, that could hardly have been expected from men unused to Arms, judges and other officers of governement as well as merchants, chearfully submitted to every inconvenience to preserve the town; The whole indeed upon the occasion showed a spirit and perseverance, that does them great Honour.

The 47th from Halifax, and the greatest part of the 29th are since arrived.

Major Caldwell, who commanded the british militia all winter, as lieutenant colonel commandant, and is bearer of these dispatches to your lordship, has proved himself a faithfull subject of His Majest'y's and an active diligent officer; he, and indeed almost every loyal subject, are very considerable sufferers by the present hostile invasion.

I am with respect your Lordship's most obedient and most humble servant,

GUY CARLETON.

PIÈCE NO. 6.

LETTRE DE LORD GERMAIN A CARLETON

(*Archives du Canada, série Q., vol.* 12, *p.* 44).

Whitehall, june 21 st 1776.

Sir,

I received on the 10th instant, your letter of may 14th, together with the copy of a letter which you wrote to general Howe on january the 12th.

The impossibility of sending succours to you sooner, having occasionned me great and constant anxiety, I could not but derive much pleasure from the perusal of the first paragraph of your letter, whereof you inform me of the arrival of the Surprize frigate, Isis and sloop Martin, in the Basin of Quebec on the 6th ulto, as I was confident that even the small reinforcement which those

vessels were able to convey to you, would be sufficient to raise the siege.

The state of readiness for action in which the succours found your garrison, as well as the ardour and alacrity with which you so directly marched out to attack the rebels, do you infinite honour. I sincerely congratulate you on the success of the day ; and am happy to have it in command from the King to inform you that your sovereign highly applauds the spirit, discretion and manly perseverance, which you have manifested in the defence of that important place.

His Majesty likewise much approves of the behaviour of the officers, soldiers, sailors, british and canadian militia and the artificers from Halifax and Newfoundland ; and orders me to acquaint you that it is His pleasure that his approbation be by you signified to them ; and also to the judges, the other officers of government, and the merchants, who have so chearfully sulmitted to inconveniences for long siege and blockade.

It will give you satisfaction to know, that colonel Hamilton, who, in your absence, with so much spirits stepped out of his own line in order to put that Garrison, into the best state of defence, and who, continuing there, by his example, excited the inhabitants to join him in the defence of it, has been honoured with the royal approbation, as have also lieutenant colonel Maclean and major Caldwell, capitains Law and McDougal.

PIÈCE No. 7

LES LORDS DU COMMERCE A CARLETON

(*Archives du Canada, série B, vol.* 37, *p.* 174.)

Whitehall, april 8th 1777.

Sir,

His Majesty having by his order in council referred to us Petition presented by lieut. colonel Henry Caldwell, praying for an exclusive priviledge to establish a ferry between Quebec and his seigneurie to the opposite shore,

upon certain conditions therein expressed, we have thought it proper before we offer any advice in the case to transmit to you a copy of the said Petition, and we do request of you to report to us your opinion whether the inconveniences therein set forth to have occurred to the publick in general, and to his Majesty's service in particular, are likely to be remedied and removed if the grant to Mr Caldwell should take place; and whether or not there are any local objections to his Majesty's being advised to comply with the prayer of the petition.

We avail ourselves of the same opportunity to inform you that the receiver general of his Majesty's revenues in Quebec have deputed Mr. Grant of St-Roc to officiate for him in his absence we thought if for his Majesty's service to recommend Mr. Grant to one of the vacant seat in the council where we hope he will prove an usefull and acceptable member and we shall wait your recommendation for the remaining vacancy.

So we bid you heartily farewell and are sir,

Your very loving friends,

Soame Jenyns,
Rambre Gascoyne,
Robert Spencer,
Whiteshed Keene,
S. Greville.

Piéce No. 8

LETTRE DE CARLETON A GERMAIN

(*Archives du Canada, série Q. vol.* 12, *p.* 170).

Québec 15th august 1776.

My Lord,

Your Lordship will herewith recive a list of His Majesty's legislative council of the province, which shews the present state thereof. It is scarcely probable I should this year recieve answers to the letters non transmitted, and therefore should the winter afford sufficient leisure to assemble the council, and form some regula-

tions for the place and good order of the country, I propose filling up the vacant seats therein in the following manner : major Henry Caldwell, who has met with many losses from the present disturbances, and for his services during the winter, should he return ; M. Longueuil a canadian gentleman of a good family, who exerted his best endeavours for the King's service, was taken prisoner at St Johns, and is detained as such in the colonies, should he return ; M. Dufils, colonel of the militia of of Montreal, and M. Baby major of that of Quebec, both of whom have shown the warmest attachement to the Kings service, through the whole course of the present commotion.

I am with due respect My Lord your Lordships most obedient and most humble servant,

GUY CARLETON.

PIÉCE NO. 9

CARLETON TO GERMAIN

(*Canadian archives, series Q. vol.* 13, *p.* 297)

Quebec 27th june 1777.

My Lord,

By my letter to your Lordship No. 11, you would learn that I judged major Caldwell, Messieurs Longueuil, Dufy and Baby, proper persons to fill the vacant seats in His Majesty's council of this province having distinguished themselves by a firm attachement to their duty during the late factious and rebellious times, at the same time I informed your Lordship my propose was to appoint such of those gentlemen as were in the province, or would return in time, thinking those reasons, besides their being otherwise well qualified, might have had some weight with your Lordship.

Lt.-colonel Caldwell is returned and informs me, he has a mandamus appointing him a member of the council, Mr Drummond tells me he has another, the board of

trade acquaints me that the receiver general of His Majesty's revenues in Quebec, having deputed M. Grant of St-Rock to officiate for him in his absence, they thought it for his Majesty's service to recommend his deputy to one of the vacant seats, and are so obliging as to say, they wait my recommandation for the remaining vacancy.

PIÈCE NO. 10

NOTES SUR LE GÉNÉRAL MURRAY

Murray, James (1752-1794), general, governor of Quebec and of Minorca, born about 1725, was fifth son of Alexander, fourth lord Elibank, and his wife Elizabeth, daughter of George Stirling, surgeon, and M. P. for Edinburgh city. He was brother of Henry Patrick Murray, fifth lord Elibank, and of Alexander Murray (1723-1777). There is some ambiguity in the date of his first commission, as there are several officers of the name undistinguishable in the entry and commission books. Probably he was the James Murray who, on 2 february 1740, was appointed second lieutenant in Vynyard's marines (Home Office Military Entrybook XVIII, 12). Henry Murray was lieutenant colonel of that regiment. In a memorial to Ligonier in 1758, James Murray states that he had then served nearly twenty years as a commissioned officer, and had been present with the 15th foot throughout all its service in the West Indies, Flanders, and Brittanny during the last war (addit. Ms. 21628, f. 302). These services included the Carthagena expedition and subsequent operations in the east of Cuba, the defence of Ostend in 1745 by a mixed force of british and austrians under count Chanclos, and the L'Orient expedition of 1748 (Cannon Hist. Rec. 15th Foot). At L'Orient Murray was captain of the grenadier company of the 15th, which attacked the French with great gallantry when many of the other troops shamefully misbehaved. Murray became major in the 15th in Ireland in the following year, and on 5 jan. 1751 purchased the lieutenant colonelcy. He commanded the regiment in the Rochfort



expedition of 1757, and was a witness for the defence at the ensuing trial of Sir John Mordaunt (1697-1780).

He took the regiment out to America in 1757, and commanded a brigade at the siege of Louisbourg, Cape Breton, in 1758. Wolfe wrote to lord George Sackville, afterwards Germain, from Louisbourg : Murray, my old antagonist, has acted with infinite spirit. The public is much indebted to him for great services in advancing... this siege. (Hist. M SS, Comm, 9th Rep. pt. III, p. 76*a*). Murray was one of the three brigadiers (Monckton and Townshend were the other two) under Wolfe in the expedition against Quebec. Wolfe appears to have had a high opinion of Murray, and singled him out for the most hazardous exploits of the campaign. (Wright, Life of Wolfe, p. 501). Murray commanded the left wing of the army in the battle on the plain of Abraham, 13 sept, 1759, where Wolfe fell. The city surrendered on 18 sep., when a council of war decided on its retention. Murray was left there with four thousand troops, while the rest of the army sailed away with the fleet, before the navigation of the St-Lawrence should be closed for the season. Murray spent the winter of 1759-1760 in active preparations for an expected siege, and his difficulties were numerous (cf. his manuscript journal from september 1759 to may 1760, printed by the Historical Society of Quebec in 1870). He was without funds, which had to be raised at 5 per cent, on the note of hand of the two senior officers : drunkenness and thieving were rife among the soldiers, and had to be met by special measures ; sickness was very prevalent. Knox, who was one of the garrison, says that during the first nine months of the occupation they buried a thousand men and had a daily average of an equal number sick, chiefly of scurvy (Knox, Hist. account, vol. II). Murray established a number of out posts round the city, repaired the defences, and mounted 132 pieces of cannon of all sorts upon them. On 26 april 1760 the French commander, De Levis, landed in the vicinity with a very superior force, and was menacing the out posts at Lorette and St-Foix. On 28 april Murray marched out with two thousand men and twenty guns, and attacked the French at Sillery with great

vigour, driving their first line in upon the second, and inflicting very heavy loss. The audacity of the attack with a force so inferior surprised the french, but the british were outnumbered three to one, and after losing one-third of their number were driven back into the city, which was forthwith besieged by an army of fifteen thousand men. A plan of the battle, showing the country round about Quebec, is in the british museum (Addit. M. S. 21686, ff. 61, 81). Walpole repeats the version of the affair current in London that Murray got into a mistake and a morass, and was enclosed, embogged and defeated (Walpole, letters, III, 317). The French batteries did not open upon the city until 11 may, and on 15 may De Levis, disheartened by the arrival in the St-Laurence of a naval squadron under Lord Colville, and the destruction of the french ships by some of the advanced frigates, raised the siege and retired precipitately to Montreal, where he joined the troops under De Vaudreuil. In accordance with orders from general Amherst (see Amherst, Jeffrey, Lord Amherst), Murray embarked on 10 june 1760 with all his remaining effective troops, 2,500 in all, for Montreal, the place of importance in Canada remaining in the hands of the french, whither columns from New-York under Amherst, and from Crown point under colonel William Hauland were converging. After a tedious voyage Murray landed on the island of Montreal on 7 sept., Haviland arrived the same evening and Amherst the next day. On 13 sept., 1760 De Vaudreuil's troops, which included all the french troops, remaining in the country, laid down their arms, and the dominion of Canada passed to the victors.

Murray was appointed governor of Quebec 27 oct. 1760 (War office, Privy Council, p. 21). He had been made colonel commandant of a battalion of the 60th royal americans 18 oct. 1759, and was promoted to major general 10 july 1762. He was accused of harshness in his government, and his severity was contrasted with the conduct of general Thomas Gage (1721-1787), in command at Montreal. A report of his government by Murray in 1762 is in the british museum (addit. M. S. 21667). When Canada was finally ceded to great Britain on the

peace of 1763, Murray was appointed on 21 nov. that year governor of Canada, a position he held till 1766. In sept. of the same year he suppressed, without resorting to extreme measures,a dangerous mutiny of the troops at Quebec, who, in consequence of a stoppage of supplies, threatened to march to New-York and lay down their arms to general Amherst. During Murray's administration the forms of goverment and the laws to be observed in the new colony were promulgated ; but his efforts to alleviate the discontent of the conquered population met with only partial success.

Representatives of the people were summoned to Quebec by the government in 1765 ; but the attempt to form a representative failed, owing, it is said, to the objection of the Roman catholics to the test-oath imposed by statute. Murray's efforts to conciliate the French Canadians incensed the british setlers, who accused him sacrificing their interest to French prejudices and petitioned for his recall. An inquiry in the house of lords after his return home in 1766 fully absolved Murray from these charges. Hist last years in Canada were troubled by the uprising of the indian tribes in the west, known as the conspiracy of Pontiac.

After his retirement from Canada in 1766, Murray was for a time on the irish staff. He was transfered from the royal americans to the colonelcy of the 13th foot in 1767, became a lieutenant general 25 may 1772, and in 1774 was appointed governor of Minorca, in succession to Sir George Howard. When war broke out with Spain, in 1779, a lieutenant governor was added to the establishment of the island, in the person of Sir William Draper, K. B. between whom and Murray there was want of accord from the first, and afterwards open rupture. In 1781 Minorca was threatened with a siege. Murray sent off his wife and family to Leghorn, and, shutting himself up in Fort St-Philip, prepared for a vigourous defence, on 20 Aug. he was, blockaded by a force of sixteen thousand French and Spaniards under the duc de Crillon, Murray's garrison consisted of 2,016 regular troops, four hundred of them being invalids (worn out soldiers), and all the troops more or less unhealthy and two hundred

seamen from the Minorca sloop of war, which had been scuttled and sank at the mouth of the harbour to bar the entrance. Despairing of reducing the place, which had very extensive bomb proof cover, De Crillon secretly offered Murray a bribe of a million sterling to surrender. Murray spurred the insult. When your brave ancestor, he wrote back to De Crillon under date 16 Oct. 1781, was desired by his sovereing,to assassinate the Duc de Guise, he returned the answer that you should have done when you were charged to assassinate the character of a man whose birth is as illustrious as your own or that of the Duc de Guise. I can have no further communication with you except in arms. If you have any humanity, pray send clothing for your unfortunate prisoners in my possession. Leave it at a distance to be taken for them, as I will admit of no contact for the future but such as is hostile to the most inveterate degree. De Crillon replied : your letter restores each of us to our place ; it confirms the high opinion I always had of you, I accept your last proposal with pleasure. On 5 Feb. 1782 Murray's garrison was so reduced by the ravages of scurvy that only six hundred men remained fit for duty, and of these five hundred were tainted with the disease. Such was the incommon spirit of the king's troops, that they concealed their disorder and inability rather than go into hospital ; several men died on guard after having stood on sentry, their fate not being discovered till called upon for the relief (Murray's despatch, see ann. reg. 1782, chap. X). A capitulation was arranged, and the remnant of the garrison, six hundied old and decrepit soldiers, two hundred seamen a hundred and twenty artillerymen, and forty-five corsicans, Greeks, Turks, Moors and Jews marched out between two lines of fourteen thousand French and Spanish troops, and laid down their arms of the glacis of George Town, declaring they surrendered to God alone, as the victors could not plume themselves on taking a hospital. After the return home of the troops Sir William Draper preferred a number of miscellaneous charges against Murray...twenty-nine in all...alleging,waste of public money and store, extortion, rapacity, cruelty, etc. Murray was tried by a general

court-martial presided over by Sir George Howard, which sat at the horse guards in november, december 1782 and january 1783. Contemporary accounts of the trial describe Murray... Old Minorca he was nicknamed, as looking very broken, but with all the remains of a very stout man, and quite the old soldier. The court fully and honourably acquitted Murray of all the charges prefered against him except two of trifle importance, some interference with auction dues in the island, and the issue of an order derogatory to his lieutenant governor...for which it sentenced him to be reprimanded. On the proceedings being submitted to him, the king was pleased to approve of the zeal, courage, and firmness with which general Murray had conducted himself in the defence of Fort St-Philip, as well as of his former long and approved services. The reprimand was dispensed with, and the king further expressed his concern that officer like Sir William Draper should have allowed his judgment to become so perverted as to bring such charges against his superior ! Lest some intemperate expressions of Draper should lead to a duel, the court dictated an apologry to be signed by Draper, which, after some difficulty, was acquiesced in by Murray.

Immediately afterwards a Mr Sutherland brought an action against Murray for illegal suspension from the office of judge of the vice-admiralty court in Minorca. Murray had offered to reinstate Sutherland on his making a certain apology. The matter had been referred home, and the king had approved Murray's action ; but a jury the king's approval notwithstanding found that Murray had acted arbitrarily and unreasonably, and gave domages against him to the amount of 5.000 pounds. Baron Eyre declared that it never occured to any lawyer to question the verdict (Term Reports, p. 538). On 6 may 1785, on a division by 57 ayes against 22 noes, the house of commons decided that the damages and Murray's costs be paid out of the public money.

Murray, who was made a full general 19 Feb. 1783, and colonel of the 21st fusiliers 5 june 1789, and was governor of Hull, died at his residence, Beauport house, near Battle, Sussex, 18 june 1794. A portrait, engraved by J. S. Weele, is mentioned by Bromley.

A namesake prodeceased him by a few weeks, major-general James Murray, M. P. colonel 72nd foot and governor of Fort William, who died 19 april 1794 (see obituary notice in Gent. Mag. 1794, pt. 1, p. 384, in which he is wrongly entitled the honble. James Murray).

Murray was twice married, first, to miss Cullen (she died at Beauport house, in 1779, without issue) ; secondly, to Anne, daughter of Abraham Witham, consul general of Majorca, by whom he had three daughters and one son, major general James Patrick Murray, C. B., sometime M. P. for Yarmouth. He was born in 1782, was disabled by a wound at the passage of the Douro in 1809, and died at Killincûre, near Athlone, Ireland, 5 Dec. 1834 (see obituary notice in Nav. and mil. Gaz, 13 Dec. 1834).

Cf. Forter's Peerage under Elibank ; biographies in Douglas's Peerage of Scotland (Wood), I, 528 30, and Appleton's Encycl, Amer.Biog. Also Cannon's hist. Rec, 15th Cambridgeshire Reg., Beatson's Naval and Military memoirs, Knox's Hist. account of the Campaign in America (London, 1769), Wright's Life of Wolfe, Parkman's Montcalm and Wolfe (London, 1884), Parkman's Conspiracy of Pontiac (London, 1851), Ann Registers under dates, Calendars of State Papers, Home office, 1760 6 and 1766-9, Proceeding of court martial, printed from Gurney's shorthand notes, and Draper's reply, printed separately, Walpole's Letters, chiefly vol. III. Many papers relating to Murray's administration of Canada and of Minorca are in the public Record office, London. Murray's general orders instructions, correspondance with the ministers, etc., when in America, are among the British Museum addit. Mss., chiefly in the Haldimand and New-Castle Papers ; but the indexing under Murray's name in the Haldimand collection is somewhat misleading. His papers are bound up with those of other general officers, covering the period 1758-78, but do not extend beyond the period of his own American command, which ended in 1766. Other material must be sought in the Public record office, numeros extracts from Murray's letters in the Marquis Townshend's Mss, are given in hist. Mss. Comm, 11th Rep. pt. iv ; and the existence of a number of his letters among the Marquis of Lansdowne's Mss, is noted in the 5th Report. H. M. C.



PIÈCE NO. 11

BANCS DANS L'EGLISE ST-JOSEPH EN 1791.

Du côté de l'épître, le long de la muraille

Banc du seigneur occupé par Etienne Bégin, Michel Bégin, Charles Girard, Michel Magnan, Augustin Hallé, Charles Rochon Bégin, Louis Levasseur, Jean Dusault, Joseph Carrier dit Rousteau, Veuve Ambroise Samson, Ignace Samson, Michel Halé, Jean Samson.

Du côté de l'évangile, le long de la muraille

Jean-Bte. Bégin, Jacques Dubois, Louis Robitaille, Joseph-Louis Guay, Veuve Valentin Poirot, Frédéric Carrier, Michel Lecour, Joseph Bourassa, Charles Poiré, garçon, Etienne Demers, Michel Bisson, Turgeon, Ignace Lambert.

Du côté de l'épitre, au milieu du 1er rang.

Le banc du capitaine ne paye rien, Jean Couture, Veuve Laurent Levasseur, Pierre-Bernard Lagueux, Michel Lemieux, Joseph Marie Lemieux dit Major, Veuve Charles Carrier, Joseph Samson, Jacques Bourassa, Louis Lemieux dit Langlois, Michel Lemieux, père, François Bourgette, père, François Samson, Joseph-Etienne Huard.

Du même côté, 2ème rang.

Joseph Roberge, François Bourassa, père, Veuve Jean Carrier, Michel Dusseault, père, Ignace Quantin, Charles Moine Guay, Joseph Couture, Charles Demers, Antoine Guay, fils, Jean Noël, Joseph Lambert, Pierre Baron, Jean-Bte. Huard, Charles Jacques Bégin.

Du côté de l'évangile, au milieu, 1er rang.

Jean Duclos, Louis Quantin, Veuve André Guay, Louis Miray, père, Ignace Couture, Antoine Carrier, Veuve Louis Carrier, Etienne Gely, Ambroise Bégin, Michel Poiré, Jean-Bte. Hallé, Jean Poiré, père, Joseph Poiré, François Bourgette, fils.

Du même côté, au milieu, 2ème rang.

Veuve Jacques Bégin, Jean-Bte. Charest, Jeannot Guay, Louis Hallé, Pierre Nolin, père, Etienne Demers, Jean-Bte. Bégin, le basque, Joseph-Jean Guay, Louis Marie Gaudreau, François Bonrassa, fils, Joseph-Jean Carrier, Benjamin Carrier, Ambroise Lecour, Josephte-Jean Guay.

Dans le jubé.

Thimothé Guay, Etienne Carrier, Joseph Lambert, Ignace Paradis, Pierre Drapeau, Charles Roberge, Jean-Charles Carrier, Jean-Bte. Corneaux, Louis Bourgette, Michel Carrier, Laurent Leclaire, Veuve Augustin Couture, Charles Brulot, Charles Cadoret, Veuve Joseph Bégin, Augustin Morin, Prisque Boucher, Veuve J.-B. Turgeon.

PIÈCE No. 12

ADMISSION OF HENRY CALDWELL AS RECEIVER GENERAL

(*Canadian archives, serie Q.*, *vol.* 69 1, *p.* 88).

At the Council Chamber in the Castle of St Louis; on Friday 25th july, 1794.

PRESENT.—His Excellency the Right Honorable Guy Ld. Doschester, Gov. and the Honorable François Baby, Thomas Dunn, and Pierre Panet, Esquires.

Henry Caldwell, Esq. Receiver General, sworn into Office.

His Lordship laid before the Board the report of committee of the whole council dated the 1st instant respecting the admission of Henry Caldwell, Esq. into the office of Receiver General for this Province. Ordered to be entered.

Council Chamber Quebec, Monday the 30th june 1794.

At a committee of the whole council.

PRESENT.—The honorable Thomas Dunn in the chair, François Baby and Pierre Panet Esquires.

Read a letter from Mr. Secretary Coffin dated this day to the address of the present chair man of this committee signifying that he was directed by his Excellency Lord Dorchester to send him the Royal Patent appointing Henry Caldwell Esquire Receiver General, to the end that the oath may be administered to him in presence of the members of the executive council and that the same may be registered in the Council Office—Whereupon the commission was read and the state oaths were administered to and subscribed by the said Henry Caldwell, who also made and subscribed the declaration against transubstantiation and was afterwards sworn well and faithfully to execute the duties of receiver general for this province according to the best of his knowledge and ability.

Ordered that the chairman report to His Excellency the Right Honorable Lord Dorchester Captain General and Governor in chief of the Province of Lower Canada.

Report of a committee of the whole Council upon the letter of Mr Secretary Coffin dated this day by your Excellency's order respecting the Receiver General.

The Committee being met and the said letter together with the Commission being read, Mr Caldwell took the oath and subscribed the Declaration as stated in the foregoing journal of these proceeding which they pray may be taken as part of their Report, which is humbly submitted to your Lordships great wisdom.

By Order,

THOMAS DUNN.

Chairman.

Council Chambers, Quebec 1st july 1794.

PIÈCE NO. 13

INVENTAIRE DES MEUBLES ET ORNEMENTS DE L'EGLISE DE ST-JOSEPH, EN 1799

Un grand calice d'argent doré en dedans, 150 livres ; deux ciboires 385 lbs ; un petit calice d'argent 700 lbs ; un soleil d'argent vermeil 500 lbs ; un encensoir d'ar-

gent avec sa navette, une paire de burettes et le bassin 600 lbs ; une autre paire de burettes aussi d'argent 30 lbs ; un boitier d'argent pour les Stes Huiles 50 lbs ; une croix d'argent pour les processions 1150 lbs ; un encensoir de cuivre et la navette. Une croix pour les processions de bois peinturé. Un bénitier et le goupillon de cuivre. Un autre bénitier et le goupillon d'argent. Quatre petits chandeliers de cuivre, Deux autres petits chandeliers argentés. Une garniture de chandeliers sculptu-rée argentée avec le Christ. Deux autres garnitures aussi argentées avec leur Christ pour les chapelles. Une autre garniture de bois peinturé. Deux garnitures de bouquet pour le grand autel. Une autre garniture plus simple pour les deux chapelles. Une bannière de damas rouge. Un dais. Six devants d'autel pour toutes les couleurs. Quatre autres doubles pour les chapelles. Onze chasubles complètes (1). Trois chapes, une blanche, une violette et une noire. Deux draps mortuaires, un neuf et un vieux. Une écharpe de satin blanc. Deux dalmatiques blanches pour diacre et sous diacre. Douze corporaux. Trois douzaines de purificatoires. Dix huit surplis. Huit aubes. Quatre cordons. Six nappes d'autel, douze amicts, douze lavabo, six nappes pour les communions, deux nappes pour la crédence, un grand tapis vert, un autre plus petit et vieux, un tapis pour le prie-Dieu, un tapis pour le banc d'œuvre, deux chandeliers argentés avec le Christ et deux bouquets pour le banc d'œuvre, deux petits Christ de bois, deux tabourets, deux chaises, quatre bancs à dossier, trois garnitures de toile d'indienne pour couvrir les trois autels, un escabeau, trois porte-feuilles pour quêter, deux petites tables pour l'usage du bedeau, un coffre fort de fer, huit robes de calmande noir pour les clercs, deux paniers pour le pain bénit, une paix d'argent, une clef d'argent pour le tabernacle, un voile de soirie rouge et garni de diamants pour le jeudi Saint, une couronne d'argent pour l'ostensoir, un porte Dieu d'argent, une petite chaudière de cuivre pour l'eau baptismale, un enfant Jésus très propre avec sa boîte, une boîte pour y mettre les bouquets de l'église, une grande armoire pour les ornements, une grande caisse

(1) En note : Deux autres neuves faites en 1809.

pour les devants d'autel, une boîte de ferblanc pour les hosties, un graduel, antiphonaire et psautiers grands pour les chantres, deux confessionnaux, deux réchauds, une cuve pour mettre le charbon, un grand chandelier pour le cierge pascal, une cuve pour l'eau bénite, deux boites pour les cierges, une garniture de fourcaux d'indienne pour tous les chandeliers argentés, une boîte pour le grand calice, une autre pour l'ostensoir, deux missels, un petit missel où sont seulement les messes pour les défunts, deux petits pupitres et leur tapis pour les deux missels, deux fanneaux de corne pour les processions du St-Sacrement, deux clochettes, deux glandons garnis de ruban pour la lampe.

N. B. On trouve un inventaire de livres et meubles consigné au vieux livre de compte, 1 mai 1774, M. Hubert curé. Il y est dit : Il parait par les inventaires de M. Mercereau et Moraud qu'il y avait aussi des meubles attachés à la cure, maintenant il n'y en a aucun. M. Berthiaume a reconnu l'inventaire fait par M. Hubert le 2 octobre 1775. Voir ce vieux livre de compte. Dans ce même livre, on trouve la copie de l'inventaire dressé par ordre de Mgr Briand et signé Moraud, ptre.

PIÈCE No. 14

ORIGINE DE LA FAMILLE SAMSON

Quelques journaux, entr'autres " l'Evangéline," ont prétendu que l'amiral Sampson, de la marine américaine, était d'origine acadienne. M. Placide P. Gaudet, le savant généalogiste des familles françaises de l'Acadie, nous communique, à ce propos, un intéressant article qui renverse la thèse de ces journaux et démontre à toute évidence que l'amiral américain n'appartient pas à la famille Samson, du Cap Breton. Ci suit cet article :

La tige de la famille Samson en Acadie fut Gabriel, né à Lévis, P. Q., en 1681 ou 1682. Il était issu du mariage de Gabriel Samson et de Françoise Durand.

Gabriel Samson, père, était fils de Toussaint Samson et de Catherine Chevalier, de St-Gratian, évêché de

Lizieux, en Normandie. Le 29 novembre 1609 il épousa, à Québec, Françoise Durand, et de cette alliance naquirent à Lévis six garçons et quatre filles. Le quatrième des garçons, Gabriel, émigra à Port-Royal, où le 7 avril 1704, il se maria à Jeanne Martin, fille de Barnabé Martin et de Jeanne Pelletray. Quelques mois après, il fut fait prisonnier avec sa femme et emmené à Boston. C'est là que naquit " Madeleine," sa fille ainée, le 9 janvier 1705. Leur captivité semble avoir duré plus d'un an. Gabriel Samson et sa jeune femme étaient de retour à Port-Royal à la fin de janvier 1706. Le 27 janvier de cette dernière année ils font baptiser Madeleine " née à Boston, le neuvième janvier mil sept cent cinq " dit le registre de Port-Royal. Cette Madeleine mourut en bas âge, avant 1713.

Voici les noms des autres enfants de Gabriel Samson et de Jeanne Martin :

Michel, né et baptisé le 12 juillet 1706. On dit qu'il y a des descendants au Petit DeGras et ailleurs au Cap-Breton.

Jeanne, jumelle, née et baptisée le 1er juillet 1708, et inhumée le 29 des mêmes mois et année.

Louise, jumelle, née et baptisée le 1er juillet 1708, et inhumée le 10 des mêmes mois et année.

Mathieu, né le 13 juillet 1709, et baptisé le lendemain. Il eut pour parrain le sieur Mathieu DeGoutin, lieutenant-civil et criminel de la province de l'Acadie, et pour marraine madame Bonaventure, femme du lieutenant du roi. Il se maria au Port Toulouse, à Claire Langlois, née à Port-Royal, le 13 mars 1710, de François Langlois et de Madeleine Comeau. D'après M. l'abbé G. M. LeBlanc, les Samson, de L'Ardoise, C. B., descendent de ce Mathieu.

Deux filles bessonnes, inhumées le 12 janvier 1712.

Madeleine, née 17 juin 1713, et baptisée le lendemain. Elle épousa un Martel, au dire de M. l'abbé LeBlanc.

Marie-Louise, née 10 juillet 1715, et baptisée le 6 octobre de la même année. Elle se maria, encore d'après M l'abbé LeBlanc, à Jean Pâté, dont les descendants sont à L'Ardoise et à Arichat.

Charles, né le 1er octobre 1717, et baptisé le 3 du même mois. M. l'abbé Leblanc dit que les descendants sont au Petit DeGras.

Jeanne, née 22 octobre 1719, et baptisée le 29 du même mois.

C'est le dernier acte de baptême des enfants de Gabriel Samson et de Jeanne Martin qu'on trouve sur les registres de la paroisse de St Jean-Baptiste de Port-Royal. Si Gabriel eut d'autres enfants ils ont dû naître au Port-Toulouse (aujourd'hui St-Pierre, au Cap-Breton), où cette famille émigra avec celle de François Langlois après 1719.

Lors de la dernière visite de M. l'abbé LeBlanc au collège Ste-Anne en mai dernier, j'avais par devers moi, grâce à une faveur spéciale obtenue par l'honorable A. H. Comeau, de la rivière de Meteghan, le volume des registres de Port Royal déposé aux archives du parlement à Halifax. Ce volume date de 1702 à avril 1727. Durant son séjour ici, Messire LeBlanc reçut des Etats-Wnis une lettre demandant des renseignements sur les Samson. Il prit tout ce qu'il y a dans le registre précité se rapportant à cette famille. Environ deux mois plus tard la presse anglaise annonçait que le père de l'amiral Sampson, de la flotte américaine, était natif de L'Ardoise. Je ne sais qui a pu faire cette découverte. Je voulus vérifier la chose au moyen des registres de L'Ardoise. J'écrivis donc au Révd. M. Macpherson, curé de cette paroisse, le priant de faire des recherches dans ses registres et de consulter les vieillards de sa paroisse. M. le curé Macpherson ne m'en voudra pas si je livre sa réponse au public. La voici :

L'Ardoise, ce 10 août 1898.

P. Gaudet, Ecr.

Cher monsieur,—J'ai reçu votre lettre. Je n'ai pas pu trouver la preuve que l'amiral Sampson était né à L'Ardoise. Personne ne se souvient d'une famille Sampson qui aurait laissé la place et remplirait les conditions requises pour faire cette preuve. Je suis porté à croire que l'amiral Sampson est natif des Etats de l'ouest.

Le nom Sampson apparait sur les registres de cette paroisse comme Samson, Sançon et Sampson. Je ne sais

pas que l'on fasse de la distinction entre ces noms. La forme écrite paraît dépendre du goût ou de la fantaisie de celui qui l'épelle.

Je suis, etc.,

H.-P. Macpherson, curé.

M. Gaudet nous envoie, en même temps que cet article, les numéros des 4 et 11 août du "North Western Catholic," journal publié à Sioux, Iowa, Etats-Unis, où il est dit que Sampson naquit en Irlande, dans le village de Galbally, dans le comté de Limerick.

Pièce No. 15

NOTE SUR LA FAMILLE LABADIE

A une assemblée des citoyens de la paroisse de Verchères, tenue dans la chambre d'école de la dite paroisse, le samedi, 25 juin 1796, sous la présidence de Pierre Chicoine, il fut résolu que l'on présenterait une adresse à l'honorable François Malhiot. Les MM. suivants furent nommés pour lui présenter cette adresse : les capitaines de la paroisse Joseph Amiot, Nicolas Milot, François Langevin et Louis Labadie, maître d'école.

Cette adresse et la réponse de Mailhot sont publiées dans la *Montreal Gazette* du 4 juillet 1796.

Au greffe du notaire Saillant à Québec, voir sous la date du 9 août 1773, une vente par Charles Madeleine Dufrost, ptre, curé de la Pointe de Lévy, à Joseph Boucher de la Broquerie, de tous ses droits dans les seigneuries de Boucherville et de Varennes.

Pièce No. 16

NOTE SUR LA FAMILLE ROUER DE VILLERAY

Voir au greffe du notaire Jean-Claude Panet, sous la date du 3 octobre 1748, une vente par les héritiers de Villeray à Berthelot, de la grande Prairie, située au nord de la Grande Allée à Québec.

Au greffe d'Alexandre Dumas, notaire à Québec :

18 août 1788.—Mariage de Louis Douville à Delle Rouard de Villeray.

30 avril 1789.—Résiliation de donation par Dme Borgne à Madeleine de Villeray.

Même date.—Donation par la veuve de Villeray à sa fille et à son gendre Joseph Verret.

Au greffe de Michel Berthelot, notaire à Québec :

29 décembre 1799.—Testament de Marie Anne le Borgne Belisle, veuve Augustin Rouer, et codicille du 11 janvier 1804.

Pièce No. 17.

COMMISSION A JOHN CALDWELL, DE RECEVEUR-GÉNÉRAL DU BAS-CANADA.

George Trois, par la Grâce de Dieu Roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.—A tous ceux à qui ces présentes parviendront, Salut : Vu que par un Acte du Parlement, passé dans la quatorzième année de notre Règne, intitulé " Acte pour " établir un fonds pour aider à défrayer ultérieurement " les dépenses de l'administration de la Justice et le sou- " tien du Gouvernement civil dans la Province de Qué- " bec en Amérique," il est entr'autres choses statué, que depuis et après le cinquième jour d'avril mil sept cent soixante-et-quinze, certains droits imposés par Sa Majesté Très Chrétienne, sur les Liqueurs et Marchandises importées dans la dite Province de Québec et exportées d'icelle, seroient et étoient discontinués par icelui, et qu'au lieu et place d'iceux, depuis et après le dit cinquième jour d'avril mil sept cent soixante et quinze, il seroit levé, prélevé, perçu et payé à nous, nos héritiers et successeurs, certains autres droits pour et sur certains effets mentionnés au dit Acte, qui seroient importés ou apportés dans aucune partie de la dite Province, en sus de tous autres droits alors payables dans la dite Province, par aucun Acte ou Actes du Parlement, et que tous les argens qui proviendroient des dits droits, excepté les dépenses

nécessaires pour les lever, prélever, percevoir, recouvrer et payer, et en rendre compte, seroient payés par le Collecteur de nos Douanes entre les mains de notre Receveur-Général dans la dite province pour le tems d'alors, et seroient employés en premier lieu à pourvoir d'une manière plus certaine et proportionnée à défrayer les dépenses de l'administration de la Justice et du soutien du Gouvernement Civil dans la dite Province, et que notre Grand Trésorier ou les Commissaires de notre Trésorerie, ou trois ou plus d'entr'eux pour le tems d'alors, auroient pouvoir d'ordonner, de tems à autre, par *Warrant* ou *Warrants*, sous leurs seings, que tel argent provenant des dits droits soit employé à défrayer les dites dépenses et que le résidu des dits droits restera et sera réservé entre les mains du dit Receveur Général de Sa Majesté, à la disposition future du Parlement ; Et vu que par le dit Acte il est de plus statué, que depuis et après le dit cinquième jour d'avril mil sept cent soixante et-quinze, il sera aussi levé, prélevé, perçu et payé à notre Receveur-Général de la dite Province, pour l'usage de nous, nos Héritiers et Successeurs, un droit d'un louis seize schelings sterlings pour chaque Licence qui sera accordée à quelque personne ou personnes que ce soit, pour tenir une Maison ou toute autre Place d'Entretien public, ou pour détailler du Vin, de l'Eau de vie, du Rum ou toutes autres liqueurs fortes dans la dite Province, et aussi une pénalité de dix louis pour toute personne tenant aucune telle Maison ou Place d'Entretien, ou détaillant telles Liqueurs sans Licence, moitié de laquelle, lorsqu'elle sera recouvrée, sera aussi payée entre les mains de notre dit Receveur-Général pour notre usage ; Et vu qu'il est aussi pourvu par le dit Acte, que rien de contenu au dit Acte ne s'étendra ni ne sera censé s'étendre à discontinuer, terminer ou annuler aucune partie des Revenus Territoriaux ou Casuels, Amendes, Rentes ou Profits quelconques qui étoient réservés et appartenoient à Sa Majesté Très-Chrétienne, avant et lors de la Conquête et Reddition d'icelle à nous, mais qu'iceux et chacun d'iceux demeureroient et continueroient à être levés, perçus et payés en la même manière que si le dit Acte n'eût jamais été fait ; Et vu que nous avons jugé à propos, par un ordre fait en

notre Conseil Privé, le dix-neuvième jour d'Août mil sept cent quatre-vingt-onze, de partager notre Province de Québec en deux Provinces séparées, qui devoient être appelées la Province du Haut-Canada et la Province du Bas-Canada, par une ligne commençant à une borne en pierre sur le bord nord du Lac Saint François, à l'Anse à l'Ouest de la Pointe à Baudet, dans la limite entre le Township de Lancaster et la Seigneurie de la Nouvelle Longueuil, courant le long de la dite limite dans la direction de Nord, trente-quatre degrés Ouest, jusqu'à l'angle le plus à l'ouest de la dite Seigneurie de la Nouvelle Longueuil, de là le long de la borne du Nord Ouest de la Seigneurie de Vaudreuil, courant Nord vingt cinq degrés Est, jusqu'à ce qu'elle arrive à la Rivière Outaouais, montant ensuite la dite Rivière jusqu'au Lac Témiskamingue, et du haut du dit Lac par une ligne tirée au vrai Nord jusqu'à ce qu'elle arrive à la ligne de la Baie d'Hudson ; la Province du Haut-Canada devant comprendre toutes les Terres Territoires et Isles situés à l'Ouest de la dite ligne de division qui faisoient partie de notre dite Province de Québec, et la Province du Bas-Canada devant comprendre toutes les Terres, Territoires et Isles situés à l'Est de la dite ligne de division qui faisoient partie de notre dite Province de Québec ; Et vu que par un autre Acte passé dans le trente et-unième année de notre règne, intitulé " Acte qui rappelle certaines parties d'un Acte " passé dans la quatorzième année du règne de Sa Majesté, " intitulé " Acte qui pourvoit plus efficacement pour le " Gouvernement de la Province de Québec, dans l'Amé- " rique Septentrionale," et qui pourvoit plus amplement " pour le Gouvernement de la dite Province," il est statué, que tous les Lois, Statuts et Ordonnances qui seroient en force le jour qui seroit fixé en la manière ordonnée par le dit Acte pour le commencement d'icelui dans les dites Provinces, ou l'une ou l'autre d'icelles, ou dans aucune partie d'icelles, respectivement, demeureroient et continueroient dans la même force, autorité et effet, dans chacune des dites Provinces respectivement, comme si cet Acte n'eût pas été fait, et comme si la dite Province n'eût pas été divisée ; excepté en autant qu'ils seroient abrogés ou changés par le dit Acte, ou en autant qu'ils seroient

ou pourroient être, en quelque tems que ce fût ci-après, abrogés ou changés, en vertu et sous l'autorité du dit Acte, par nous, nos héritiers et successeurs, par et de l'avis et consentement des Conseils Législatifs et des Assemblées des dites Provinces respectivement, ou en autant qu'ils pourroient être abrogés ou changés par les Lois ou Ordonnances temporaires qui pourroient être faites en la manière y spécifiée ; Et vu que, par nos Lettres Patentes, sous notre Grand Sceau de la Grande-Bretagne, en date du septième jour de Juin ou environ, dans la trente-troisième année de notre règne, nous donnons et accordons à notre fidèle et bien-aimé Henry Caldwell, Ecuyer, l'Office de Receveur-Général de tous et chacun des Revenus, Droits, Impôts, Pénalités, Revenus Territoriaux et Casuels, Amendes, Rentes ou Profits, (nos Revenus de Douanes exceptés), accrus et à nous dus, ou qui pourront accroître, et nous être dûs dans notre dite Province du Bas Canada, et de tous les arrérages d'iceux, durant notre plaisir, ainsi qu'il paroîtra plus amplement et en détail par nos dites Lettres Patentes, en y ayant recours :—Sachez maintenant que nous avons révoqué et terminé, et par ces présentes révoquons et terminons nos dites Lettres Patentes sus récitées, et toutes les clauses, articles et choses y contenues ; Et sachez de plus que mettant une confiance particulière dans l'habileté, la fidélité et la circonspection prudente de notre fidèle et bien-aimé John Caldwell, Ecuyer, de notre grâce spéciale, science certaine et propre mouvement, nous avons donné et accordé, et par ces présentes donnons et accordons au dit John Caldwell, l'Office de Receveur-Général de tous et chacun des Revenus, Droits, Impôts, Pénalités, Revenus Territoriaux ou Casuels, Amendes, Rentes ou Profits ci devant mentionnés, (nos revenus de douanes exceptés), accrus et à nous dus, ou qui pourront accroître et nous être dus, dans notre dite Province du Bas-Canada, et de tous les arrérages d'iceux, et aussi tous et chacun des Revenus, Droits, Impôts, Pénalités, Revenus Territoriaux ou Casuels, Amendes, Rentes ou Profits, (excepté ce qui est ci-devant excepté), qui seront ou pourront ci-après devenir payables dans la dite Province, et faisons, établissons et constituons par ces présentes le dit John Cald-

well Receveur-Général de tous et chacun des Revenus, Droits, Impôts, Pénalités, Revenus Territoriaux ou Casuels, Rentes ou Profits ci-devant mentionnés, (excepté ce qui est ci-devant excepté,) accrus et à nous dus, ou qui pourront accroître et nous être dus, dans notre dite province du Bas Canada, et de tous les arrérages d'iceux, et aussi de tous et chacun des Revenus, Droits, Impôts, Pénalités, Revenus Territoriaux ou Casuels, Amendes, Rentes ou Profits, (excepté ce qui est ci-devant excepté), qui seront ou pourront ci après devenir payables dans la dite Province ; lesquels dits Revenus, Droits, Impôts, Pénalités, Revenus Territoriaux ou Casuels, Amendes, Droits ou ou Profits, et tous arrérages d'iceux, qui seront ainsi reçus, seront payés et employés à défrayer les dépenses de l'administration de la Justice et du soutien du Gouvernement Civil dans la dite Province, conformément à tel *Warrant* ou *Warrants*, que le dit John Caldwell recevra, de tems à autre, de notre Grand Trésorier, ou des Commissaires de notre Trésorerie, ou de trois ou plus d'entre'eux pour le tems d'alors ; et pour mieux encourager le dit John Caldwell dans l'exécution de son dit Office, nous avons donné et accordé, et par ces présentes donnons et accordons au dit John Caldwell les appointemens annuels ou allouance de quatre cents livres, argent légal de la Grande Bretagne, à commencer du jour de la date de nos présentes Lettres Patentes, lesquels seront retenus sur les argens provenant des dits Revenus qui seront reçus ou perçus par lui durant le tems qu'il continuera dans le dit Office. Pour le dit Office de Receveur-Général des Revenus et de tout ce que ci dessus, avoir, tenir, exercer et jouir par lui le dit John Caldwell, avec les dits appointemens ou allouance de quatre cents livres par année durant notre plaisir. Pourvu néanmoins, et c'est notre plaisir et volonté expresse, que le dit John Caldwell, avant d'entrer dans l'exécution du dit Office, ou d'en recevoir les appointemens, donnera ou fera donner, dans notre Cour de l'Echiquier dans cette partie de notre Royaume-Uni de la Grande Bretage et de l'Irlande appelée Angleterre, de bonnes cautions au gré des Commissaires de notre Trésorerie ou de notre Grand Trésorier de la Grande-Bretagne pour le tems d'alors, pour la

somme de dix mille livres en tout, et passera une obligation ou des obligations au gré des Commissaires de notre Trésorerie ou de notre Grand Trésorier de la Grande-Bretagne pour le tems d'alors, pour la même somme de dix mille livres, payables dans notre Province du Bas-Canada, s'obligeant à rendre dûment compte dans notre Echiquier, suivant la pratique d'icelui, et à répondre à nous, à nos héritiers et successeurs de tous les argens qu'il aura reçus en vertu du dit office ; et nous ordonnons, enjoignons et commandons par les présentes au dit John Caldwell de tenir, de tems à autre, des comptes en écrit vrais et fidèles de tous les dits Revenus, Droits, Impôts, Pénalités, Revenus Territoriaux ou Casuels, Amendes, Rentes ou Profits dont il est par le présent fait Receveur-Général comme susdit, et de nous rendre compte, dans notre Echiquier, à Westminster, suivant la pratique d'icelui, de tous les argens qu'il aura reçus en vertu de ces présentes, et nous enjoignons et commandons à l'Auditeur ou aux Auditeurs à qui il appartient maintenant, et à qui il appartiendra alors, de prendre en conséquence, de tems à autre, ces Comptes de notre dit Receveur-Général ; et nous déclarons par le présent que notre Plaisir et notre Volonté Royale est que le Reçu ou les Reçus du dit John Caldwell soient des décharges suffisantes, de tems à autre, pour quelque Revenu, Droit, Impôt, Pénalité, Revenu Territorial ou Casuel, Amende, Rente ou Profit que ce soit, ou pour les arrérages d'iceux, à la personne qui les payera ; et nous donnons et accordons au dit John Caldwell comme susdit, plein pouvoir et autorité de lever, recueillir et recevoir les dits Revenus, Droits, Impôts, Pénalités, Revenus Territoriaux ou Casuels, Amendes, Rentes ou Profits, et chacun d'iceux, de toutes personnes quelconques sujettes au payement d'iceux, et, si besoin est, d'en poursuivre le recouvrement, ainsi que tous les arrérages d'iceux, par toutes les voies et mesures justes et légales par lesquelles toutes personnes en même et pareil office les ont poursuivis et recouvrés, ou pourroient légalement les avoir poursuivis et recouvrés ; et de plus nous enjoignons et commandons par le présent à tous les Gouverneurs, Lieutenant-Gouverneur, Commandans en Chef, et à tous nos autres

Officiers dans la dite Province, d'en prendre connaissance et d'aider et assister le dit John Caldwell dans la due exécution du dit office dans toutes les choses convenables ; et enfin par ces présentes nous consentons et déclarons que nos présentes Lettres Patentes ou l'enregistrement d'icelles, seront, en toutes choses, bonnes, fermes, valides, suffisantes et efficaces en Loi, nonobstant toute mauvaise récitation, ou toute récitation qui ne seroit pas assez ample dans les dites lettres Patentes, ou nonobstant toute autre omission, imperfection, défaut, matière, cause ou chose en quelque manière que ce soit contraire à icelles. En foi de quoi nous avons fait rendre patentes nos présentes Lettres. Témoins nous-mêmes à Westminister, ce dix-neuvième jour de Novembre, dans la quarante neuvième année de notre règne.

Par ordre sous le Sceau Privé,

WILMOT.

Enregistré au Bureau du Secrétaire de l'Echiquier de Sa Majesté à Westminster, dans le terme de la Saint-Michel, dans la quarante-neuvième année du Roi George Trois.

(Signé) TAYLOR

Commission nommant John Caldwell, Ecr., Receveur Général du Patrimoine Royal, et des Revenus de la Province du Bas Canada.

J.-H. Craig, Gouverneur.

George Trois, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.—A tous ceux qui ces présentes verront et peuvent s'y trouver en aucune manière concernés, Salut :—Vu que par nos lettres patentes sous le Grand Sceau de la Grande-Bretagne, datées de Wesminster, le septième jour de juin, dans la trente-troisième année de notre Règne, nous avons donné et accordé à Henry Caldwell, Ecuyer, l'emploi de Receveur-Général de tout ce qui peut faire partie du Patrimoine Royal, des Rentes, Revenus, Amendes, Taxes, Dîmes, Droits, impôts, Profits et Casuels, de quelque nature qu'ils soient, (à l'exception des revenus des Douanes) qui nous appartiennent, provenant

alors et nous étant dus dans notre dite Province du Bas-Canada, ainsi que de tous les arrérages dus sur iceux, et aussi de tout ce qui peut faire partie de tels revenus, droits, impôts, pénalités, revenus casuels et territoriaux, amendes, rentes et profits, (excepté tel que ci dessus exprimé) qui peuvent ou pourroient ci après devenir payables dans la dite Province ; jouir et tenir le dit emploi par lui le dit Henry Caldwell, durant notre bon plaisir ; Et vu que le dit Henry Caldwell, est depuis peu décédé : Sachez donc, que reposant confiance spéciale dans l'habileté, fidélité et circonspection prudente de notre fidèle et bien aimé John Caldwell, de la cité de Québec, dans notre Province du Bas Canada, Ecuyer, donnons et accordons, de notre science certaine et propre mouvement, et par ces présentes donnons et accordons au dit John Caldwell le dit emploi de Receveur-Général pour tout ce qui peut faire partie des revenus, droits, impôts, pénalités, revenus, casuel et territorial, amendes, rentes, ou profits ci-dessus mentionnés, (à l'exception des revenus de nos Douanes) provenant et nous étant dus, et qui peuvent provenir et nous devenir dus, dans notre dite Province du Bas-Canada, ainsi que tous les arréra-dus sur iceux, et aussi de tout ce qui peut faire partie de tels revenus, droits, impôts, pénalités, revenus casuels et territoriaux, amendes, rentes, ou profits, (excepté ceux ci-devant exprimés)qui seront ou pourront ci après devenir payables dans notre dite Province du Bas Canada ; pour avoir, tenir, exercer et jouir du dit emploi de Receveur Général des revenus et premises susdits, par lui, le dit John Caldwell, durant notre bon plaisir, ensemble tout ce qui peut concerner les appointemens, droits, profits, privilèges, et avantages qui dépendent de, ou peuvent en aucune manière appartenir au dit emploi, et d'une manière aussi pleine et aussi ample que celle dont jouissoit le dit Henry Caldwell, lorsqu'il tenoit le dit emploi. Pourvu toujours, et nos présentes Lettres Patentes sont accordées à condition que le dit John Caldwell fasse sa résidence et réside vraiment dans notre dite Province du Bas-Canada, et là y tiendra et remplira les devoirs du dit emploi en personne, excepté dans le cas de maladie ou d'incapacité.

Et nous ordonnons, requérons, commandons par les présentes au dit John Caldwell, de tenir de vrais et fidèles comptes par écrit, de tous les dits revenus, droits, impôts, pénalités, revenus casuels ou territoriaux, amendes, rentes ou profits, en vertu desquels il se trouve par les présentes constitué Receveur-Général, et d'en rendre compte de tems à autre à notre Cour de l'Echiquier à Westminster, suivant le cours ordinaire, et nous être responsable de tous les argens qu'il pourra avoir reçus en vertu de ces présentes ; et nous requérons et commandons par les présentes à l'auditeur ou auditeurs à qui il peut appartenir maintenant, et pour le tems d'alors, de recevoir en conséquence, de tems à autre, tels comptes des mains de notre dit Receveur Général. Et par les présentes nous déclarons que notre bon plaisir et volonté sont que le reçu ou les reçus accordés, de tems à autre, par le dit John Caldwell, seront considérés comme décharges suffisantes pour tous et chacun de nos revenus, droits, impôts, pénalités, revenus casuels et territoriaux, amendes, rentes ou profits, ou les arrérages dus sur iceux, envers la personne ou les personnes qui payeront iceux. En foi de quoi nous avons fait rendre les présentes Lettres Patentes, y apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Bas-Canada, et être enrégistrées comme de record dans le Bureau de notre Greffier des Enrégistremens dans notre dite Province. Témoin notre fidèle et bien aimé Sir James Henry Craig, Chevalier du très honorable Ordre du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de et sur les Provinces du Bas-Canada, Haut Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau Brunswick, et leurs différentes dépendances, Vice-Amiral d'icelles, Général et Commandant de toutes les Forces de Sa Majesté dans les dites Provinces du Bas-Canada et du Haut Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et leurs différentes dépendances, et de l'Isle de Terre Neuve, &c. &c. &c. A notre Château St-Louis, dans notre Cité de Québec, dans notre dite Province, ce sixième jour de Juin, dans l'an de notre Seigneur mil huit cent dix, et dans la cinquantième année de notre Règne. (Signé) J.-H.-C.

(Signé) John Taylor, Dépt. Secr.

FIN DE L'APPENDICE

TABLE DES MATIÈRES



